3723

Portef. XX. 18

5807/14

HISTOIRE

DES

SUISSES

PAR J. MULLER

Traduite de l'Allemand.

TOME SECOND.

A LAUSANNE

Chez J. MOURER, Libraire

A PARIS

Chez AMAND KŒNIG, Libraire, quai des Augustins, N°. 31.

1796 — 1803

HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

SUITE DU LIVRE PREMIER.
CHAPITRE X.
CHARLEMAGNE.
751—843.

DEUX cent cinquante-cinq ans s'étoient écoulés depuis la bataille de Tolbiac, si funeste aux Allemands; deux cent dix-huit depuis que Gondimar avoit perdu le royaume des Bourguignons; et deux cent soixante huit depuis que Clovis avoit regné sur les Francs. Cette nation qu'il avoit conduite dans les Gaules, jugea pour lors à propos, dans une assemblée générale, d'ôter la couronne à sa postérité (1). Pepin, maire du palais, Rois Carlovingiens. 751.

(1) 751. *Pipinus secundum morem Francorum electus.* Ann. Bertin.

l'ayant obtenue par force et par adresse, le pape Etienne usa de l'autorité apostolique pour confirmer son élection, et perpétuer le sceptre dans sa famille (2). Ainsi, dans une antiquité sur laquelle on n'a point de mémoires, au sein des forêts de la Germanie, les prêtres de Wodan ou de Thor avoient fait prêter par le même peuple un serment non moins auguste aux ancêtres de Clovis. Pepin jouit de son usurpation l'espace de dix-huit ans. Il sembloit que la fortune se plût à récompenser d'un règne long et heureux, la ruine de ses deux freres (3), et l'abaissement de son roi légitime. Enfin, du
768. consentement (4) de tous les ducs, comtes, évêques et prêtres de son royaume, il partagea sa puissance entre Charles et Carloman, ses fils; mais le second mourut bientôt,
771. et Charles ne fut pas exempt du soupçon d'avoir abrégé ses jours. Jamais prince n'ef-

---

(2) *Excommunicationis lege constrinxit, ut nunquam de alterius lumbis regens in aevo praesumant eligere.* Fragm. apud Bouquet, T. V. 9.

(3) Carloman fut forcé de se faire moine.

(4) *Consensu.* Ann. de Metz.

faça par autant de gloire le souvenir des crimes auxquels il fut poussé par l'ambition ; aucun ne les fit excuser par un gouvernement aussi sage. La vigueur extraordinaire de son génie lui procura le trône des Lombards, l'empire de Rome, la souveraineté de l'Allemagne. Ses armes et sa prudence continrent sous une même domination les peuples de l'Europe, depuis l'océan jusqu'à la Hongrie, depuis le Tibre jusqu'à l'Elbe. Il ne connut l'adversité que dans l'intérieur de sa famille, juste châtiment de l'infortune à laquelle il avoit voué la famille de son frère. Lorsqu'il eut cessé de vivre, on eut dit que 814.
ce génie supérieur, dont il avoit trop souvent abusé, s'éloignoit pour toujours de sa race. On vit la foiblesse et le crime déshonorer tour à tour ses descendans, les enfans sans cesse armés contre les pères, et les frères contre les frères, la majesté paternelle foulée aux pieds, des fils en proye à la malédiction, l'empire devenu le jouet et le butin des pirates, son fils consumé d'une douleur trop légitime, ses petits-fils privés de la vue, tourmentés par les remords, victimes du poison au sein de l'opprobre et de l'indi-

gence, fugitifs, prisonniers, opprimés; et, après un siècle et demi de revers, chassés du trône et plongés dans l'obscurité. Pendant soixante ans, les Carlovingiens s'étoient rendus puissans dans la place de maires du palais; ils avoient, au prix de beaucoup de sang, maintenu sur le trône l'éclat de leur nom pendant le même intervalle; et lorsque toutes les nations avoient les regards fixés sur eux, une chûte encore plus effrayante que celle des Mérovingiens (5), fut le terme de leur élévation. Nous allons examiner en quelles mains se trouvoient à cette époque les armes et l'argent, ces deux bases de la puissance. Nous nous occuperons ensuite de la législation, la plus noble branche de l'autorité; de là nous passerons à ses effets, aux limites du pouvoir souverain, à la grandeur des seigneurs ecclésiastiques et laïques, enfin aux rapports de la constitution avec les mœurs, en ne perdant jamais de vue ce qui regarde l'Helvétie et la Rhétie.

Constitution en général.

La nation et l'armée ne faisoient alors qu'une

(5) *Admonent et magnâ testantur voce per umbras*
Discite justitiam.

seule et même chose. Cet usage contribuoit à entretenir l'imperfection de l'art militaire, mais il mettoit hors d'atteinte la liberté du peuple, soit qu'ils fussent gouvernés par de grands princes, soit qu'ils se gouvernassent eux-mêmes. Il y a une différence notable entre les souverains dont la puissance repose sur une armée, et ceux qui n'ont de force que par leurs sujets. Une nation juge ; pourvu que le soldat touche sa paye, il obéit sans examen. Tous les Francs prenoient les armes, lorsqu'il s'agissoit de garantir leur pays des incursions étrangères (6). Chaque année des cordons de troupes alloient se poster aux frontières (7) ; et dans toutes les marches, il y avoit des gardes en réserve (8), afin de dissiper les séditions intérieures, et de prévenir les attaques du dehors. On appelloit *marche* toute une enceinte dont les habitans

(6) Capitul. ad Marsnam, 847, Bal.

(7) *Carolus M. scazas transmittebat in circuitu ubi necesse erat.* ann. Lambec. La *scara francisca* paroit avoir été un régiment des gardes.

(8) *In marchâ juxtà comitis ordinationem vachtas faciant.* Capitul. Ludovici Pii 817, relat. aux Espagnols.

marchoient en un corps (9); ce nom demeura aux frontières. C'étoient les propriétaires terriens qui faisoient la guerre. Ceux qui possédoient trois métairies (10) ou davantage, quittoient leurs foyers, et laissoient derrière eux des valets et des régisseurs. Les autres contribuoient plus ou moins à l'armement (11), à proportion de leur pauvreté. Il falloit des armes et des habits pour six

(9) Comme en 863 *muntinchova marcha* (ch. d'Herrg.) qui n'étoit pas une frontière.

(10) Il est difficile de traduire plus exactement le mot *mansus*, tant la chose qu'il exprime présente de variétés. On ne peut le rendre par *journée*, puisque la journée étoit seulement ce que *par boum in die arare sufficiebat.* Acta Mur. dans la chartre citée, chap. 12, n. 11, l'on trouve *mansi*, pour des espaces de terrein dont chacun renfermoit soixante *jugera.*

(11) Capitul. c. m. 807, d'après la *constitutio promotionis exercitus observationis partibus Beneventi* 866, (Muratori, script. t. II.) celui-là étoit tenu de marcher dont les loix assuroient la vie, (*vidrigildum habet*). Celui-là seul étoit exempt de taxe, qui possédoit en biens fonds moins de dix sols. Un comte ne pouvoit laisser que trois hommes dans son comté; un évêque ne pouvoit laisser aucun laïque dans ses biens.

mois, et des vivres pour la moitié. Tout cavalier (12) portoit un bouclier, une lance, une dague (13), un arc et des flêches. L'armée conduisoit avec elle (14) les objets nécessaires pour camper et pour faire les sièges (15). Une amende de soixante sols étoit le châtiment de ceux qui ne se rendoient pas à l'armée. Il en coûtoit la même somme à un seigneur pour casser un de ses subalternes (16). Lorsqu'il obligeoit un de ses pairs à se retirer, il lui en coûtoit son emploi et ses biens (17). Ainsi lorsque les rois faisoient la guerre, l'élite des troupes de toutes les possessions territoriales alloit combattre pour leur défense, et regardant la querelle

(12) *Caballarius*, d'où cavalerie.

(13) *Spatha et semispatha :* la première répondoit à l'épée, la seconde au poignard.

(14) *Dulaturiæ*, *cuniadæ*, (d'où coignées) *tatratri*, (voyez-en la forme dans le pere Daniel, milice franç.) *asciæ*, *fossorii*, *palæ ferreæ*.

(15) Charlem. à Fulrad. Bouquet, t. V, p. 633.

(16) *Heribannum*.

(17) Capitul. c. m. 812. La constitution de la not. 11 prononce aussi la même peine, *proprium et honorem*.

de son souverain comme la sienne propre; marchoit sous les ordres du comte de chaque district (18). Du tems de Charlemagne les soldats se rangèrent, comme ceux d'Alexandre, en phalanges épaisses et serrées (19), qui opposoient à l'ennemi une résistance invincible, et qui renversoient tout devant elles, lorsqu'elles attaquoient les premières. *Les milices ont fondé tous les empires, et si elles ont perdu de leur importance, c'est pour avoir négligé de se maintenir sur un pié respectable.*

Ces armées se soldoient elles-mêmes. Les comtes, les ducs et les rois vivoient du produit de leurs biens, d'autant plus rapprochés du peuple, dans toutes les circonstances de la vie, que l'économie rurale entroit dans le nombre de leurs occupations. Tout en gouvernant l'empire le plus étendu, qui, depuis les Romains, se fut formé parmi les nations chrétiennes, Charlemagne fixoit la va-

(18) *Cum comite cujus pagenses sunt*, capitul. 812.

(19) *Tanta plenitudo exercitus Lotharii fuit, ut nulla volatilia transvolare potuissent.* Agnellus, libro pontific. eccl. Ravenn. ap. murat.

leur des œufs de ses basses-cours ; et il donnoit des loix au monde, vêtu d'habits que son épouse avoit fabriqués. Les vaincus payoient des taxes sur les terres qu'on vouloit bien leur laisser, et les serfs, sur celles dont on leur faisoit présent; elles demeuroient chargées de ces redevances (20). Il y avoit aussi une capitation (21) que payoient, par exemple, ceux qui avoient obligation de la vie au vainqueur. Originairement on recueilloit les impôts dans les églises (22); les commissaires de la chambre furent ensuite chargés de ce soin (23). Outre cela, on percevoit des péages à l'entrée des ponts (24): mais chacun évitoit d'y passer, lorsqu'il y avoit moyen de faire autrement (25). Les

(20) Capitul. 812.

(21) *De capite.*

(22) Grég. de Tours, L. III et X. Il n'est pas démontré que les églises dussent contribuer aussi.

(23) L'Eticho, que l'on regarde comme la souche de la maison de Habsbourg et de Lorraine, étoit un de ces *exactores fisci.* Dipl. de Thierry II, Herrg. généal. T. I.

(24) Capitul. 805.

(25) C'est-à-dire, en supposant que les autres passages ou chemins demeurassent libres. *Ibid.*

hommes libres qui avoient conquis des terres au prix de leur sang, et qui s'y maintenoient sans le secours des soldats; ces hommes, au courage et à la fidélité desquels les rois n'étoient pas moins redevables qu'ils ne l'étoient eux-mêmes à la sagesse des rois, cultivoient leurs domaines sans être assujettis, non plus que leurs enfans, à aucune imposition (26), Chilperic avoit voulu en exiger d'eux, et cette tentative ne lui avoit pas réussi (27); une entreprise semblable avoit coûté la vie à un autre roi (28). Ils faisoient des présens (29) proportionnés à leurs moyens et aux circonstances. Lorsqu'un prince n'a point de troupes à soi pour forcer les peuples à la soumission, et que l'argent lui manque pour soudoyer des instrumens de tyrannie, il ne peut exercer qu'une autorité paternelle.

---

(26) Montesquieu, Esprit des loix, L. XXX, chap. 15, explique la contradiction apparente de l'édit. de Pistes de 864.

(27) Grég. de Tours, L. VI.

(28) Childeric II, Hénault 673.

(29) Voy. la note 215 du chap. précédent, et la note 15 de celui-ci.

Voilà pourquoi, dans le royaume des Francs, les loix n'étoient point des ordres donnés arbitrairement à la nation. Après que le monarque, dans son conseil, avoit délibéré sur leur objet avec ses féaux, son chancelier les portoit aux archevêques et aux comtes ; ceux-ci aux évêques, aux abbés, aux centumgraves (30) et aux villes ; ensuite elles étoient lues devant le peuple, et le roi ne les ratifioit point, que les sujets ne les eussent consenties (31); rarement elles étoient générales. En effet, il est difficile que des dispositions uniformes conviennent à des provinces qui diffèrent de situation, de mœurs et de sol. Les centumgraves rendoient la justice, mais ils ne pouvoient ôter à qui que ce fut l'honneur, les biens ou la vie (32). Les comtes tenoient les assises provinciales (33) à la tête de douze échevins (34) choisis par le peu-

---

(30) Juges de dixains (*centa*). Voy. Ducange.

(31) *Lex consensu populi fit et constitutione regis.* Edit. de Pistes 864, Capitul. A. 803, 814, 823.

(32) Capitul. 812.

(33) *Placitum.* Capitul. 819.

(34) *Scabini.* Ces sortes d'adjoints étoient aussi

ple (35). Les avoués (36) des abbayes et des évêchés avoient aussi coutume de s'y rendre. On y jugeoit le meurtre, l'incendie, le vol, le rapt et d'autres procès criminels ou civils (37). Dans les premiers, la sentence étoit rédigée d'après l'avis des échevins (38). Les serfs même des métairies du prince leur étoient soumis (39); ils pro-

---

appellés *Rachinburgii*, mot que l'on fait venir de *Rache* (vengeance), et de *Recht* (droit): mais qui paroît avoir une autre étymologie. *Reken* signifie, en ancien allemand, un homme distingué, et probablement cette acceptation s'est conservée dans le *Ricos hombres* des Visigots. Ainsi les *Rachinburgii* étoient les notables du lieu.

(35) *Missi populi consensu bonos eligunt.* Capitul. 829.

(36) *Advocati.* Voy. sur cette dignité et sur le pouvoir qui y étoit attaché, un excellent article de Ducange, à la faveur duquel on peut avoir l'air d'en savoir beaucoup sur ce point. Je crois qu'il s'est trompé en faisant venir le mot allemand *Kaſtvogt* de Kast, *castrum.*

(37) Capitul. Ludov. 815, pour les Espagnols.

(38) Capitul. 813.

(39) *Fiscales vel servi nostri, sive ingenui per villas nostras commanentes.* Cap. de villis.

nonçoient entre le vassal et son seigneur. Au milieu du mois de mai, venoit un commissaire royal (40) : tous les évêques, abbés, comtes, vicomtes (41), centumgraves, avoués et vidames (42), des abbesses, avec une députation des échevins, et les vassaux du roi compris dans le circuit de sa visite (43), se rassembloient pour le recevoir. Il demandoit à chacun d'eux et au peuple, si, en général et en particulier, ils remplissoient leurs fonctions comme ils le devoient. Il dépouilloit de leur dignité les échevins souillés de quelqu'injustice (44), et la jeunesse

---

(40) Capitul. 823. Ailleurs ils faisoient leur visite aux mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, Capitul. 812, probablement pour connoître des appels.

(41) Ils avoient l'administration des villes.

(42) *Vicedomini.*

(43) En voici un exemple tiré de la *constitutio* citée not. 11 : le circuit d'un *missus* s'étendoit du Pô jusqu'à la Trebbia ; celui d'un autre, du Pô jusqu'au Tesin ; celui d'un troisième, du Tesin jusqu'à l'Adda ; celui d'un quatrième, de l'Adda jusqu'à l'Adige ; celui d'un cinquième jusqu'au Frioul, ect.

(44) Capitul. 812 et 829.

prêtoit serment de fidélité entre ses mains (45). Le comte et le commissaire alloient s'établir dans la maison des vassaux qui refusoient l'hommage, jusqu'à-ce qu'ils l'eussent rendu (46). Il y avoit des asyles où l'on étoit à l'abri de la violence, mais non de la jurisdiction des tribunaux (47). Tel étoit le royaume des Francs à l'époque de Charlemagne, tems de sa plus grande force et de sa plus grande prospérité. Le roi avoit l'inspection suprême de la noblesse et de l'église, mais son pouvoir n'étoit pas illimité. Un semblable équilibre étoit sans doute aussi gênant pour lui que salutaire pour l'état: cependant, Charles ne s'en distingua pas moins par des entreprises illustres; un grand monarque dirige son peuple à sa volonté (48). Cette

(45) Ibid.

(46) Ibid. dès 779.

(47) Edit. de Pistes, 864.

(48) C'est ainsi que les princes victorieux et habiles du moyen âge étoient aussi puissants que le paroit un despote. L'affoiblissement du pouvoir vint ordinairement des foiblesses ou des défauts de leur caractère, foiblesses et défauts qui n'excluent pas l'héroïsme. On peut dire avec autant de vérité, ou

constitution ne tarda point à se dissoudre lorsque Charlemagne eut cessé de vivre, et depuis ce tems, bien peu d'états ont eu des coûtumes aussi sages. D'abord, les grands dominèrent pendant un siècle à peu près, sans être suffisamment inspectés; ensuite, les rois élevèrent le pouvoir inouï d'un seul sur les ruines des abus et des loix.

Administration.

A dater, pour ainsi dire, de l'époque où les Francs avoient arraché aux Ostrogoths la souveraineté de la Rhétie (49), cette région étoit administrée par des chefs d'une famille ancienne et opulente, originaire de Tamiliasca (50), dans le canton de Tusis (51).

---

que nos pères n'avoient point de constitution fixe, ou qu'ils avoient la plus naturelle.

(49) §49. Cependant Tschudi (*Hauptschlüssel*, p. 298) cite d'anciens régistres de l'évêché de Coire, qui prouvent que Victor I, vivoit aux environs de 600.

(50) Domleschg. Ces pays ont pour la plupart des noms Rhétiens & Allemands, & à moins que de fortes raisons ne s'y opposent, je choisirai les plus harmonieux, surtout lorsqu'ils tiendront à l'histoire ou aux localités.

(51) Si Victor étoit de Toscana, ainsi que le rapportent les historiens de Rhétie, il faut entendre par

Il existe dans les hauteurs du mont Adule, sur le Vogelberg (52), une contrée des plus sauvages, qu'une de ces bizarreries du langage qui désignent les objets par leurs contraires, a fait nommer *Paradis*. Au-dessus d'elle, s'étend dans une circonférence de deux lieues, un glacier qui s'augmente tous les hyvers. C'est de-là que sort le Rhin, pour aller porter la fécondité chez cent nations, et marquer les limites de leurs territoires. Il coule de cette crevasse obscure et ténébreuse, dans le lac qui est au-dessus de Baduz (53); de-là sur le Lukmainer, et du Lukmainer parmi des rochers (54). Bientôt une partie de ses eaux qu'on appelle Bas-Rhin, s'élance de ces âpres solitudes et fait le tour du Ciamunt

---

ce mot Tusis, qui s'appelle Tossana en langue romane. Les biens de sa maison étoient situés dans le voisinage de ce lieu.

(52) Monts d'Uccello.

(53) Sur l'Oberalp, au dessous du Crispalt.

(54) *Porro inter cautes et saxa sonantia Rhenus.*
Vertice quâ nubes nebulosus fulcit Adula.
Urget aquas. Fest. Ruf. Avienus, descrip. orbis V. 448.

munt (55); une autre, le Rhin du milieu, sort du Lukmainer, et parcourt la vallée de Medel (56). Une troisième enfin se précipite du Vogelberg, et sous le nom de Haut-Rhin, passe devant les habitations qui appartiennent à la commune de Planura (57), devant Boezenbourg et Viamala, et gagne Tusis et la campagne où Tamiliasca déploye de belles prairies le long de ses rivages. Victor de Tusis possédoit dans ces vallées et dans les Alpes du voisinage beaucoup de bétail et de bois, que ses pères lui avoient transmis, ou qu'il s'étoit procurés par son esprit et sa valeur, en engageant les propriétaires à se mettre sous sa protection. Un roi des Francs le nomma comte de Coire, chef (58) du peuple Rhétien. Coire est situé sur les bords de la Plessur, près des collines où finissent de ce côté les Alpes Rhétiennes. La dignité de chef de-

(55) *Cima del monte*, d'où Scamutt, par corruption.

(56) Il se jette dans le premier.

(57) En allemand, *Die Ebene* (la plaine); dans le pays, *Die Ebi*. C'est là que les habitans de cette vallée tiennent leurs assemblées.

(58) Præses.

meura au fils de Victor, Vigilius, comte de Bregenz et à sa postérité. Victor III, fier d'une autorité affermie par le tems, fit tailler des marbres dans les rochers de Venostes, pour en décorer le tombeau de son respectable bisayeul et celui qu'il se destinoit à lui-même (59). Pendant deux siecles, l'administration de toutes les affaires spirituelles ou temporelles résida dans cette maison, entre les mains de six chefs et de quatre évêques. Paschal, qui fut en même tems évêque de Coire et mari de la comtesse Œsopeia (60) du château d'Hohenrealt (61), étoit de cette famille; l'église recommandoit et honoroit le célibat; mais elle ne l'ordonnoit pas encore. Victor, fils et successeur de Paschal, bâtit à Cazis un couvent de Religieuses dont sa sœur fut ab-

---

(59) Dans l'église de S. Lucienstæg près de Coire: *Hic, sub istâ labidem marmorea quen Vector ver inluster præses ordinabit venire de Venostes hic requiescet dominus.* Tsch.

(60) Elle prend le titre d'*Episcopa.*

(61) *Rhætia alta.* V. sur Œsopeia, Porta, loc. cit. il a écrit d'après l'épitaphe qu'on voyoit dans le couvent de Cazis, et d'après l'acte de fondation de cette abbaye, dont Brusch a fait usage.

besse. Tello, chef et évêque fut le dernier de la famille de Victor (62); comme il n'avoit point d'enfans, il donna, tant à l'abbaye de Disentis qu'à l'évêché de Coire plusieurs métairies, des bâtimens, des plantations, des vassaux et des serfs (63). Charlemagne revêtit

---

(62) V. son testament ap. Lunig, *Spicil. Eccles.* T. II. Il n'est plus parlé de cette famille; cependant lorsque Tello écrivit son testament, Victor, son neveu, vivoit encore. On pourroit croire aussi que le passage suivant regarde un de ses parens: *Coloniam* (une métairie) *concessi juniori meo senatori* (seigneur, comme dans la chron. de Marius, 455) *in ipso Maile.*

(63) Une antique origine ne sert communément qu'à flatter la vanité; cependant je vais indiquer la vétusté de divers endroits, d'après les documens, parce que cela peut inspirer à quelques habitans l'amour de leur patrie et celui des anciennes mœurs. *Savos* peut être le Tavetsch des anciens Œtuatiens près du Bas-Rhin. *Anteste* est Andest dans la jurisdiction de Waltersbourg; *Flemme* porte encore ce nom; il est appellé Flims sur les cartes; *Secanium* veut dire ou le Mont Segnes, ou Sagenz dans la jurisdiction de Grub, ou Seignias dans celle de Disentis, ou Canities dans celle de Ramus, ou Castasagna dans celle de Pregel; *Ad vicum* ou *Trans vicum*, Sonwix; *Tremine*, à coup sûr Hohentruns; *Alevenocel*, Schlewis

de la plus grande autorité (64) l'évêque Cons-

---

sous Lowenberg (le mot Berg (mont) s'exprimoit souvent par joch; quant à Alvenen, on ne sait pas si la maison de Victor possédoit des biens jusque-là); *Iliande*, Ilanz; *Castrices*, Castris; *Super saxa*, Vebersax; *Renium*, Riein; *Amede*, Ems; *Rucine*, Ruschain; *Bregelum*, Brigels; *Muricia Sala*, Maurissen, *Falariæ gradus*, Falera non loin d'Ilanz, ou Farera dans la vallée de Schamsen; Sur-Castel dans la jurisdiction de Lugnetz est évidemment indiqué par *Suprà Castellum*. *Pratum Naulo* étoit près de la Nolla, qui se jette dans le Haut-Rhin, vers Tusis. Il y a aussi près de ce bras du fleuve, un lieu nommé Praz, mais on ne peut rien déterminer parmi tant de *Prata*. *Campello* signifie Campbel dans la jurisdiction de Furstenau; il est plus près que Campello dans celle de Pusclaw. Maile est aisément reconnoissable dans le mont Maloyen. *Silva plana*, porte encore le même nom qu'elle portoit il y a plus de mille ans. *Taurentum* et *Campaniola* peuvent être Toreda et Campion dans la vallée de Misox. Les *Spehatici Francione* semblent avoir du rapport avec le château de Franconis, près du lac de Côme, et *Buliu* avec Buglio dans la Valteline.

(64) Il l'autorise à protéger au besoin tous les habitans de Courval. On prend souvent le nom de Courval pour toute la Rhétie.

tantin qui succéda à Tello (65). Cependant, quelque confiance qu'il eut dans les armes spirituelles, comme la Rhétie a beaucoup de passages importans, il partagea les forces militaires entre plusieurs comtes (66). Lorsque sa mort eut altéré l'esprit de son gouvernement, le comte Roderic de Laax, qui ambitionnoit la dignité des anciens chefs, et qui étoit peut-être de leur sang, entreprit de troubler ces dispositions. Louis le débonnaire sentant que la ſuprématie du prélat n'étoit qu'une émanation de la sienne (67), accorda sa protection à l'évêché: ainsi se forma, du tems de Charlemagne, l'autorité des évêques de Coire, dans l'étendue de la Rhétie, après que cette région libre jusqu'au règne d'Auguste, long-tems soumise aux Romains, souvent ravagée par les Allemands, eut été d'abord gouvernée par les ducs des rois Ostro-

(65) Lettre de C. M. Anxerre, 784. Tschudi, Haupf. p. 300. L'évêque étoit *Recto*.

(66) Les comtes de Coire, ch. d'Herrg. 819, de Laax, lettre de Louis, 825, Tschudi, loc. cit.; de la Valtchina, v. ci-dessous.

(67) 825. V. la not. précédente.

goths, et ensuite, sous les Francs, par la famille de Victor. Quand cette famille fut éteinte, tout ce qui étoit en état de porter les armes dans l'Helvétie, la Rhétie et le Vallais (68), cessa d'avoir des ducs, et ne reçut des ordres que des comtes nommés par l'Empereur (69).

Progrès de la puissance des grands.

Cette circonstance accrut tellement le crédit de la dignité de comte, qu'elle fut am-

---

(68) Il n'existe point de preuve que l'évêché de Sion ait allégué contre les comtes de Savoie, au commencement du XIVe siecle, que Charlemagne lui avoit donné les droits régaliens. Mais l'usage immémorial où étoit l'évêque de Sion de s'attribuer le comté et le gouvernement du Haut-Vallais, quelques suspectes que puissent être les histoires de S. Théodule, pouvoit bien venir de cet Empereur. En premier lieu, il se servit du passage des Alpes Pennines, et sa prudence lui conseilla peut-être de ne point y confier l'autorité à quelqu'un, qui d'après le génie inquiet des nobles dans les tems de troubles et de factions, fut à portée de se joindre aux Lombards et de lui être préjudiciable. En second lieu, nous savons par les histoires d'Allemagne, qu'il aimoit sur-tout dans les pays de frontiere, à confier cette autorité aux évêques. V. chap. XII, not. 40.

(69) V. Cabillon, II. can. 20.

bitionnée par des fils de rois et d'empereurs (70); les souverains traitoient les comtes de freres (71); mais les ducs et les comtes étoient en beaucoup plus grand nombre que les duchés et les comtés. Car le titre existoit dans les forêts de l'Allemagne (72), long-tems avant que l'Helvétie Romane eut été conquise. Le titre se transmettoit aux enfans (73); le prince confioit pour un tems ses fonctions à qui il vouloit. Cependant il arriva à la fin, lorsque les fils des peres qui avoient bien mérité du prince (74), donnoient l'espérance de leur ressembler, que ces fonctions leur demeurèrent. Ainsi les comtés devinrent par-là des fiefs masculins. En effet ce qu'on venoit d'accorder à quelqu'un ne pouvoit être refusé

(70) Doc. d'Herrg. 872, 952.

(71) Id. généalog. T. I, p. 114.

(72) Ammien Marcellin, L. XVI, chap. 12, parle de deux-cent comtes à l'occasion d'une seule bataille.

(73) Il faut bien remarquer ceci pour que Habsbourg, Nidau, et plusieurs autres seigneuries, qui ne furent jamais des comtés, ne soient pas regardés comme tels, à cause de la noblesse de leurs possesseurs. Zæringen n'étoit pas non plus un duché.

(74) *Capitul.* 877. C. 3, 10.

à d'autres, que ceux-ci ne s'en trouvassent offensés. En prodiguant ainsi des faveurs imprudentes, les successeurs de Charlemagne se privèrent du moyen de s'attacher des partisans, et ils perdirent de leur autorité. Rien ne contribua plus à faire durer pendant un millier d'années le pouvoir que les rois d'Assyrie exerçoient sur toute l'Asie du fond de Ninive, que le soin qu'ils avoient de ne pas laisser vieillir leurs lieutenans dans l'administration (75). Chez les Francs, un vassal (76) pouvoit dans quatre hypothèses, se détacher de son seigneur, lorsque celui-ci vouloit le tuer, lorsqu'il lui ôtoit son patrimoine, lorsqu'il le frappoit avec un bâton, châtiment qui, depuis les siecles les plus reculés, passoit pour ne convenir qu'à des esclaves (77), enfin lorsqu'il outrageoit sa femme ou sa fille (78); des paysans et des pasteurs qui

(75) Diodor. de Sicil. L. II.

(76) On trouve déjà le mot *Vassi* dans la loi des Alemanni tit. 79, pour exprimer la même chose, dans la maison des seigneurs. *Bassi* qui a le même sens et *Bassali* se trouvent dans la *Constitut.* de la not. 11.

(77) *Epistola Childeberti*, 554, ap. Baluz.

(78) *Capitul.* A, 813.

n'ont aucune société pour se distraire, sentent mieux que d'autres le prix du bonheur domestique. La difficulté de rompre les liens du seigneur et des vassaux, jointe à la transmission des comtés dans les familles, augmenta et consolida la propriété des comtes et des seigneurs. Leur présence faisoit oublier au peuple le véritable souverain. Mais aussi cette innombrable multitude de comtés vivifia la culture dans toute l'Europe. La population et les produits sont maintenant plus considérables; mais dans la libre Helvétie, toutes les villes, tous les villages datent du tems de la belliqueuse aristocratie de cette noblesse. Dans le cours de trois siecles de paix, à peine a-t-on fait ou renouvellé une plantation. Toutes les constitutions sont bonnes pour le tems où elles subsistent. Auparavant le systême féodal étoit avantageux pour le défrichement des terres: aujourd'hui que la population est augmentée, la terre rapporte à peine de quoi nourrir celui qui la cultive. Après le règne de Charlemagne, chacun mit sa personne et ses biens sous la protection d'un seigneur. Le choix dépendit des circonstances; mais les hommes libres don-

nèrent préférablement leur héritage à la Sainte Vierge ou au patron d'un monastère, pour le recevoir ensuite à titre de fief, sous leur protection paternelle (79). Cette mesure étoit aussi permise aux domestiques (80). Comme les cloitres se signaloient par l'hospitalité (81) et le soin des pauvres et des lépreux (82), les rois, jaloux de témoigner par de bonnes œuvres combien ils se répentoient d'avoir abusé de leur pouvoir, avoient coutume de favoriser ces pieux établissemens, en leur accordant des immunités, ou en les soutenant par leurs dons. Le peuple aimoit les seigneurs ecclésiastiques, parce que le frein de la religion tenoit également en respect les gentilshommes et le prince. L'éclat de la vertu

---

(79) V. un exemple de la maniere dont cela s'exécutoit, dans les doc. d'Herrgott, 764 et suiv.

(80) Franchise de Carloman pour le couvent du Val S. Grégoire, 768. Il peut *hommes fiscalis de quolibet contracto* (contrée) *attraere nullus fiscalis à parte nostra ei ex hoc non requiratur.* Bouquet, T. V, p. 715.

(81) Le couvent de Murbach étoit appellé *Vivarium Peregrinorum.* Dipl. de Lothaire, 840.

(82) Concile de Lyon, 583; mille.

distinguoit les couvens. Chez un maître guerrier, les loix étoient réduites au silence dans le tumulte des armes, au lieu que sous des prélats pacifiques, le paysan jouissoit d'un bonheur uniforme, gage assuré des progrès de l'aisance. Ainsi s'il est vrai que les seigneurs temporels et ecclésiastiques concoururent ensemble à rétablir l'ancienne prospérité des provinces tant de fois ravagées, les grandes villes et les bourgs opulens qui se sont élevés dans les déserts de l'Helvétie, sont incontestablement l'ouvrage des derniers (83). Charlemagne fit une loi pour ordonner que jamais les Evêques ne seroient à la nomination des Empereurs, et qu'ils fussent élus dans chaque église, par le clergé et le peuple, sans autre recommandation que le mérite (84). Déjà, sous le règne de son père, les censitaires des couvens avoient été affranchis de

(83) Parmi les XIII cantons Suisses, huit villes principales et leur territoire ont commencé à fleurir sous la domination ecclésiastique. Les huit Etats-Alliés (hormis Neuchâtel) furent, ou sont encore soumis à cette autorité.

(84) *Capitul.* A. 803, C. 2.

la puissance des comtes (85). L'usage contraire étoit sujet à de grands inconvéniens. Le cultivateur qui devoit des cens à un maître, et qui étoit tenu d'obéir à un autre, étoit obligé de labourer pour le premier, de marcher aux combats pour le second, d'aller dans ses tribunaux, de loger et de voiturer ses gens, ou de recueillir ses amendes (86). Alors il arrivoit souvent que pour causer du dommage aux monastères, le comte exigeoit ces devoirs à des époques qui contrarioient la culture. Le clergé prêtoit serment au souverain comme les comtes. Il tenoit aussi des tribunaux (87). On croyoit que des hommes

---

(85) Ch. de la not. 82, ap. Bouquet, T. VIII, p. 366.

(86) *Iter exercitale seu scaras aut mansionaticos aut mallum custodire aut navigia facere vel freda exactare* ibid. *mansiones vel paratas facere, fidejussores tollere.* Dipl. de Louis en fav. de S. Gall, 818. *mansionatici* et *paratæ* signifient des logemens; *freda* des amendes sur ceux qui troublent la paix, et *fidejussores tollere*, mener les cautions devant les tribunaux.

(87) Dipl. de l'emp. Louis II, en faveur de l'abbaye de Farières, donné en 866, à Mantoue. L'abbé lui-même y est autorisé à *distringere tributarios.*

qui passoient leur vie à méditer sur les rapports de Dieu et de ses créatures, n'étoient pas moins en état de porter des jugemens équitables que ceux qui, depuis leur jeunesse, vivoient au milieu des armes. Les contributions foncières étoient remises à quelques maisons religieuses (88); on les percevoit sur d'autres (89). Lorsque le Prince alloit à la guerre, leur milice marchoit sous les ordres de ses capitaines (90). Des moines, tels que ceux de Kempten, portoient le matin l'habit de leur état, et le soir ils paroissoient armés (91); Charlemagne, vaincu par les représentations de ses conseillers, sur-tout

---

(88) Carloman en fav. de Motiers-Grand-Val, Bouquet, T. V. Charlemagne remet à l'ab. de Reichnau une partie de ses impôts *ex Ergoia et aphon.* (ceci est confirmé par un dipl. de 1016, Herrg.) l'emp. Louis en fav. de Munster dans le Val S. Grégoire. 826. Bouquet, T. VI.

(89) Let. de l'emp. Louis relat. à S. Gall, 817, Herrg.

(90) Capitul. A. 769.

(91) Mellin *de lacu Bodanico* (ap. Wegelin, *Thes. rer. Suevicar.* T. I, p. 339) cite une immunité du pape Adrien I, qui les y autorisoit.

par celles des prêtres et des évêques, défendit par une loi aux ministres du seigneur de répandre le sang humain, et statua que le devoir des prêtres et des évêques étoit de bénir les peuples, de leur prêcher l'évangile; et d'écarter le plus qu'il leur étoit possible, le fléau de la guerre (92). On pensoit généralement qu'une sagesse bienfaisante convenoit seule aux évêques. David, qui l'étoit de Lausanne, se battit un jour contre un chevalier de Tægerfeld, son vassal. Il remporta la victoire; mais, trahi par ses gens, il perdit aussi la vie (93), et personne ne douta qu'il ne fut damné (94). Dès que l'église fut puis-

(92) Capitul. A. 769 et 803.

(93) 850.

(94) *O domini, o fratres, pariter genus omne piorum,*
Œtas, conditio, sexus, succurrite cuncti.
Quippe ejus animam haud Tartarus igneus urat;
Quin potius dominus, rutilâ pietate benignus,
Exemtum flammis cœli regione receptet!

Epitaph. dans le Chartul.

Saintes femmes, Chrétiens de tout rang, de tout âge,
Ah! priez qu'il échappe aux brasiers éternels
Et que Dieu, l'accueillant dans ses bras paternels,
Daigne plutôt l'admettre au céleste héritage!

sante et riche, il en résulta que, comme les grandes ames sont toujours rares, plusieurs évêques négligèrent l'essentiel pour ce qui n'est que passager, et qu'en général, on vit régner parmi eux l'avarice et l'ambition. Au commencement, les moines se soumettoient de bonne grace à leur autorité; ils veillèrent par la suite à ce qu'une administration étrangère ne portât préjudice à leurs biens. Ceux de S. Gall virent de très-mauvais œil l'évêque de Constance, secondé de quelques comtes qu'il avoit gagnés, étendre son inspection sur leur florissante abbaye (95). Il leur donnoit des étrangers pour abbés, et confioit à des laïques la régie de leurs biens. Pareils aux Spartiates, plus ils observoient avec scrupule leur vœu d'obéissance, plus ils étoient avides de domination. Enfin ils promirent de donner tous les ans à l'évêché de Constance

---

(95) Ratpertus, *de casibus monast. S. G.* ap. Goldast. parmi les lieux que Sidonius donna au comte, au préjudice de S. Gall, on compte Uznach, *Uzinhaha*, et Andelfingen, *Antolvinga*, dans le canton d'Alta, et près de la Thur. dipl. de Louis en fav. de S. Gall, 854.

un cheval et une once d'or. Charlemagne eut beau ratifier cette convention (96), l'évêque ne voulut point leur en délivrer de chartre, attendu qu'ils refusoient de recevoir un de ses neveux pour abbé. Trente-huit ans de suite, ils aspirèrent à se régir eux-mêmes. Plus les hommes vivent isolés, plus ils tiennent fortement à leur opinion. Louis le débonnaire entendit les plaintes qu'ils lui adressèrent contre l'évêque. Celui-ci qui s'appuyoit d'une chartre regardée comme apocryphe, voulant la remettre à l'empereur, lui donna par méprise la confirmation du marché. Louis baisa le sceau de son père, ses conseillers en firent autant, et l'évêque se condamna de son propre aveu (97). Par la suite, d'après les ordres de

(96) Le dipl. est de 780, Aix-la-Chap. Mars, et se trouve dans un recueil très-rare des immunités de S. Gall.

(97) Ratpertus. Jean étoit évêque en 780. Waldo, le fondateur de la bibliothèque, fut ensuite abbé. En 818, Wolfleoz étoit évêque et Gosbert abbé ou administrateur. Le dipl. par lequel l'empereur déclare que l'abbé peut gouverner, *sine ullâ judiciariæ potestatis inquietudine*, est daté d'Aix-la-Chap. Juin, 818.

de Louis le Germanique (98), le couvent donna quelques terres à l'évêché pour se rédimer (99). Lui-même en reçut tous les ans deux chevaux avec le bouclier et la lance (100); à ce prix, il devint son protecteur immédiat (101). Les abbés étoient à l'égard des évêques, ce qu'étoient les comtes, à l'égard des ducs. Les empereurs se prêtoient aussi volontiers à les affranchir de leur pouvoir, que Pepin et Charlemagne avoient paru disposés à rendre ceux-ci indépendans. Ces démembremens n'avoient rien de dangereux pour l'autorité souveraine, et ils contribuoient au bien général; en effet, un homme ordinaire

(98) *Cum manu suâ potestativè.* Ratpert.

(99) Dipl. de la première année du règne de Louis d'Austrasie, donné dans le palais de Francfort, Octob. 833. Autre du tems de l'évêque Salomon et de l'abbé Grimwald, dans le palais d'Ulm, 854. On y cite comme *Pagelli*, alta; *Swerzenhuntar*, *Berchtolspara*; *Pagus Arbon.* L'abbé donne *Hobas vertitas.* Le couvent demeura soumis à l'évêque pour la jurisdiction canonique, *canonicâ auctoritate subjectum.*

(100) Dipl. aussi à Ulm, même année, Juillet.

(101) Deux dipl. l'un de Février 873, donné à Francfort; l'autre d'Avril, même année ibid. Celui-ci adressé à Charles son fils.

suffisoit pour bien conduire une administration peu étendue ; au lieu que de vastes soins demandoient une sagesse rare.

Mœurs. Charles, moins digne du surnom de Grand pour avoir renversé le trône chancelant du roi des Lombards, et pour être venu à bout de fatiguer les Saxons, que pour avoir renfermé la vigueur prodigieuse de son génie dans les bornes d'une constitution équitable, Charles gouverna pendant près d'un demi siècle sans avoir de soldats à lui, sans subsides extraordinaires, se conformant aux loix de ses sujets, et ne rougissant pas de prendre conseil des seigneurs ecclésiastiques et laïques. Chacun cultivoit sa métairie comme il le jugeoit nécessaire, et avoit des gens pour tous les travaux indispensables ; l'activité du père de famille ne se soutient que par la liberté et le bonheur ; il savoit de combien de valets, de combien de terres il avoit besoin pour transmettre à ses enfans, exempt d'impôts, le bien que ses ayeux lui avoient laissé (102) chargé de redevances. On avoit en

(102) Il s'agit de cette immunité des Allemanni, *quæ vulgò dicitur Baath.* Dipl. de 867. Herrg.

abondance de la viande, du bled et du miel; vingt-quatre livres de pain ne coûtoient qu'un denier (103). A peine dans le cours de six cents ans, auroit-il été possible de dépenser, en un jour, au-delà de trois angst (104). Il y a pour l'état une grande différence entre un tel peuple, qui cherche son opulence dans l'agriculture, et ceux qui la cherchent dans la cupidité. L'agriculture maintient des ames saines et des corps robustes dans les mœurs domestiques et nationales; conserve une aisance à peu près égale chez tous les membres de la société, et n'assure une plus grande portion de bonheur qu'aux plus laborieux. Au contraire, la soif de l'or enrichit promptement les individus les plus méprisables d'une nation, et la patrie se trouve inondée de tous les fléaux que produisent l'inégalité et le superflu. Les Francs passoient dans les terres qu'ils avoient conquises avec leur cheval, une charrue, leur épée et leurs serfs. Ils ensemençoient les

(103) Schinz, hist. du commerce de Zurich.

(104) *Erklarung der gemældé auf der Capellbrucke*, etc.

champs abandonnés, et se partageoient entre la culture et les combats; aussi actifs, aussi heureux dans l'une et dans l'autre occupation, également redoutables aux bufles, aux loups (105) et à leurs ennemis.

Alors vivoit, dans le Thurgau, le comte Isembart, fils de Warin. Pendant une chasse qui eut lieu devant les ambassadeurs du calife, au sein de la vaste forêt voisine d'Aix-la-Chapelle, un bœuf sauvage mit les jours de Charlemagne en péril. Il étoit déjà blessé, lorsqu'Isembart, qui avoit le malheur d'être dans sa disgrace, courut à l'animal et le tua. Les courtisans portèrent l'empereur dans son château. Son libérateur les suivit et se jetta aux pieds de l'impératrice Hildegarde, dont le frère, nommé Gérold, étoit aussi un comte des Alpes (106). Elle combla Isembart de présens, et Charles lui rendit ses bonnes graces (107). Accompagné d'hommes belliqueux,

---

(105) La loi des Bourguignons et celle des Allemanni parlent de la chasse comme d'un art.

(106) Ratpert. le cite en parlant des environs de Reichenau.

(107) Notker. Balbul. *V. Car. M.* L. II. (ap. Canis. *Lect. Antiq.*) ouvrage écrit dans de bonnes intentions,

qu'il choisit dans son pays natal, Isembart suivit l'Empereur dans son expédition contre les Payens (108) devant Barcelone (109), et dans les salines de Crau (110). Jadis les habitans de Lucerne se vantoient que, sous lui, leurs ayeux avoient mérité d'être toujours placés à l'endroit le plus dangereux (111). Le merveilleux cessa longtems de paroitre incroyable, dès qu'on le supposoit arrivé du tems de Charlemagne; et cela, parce que longtems avant et après lui, aucun prince n'eut un règne aussi extraordinaire. Lorsqu'il marcha contre les Hongrois, contre les Tschechen (112) et les Wiltzen. Kisher (113),

---

sur des ouï-dire, environ 80 ans après la mort de Charlemagne, et qui n'est pas à dédaigner, malgré le peu de critique que l'auteur y a répandu. Il étoit d'une noble famille du Thurgau.

(108) Les chroniques donnent ce nom à tout ce qui n'étoit ni chrétien ni juif.

(109) Ruchat, hist. T. III, d'après *anon. Thuan.*

(110) Etterlin, chron. 1507, les appelle *Salmidekra.*

(111) Ibid.

(112) En Bohême.

(113) Ou *Cithere*, Notker. Personne ne sera tenté

homme gigantesque du Thurgau, se signala parmi ses guerriers; il fauchoit les ennemis comme l'herbe. Avec sa hallebarde, il transperçoit jusqu'au septième rang d'un bataillon; il poussoit son cheval à travers les flots de la Thur gonflée par les torrens, et le forçoit de gagner l'autre bord. Les Pätzes étoient alors robustes, grands, chevelus. Leur barbe descendoit jusque sur leur poitrine; leurs gestes, leur physionomie annonçoient des ames libres et fières. Les principaux seigneurs s'inclinoient et se découvroient devant eux (114). Ils étoient en même tems chasseurs, paysans, guerriers, quelquefois même seigneurs. On ne connoissoit pas l'usage d'avoir chacun son métier, ou de contribuer chacun pour sa part aux productions de l'industrie, usage favorable au commerce et à la richesse, parce qu'on travaille plus promptement et mieux (115). Chacun se suffisoit à lui-même;

---

de prendre de semblables traditions au pié de la lettre; mais le fond n'en est pas moins historique. Celle-ci semble tirée d'une chanson militaire du 9e. siècle.

(114) *Pileis capitibus inclinarent detractis.* Ekkehard junior ap. Goldast script.

(115) On a par-tout adopté dans toutes ses consé-

chaque famille vivoit pour soi (116). Personne n'avoit autant de talent que nous pour une chose en particulier : mais aucun de nous n'a des talens aussi universels ; peut-être aucun de nous n'est-il aussi riche en idées (117), quoique les lumières du siècle où nous vivons soient infiniment plus étendues que celles du leur. Nous connoissons mieux les Indes orientales ; l'Amérique nous appartient : mais ils savoient mieux que nous à combien peu se réduisent les besoins de la nature. De nos jours, le caprice d'un seul individu fait ravager autant de parties du monde qu'alors on ravageoit de cantons. Les voyages n'étoient point du goût de ces hommes simples ; chacun demeuroit dans sa patrie, fidèle aux mœurs de ses pères, tout entier au canton

---

quences le principe de Smith, dans son ouvrage sur la richesse des nations, ouvrage qui, de même que l'Esprit des loix, assure à notre siècle la supériorité sur beaucoup d'autres.

(116) Ce genre de vie ne subsiste plus qu'imparfaitement dans les contrées pastorales de la Suisse, et y devient tous les jours plus rare.

(117) Les nôtres ne sont que des répétitions.

qu'il habitoit, tout entier à l'ami de son cœur. Nos écrits parlent en plus beaux termes de cosmopolisme et de philanthropie: mais chaque condition n'en est pas moins occupée de son mêtier, de son revenu, de ses besoins illimités et personnels. Nous entassons des richesses, mais elles ne sont pas pour nous. Tandis que l'artisan épuise sa sagacité en calculs, l'instrument vénal du pouvoir arbitraire s'empare de tout ce qu'il a ménagé; et rien de plus naturel, puisque nous avons investi une classe particulière du droit de porter les armes, c'est-à-dire, que nous avons mis nos corps et nos biens à sa disposition. Nos pères, qui ne cherchoient que la liberté, évitèrent soigneusement cette erreur; ils savoient quel usage le loup fait de ses dents, le taureau de ses cornes (118), et l'homme des instrumens meurtriers. Aussi étoient-ils pauvres et libres, au lieu que nous sommes riches, mais pour autrui.

---

(118) *Dente lupus, cornu taurus petit.*
Horac.

CHAPITRE XI.

Démembrement de l'empire de Charlemagne.

843-879.

AU tems où l'empire de Charlemagne fut partagé entre ses descendans, fleurissoient dans l'Helvétie et dans la Rhétie, plusieurs métairies de barons et de rois (1), qui devoient leur prospérité au siècle de paix dont avoient jouï les provinces intérieures. En beaucoup d'endroits, les communaux avoient été divisés entre les habitans (2); on cultive

Etat du pays.

(1) N'en citons qu'un petit nombre, tiré des documens du P. Herrgott. Illnau, A. 744; Glatt. M. an; Stammheim, 761; Aadorf, 774; Elgg, 787; Dægersch, 792; Mazingen, 798; Wangen, 800; Gossau, 825; Herisau, 847; Rheinberg, M. an.; Seeheim, 849; Regensdorf, 869; Nutzbaumen, 871; Neukirch, 875. toutes, excepté la dernière, étoient dans le Thurgau, et quelques documens me les fournissent. Leur seule liste seroit très-instructive. Les noms renferment l'histoire du langage, car ils eurent toujours une signification dans l'origine; en second lieu, ils apprennent beaucoup de détails historiques et économiques.

(2) *Segregata loca.* don. de Charlemagne à l'église

avec plus de soin ce que l'on veut transmettre à sa postérité. Des vignes avoient été plantées sur les collines du Pays-de-Vaud (3), et même aux environs de Zurich (4). Avant

---

de Zurich, 810. Hottinger, H. E. N. T. T. VIII. On trouve dans le testament de l'év. Tello *spicii* et *in silva scales fructiferæ*, qui signifient la même chose.

(3) L'empereur Louis donne à Lausanne en 814, *è rebus proprietatis suæ — portionem sibi debitam in forrarias*, (fournitures) *apud Sclepedingis* (Esclepens), *cum ruboriâ qui vocatur Mauromonte, habentem plus minus colonicas* 20. *cum — vineis.* Observons en passant que nous voyons ici, dès ce tems-là, Mauromonte, près Lasarra. Cependant, on ne trouve point de traces historiques d'invasion des Sarrasins avant 954, car ce que rapporte Ado, Ætat. VI, sous l'année 764, est un fait si étranger à toutes leurs expéditions connues, qu'il est, pour ainsi dire, incroyable. Si, contre toute apparence, quelque chose venoit à le confirmer, la donat. de 814 formeroit un complément de preuve. Jusque-là nous devons chercher une autre étymologie à Mauromont. — *Ruboria*, que Ducange n'explique point, est tout-à-fait inintelligible, à moins que ce ne soit Rotte, village qui existoit, peut-être, dans la forêt de chênes qui couvroit ce Canton.

(4) Voyez à ce sujet les deux documens cités dans la note 2.

Charlemagne, les Allemands se contentoient de bierre, ou bien ils faisoient du cidre et du poiré (5), et se régaloient avec du miel. Cet empereur fit l'essai de la culture de la vigne (6); mais comme elle est sujette à beaucoup d'embarras, on la trouva trop difficile dans le Thurgau, pour qu'elle eut acquis une grande extension, peu de tems après sa mort. La forêt noire, dont la meilleure partie subsistoit encore, rendoit l'air plus humide et plus froid qu'aujourd'hui; les marécages commençoient seulement à se dessécher; le lac de Zurich étoit environné d'une forêt royale, à laquelle il étoit défendu de toucher sous les peines les plus sévères; ainsi il fallut que les terres du nord fussent encore cultivées pendant cinq cens ans, avant que ces rivages produisissent de bon vin (7). Il y avoit dans la plupart des métairies une maison seigneuriale de pierre (8), ou une tour (9). La maison étoit composée d'une

(5) *Pomaticum*, *piraticum*.

(6) M. Schinz, hist. du comm. cite son ordonnance.

(7) Le changement s'opéra en 1335; Vitoduran.

(8) *Sala Muricia cum Solario*. Test. de Tello.

(9) On voyoit encore il y a quelques années la date

grande salle avec une ou deux chambres, susceptibles d'être échauffées (10); c'étoit là que le maitre hébergeoit ses frères d'armes. Venoit ensuite une cuisine, un bucher (11), un cellier où l'on conservoit plus de vivres que de vin (12), une étable (13), un chenil (14); les huttes et baraques des paysans et de leur bétail entouroient la métairie (15). On plantoit à sa proximité les légumes (16)

---

de 876 à la tour des seigneurs de Brumsi à Schaffouse. Environ douze tours pareilles existoient dans cette ville et à Zurich, avant qu'elles fussent des villes. Ruger, chron. de Schaffouse, msc. descript. de Rabarda, magaz. de M. Busching; T. I.

(10) *Subter, caminata; desuper, aliæ caminatæ.* Tello. *Kemnaten* (cheminées) se trouve encore fréquemment dans les poésies des XIII et XIVe. siècles.

(11) *Torbaces.*

(12) En Allemagne et en Numidie, les celliers furent plus anciens que le vin. Chez les Gaulois, les tonneaux paroissent avoir été antérieurs aux caves.

(13) *Stula.* Tello.

(14) *Canicuna*, ibid.

(15) *Tabulata barecæ.*

(16) M. Schloezer, (*Probe Ruff. annalen*) remarque, *humulus lupulus*, *Spinacia oleracea*, *atriplex*

et les arbres fruitiers (17). Plus loin étoient les champs labourés (18), et ce que le seigneur faisoit cultiver par ses serfs pour son propre compte (19). Des hommes qui n'étoient pas précisément au nombre de ses serfs de corps et de biens, et qui cultivoient de tems en tems des portions de sa propriété, dépendoient de quelqu'un de ses domaines épars (20). Les colons appartenoient le plus souvent à la glèbe ; et sans cet arrangement, l'instabilité des peuples les eut fait toujours errer de côté et d'autre : cette contrainte salu-

---

hortensis, *artemisia dracunculus*. Les légumes furent employés dans les cuisines du midi aussi-tôt après les émigrations des peuples.

(17) *Horti cum pomiferis in mailc.* Tello.

(18) *Hobæ vestitæ.* chap. précéd. not. 99. *Salica terra et hobæ.* Accord de Salomon, Ev. de Constance avec Hartmuth, abbé de St. Gall. *Salen*, chant des Nivelons, V. 314.

(19) *Sondrum Suum.* Tello.

(20) *Spehatici. quidquid ad ipsos spicios pertinet.* Ni Ducange, ni Mabillon n'expliquent ces mots; Muratori, lui-même, garde souvent le silence sur des difficultés, ou se trompe sur d'autres, pour n'avoir pas su l'allemand, et l'allemand moderne.

taire les tenoit rassemblés par grandes cours ou bourgades (21). Chaque cour avoit son tribunal, présidé par le gouverneur ou le maire que le seigneur y plaçoit. Tout le canton étoit convoqué dans les affaires importantes. L'assemblée se tenoit en plein air. Quiconque possédoit en fond de terre sept pieds devant et derrière soi, avoit droit d'y siéger (22): les vieillards avoient la preséance. Le comte, inspecteur des juges subalternes, proposoit l'affaire; alors chacun disoit son avis, suivant l'ordre désigné par l'âge, les lumières ou le rang. Ensuite les juges entroient dans le cercle (23), et les gentilshommes, les vas-

(21) Andelfingen avoit au moins 44 ménages; un autre bourg en avoit 156. Doc. Qu'on juge par-là de l'incroyable multitude des bourgs qui ne subsistent plus. V. sur le mot *cour*. L'histoire des conditions et de l'état des personnes en France et dans la plus grande partie de l'Europe, ouvrage curieux par l'étendue des recherches, mais entrepris pour étayer un système que la nature et la raison réprouvent également.

(22) Cette formule étoit encore admise dans les cours de l'abbaye d'Einsidlen, en 1327. Doc. d'Eberard d'Eppenstein, Cher.

(23) V. Ducange, Voc. *Hringus*. Cet article n'est

saux et les serfs se conformoient à leur sentence. Il y avoit plusieurs comtes dans le Thurgau ; mais bientôt leur titre devint héréditaire, comme leur emploi, et toute l'autorité se concentra dans quelques maisons.

Le plus puissant comte du Thurgau résidoit dans le château de Kibourg, à quelques lieues de Zurich, près de la rivière de Tœs, sur la pointe saillante d'une haute montagne. On croit qu'il étoit de la race des Guelfes (24). Sous le règne de Charlemagne, il avoit fondé dans l'isle de Rheinau le couvent de S. Findanus (25); mais il y avoit déja un couvent beaucoup plus riche à Sindiliosen, agréable prairie située dans une isle du lac de Zeller, à peu de distance du lieu où l'on Kibourg.

---

pas le plus intelligible de son glossaire. Les Allemands et d'autres peuples formoient ainsi, dans leurs assemblées judiciaires, une espèce d'enceinte privilégiée. Les *Arringhi* des sénats d'Italie ont la même origine.

(24) Wegelin, Thesaur. T. II, p. 140. Herrg. généal. T. I, p. 57. Cette opinion est appuyée sur les noms, Wolo, Wolfhard, Wolvene; *Goldast script.* 2°. Sur la série de possession de certains biens.

(25) *Anonimus de vit. J. Finduni*, ap. Goldast.

distingue les eaux du Rhin parmi celles du lac (26).

Zurich. La grande église de Zurich avoit dans quelques métairies voisines les droits d'usufruit et de jurisdiction (27). Hildegarde et Berthe, filles de Louis le germanique, et arrière-petites-filles de Charlemagne, avoient bâti un couvent de femmes (28), vis-à-vis cette église, de l'autre côté de la Limmat. Leur père lui donna la métairie et le village (29) de Zurich, le péage qui se percevoit aux environs (30), la forêt qui couvroit le mont Albis,

(26) L'abbaye de Reichenau, fondée en 724. Elle est encore appellée *Sintheoheusana* dans une lettre de Charlemagne, relat. à Ulm, 813.

(27) Stadelhofen, Illnau, Mur, Meila, Fœllanden, Schwamedingen, Wallisellen, Fluntern, (Flobontsreine), Hirslanden, (Fenichland), etc. donat. de C. M. 810.

(28) Dipl. de fondation par Louis, 853, ap. Mabillon, annal. Benedict. Herrg. donat. du même 858, 859, 865. Hottinger l'anc. Hist. E. N. T., T. VIII, Hotting. le jeune, Hist. Eccles. de l'Helv. T. I. A. 853 et 858.

(29) *Curtim*, *vicum*, *villam*, 853, 858.

(30) Le plus ancien document, connu sur ce péage,

Albis, et un petit district, appellé Uri (31), près du S. Gothard. Dans les causes civiles, ces cantons étoient soumis aux maires de l'abbesse, ou au gouverneur nommé par son couvent (32) qu'elle avoit coutume de faire voyager avec une suite convenable pour la tenue des assises provinciales (33). Le reste des Zuricois, dont les terres étoient libres, y demeuroit sous la protection de l'empereur. Le comte habitoit le palais de Zurich. Il étoit le lieutenant du prince pour toutes les affaires du peuple, du prévôt de la grande église et de l'abbesse; car les droits régaliens, dont il avoit l'administration, comprenoient les eaux, les chemins, les poids, les mesures et les

---

est la lettre de franchise de l'abbaye d'Einsidlen, donnée par l'emp. Othon en 973. Hotting. *Specul. Tigur.* p. 250.

(31) Pagellum Vraniæ, 853. *Ædificia desuper posita*, sont des batimens ordinaires, et l'on a tort de vouloir y trouver des chateaux.

(32) Il n'existe point de trace aussi ancienne de l'avoyer qu'elle donnoit à la ville.

(33) Dipl. de Charlemagne en faveur de Reichenau, 813. Les avoués tenoient aussi des assises trois fois par an.

frichemens commencés autour des manoirs des barons et des comtes. Du côté du lac qui avoisinoit la Rhétie, le comte de Rapperschwyl (34) étoit, depuis un tems immémorial, seigneur du pays de March (35). Derrière ses métairies, une forêt solitaire s'étendoit jusqu'au grand lac, qui sort d'Uri, de cette vallée que nous avons dite appartenir aux religieuses de Zurich. Elle se prolonge, sans être fort escarpée jusques vers Sillinen (36) et Gestinen, en gagnant le S. Gothard. Le comte de Rapperschwyl tenoit en partie du couvent des religieuses, en partie de l'empire (37), la tour de Gestinen et le château de Sillinen. De même que son manoir héréditaire le rendoit maître du

(34) Le plus ancien document est de 880. Fuesslin le cite d'après Muratori, Geogr. T. I, p. 326.

(35) Il est fait mention pour la première fois de Rapprehteswilare dans un doc. de 972, Herrg. On conçoit qu'il s'agit d'Altrapperschwyl dans le pays de March.

(36) Sillinen existoit en 858. Hotting. hist. eccl. de l'Helv.

(37) Marchés de l'abbaye de Wettingen, relat. à ces lieux, 1231-90.

passage de la Rhétie, il ouvroit ou entretenoit les chemins qui conduisoient en Italie, par les derrieres de Gestinen (38). Des deux côtés s'élèvent des rochers monstrueux et nus; la Reuss s'y précipite de cascade en cascade, et ses rivages sont couverts de débris de rocs, que le tems, les neiges, les vents ou les tremblemens de terre ont détachés du S. Gothard. Tel est l'aspect du sol jusqu'au pont de poussière (39).

Lenzbourg. Le Gaster est à peu de distance de Rapperschwyl. Là, plusieurs domaines appartenoient, ainsi que le comté de Coire, à une famille de l'Istrie. Henna, comtesse de Coire, les porta dans la maison de ces comtes (40) qui, descendus des Lenz d'Allemagne, avoient probablement consacré le souvenir de leur origine, en donnant le nom de Lenzbourg à leur manoir de l'Aargau (41). Les services

(38) Je le conclus, de ce qu'il y percevoit le péage. Tschudi 1298.

(39) Le Pont du Diable porte encore ce nom dans un document de 1370.

(40) Ch. des nobles de Benken, 1322. Herrg. l'époque est en 890, et des donations viennent à l'appui.

(41) On ne peut rien alléguer de plus sur ce point

qu'ils rendirent à beaucoup de peuplades, leur valurent une gloire immortelle : non seulement ils contribuèrent à la prospérité de Schennis, couvent de femmes situé dans le Gaster (42); mais ils fondèrent des villages, des châteaux, des abbaies et des villes dans les vallées de Schwitz et d'Underwald, près du lac de Zuger, et dans toute l'étendue de l'Aargau. C'est à cette époque qu'on voit sortir des ténèbres les petites régions et les habitations des nobles. Dans les âges inconnus de l'antique Helvétie, sous la domination des Romains, et sous le sceptre des rois Francs, les peuplades indigénes se confondoient avec la multitude des Barbares ou des sujets, et nous aurons maintenant des renseignemens plus certains sur chaque baronnie, que nous n'en avions auparavant sur des royaumes. La souche des comtes de Lenzbourg, l'ori-

---

d'histoire, que la ressemblance de nom entr'eux et cette illustre famille de la nation des Allemands originaire du pays où l'on trouve les premiers Lenzbourg; et peut-être le comte Ulric de Linzgau, (Herrg. doc. de 891), étoit-il de cette maison.

(42) Humphroi, comte de Coire, ancêtre d'Henna, fonda Schennis en 806. Guler, *Rhæt.*

gine de leurs richesses sont cachées dans la nuit de l'antiquité. Les fondateurs de nos villes et de notre agriculture n'ont point eu, comme les grands-hommes des tems héroïques de la Grèce, les honneurs de l'apothéose; mais cela vient de ce qu'ils peuplèrent ces contrées de leurs serfs, au lieu que les héros de la Grèce y conduisirent des hommes libres et civilisés.

Einsidlen. Vers le tems où les comtes de Lenzbourg commençoient à s'illustrer, Meinrad, fils de Berthold, comte d'Hohenzollern, et d'une comtesse de Sulgen, vivoit dans une cellule, près du lac de Zurich. Elevé dans le couvent de Reichenau, il y avoit pris le goût de la solitude. Il se retira d'abord dans un désert peu éloigné de Cham, métairie royale, située au bord du lac de Zuger. Après y avoir imploré les lumières d'enhaut, à l'aide du jeûne et de la prière, il s'enfonça dans la forêt ténébreuse du mont Etzel; déjà plusieurs années s'étoient écoulées, depuis qu'il s'y déroboit au monde, dans une simple cabane, lorsque des scélérats lui donnèrent la mort, afin de s'approprier le peu qu'il possédoit. Le peuple de Zurich, en présence du comte

Adalbert, les condamna au feu et à la roue (43). Le séjour de Meinrad demeura pendant plus de quatre-vingt ans, abandonné aux ronces et aux bêtes sauvages; enfin, au bout de ce terme, sa cellule fut remplacée par l'abbaye de notre dame d'Einsidlen, ou de l'hermitage, qui est encore célèbre de nos jours.

Le couvent de S. Gall étoit déjà très-riche, grace à des possessions nombreuses, et aux miracles qu'y opéroient de saintes reliques. Mais ce qui l'honoroit davantage, c'étoit la vie exemplaire de ses religieux, et leur amour pour les sciences. Ils lisoient les meilleurs ouvrages des plus illustres péres de l'église (44), les homélies du plus éloquent (45), les an- S. Gall.

(43) Alberti à Bonstetten, *passio S. Meginradi martyris.* msc. Il s'exprime en ces termes, relativement au sort des meurtriers: *judicibus et populo christiano sub comite Adelberto eos ad hoc decernentibus.* Cette Passion et d'autres ouvrages du doyen de Bonstetten, qui ne laissoit pas d'être savant pour le tems où il vivoit, (1481) sont à Paris, dans la bibliothèque nationale.

(44) La Cité de Dieu, de S. Augustin; les épitres de S. Jérôme; S. Ambroise.

(45) S. Chrysostôme,

nales du peuple Juif, les actes des martyrs; les livres qui traitoient de la chronologie (46) et des ordonnances du S. Siége. Ils avoient aussi les grammairiens latins (47), des descriptions de la terre, des historiens (48), et une mappemonde (49). Ils décoroient le recueil latin des hauts-faits d'Alexandre (50), avec autant de plaisir qu'on en trouve aujourd'hui aux aventures de Charles XII, racontées par Voltaire. Sans les soins de Waldo, de Gosbert et d'Hartmuth, abbés de S. Gall, et fondateurs de sa bibliothèque, le travail de Cicéron sur les lois et sur le but de nos actions auroit été perdu pour la postérité. Dans ce même Thurgau, dont Ammien Marcellin fait une description si effrayante, des moines sauvèrent de l'oubli son ouvrage et celui de

---

(46) Josephe; le martyrologe de Bede; les chroniques d'Eusèbe et de S. Jérôme.

(47) Priscian; l'étymolog. d'Isidore.

(48) Solin, Justin, Orose.

(49) *Una mappa mundi subtili opere.* Ratpert, qui donne aussi le catalogue des livres.

(50) *Gesta Alexandri.* On voit encore à Einsidlen ces mêmes livres, ou des copies qui ont été faites d'après eux.

Quintilien (51). L'abbé Hartmuth, noble d'extraction, transcrivit de sa propre main un corps universel des sciences (52). Si ces laborieux solitaires avoient su distinguer la sagesse de la pompe du langage, ils auroient conservé plus d'histoires circonstanciées, et moins de ces extraits, dont la multitude annonce et précipite le déclin du vrai savoir. Ce furent les Ecossois et les Anglo-Saxons qui firent germer cet amour de l'étude dans le monastère de S. Gall, leur compatriote; l'abbé Grimwald, père des pauvres (53), fonda les écoles (54). Du reste les cadavres des saints étoient ornés de toutes les choses précieuses, dont le mépris avoit été le principe de leur gloire; on étaloit de grandes richesses dans les églises.

Pepin, père de Charlemagne, avoit donné Lucerne.

---

(51) Il faut y joindre Valerius Flaccus et Asconius. M. de Balthasar, *Entw. einer gel. gesch. der Schweiz.*

(52) Boëce; Martianus Capella, Bede, *de nat. rer. et temp.*

(53) Ratpert.

(54) M. de Balthasar cite à ce sujet Ziegelbauer, H. Litter. Benedict., T. I, c. 2. Il faut aussi consulter l'hist. littér. de France, par Iso et autres.

Munster, village situé près de Lucerne, à l'endroit où le Thurgau se sépare de l'Aargau, à l'abbaye de Murbach, qui s'élevoit en Alsace au bord d'une petite rivière, dans le Blumenthal (55). Les couvens furent investis de beaucoup de terres abandonnées. Charlemagne fit don de la Valteline à l'abbaye de S. Denys près de Paris (56). La dispersion des seigneuries n'avoit point de conséquences nuisibles. Presque tout s'y faisoit de soi-même et sans la participation des maitres; et les redevances des biens en censive, outre qu'elles se réduisoient à peu de chose, étoient fixées à un taux précis. Il en résultoit que le peuple les cultivoit avec beaucoup plus de soin. Les cours de l'église de Lucerne sont devenues les chefs-lieux de plusieurs communes

La Valteline.

---

(55) Dipl. de Lothaire, 840.

(56) Dipl. de Charlem. 780; de Lothaire, 840 et 847; ap. Felibien, hist. de S. Denys, et Bouquet. dans le dipl. de 780 *Vallis camenia* ne veut pas dire *Val.camonica*, mais Camena entre la rivière de Travaglione et Val Fontana. On voit par celui de 840, que la vallée appellée Tillina s'étendoit jusqu'au lac de Côme.

respectables (57); et pendant que les moines de S. Denys furent maîtres de la Valteline, on s'y adonna à la culture de la vigne et des oliviers, et l'on y établit des marchés (58). Par-tout les améliorations ont été l'ouvrage du peuple; trop souvent, les seigneurs ne faisoient autre chose que répandre la désolation, en tems de guerre; et en tems de paix, varier l'oppression sous mille formes.

Il est probable que Pepin, comme maire du palais, ou comme roi, se réserva le territoire qui s'étend depuis l'Aar et les Alpes jusqu'au Jura, et que les rois Mérovingiens avoient administré sous le nom de Patrices; l'importance d'une contrée aussi voisine de l'Allemagne et des passages qui conduisoient en France et en Italie, dut lui suggerer cette mesure prudente. De-là lui vient le nom de comté de Bipp (59). Bipp.

(57) Lucerne même; Sarnen, Stanz et Alpnach, Malters, Emmen, Lunkhofen, Kussnacht étoient de grands villages, etc.

(58) *In loco Honohim*, 840.

(59) M. de Watteville cite un document de 850. Nous n'avons rien trouvé sur le *Comitatus Pipinensis*, qui fut antérieur à l'année 859. V. la note 83. Le château de Bipp pouvoit être la demeure des comtes.

Le Valais. L'évêque de Sion étoit gouverneur du Valais. On avoit remis l'autorité entre les mains des évêques, soit dans les cantons où la sauvage hardiesse des peuples avoit besoin d'être contenue par des craintes de plus d'une espèce, soit dans les passages importans, où la puissance d'un homme de guerre éveilloit la défiance. Il faut rapporter à cette époque la demande que fit Théodule aux évêques de Genève et d'Aouste, de recueillir les ossemens de la légion Thébaine (60). La légende, où il étoit dit comment cette troupe aima mieux mourir que d'abjurer sa foi, présentoit au moins cette grande leçon, que l'on ne doit pas craindre la mort, quand il s'agit de bien faire.

Idée générale. Voilà de quelle manière l'Helvétie et la Rhétie étoient cultivées par les seigneurs ecclésiastiques et laïques et par leurs vassaux, sous la domination des empereurs, qui s'en reposoient sur les comtes. Depuis la cellule de Meinrad jusque dans les Alpes qui sont derrière le Valais, un bois antique couvroit ces heureuses vallées où des milliers de pasteurs élèvent maintenant leurs troupeaux et

(60) Spon, hist. de Genève.

jouissent de la liberté de la paix et de l'abondance (61). Les serfs de différentes abbayes, telles que Beronmunster (62), en défrichoient péniblement quelques portions. Le siècle n'étoit pas mûr pour les sciences; quoique peuplé d'hommes studieux, le couvent de S. Gall ne possédoit que des livres étrangers.

Charlemagne transmit à ses descendans la constitution du royaume des Francs, telle que Pepin la lui avoit laissée. Les évêques, la haute et basse noblesse (63) se rendoient aux états du pays. Tous élisoient pour roi des Francs, ou de l'une des trois divisions de l'empire de Charlemagne (64), un fils du roi décédé (65), qui juroit de tenir (66) ce qu'un

Constitution de l'empire.

(61) Il s'étendoit jusqu'aux Alpes Pennines. *Bonstetten.*

(62) Le chartul. de cette abbaye, lui donne pour fondateur Beron, comte de l'Aargau, qui vivoit en 850.

(63) Tout propriétaire libre d'un bien libre.

(64) Premier accord des fils de Louis le débonnaire.

(65) *Quem populus eligere voluerit.* Partage de Charlemagne 806.

(66) *Uniuscujusque competentem legem servabo.* Capitul. A. 858. *Ego Hludovicus, misericordia domini et electione populi rex constitutus.* Serment de Louis II, roi de France, 879.

souverain loyal doit à des peuples fidèles (67). Il est assez vraisemblable que les prélats étoient alors chargés de surveiller les abus de la puissance souveraine (68), comme les

(67) *Sicut fidelis rex suos fideles debet.* Capitul. 858.

(68) *A quâ sublimitate dejici à nullo debueram sine audientiâ et judicio episcoporum, quorum castigatoriis judiciis me subdere fui paratus.* Capitul. de Ch. le chauv. 859. On voit par ces remarques, non-seulement que Charles pouvoit s'exprimer ainsi, sans se rendre coupable de haute trahison envers les loix du pays, mais aussi la raison pour laquelle les évêques donnèrent à Boson la royauté d'Arles, et celle qui engagea Pepin à demander au Pape la confirmation de son usurpation, en un mot, l'immense autorité de l'église. Ceci répand sur les relations du trône et de l'autel une lumière que notre siècle ne sauroit nous fournir. Cette puissance sacerdotale n'avoit aucun fondement dans le christianisme; mais elle prenoit son origine dans les anciens usages des Barbares. Lorsqu'oubliant les événemens actuels, on envisage l'histoire du moyen âge, sans y mêler de vues particulières, beaucoup de choses deviennent naturelles et légitimes, où l'on ne voyoit d'une part que faiblesse et superstition, et de l'autre, que les envahissemens d'un orgueil sans pudeur. Toute la chrétienté de l'Occident cesse de paroître aussi incroyablement stupide, que ses sages descendans se la représentent.

prêtres des Germains et des Gaulois, et de même que leurs prédécesseurs, au tems de Clotaire I, inspectoient les juges subalternes (69). Mais les troubles postérieurs ne vinrent pas de ce que le roi n'avoit pas une autorité illimitée, mais de ce qu'un état mitoyen étoit nécessaire pour maintenir l'équilibre (70). L'amour paternel inspira seul Charlemagne et Louis le débonnaire, lorsqu'ils partagèrent l'empire entre leurs enfans; ils ne considérèrent point assez la nature de l'esprit humain. En prenant la résolution de donner un royaume à chacun de leurs fils et à sa postérité (71),

---

(69) Constitutio generalis, 660. Decretio Gunthramni, 585. Baluz.

(70) Les évêques oublièrent en premier lieu le rôle qui leur convenoit, et devinrent semblables au reste des seigneurs. Ensuite, ils négligèrent de tenir des assemblées deux fois par an, ce que le Pape leur reprocha avec justice. C'étoit la base de leur crédit, le lien qui faisoit leur force et qui les mettoit à même d'avoir un plan de conduite et de l'observer. Cette négligence alloit faire perdre à l'église son ancienne influence; ce fut alors que le Pape prit sur lui de tenir tête aux souverains.

(71) ~~Un~~ roi ne pouvoit rien acquérir dans les états

ils comptèrent, comme autrefois Dioclétien (72), sur le concours durable de leurs projets (73), sur le respect et la soumission des cadets envers leur aîné (74), enfin, sur la modération et le désintéressement de celui-ci dans l'exercice du pouvoir suprême (75). Peut-être aussi, Charlemagne prévoyoit-il que Louis le débonnaire, dont l'ame avoit si peu d'énergie, seroit hors d'état de gouverner toutes les nations répandues depuis Salerne jusqu'au Dannemark. Mais Louis et ses enfans ne se persuadèrent jamais qu'un roi pût dépendre de

---

de son frère; le vassal de l'un ne pouvoit accepter de fief dans les états des deux autres. *Partage de* 806.

(72) Au moins dans son système, l'Auguste pouvoit, en choisissant des Césars dont il connoissoit le caractère, se mettre à l'abri des inconvéniens; au lieu qu'ici il falloit prendre les successeurs, tels que les avoit donnés le hazard de la naissance.

(73) La paix et la guerre dépendoient de l'aîné. *Chart. divis. Lud. Pii*, 7.

(74) Ils devoient lui porter des présens annuels, et ne pouvoient se marier sans son consentement. Ibid. 4, 5, 13.

(75) Ibid. 5.

de son égal, car l'amour de la domination ne connoît point de bornes chez l'individu qu'assiégent les flatteurs. A tout prendre, c'est sur Charlemagne que tout le blâme doit retomber; puisque ce prince, en soumettant les Lombards, et en opprimant les Saxons, avoit fondé un empire, qui ne pouvoit être gouverné ni par trois rois, ni par un seul.

On ambitionnoit la possession de l'Helvétie et de la Rhétie, non pas précisément pour l'amour de ces contrées elles-mêmes, mais à cause de leurs issues. En effet ces passages sont de nature à n'être pas aisément forcés, et tout roi de France, d'Allemagne ou d'Italie qui en seroit le maître, occasionneroit de justes appréhensions aux deux autres. Louis le débonnaire commença par donner à son fils, Charles le chauve, la Rhétie, l'Alsace et la Souabe (76). L'Alsace s'étendoit jusque dans le voisinage des Alpes. Ce bel héritage étoit pris sur la part des autres enfans de Louis; Judith sa seconde femme le porta à cette démarche irréguliere. Après avoir mesuré ses forces contre celles de son père et de ses

Partages.

827.

(76) Chartul. Lausann.

frères, dans plusieurs batailles sanglantes,
843. Lothaire reçut en échange du royaume d'Italie et de Lorraine, les comtés de Valais, de Vaud (77) et de Warasch (78), le duché de Souabe (79), l'Alsace et Courval (80). Lothaire, comme étant l'aîné, avoit l'inspection suprême; ainsi il convenoit qu'il fut à portée de

---

(77) *Comitatum Vallisiorum et Valdensem usque Mare Rhodani.* Ann. Bertin. 839. Sur quoi il faut remarquer: 1°. Que le premier mot ne contredit point la conjecture avancée dans le chap. précédent, note 68. Lothaire étoit le souverain de ce comte, et n'étoit pas lui-même le comte. 2°. Le *Com. Vald.* peut avoir été tout le territoire compris depuis le Jorat jusqu'au Jura, territoire anciennement appellé *Pays-de-Vaud;* il fut resserré lorsque des donations et d'autres moyens en eurent détaché diverses parties; et recouvra sa première étendue, lorsque la maison de Savoye unit toute la contrée sous sa domination. 3°. *Mare Rhodani*, veut dire ici le lac de Geneve, l'océan d'Orose, hist. des rois Cimbres.

(78) Aubonne, Avenches, le pays intérieur. Il eut aussi Scobingen.

(79) Il ne conserva point ce duché dans le partage de 843. *Maxima pars populorum Lotharium sequebatur.* Ratpert.

(80) L'Alsace a aussi le titre de duché.

tout l'empire ; mais une frontière aussi étendue ne pouvoit résister aux ennemis. Lothaire, 855.
pressé par ses remords, déposa cette couronne qui avoit coûté tant de larmes à son père, et la vie à tant de milliers d'hommes, et termina ses jours en faisant pénitence dans l'abbaye de Prum. Ses trois fils, instruits de sa mort, eurent une entrevue dans le château d'Orbe, afin de procéder au partage de ses Etats. Louis, en sa qualité d'aîné, prétendoit garder la succession toute entiere ; Lothaire en revendiquoit la moitié ; Charles en désiroit aussi une part. Louis se disposa à la guerre ; et Lothaire voulut faire donner la tonsure à Charles (81). Enfin, par l'entremise des grands, Louis eut la Rhétie (82) et l'Italie ; Lothaire, Sion, Genève, Lausanne, le comté de Bipp (83), et la Lorraine ; Charles, Lyon et la Provence. Au bout de quel- 859.
ques années, Lothaire acquit la survivance des terres de Charles, en cédant à Louis les

(81) Ann. Bertin. 856.

(82) Voilà pourquoi il donna en 866 le dipl. en faveur de Faviéres, Chap. X, note 87.

(83) Ann. Bertin. 859.

comtés, évêchés et villes de Sion, Genève et Lausanne (84), sans se départir néanmoins du passage des Alpes Pennines et du comté de Bipp (85). Comme un adultère le mettoit dans le plus grand danger, il consentit à ce partage, afin de se concilier l'amitié de son frère. Theutberge sa femme, étoit fille d'un comte de Bourgogne, nommé Boson. Hubert son frère, abbé de Luxeuil et de S. Maurice dans le Valais, étoit duc du pays qui s'étendoit depuis le Jura jusqu'à l'Aar, et de la Rhétie (86). Lorsqu'il voulut soutenir les droits de sa sœur, contre la maîtresse du roi, Lothaire l'accusa d'avoir commis un inceste avec elle (87). Hubert furieux oublia son serment de fidélité, et Lothaire se servit de ce prétexte, pour travailler à sa ruine. Il mit à

(84) Ann. Bertin. 859.

(85) De-là une donation qu'il fit dans l'évêché de Lausanne en 866. Il garda aussi Maurienne, Scobingen et Amans.

(86) *Dux Jurensium et Rhæticarum partium.* Falcvin. descript. abb. Lobes. La nature et l'histoire de ce duché ne sont pas connues.

(87) *Sodomitico scelere commixtum.* Ann. Bertin. 860.

la tête des troupes qu'il envoya contre lui, un prince distingué (88), le comte Conrad, 866.
parent de sa maison (89). Les armées se rencontrèrent à l'extrêmité de la Bourgogne, du côté du Jura, à l'entrée de l'Helvétie Romane, dans la campagne d'Orbe. Hubert fut défait, et Conrad obtint son duché (90). 869.
Cependant la débauche entraîna Lothaire au parjure, et lui causa la mort, après l'avoir précipité dans toutes sortes de malheurs. Louis le Germanique et Charles le Chauve, roi de France (91), n'eurent rien de plus pressé que

(88) *Famosissimus princeps.* Hericus ap. Labb, Bibliot. T. I, p. 556.

(89) Ruchat, hist. gén. de la S. le croit fils de l'abbé Hugues, et petit-fils de Conrad, comte de Paris, et d'Adelaïde, fille de Louis le débonnaire. Mille, hist. de Bourg. le fait naître du comte de Paris, et le croit neveu de l'impératrice Judith et mari d'Adelaïde. Suiv. Bochat, T. II, p. 548, il paroit assez constant que son père fut Conrad, comte de Paris, mort en 862. Le même auteur dont le sentiment n'est pas tout-à-fait confirmé par Héricus, regarde avec assez de fondement Adelaïde comme une fille de Pepin, fils de Louis le débonnaire.

(90) Regino Prum. 866.

(91) Elle étoit alors appellée *Carlingen* de son nom.

de se réunir pour empiéter sur les droits de l'empereur Louis II, son frère, et ils se partagèrent l'héritage de Lothaire leur neveu, roi de Lorraine. L'Alsace (92), Bâle (93), l'église de S. Urs de Soleure, Motiers-Grand-Val, la Clause (94), Warasch, Lucerne et Murbach échurent à Louis le Germanique, et depuis cette époque, ces pays appartiennent à l'empire, en tant qu'un droit peut être fondé sur une injustice. Sion, Genève et Lausanne passèrent sous la domination de Char-
875. les le Chauve (95). A la mort de Louis II,

Cette dénomination existe encore dans la chanson de Guillaume de Brabant, composée au XIIIe. siècle. Nous avons vû *regnum Merowingorum* dans la loi des Allemands; quelqu'abus que l'on ait fait de cette remarque, il est certain que beaucoup de pays ont pris leur nom de quelques anciennes dynasties, ou même d'un seul roi.

(92) Elisgau, Elisiacæ partes. Ann. Bert. 869.

(93) Ibid. Outre que Bâle est nommé, Basalclowa pourroit bien appartenir aussi à ce lot.

(94) *Valis Clusæ* peut tout aussi bien désigner le passage de Falkenstein, que celui de *Pierre-Pertuse*.

(95) Les Ann. Bertin. lui donnent Besançon et Vienne, dont Genève et Lausanne sont des dépen-

qui, dominé par son épouse, et bravé par ses sujets, ne posséda guère que le titre d'Empereur, Charles le Chauve, prince foible, pour qui la France étoit déjà trop vaste, devint roi et empereur d'Italie. Dernier petit-fils de Charlemagne, il eut à peine le tems de prouver à ses nouveaux sujets, comme il l'avoit prouvé aux anciens, qu'une couronne ne suffit pas pour constituer un véritable monarque. Louis le Bégue, son fils, 878.
hérita de son trône avili. Quelques grands à qui il donna de riches abbayes et des comtés, l'élevèrent à l'empire, contre le vœu de plusieurs autres, dont il négligea d'acheter la bienveillance. Il mourut peu de tems après, 879.
et l'on soupçonna de cette mort précoce certains seigneurs, qui, ayant exercé sous Charles le Chauve, une autorité presque royale, se flattoient d'obtenir le titre de roi.

Quelques mois s'étant écoulés, six archevêques et dix-sept évêques du royaume de Démembrement de l'empire.

---

dances. On voit qu'il étoit maître de ces deux dernières villes, par les brefs de Jean VIII à l'archevêque de Besançon, 878, et *Clero populoque Genevensi.*

Bourgogne, s'assemblèrent à Mantaille (96), près de Vienne. De grands troubles agitoient les églises et les provinces. A Genève et à Lausanne, l'élection des évêques étoit un sujet de dispute (97). Les seigneurs, mécontens et remplis de méfiances, se fortifioient les uns contre les autres, par une suite des investitures arbitraires de Louis le Bégue (98). Bernard, comte de Gothie (99), venoit d'en être chassé; on craignoit l'ambition sans bornes du comte Conrad (100), qui avoit défait le duc Hubert. Les rois de Germanie aspiroient à réunir dans leur personne toute la puissance de Charlemagne; l'un s'étoit emparé de l'Italie; l'autre étoit entré en France par la Lorraine, à la tête d'une armée que suivoit le ravage. Les Normands pilloient l'intérieur du pays : dans la partie méridionale, on redoutoit les incursions des Sarra-

(96) Mille, T. III, p.300, rapporte les actes de ce concile.

(97) Doc. de la not. 95, le premier se trouve dans Bouquet, T. IX, p. 165.

(98) Ann. Bertin. 877.

(99) Partie du Languedoc.

(100) *Spes de præcellenti potentiâ.* Ann. Bertin. 879.

zins. La Bourgogne n'avoit point de roi (101). Louis et Carloman, fils de Louis le Bégue, conservoient à peine l'ombre du pouvoir en France. Dans cette extrêmité, les évêques, se croyant autorisés à veiller au bien public, ainsi que l'avoient été les prêtres des Payens, ceux de la nation Juive et leurs propres dévanciers, délibérèrent entr'eux sur le parti qu'il falloit prendre, et après avoir consulté plusieurs seigneurs (102), considérant que les anciens maires du palais n'avoient eu d'autre droit à la couronne que leurs grandes qualités, et que Charlemagne, dont le mérite supérieur attachoit tous les peuples à sa domination, n'avoit pas transmis son génie à ses descendans, en leur transmettant sa puissance, ils abandonnèrent cette famille. Soixante-cinq ans après que la splendeur du trône des rois Francs eut été éclipsée par le fils de Pepin, les prélats de Bourgogne envoyèrent proposer au comte Boson, qui étoit alors à Vienne, de devenir leur roi, à condition qu'il jure-

(101) *Nullus in eos sua viscera per caritatis largitionem extendebat.* Act. Mantal.

(102) *Nobiliorum.*

roit de protéger d'une maniere équitable, les grands et les petits (103), d'être accessible à tous, affable envers tous (104), humble devant Dieu, bienfaisant pour l'église, et fidèle à toutes ses promesses.

---

(103) *Mamburginus singulis exibens.* Le mot *Patrice*, qui est employé dans cette occasion, semble indiquer que l'on reconnoissoit encore jusqu'à un certain point, la suprématie des empereurs d'Orient, et que l'on se souvenoit d'où les princes barbares tenoient leur autorité sur ces pays.

(104) *Animo sereno.*

CHAPITRE XII.

Le royaume d'Arles et le second royaume de Bourgogne.

879 — 1032.

BOSON étoit fils d'un comte des Ardennes, appellé Bovon; il avoit un frère et une sœur, nommés Richard et Richilde. Vaillant, libéral au besoin, il s'énonçoit avec grace et l'on admiroit sa pieté (1). Charles le Chauve avoit aimé Richilde, et Boson avoit profité pour son aggrandissement du honteux crédit de sa sœur (2). Charles lui avoit accordé le gouvernement de la Provence, du comté de Vienne, de l'abbaye de S. Maurice, et de plusieurs autres seigneuries. Dans le cours de son élévation, il perdit sa femme, qu'il avoit épousée avant l'époque de sa fortune. Le duc Bérenger son ami avoit dans son château, à Trevise, la princesse Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II. Son orgueil égaloit celui de

I. Origine du royaume d'Arles.

(1) *Hic pius et largus fuit, audax et ore benigno.* Epitaph. à S. Maurice de Vienne, ap. Mille.

(2) *In concubinam accepit.* Ann. Bertin. 869.

sa mère, et elle attendoit impatiemment un époux. Charles le Gros, ayant fait une invasion en Italie à main armée, Boson dissimula ses projets, arma tous ses vassaux, et traversa l'Helvétie, feignant d'être mécontent de Charles le Chauve, et de vouloir attaquer au pié des Alpes l'armée des Allemands. Sous ce prétexte, il s'avança vers Trevise, enleva Hermengarde, et la conduisit, en s'efforçant de l'appaiser, dans le camp de Charles le Chauve qui étoit alors à Verceil. Le Pape Jean VIII se trouvoit dans ce camp; Boson eut l'art de gagner entiérement ses bonnes graces. Charles le Chauve étant mort peu de tems après, le Pontife et Louis le Bégue se rendirent chez Boson. Il sut tellement se les concilier tous les deux, que l'empereur lui désigna pour gendre son fils Carloman (3), et que le pape le choisit entre tous ceux qui briguoient l'honneur de l'escorter au travers des Alpes (4). Il faut croire que Boson, après la mort de Louis, cédant de bon cœur aux instances de sa femme, se donna des mou-

(3) Ann. Bertin. 878.

(4) Sur le Mont-Cenis, ibid.

vemens pour obtenir le titre de roi, et qu'une partie des prélats fut gagnée, tandis qu'on obligea le reste d'en passer par ce qu'on avoit résolu (5). Quand leurs envoyés parurent à Vienne et offrirent à Boson cette couronne de Bourgogne, qui d'abord possédée par Gondicaire, avoit successivement passé, dans le cours de quatre cents cinquante ans, à la famille de Gundioc, aux descendans de Merovée, et à la postérité de Charlemagne, il témoigna de la surprise, de l'irrésolution, et même une sorte de répugnance à se charger d'un si grand fardeau. Enfin il se laissa persuader par les sollicitations de tout ce qui l'entouroit, et consentit, pour le bien de l'église, et pour obéir à la volonté divine, à être roi de Bourgogne. Il y mit cependant cette condition, que l'on prieroit trois jours de suite dans toutes les églises, afin que ni ses sujets ni lui-même ne fussent trompés dans leurs pieuses intentions, et pour donner aux mécontens le loisir de se déclarer (6). Aucun n'ayant paru, et ce silence ayant prou-

(5) Regino Prum.
(6) Act. Mantal.

vé d'une maniere évidente que tous les Bourguignons étoient satisfaits du choix des évêques, Aurélien, archevêque de Lyon, fit la cérémonie du couronnement; et Boson déposa les marques de sa dignité à Lyon, dans l'église de S. Etienne, premier martyr. Le droit de Boson étoit semblable à celui de Pepin; il n'y eut de différence que dans la prospérité de leurs maisons. Cette défection de la Bourgogne fut le signal du démembrement de la monarchie Carlovingienne; en moins de trente ans, l'Italie en fut détachée, et l'on vit les Allemands, les Saxons, les Franconiens et les Bavarois se choisir un souverain dans une autre famille. Enfin, cent huit ans après le couronnement de Boson, les descendans de Charlemagne perdirent aussi jusqu'au titre de rois de France. Il y avoit trois siecles et demi que les Francs avoient dépouillé Gondimar de la Bourgogne, lorsqu'elle leur fut ravie à eux-mêmes, et ce n'a été qu'après un espace de six cents ans qu'ils en ont recouvré seulement une partie (7).

---

(7) Regino Prum.

L'empereur, le roi de France et celui de Baviere, savoient que l'adresse et les alliances de Boson le rendoient redoutable ; saisis de colère, en apprenant ce qu'il avoit osé, ils sommèrent, par une convocation solemnelle, le ban et l'arriere ban de leurs Etats, d'armer contre sa puissance et contre ses jours. Longtems on lui dressa des embuches inutiles ; on prodigua vainement les dons et les promesses pour corrompre ses favoris. Il s'étoit concilié leur affection, et il veilloit soigneusement à sa sûreté. Louis III, en qui s'étoit conservée une étincelle du génie de ses ayeux, et son frère Carloman, fiancé à la fille de Boson, se liguèrent avec leur cousin Charles le Gros. Ils allèrent mettre le siége devant Vienne, à la tête d'une armée nombreuse (8) ; Boson, ne pouvant leur opposer que des forces inférieures, se retira dans les montagnes (9). Vienne fut prise, et Hermengarde tomba au pouvoir des vain-

Ses rapports avec l'Empire.

(8) *Cum hoste.* Ann. Bert. Ce passage est un des plus anciens où le mot *hostis* soit employé dans ce sens.

(9) *In montana quædam.* Ibid. On ignore s'il faut entendre par-là les Alpes ou les Cévennes.

queurs. Mais les rois de France étant venus à mourir, l'empereur accorda la paix à Boson, qui reçut de lui sa couronne (10). Ce n'est pas faute de s'être soutenus réciproquement, que les descendans de Charlemagne hâterent le déclin de leur maison ; ce fut sur-tout parce qu'ils avoient plus de vanité que de lumiéres.

882. Charles le Gros acquit de cette maniere la suzeraineté du royaume d'Arles, qui prit ce nom, attendu qu'Arles étoit la principale ville qu'il renfermoit (11).

L'amitié

---

(10) Par une de ces deux raisons, ou parce que Charles étoit régent de France, pendant la minorité de Charles le Simple, ou parce que dans l'origine la royauté de Bourgogne avoit été un patriciat impérial. Ce dernier motif est le plus vraisemblable, et sert à confirmer ce que Leibnitz, toujours étayé de preuves historiques, dit de la suprématie des empereurs. Suivant les actes de Mantaille, les Bourguignons veulent que Boson soit *Patrice*. Charles le Gros ne pouvoit former des prétentions sur son royaume à titre d'hérédité ; 1°. parce que cela étoit opposé à la constitution du pays ; 2°. parce qu'il venoit de reconnoître les droits de ses cousins, les rois de France, en leur prêtant son appui.

(11) Par un dipl. de 886, Charles le Gros donne à

L'amitié de l'évêque de Lausanne étoit précieuse aux divers souverains qui entouroient l'Helvétie, à cause des passages du Jura et des alpes Pennines. On procédoit alors à l'élection de ce prélat, conformément aux anciens usages; le peuple le choisissoit sur la proposition du clergé. Mais Jean VIII se servit de la surveillance pastorale attribuée à son siége sur toutes les églises (12), comme d'un prétexte, pour défendre, au nom de Dieu, au capitaine de sa milice et à son conseiller, (13) qu'un évêque fut sacré à Lausanne sans sa permission, soit par ordre du prince, soit d'après le vœu

Avec le S. Siége.

Adelgise, vassal du margrave Rodolphe, qui fut ensuite roi, *quasdam res proprietatis suæ in pago Valdensi.* Cette propriété venoit sans doute du partage de 869; le *pagus* en question pouvoit appartenir au pays de Warasch.

(12) *Sacra Romana ecclesia, caput omnium, pro universali ecclesia pastoralem exhibeat curam.* Capitul. Caroli Calvi in palatio Ticinensi ap. Murat. Script. T. II. Supplem. Le pape écrivoit à Charles le Gros, ap. Bouquet, T. IX, p. 190. *Omnium ecclesiarum Dei curam habemus commissam.*

(13) *Magister militum, dux consiliariusque noster,* Le P. à l'Arch. de Besançon, ap. Bouquet, ibid. p. 165.

des habitans. Il publia ce bref pour appuyer la nomination de l'évêque Jérôme ; et Charles le Gros ayant chassé ce prélat, comme un partisan de Boson, il sollicita vivement pour qu'il fut maintenu dans sa place (14). Ce même pape, quand les Genevois élurent Optandus pour leur évêque, suivant le droit qu'ils avoient de le prendre dans leur clergé (15), lui donna la consécration de son autorité apostolique. Aidé et conseillé par Boson (16), Otramne, archevêque de Vienne, dont l'é-

---

(14) *Volumus et rogamus*, écrit-il à Charles. Il avoit écrit précédemment à l'archevêque : *per deum patrem, filium et spiritum S. obtestamur, apostolicâque autoritate expressè jubemus et interdicimus.*

(15) *De proprio clero electionem perenniter.* Le pape à la ville de Genève, ap. Gautier, Spon, hist. de Genève.

(16) Par ce Boson, qui empêcha la consécration et *cui societas ejusdem sedis videtur metropolitanus ;* nous n'entendons pas, comme Gautier, un anti-archevêque, mais le comte Boson, qui pouvoit avoir d'autres vues sur Genève. Sa liaison avec Jean VIII est vraisemblablement postérieure. La lettre, dont la date n'est pas certaine, peut avoir été écrite, lorsqu'il étoit, ou feignoit d'être l'ennemi de Charles le Chauve. (Ann. Bertin. 877.)

vêque de Genève étoit suffragant, tâcha d'en donner un autre à cette ville. Quoique l'on eut réservé ses droits (17), il fit mettre Optandus en prison, pour avoir reçu la consécration de Rome. Cependant il lui rendit la liberté, quand le pape l'eut menacé de l'excommunication. Cet acte de condescendance faisoit honneur à sa sagesse. En effet, l'autorité sacerdotale, depuis l'archevêque jusqu'au curé de village, dépend de la bonne harmonie de tous les membres du clergé. Si la hiérarchie romaine avoit été conduite avec le jugement convenable, les prélats à la tête de la partie du genre humain, qui n'est pas armée, auroient balancé le pouvoir que les armes donnent à l'autre.

Boson mourut dans la neuvieme année de son règne. Il laissa son trône, encore mal affermi, à Louis son fils, qui étoit mineur; mais le génie d'Hermengarde vint au secours de cet enfant. La plupart des seigneurs d'Allemagne abandonnèrent alors Charles le Gros, et couronnèrent à sa place Arnoul, bâtard de son frère Carloman. L'empereur dont le

Origine du second royaume de Bourgogne.

887.

(17) *Salvo privilegio antiquo propriæ metropolis.*

cerveau affoibli par des maux de tête insup-
888. portables (18), succomboit à l'immense fardeau de ses occupations, perdit à la fois toutes les couronnes de Charlemagne; il expira, après avoir passé quelques semaines dans la solitude et l'indigence, et fut inhumé dans l'abbaye de Reichenau. Mais la puissance des Francs ne tarda pas à s'écrouler toute entiere. Pendant qu'Arnoul défendoit sans énergie ses droits mal-assurés, on vit tout-à-coup le comte Eudes prendre, au midi de la Loire, le titre de roi de France, Gui duc de Spolette, aspirer à l'Empire, Bérenger se faire roi d'Italie (19), et un nouveau prince fonder en Bourgogne un trône rival de celui du fils de Boson. Bientôt la France entiere donna la

---

(18) Du vivant même de son père, il avoit eu un accès de démence, et pour lors *incisionem acceperat.* Appendix Ann. Bertin. ap. Murat. Quant à sa fin, nous savons *quod in tantam postremò dejectionem venit, ut panis quoque egeret.* Otto Frising. chron. L. VI. Il mourut à Neiding, où sont enterrés les princes de Furstenberg.

(19) *Ultime Berengario referunt* (*ipsum Cæsarem*) *dixisse propinquo subdere colla.* Carmen de Laudib. Bereng. ap. Murat. T. II.

couronne à Eudes, au préjudice de Charles le Simple, fils de Louis le Bégue et petit-fils de Charles le Chauve. Eudes étoit d'une beauté remarquable, grand et expérimenté dans l'art militaire (20); la France avoit besoin d'un roi qui en imposât aux Normands. Gui de Spolette ne fut pas moins heureux en Italie, où le pape le couronna empereur (21). Cependant Rodolphe, fils du comte Conrad, le vainqueur du duc Hubert, résolut de devenir roi de la Haute-Bourgogne (22). Il convoqua à S. Maurice en Valais quelques seigneurs ecclésiastiques et laïques. Thierri (23), évêque de Sion, lui étoit dévoué. Il se fit nommer roi dans cette assemblée. Aussi-tôt il envoya des messagers avec de grandes promesses, dans tout le royaume de Lorraine (24). Il fut d'abord reconnu dans la Franche-

(20) Regino.

(21) *In regnum Italiæ augustaliter successit.* Chron. Casaur.

(22) *Superiorem Burgundiam apud se statuit regaliter retinere.* Ann. Fuld.

(23) Mabillon, Ann. Benedict. T. III.

(24) Regino.

Comté et dans le Jura, depuis le Rhin jusqu'aux bords de la Saône (25); dans les révolutions de ce genre, plusieurs cherchent les moyens de s'avancer. Les principales dignités revêtues d'un pouvoir extraordinaire, n'étoient pas nouvelles dans la famille de Rodolphe. Conrad son grand-pere avoit été le collégue des rois (26); Hugues son oncle (27) avoit eu la plus grande part au gouvernement de la France. Boson avoit tellement séparé le royaume de Bourgogne, de celui des Francs, que l'on n'est jamais parvenu à l'y réunir tout entier; Rodolphe alla encore plus loin: il sépara les Bourguignons eux-mêmes. Louis, fils de Boson, régnoit à Arles, sur la partie méridionale. Richard, son oncle, fut la tige d'une longue succession de ducs puissans, qui gouvernerent la Basse Bourgogne, ou la Bourgogne au-delà de la Saône. Les descendans de Rodolphe formèrent une autre dynas-

---

(25) *Quid reveram quantus sedeat Rudolfus in Aulâ?*

Carmen. cit. not. 19.

(26) *Collega regum.* Hericus, S. German. L. II.

(27) Hugues mourut en 887. *Regino.*

tie dans la Haute-Bourgogne. A dater de cette époque, la nation Bourguignone ne s'est jamais retrouvée en communauté d'intérêts. Chaque province, suivant le sort qu'elle eut en partage, adopta des loix et des mœurs tellement diverses, qu'il faut être érudit pour reconnoître les états de l'ancien Gondicaire. Pour nous, aux yeux de qui l'antique Helvétie avoit presque disparu, peu de tems après la mort de César, parce que toutes les nations s'étoient confondues sous la domination des Romains, notre histoire nous ramène de plus en plus dans ses limites. Les différens peuples qui composoient le royaume des Francs se divisent sous des seigneurs particuliers. Les mœurs de chacun d'eux commencent à prendre des teintes distinctives; pendant que l'histoire d'un grand empire ressemble par sa monotonie, à l'accent du grand monde.

Ses rapports avec l'empire.

Arnoul, informé que plusieurs nations abjuroient la puissance des descendans de Charlemagne, pour se donner d'autres maîtres, assembla des forces considérables en Bavière, marcha vers les bords du Rhin pour attaquer les François, et commanda aux peuples de

Souabe d'entrer dans la Bourgogne. Aucun des nouveaux rois n'étoit assez fort pour résister aux Allemands ; ils n'avoient point encore formé d'alliances entr'eux, parce qu'un souverain ne pouvoit promettre à un autre le secours de son armée, que son armée n'y consentit. Eudes s'avança donc sur ses frontières, et conclut un traité avec Arnoul. De leur côté, les grands de la Souabe décidèrent Rodolphe à se rendre à Regensbourg, où la paix se fit et où l'on régla toutes les affaires du royaume des Francs (28). On ne sait pas si, d'après l'ancien usage, Rodolphe fut légalement élu roi de Bourgogne, ni ce qu'il promit au roi de Germanie (29), mais, dans les cinquante années qui suivirent, la Bourgogne paroit avoir été une monarchie indépendante. Jadis les Francs l'avoient conquise, ainsi que l'Allemagne, et des princes étrangers (30) se placèrent bientôt sur le trône des em-

(28) *Multa inter illos convenienter adunata.* App. cit. not. 18.

(29) Arnoul n'étoit pas encore empereur. Dipl. de ce prince en faveur de S. Gall, donné à Forkheim, en 896.

(30) 912.

pereurs Carlovingiens, avec tout autant de droit, que Rodolphe en avoit eu à détacher cette province (31) de leur domination.

Il songea ensuite à s'occuper du soin que la prudence doit suggérer à tous les princes, et de ceux auxquels les bons rois sont tenus, pour le bonheur et la tranquillité de leurs sujets. Il donna sa sœur en mariage à Richard, duc de Bourgogne (32), afin qu'il ne soutint pas le roi d'Arles son neveu. Plusieurs grands de la Haute-Bourgogne lui étoient attachés, parce que son abbaye de S. Maurice en Valais (33) disposoit depuis longtems de Salins et de divers autres fiefs situés au-delà du Jura. L'archidiacre de Lausanne voulant devenir évêque sans sa participation, il marcha sans délai vers ce bourg (34), et après avoir

II. Règne de Rodolphe I.

892.

(31) Ils régnerent l'espace de 48 ans, sans être couronnés empereurs, quoique les historiens leur conservent ce titre, pour éviter une distinction trop minutieuse.

(32) Adelaïde. Ch. de cette princesse en faveur de Romainmotier.

(33) Dunod, hist. du Séquanois. T. I. Guillaume, hist. de Salins.

(34) *Lausannense castrum.* Doc. de 879.

fait constater, en présence du clergé, de ses vassaux et de tous les habitans de l'un et de l'autre sexe, que nul ne pouvoit être élevé au siége épiscopal sans le consentement du roi et de l'archevêque, il fit élire par la commune et par le clergé, Boson, homme qu'ils avoient vu naître, et qui joignoit une noblesse distinguée à l'élégance des mœurs (35). Cet évêque obtint du roi l'assurance écrite que sa dignité seroit toujours accordée à quelqu'un de Lausanne, ou des églises voisines et d'après une élection faite sur les lieux (36). Rodolphe conclut un traité d'alliance avec Gui de Spolette, empereur d'Italie. Il étoit aisé de voir que si Arnoul renversoit ce rival, il deviendroit formidable à la Bourgogne du côté du midi et du côté du nord, d'autant mieux que le roi d'Arles avoit cherché sa sureté en se mettant sous sa protection. Arnoul se hâta de marcher

---

(35) *Moribus politus et magna prosapia propagatus.* Chron. Chartularii.

(36) *Convicana ecclesia* (le document est de 895), signifie proprement S. Maire et d'autres églises de Lausanne même.

contre Gui. Rodolphe se rendit maître du passage d'Ivrée dans les Alpes ; et l'empereur tourna ses armes contre lui. Il descendit en 894.
personne des Alpes Pennines avec une armée supérieure, et Zwentibold, son bâtard, passa des bords du Rhin dans la Haute-Bourgogne. Cette double attaque avoit pour objet de soumettre Rodolphe, pour défendre plus aisément l'Italie, et n'être jamais arrêté aux passages des Alpes. Les Allemands s'avancèrent par S. Maurice dans le pays de Runingers (37), et près du lac de Genève, et inondèrent tout le pays de Vaud. Ils ravagèrent ce canton, mais ils n'en firent point la conquête. Rodolphe sut rendre leur multitude inutile, et presque nuisible à eux-mêmes, tant il se servit à propos des passages des Alpes (38). Ces passages sont par-tout comme entrelacés les uns dans les autres ;

---

(37) *Villa Bejo*, (Bex) étoit *finis Runingorum*. Le nom est encore reconnoissable dans Runens.

(38) *Objectione Alpium*. Ann. Fuld. Les circonstances prouvent qu'il faut entendre l'Oberland. L'amitié de l'évêque de Sion lui importoit d'autant plus ; sans cela il auroit pu être très-aisément enfermé.

ils sont en grand nombre, et souvent aussi étroits qu'escarpés; ils présentent des dangers terribles et inévitables. Si tous les peuples qui habitent les Alpes, étoient ligués ensemble, aucun royaume de l'Europe n'égaleroit les forces d'un pareil état. Si même il existoit dans ces montagnes un peuple qui chérit par dessus tout la liberté, et qui ne s'écartât point des simples mœurs de nos pères et de leurs habitudes frugales, il lui en coûteroit peu d'abandonner les plaines dans les momens de détresse, et il se maintiendroit sur ces sommets contemporains de l'ancien monde, aussi longtems que ces Maniottes, qui soutinrent la gloire de Sparte sur des montagnes beaucoup moins élevées. Le seul parti que Rodolphe tira pour lors des avantages de sa position, ce fut de conserver sa royauté, en dépit d'Arnoul et de Louis, à qui le premier donna inutilement l'investiture de ses villes et de ses provinces (39). Par gratitude et par prudence, il laissa le comté du Valais, de ce pays, sans la possession duquel il seroit difficile de se défendre dans les Alpes, à

(39) Ibid. Regino.

l'évêque de Sion, son ami et son chancelier (40). Des gens de guerre, livrés à un esprit de rebellion, pouvoient troubler tout le royaume du sein de cette grande vallée, et il importe toujours au Milanois comme à la Bourgogne, d'être tranquilles sur ses mouvemens. Rodolphe, conformément aux anciennes mœurs, administroit en personne la haute justice. Ses comtes palatins (41) et autres, et ses avoyers (42) prononçoient, même contre lui, dans les affaires civiles. Boson, évêque de Lausanne, comparut devant son tribunal pour un droit d'usage qu'il prétendoit dans la forêt voisine. Lorsqu'il eut plaidé publiquement

---

(40) Ch. de 809. Paris, Bibliot. nationale, msc. de Brienne. Cet acte prouve évidemment que l'église avoit autrefois gouverné ce comté; mais que son autorité avoit souffert quelqu'interruption.

(41) Investiture de la *Villa* Momay, au prêtre Aymon, par le comte Palatin, 14. Kal. sept. 901. Chron. Chartul.

(42) *Sculdascii.* Dipl. de Rodolphe III; 997. Honneur à la plus ancienne apparition de ce titre dans la Suisse! Il se rencontre fréquemment dans le Code des Lombards.

sa cause (43), les inspecteurs des forêts (44) donnèrent caution, en s'engageant à prouver le contraire de ce qu'il avançoit (45). Rodolphe, conformément à la loi, ordonna qu'on auroit recours au jugement de Dieu. En conséquence, les gens de l'évêché se rendirent avec un capitaine des chasses du roi dans la métairie de Dommartin; et à la suite d'une procession, un serf de l'église fut jetté sur un fer rouge (46): on avoit eu auparavant la précaution de lui sceller la main, et les inspecteurs des forêts l'avoient gardé à vue pendant trois jours. Dieu l'ayant fait sortir intact de cette épreuve, l'évêque gagna son
912. procès (47). Rodolphe régna vingt-quatre ans sur la Bourgogne, et laissa la couronne à son fils, Rodolphe II.

Rétablissement du duché de Souabe. L'Helvétie allemande, qui renfermoit Kibourg, Zurich, S. Gall, Rapperschwyl, et où subsistoit encore la forêt voisine d'Einsidlen,

---

(43) *In aread de Lutri.*
(44) *Supersilvatores.*
(45) *Recrediderunt et verpierunt se.*
(46) *Jactaverunt ad ferrum calidum.*
(47) Doc. de 908.

étoit régie par les commissaires de la chambre résidans en Souabe, depuis que Pepin, père de Charlemagne, avoit délivré les rois de la tyrannie des ducs : deux frères, Erchanger et Berthold, de la maison des Agilolfing, qui avoit donné, dans un tems fort reculé, des ducs à la Bavière, étoient alors chargés de cet emploi (48.) Eux-mêmes s'étoient signalés par leur bravoure dans la bataille de L'inn, contre les sauvages Hongrois (49). Salomon étoit évêque de Constance (50), abbé de S. Gall, de Favières, et de dix autres monastères. L'empereur honoroit ce prélat, et son esprit, ses connoissances, le noble sentiment de sa dignité, le rendoient très-supérieur au reste de ses contemporains. Ison, gentilhomme du Rheinthal (51), professeur de l'école de S. Gall, et le plus savant homme de son tems, avoit donné une

---

(48) Lex Baiuvarior. Baluz. Capit. T. I.

(49) Hepidanus, 913. Ap. Goldast, Script. Alam. T. I.

(50) Il doit avoir été de l'illustre maison des seigneurs de Ramschwag.

(51) Hottinger, H. E. de l'Helv. A. 870.

éducation brillante à Salomon, que ses parens destinoient à l'état de chanoine (52). Sa pénétration lui valut dans sa jeunesse l'amitié d'Hatton, archevêque de Mayence; les rois de Germanie ne pouvoient se passer ni de sa société, ni de ses conseils. Il étoit au-dessus de l'avarice et des autres passions, qui rappétissent si fort les ames des courtisans vulgaires. S'il poursuivoit les honneurs et les richesses, c'étoit sans s'avilir par des moyens méprisables, c'étoit parce qu'il se plaisoit à répandre des bienfaits, et que la pompe dont il étoit environné, le mettoit plus à portée d'employer à de grands desseins les hommes susceptibles d'en être éblouis. Le peuple fondoit en larmes à ses sermons. Il n'y avoit personne à la table de l'empereur qui sut plaisanter avec autant d'esprit (53), qui prit part au festin avec plus de décence et de gaîté (54); il étoit grand et de la plus belle

(52) *Delicasius quasi canonicum educavit.* Ekkehard, Jun.

(53) *Coram regibus plerumque pro ludicro cum aliis creator.*

(54) *Comessator pro tempore, locis et personis.*

belle figure; il avoit eu, étant jeune, de la belle-fille d'un gentilhomme qui l'avoit reçu dans sa maison, une fille qui, s'énorgueillissant d'un tel père, dédaigna l'hommage illégitime de l'empereur Arnoul, et épousa un parent des comtes de Kibourg (55). Les moines lui portoient envie; mais ils le respectoient, comme un être privilégié de la nature, dont l'esprit embrassoit tout le savoir de son tems (56). Il avoit d'ailleurs acquis des droits à la reconnoissance de plusieurs monastères, en leur donnant sur son patrimoine d'opulentes métairies ou des vases précieux. Tous les premiers jours du mois, il avoit coutume de traiter les religieux (57). Il tenoit table ouverte à Constance pour les bourgeois et pour les ecclésiastiques, et il

---

(55) Elle étoit *aliquantisper litterata.* Sa mere fut abbesse de Zurich. Hottinger, A. 889.

(56) Quelques personnes attribuent le *dictionnarium universale* à son précepteur Ison; d'autres lui en font honneur à lui-même en tout ou en partie. Cet ouvrage, s'il étoit imprimé, nous mettroit au fait de toutes les connoissances du neuvieme siécle.

(57) *Et volatilia nos edere fecit.* Ekkeh. Jun.

surpassoit en magnificence tous les prélats de Souabe. Il possédoit une coupe resplendissante d'or et de pierreries (58), une aiguiére d'airain, ornée de figures admirables (59), et de grandes tables d'ivoire (60). Il portoit le froc dans l'intérieur de ses couvens (61); on plaça, dans l'abbaye de S. Gall, un monument à l'endroit où il avoit coutume de s'en revêtir. Au milieu de-ses vassaux, il paroissoit en habit de chanoine (62). Tel étoit Salomon, qui causa la ruine des commissaires de la chambre, et fit passer sous le gouvernement d'un duc, la Souabe et l'Helvétie allemande (63). Erchanger et Berthold

---

(58) *Cantharus.* Ibid.

(59) *Mirè figuratum.* Ibid.

(60) Ibid.

(61) Ibid.

(62) Ibid.

(63) Suivant le document cité par Hottinger dans son *Specul. Tigur.* p. 227, et relatif à l'affaire de Ratin et de Richilde, il n'y avoit point de duc de Souabe au tems d'Arnoul; car les parties vont du comte Adelgos au *Missus* Hildbold. Ceci confirme le sentiment d'Ekkehard qui donne expressément le titre de premier duc à Burkard dont il sera bientôt question.

voyoient à regret qu'Arnoul lui eût donné des biens de la table impériale. Un jour qu'il les rencontra, suivi de plusieurs chevaliers, il eut beau leur dire: "Que la paix soit avec » vous "! Ils poussèrent la mauvaise humeur, jusqu'à lui refuser le salut. Peu de tems après, ils se rendirent en force à St. Gall. Salomon se réfugia dans un canton solitaire du Turbenthal, qui étoit alors tout couvert de bois (64), et d'où il écrivit à l'empereur. Arnoul entendit les commissaires à Mayence, et ne trouva qu'injustice dans leurs prétendus griefs. Il étoit sur le point de leur ôter leur emploi: Salomon obtint leur grace. Ils jurèrent de vivre à l'avenir en bonne intelligence avec lui. A quelque tems de là, ils mangerent à Constance dans son palais. Mais lorsqu'il leur montra plusieurs vases d'argent, d'or et de

---

Herman Contract, lui-même, qui, au premier coup-d'œil, semble contredire cette opinion, prouve jusqu'à un certain point, en employant l'expression, *tyrannidem invasit*, que la constitution de la Souabe éprouva une révolution en faveur de Burkard.

(64) *Silva vallis turbatæ, eâ tempestate vastissima.* Ekkeh.

verre (65); lorsqu'en parlant de l'abbaye de S. Gall, il leur dit qu'il y possédoit un four, qui contenoit mille pains, et une brasserie (66) de cent muids, et qu'il y voyoit sous sa dépendance des bergers-montagnards si vénérables, qu'eux-mêmes ne pouvoient s'empêcher de se découvrir en leur présence, il devint pour eux un objet de jalousie et de haine. Salomon leur offrit deux coupes de verre, qui avoient excité leur admiration; ils les laissèrent tomber de leurs mains. Cependant ils reçurent le baiser de paix en se séparant de ce prélat; mais plus ils redoutoient son crédit, plus le ressentiment jetta de profondes racines dans leurs cœurs. Le fils d'Arnoul, Louis IV (67), sous le règne duquel l'archevêque Hatton avoit exercé toute l'autorité, mourut sur ces entrefaites; et les Allemands lui donnèrent pour successeur Conrad I, issu d'une autre famille.

---

(65) *Artificia vasorum auri argentique, maxime autem vitreorum.* Ibid.

(66) *Tarra avenis.*

(67) Il régna depuis 899 jusqu'en 912. L'archevêque mourut en 913.

Les vassaux des commissaires de la chambre donnoient sans cesse de nouveaux sujets de plaintes aux paysans qui relevoient de Salomon, et un château fortifié les mettoit à l'abri de leur vengeance (68). L'évêque les accusa devant leurs suzerains. Ceux-ci fermerent l'oreille à ses réclamations, pendant une année entière. Enfin, un jour renouvellant ses instances avec plus de force, il leur rappella le tems où il avoit demandé et obtenu leur grace, quoiqu'ils eussent attenté à sa vie; Lentfried leur neveu, présent à ce discours, tira aussi-tôt son épée, et se saisit de la personne de Salomon. Les commissaires de la chambre l'envoyérent prisonnier à Diepholzbourg, chez Berthe, femme d'Erchanger. Berthe, informée de la manière dont son époux s'étoit conduit à l'égard de cet illustre prélat, en conçut les plus vives allarmes. Elle se hâta d'orner un appartement pour Salomon, et d'y faire placer un autel. Ensuite elle alla toute en pleurs à sa rencontre, lui demanda le baiser de paix, et s'empressa de le consoler, tandis qu'on lui pré-

(68) Près de Stammheim.

paroit un bain. Cependant la nouvelle de sa détention souleva tout le pays. Un gentilhomme, nommé Siegfried de Ramschwag, s'étant mis à la tête de ses vassaux et des chevaliers que l'évêque tenoit à son service, surprit les commissaires dans une forêt et les fit prisonniers à leur tour. Dès que la garnison de Diepholzbourg en fut instruite, elle ouvrit les portes du château. L'évêque en sortit, tenant par la main la pieuse Berthe, qu'il renvoya à ses amis avec tout ce qui lui appartenoit. Nuit et jour des courriers étoient dépêchés vers l'empereur; toute la nation prit le parti de Salomon. Les princes et les seigneurs s'assemblerent pour juger l'attentat de Berthold, d'Erchanger et de Lentfried; ils furent condamnés à mort, et leurs biens confisqués. Le comte Burkard, de Souabe, avoit été le principal instigateur de cette sentence rigoureuse. Peu de tems après, il fut fait duc de Souabe, du consentement des grands de cette province (69). C'est ainsi que des prin-
916. ces puissans s'élevoient alors en Allemagne.

---

(69) *Suevia principum consensu statuitur Alemannis dux primus Burcardus, gentis illius nobilissimus.*

La justice et l'autorité flottoient tour à tour dans les mains de la prudence et de la force, à défaut de loix positives, qui pussent servir de base à l'administration de la chose publique.

Rodolphe II, second roi de Bourgogne, traversa la Reuss, et marcha contre Burkard. Peut-être leur mésintelligence venoit-elle de ce que tous deux formoient des prétentions sur l'Aargau (70); peut-être aussi de ce que Rodolphe étoit parent des malheureux Agilolfings (71). Ce prince rencontra l'armée des Souabes dans la plaine qui s'étendoit au-dessous de Vitodurum, à peu de distance de Kibourg. La bataille commença à deux heures de l'après-midi. Rodolphe ayant été défait (72), conclut un traité de paix et d'al- Rodolphe II.

(70) Au cinquieme siècle, l'Aargau appartenoit aux *Allemanni*. Gondebauld en fit la conquête, et il est certain que Soleure étoit en 892 sous la domination de Rodolphe. (*Chartul. Laus.*) Les prétentions de Burkard, sur ce canton, ne sont qu'une conjecture.

(71) C'est une conjecture très-vraisemblable de Bucelin.

(72) Luitprand, *Ticin. Hist.*

liance avec Burkard; le duc lui donna sa fille Berthe en mariage, et cette reine rendit plus de services aux sujets de son époux, qu'il n'auroit tiré d'avantages de la conquête d'une province.

L'Italie, semblable à beaucoup d'autres contrées, ne pouvoit supporter ni la liberté ni les rois. Presque toujours on nommoit deux chefs opposés l'un à l'autre, et aucun des deux n'étoit obéï. Quelques grands s'étant ligués contre Bérenger, digne par ses vertus de régner sur l'Italie, offrirent la souveraineté de leur pays à Rodolphe, qui étoit maître des montagnes. Ce monarque, trop jeune encore pour concevoir qu'il y avoit plus de gloire à dicter des loix aux souverains de l'Italie, qu'à usurper leur trône, suivit la mar-
923. che ordinaire des princes. Il rassembla ses troupes à Genève, et prit la route d'Ivrée, pour entreprendre la conquête de l'Italie. Mais avant son arrivée, Bérenger défit les rebelles à la tête d'un corps de Hongrois. La guerre étoit le métier des Hongrois, et nulle part leurs succès ne furent plus complets que dans les plaines de la Lombardie. Ils garottèrent sans pitié un comte Italien, fait prisonnier

dans le combat, le fouëttèrent de verges et le conduisirent à Bérenger. Cet aspect lamentable attendrit le monarque. Il délivra le comte de ses fers, lui fit donner des vêtemens, et lui tint ce discours: " Comte Gilbert, vous „ êtes libre. Je n'exige point de serment de „ vous; votre parole me suffit ". Cependant ce même comte fit avertir Rodolphe de hâter sa marche, de peur que Bérenger ne se rendit maître de tous les cœurs. Les Bourguignons sortirent aussi-tôt des montagnes et passerent le Tesin. Boniface, marquis de Spolette, auquel Rodolphe avoit donné sa sœur en mariage, s'avança d'un autre côté. Les deux rois se rencontrèrent sur les bords de la Larda, près du bourg de Fiorenzuola. Les guerriers du souverain légitime triomphèrent des Bourguignons, qui n'étoient pas accoutumés à combattre en plat-pays (73); mais tout-à-coup, Boniface vint fondre par derriere sur les vainqueurs et les mit en déroute. Alors le roi de Bourgogne tenta un nouveau choc, et remporta l'honneur de cette journée,

(73) C'est pour cela que Luitprand leur donne l'épithéte d'*Imbelles*. Hist. L. V.

à l'aide d'une tactique aussi savante, à peu de chose près, que celle dont Annibal avoit fait usage avec le même succès, onze siècles auparavant, dans les mêmes campagnes, sur les bords de la Trebbia.

Bérenger, voyant qu'il ne lui restoit aucun moyen de salut, se jetta parmi les morts, couvert de son bouclier. Il reçut encore une blessure dans cette triste situation; mais il eut la prudence de ne se trahir par aucun mouvement, et, dès que la nuit fut venue, il s'enfuit à Vérone. Tandis que l'archevêque de Milan, qui étoit du nombre des conjurés, couronnoit Rodolphe roi d'Italie, un nommé Flambert résolut de combler l'infortune de Bérenger, quoique ce prince lui eut frayé la route des honneurs. Il n'eut pas de peine à engager dans son parti quelques habitans de Vérone, mécontens des Hongrois. Cette nouvelle conjuration transpira. Bérenger refusa d'y ajouter foi, et prenant Flambert par la main, il l'assura que cette calomnie ne feroit aucune impression sur son cœur, tant il étoit intimément convaincu que Flambert étoit incapable de reconnoître ainsi l'amitié qu'il lui portoit depuis plusieurs an-

nées. Il poussa la bonté jusqu'à lui faire présent d'un vase d'or, pour lui donner une nouvelle preuve de cette amitié si mal récompensée. Après cet entretien, Bérenger se retira dans un petit pavillon (74), et s'y livra au sommeil, suivant sa coutume, sans inquiétude et sans gardes, en homme qui croyoit à la vertu. Milon, jeune Italien qu'il avoit élevé pour mettre en lui sa confiance (75), le conjura inutilement de souffrir qu'il passât la nuit à ses côtés. Dès la pointe du jour, Flambert entra dans la chambre du monarque, pour lui annoncer une insurrection que lui-même avoit excitée, et pour lui persuader qu'il étoit prêt à lui sacrifier ses jours. Bérenger sortit, et fut assassiné presqu'au même instant. Ainsi périt ce roi, plus grand aux yeux du sage que tel à qui l'on a décerné ce glorieux surnom, et plus heureux sans doute d'avoir alors terminé sa carrière, que s'il eut traîné plus long-tems une vie déplorable au milieu des allarmes. Le jeune

---

(74) *In tuguriolo amœnissimo.* Luitpr.

(75) *Nutrierat sibi familiariter, lautèque juvenem Milonem.*

Milon ne laissa un libre cours à ses larmes, qu'après avoir vengé la mort de son bienfaiteur par celle du coupable Flambert.

Rodolphe ne jouit pas longtems de son
924. usurpation. L'Italie lui fut enlevée, et le royaume de son pere fut en proie au ravage. Les Madschares, qui portoient alors le nom de Turcs, (76), furent les premiers à punir l'assassinat de Bérenger, en livrant la Lombardie, la Rhétie, la Souabe (77), et une partie considérable de la Bourgogne, bien au-delà du Jura, aux horreurs du massacre et du pillage. Trente ans auparavant, les Madschares avoient été chassés du nord de l'Asie (78) par les Petchenegres (79) qui fuyoient devant les Uzes. Sortis des montagnes où l'Urask (80) prend sa source, au-delà de la mer Noire, ils avoient traversé le Don, cotoyé les fron-

---

(76) Luitprand.

(77) Hepidan. *V. S. Viboradæ*, ap. Goldast. script.

(78) Fischer, *de gente Hungrorum*, in *quæst. petropolit.*

(79) Les *Patzinacitæ* des Byzantins.

(80) Autrement Jaïk; mais depuis la révolte de Pugaczew, Catherine II a tout changé.

tières de la Russie, défait les peuples du Mont Crapak, et des rives du Danube, inondé la Moravie et la Bavière, et imposé tribut au roi de Germanie ; ils furent nommés Hongrois, c'est-à-dire étrangers (81). Bérenger dans sa détresse avoit imploré leur secours. Après sa mort, ils parcoururent l'Europe entière ; mais les fruits des pays chauds, auxquels ils n'étoient point accoutumés, engendrèrent des maladies parmi eux, et un comte de Toulouse les mit enfin à la raison.

Cependant Rodolphe étoit campé avec ses troupes dans les environs de Pavie. La veuve du marquis d'Ivrée, lui fit dire de se rendre auprès d'elle, que les princes d'Italie étoient en son pouvoir, et qu'elle étoit maîtresse de disposer de sa liberté et de ses domaines.

Habile à se prévaloir de l'empire de ses charmes, elle avoit enchaîné à son char de nombreux adorateurs. Rodolphe, empressé de lui obéir, traversa presque seul le Tesin pendant la nuit, et alla grossir sa cour. La marquise par de feintes caresses, le gagna au point de lui inspirer de la défiance contre tout

(81) Schloezer, Essai d'Annales de Russie.

ce qui n'étoit pas elle; il changea même de procédés à l'égard des seigneurs qui se trouvoient dans son armée. Les partisans de la mar-
925. quise profitèrent de cet aveuglement, pour appeller au trône d'Italie Hugues son frère, comte de Provence. Hugues avoit chassé de la capitale de la Provence Charles Constantin, fils du roi Louis, et petit-fils de Boson. Aussi ardent pour le plaisir qu'ambitieux de régner, il poursuivoit avec audace tout ce qui pouvoit satisfaire la vivacité de ses désirs. Versé dans l'art de faire plier tout le monde à ses volontés, il ne cédoit à qui que ce fut, et s'il avoit du respect pour la religion, ce respect n'étoit fondé que sur l'autorité dont l'église jouissoit alors. Il aimoit les sciences (82), parce qu'il avoit senti qu'un esprit exercé est plus capable des grandes entreprises. Rodolphe implora contre lui le secours du duc Burkard son beau-père. Celui-ci se rendit à Milan par Ivrée. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit le tour de la ville à cheval pour la reconnoître. Un mendiant, Allemand de nation, lui entendit dire que les portes de Milan s'ou-

(82) *Philosophos fortiter honorabat.* Luitpr.

vriroient bientôt pour lui. " Aussi certaine-
„ ment que je suis le duc Burkard, ajouta-
„ t-il, je ferai monter les Italiens à cheval avec
„ un seul éperon (83). " Les Milanois, instruits de ce propos, en voulurent à ses jours avec plus d'acharnement, et ne tardèrent pas à lui porter le coup mortel. Rodolphe, à cette nouvelle, abandonna à son rival le trône mal assuré de l'Italie, et retourna en Bourgogne. Jamais l'Italie n'a été conquise du côté des Alpes Helvétiennes. La nature a mis trop de différence entre les deux climats; mais des rois ambitieux et des peuples turbulens n'ont que trop prouvé de quelle importance il étoit pour l'Italie entiere, que ces montagnes fussent habitées par une nation libre et amie de la tranquillité.

La paix procura de plus grands avantages 929.
à Rodolphe. L'empereur Henri I, lui donna une partie de l'Helvétie Allemande (84). On présume qu'il rechercha cette alliance pour

---

(83) Il avoit dit aussi qu'il leur feroit monter des haridelles, *informes cabellicare equas.*

(84) Ses limites sont inconnues. Muri et Eglisau appartenoient à la Bourgogne; Zurich à la Souabe.

résister à la puissance allarmante du duc de Souabe. Une lance à jour (85) qui, dit-on, avoit servi à percer le flanc de Jésus-Christ sur la croix, fut le gage par lequel Rodolphe témoigna son attachement à Henri. Cependant Hugues faisoit subir des châtimens terribles aux seigneurs d'Italie (86), et observer de près les mécontens (87). Les Italiens se rappellèrent alors la douceur de Rodolphe; dans l'excès de leurs craintes, réduits à employer des moyens extraordinaires pour se communiquer leurs desseins (88), ils parvinrent à former une conjuration contre le tyran. Leur but étoit de rentrer sous la domination
931. de Rodolphe; mais Hugues prévint l'effet de leurs complots. Il envoya une ambassade en Bourgogne,

(85) *Habens juxtà limbum medium utrolique fenestras usque ad declivum medium.* Luitpr. On en voit encore de semblables dans les arsenaux.

(86) Luitpr.

(87) *Auriculares habebat ne homines inconsultè de eo loquerentur.* Chron. Novalic. ap. Murat.

(88) *More scurrarum per calamos fossos ei insidias parabant.* Ibid.

Bourgogne, et, pour ôter à son rival tout prétexte de venir l'attaquer, il conclut avec lui un traité par lequel il lui cédoit la souveraineté d'Arles (89). Il régna encore seize ans sur l'Italie. Bourguignon de naissance, il accrut la haine des Italiens contre ses compatriotes; haine injuste à beaucoup d'égards, puisqu'ils n'étoient entrés dans leur pays qu'à leur sollicitation, dans un tems où leurs chefs étoient occupés à s'entredétruire. Mais les voix rauques des Bourguignons déplaisoient aux Italiens (90). Ils se formalisoient de leur voir consommer plus de vivres que l'on n'a coutume de faire dans les pays chauds (91). Si toutefois l'un des souverains d'alors avoit eu l'esprit ou le bonheur de transmettre à ses descendans le sceptre des deux nations, réunies sous un même gouvernement, il auroit fondé un Etat qui n'auroit pas eu son pareil en Europe, et dont les vastes ressources auroient pu tenir en respect toute la mer

(89) Luitpr. Dunod.

(90) *Propter superbiam toto gutture loquuntur.* Luitpr.

(91) *Voracitas.* Ibid.

Méditerranée, et les régions septentrionales. L'Italie, après avoir d'abord appartenu aux rois de France qui en étoient trop éloignés, passa sous les loix du trop puissant empire d'Allemagne; mais sa dépendance ressembla plus à celle d'un vassal inquiet, qu'à la soumission d'un sujet affectionné.

Sa mort. Après ce traité, Rodolphe régna paisiblement jusqu'à sa mort, depuis les bords du Rhin, non loin de Schaffouse, jusqu'à Bâle, depuis le Jura jusqu'à la Saône, le long du Rhône jusqu'auprès de la mer, dans les Hautes Alpes, sur les passages les plus importans, jusqu'au lac des Waldstettes, et bien avant dans le Thurgau. La Bourgogne ne fut jamais redoutable ni avant ni après lui; mais la na-
937. tion le perdit à regret au milieu de sa carrière, lorsque ses enfans n'étoient pas encore en état de régner. Les Etats s'assemblèrent à Lausanne, pour lui nommer un successeur, et placèrent sur le trône Conrad, son fils aîné (92). Libon étoit alors Evêque de Lausanne;

(92) Dipl. de Rodolphe III, en faveur de l'évêché de Lausanne, 1011, pièce suspecte néanmoins, parce que son contenu ne se trouve confirmé que par un

il occupoit ce siége depuis dix ans. Les communes et le clergé ayant émis leur vœu en sa faveur (93), il avoit été examiné (94) par le roi, les comtes et les évêques, à la cour de Chavornay (95), et ensuite confirmé.

Conrad n'étant pas encore majeur, l'empereur Othon entra dans la Bourgogne (96), emmena le jeune roi, se déclara son tuteur (97), et le fit élever sous ses yeux. Cet acte de violence auroit tourné à l'avantage de Conrad, si la hardiesse et l'activité qui distinguoient ce monarque également grand dans la paix et dans la guerre, avoient pu passer dans son ame; mais son caractère s'y opposoit. Il préféra le repos à la gloire, peupla son pays de bâtards, et porta le froc sous le manteau royal (98). Ce fut ainsi qu'il régna

Conrad.

seul diplôme de Charles IV, daté de 1366, et parce que l'indiction est fausse, ce qui n'est pourtant pas sans exemple. V. note 351.

(93) *Postulaverunt.* Chron. Chartul. 927.

(94) *Examinaverunt.*

(95) A une lieue d'Orbe.

(96) A. 944.

(97) Wittechind.

(98) *Trabeatus exterius, vestis aspera subtus erat.* V. son épitaphe, Mille, T. III, p. 342.

l'espace de cinquante-six ans, durant lesquels la couronne de France échappa aux descendans de Charlemagne, et qui virent se succéder, dans l'orageuse Italie, une multitude d'empereurs, de papes et de rois Othon, après avoir défait l'archicomte (99) dans le Jura, épousa Adelaïde, sœur de Conrad, et entretint une amitié durable avec ce dernier. Il donna des terres considérables à son frère Rodolphe (100), et partagea les donations faites en Allemagne à des monastères de Bourgogne (101).

Invasion des Sarrazins. 954.

Conrad avoit vaincu dans sa jeunesse les hordes rapaces des Arabes et des Hongrois; ces peuples ayant traversé la Rhétie (102),

(99) Il est appellé *Archicomes* dans une Chartre d'un comte de Mâcon; et *Caput Marchio* dans la Chronique de Bezançon. V. Dunod.

(100) Dipl. recueillis par Herrg. 959 et 954. C'étoient les terres du comte Gontran.

(101) Herrg. 974, 983, 997.

(102) Ce sont peut-être les Sarrazins qui, suivant un dipl. de 972, (Herrg.) ravagèrent les possessions de l'évêché de Coire. On donnoit le nom de Payens et de Sarrazins à tous les infidèles. A l'égard des Hongrois, on le sait par le témoignage d'Ekkehard:

étoient entrés en grand nombre dans la Bourgogne du côté de Sekingen. Les premiers avoient passé du château de Fresne (103) dans le Jura. A cette nouvelle, la mere du roi s'étoit retirée avec un évêque dans une tour solitaire, à l'endroit où est aujourd'hui Neuchâtel (104). On avoit mis tous les forts en état de défense (105), et c'est dans ce même tems que l'on doit avoir bâti la tour Gourze sur la montagne voisine de Cully. Elle n'avoit point de portes (106) et l'on voit encore combien elle dut être inattaquable. Le roi indisposa les Arabes contre les Hongrois et promit à ceux-ci du secours contre les premiers. Après avoir ainsi rallenti leur fureur, il mit en embuscade trois détachemens de ses troupes: peu de pays sont plus propres que la Bourgogne à ces sortes de ruses. Les étrangers se rencontrèrent, et lors-

---

Qui Ungros agarenos putant, (ainsi il y avoit des gens de cette opinion), *longâ viâ errant.*

(103) Chron. Farf.

(104) Chron. de Neuchâtel dans l'ouvrage de Ruchat.

(105) L'on voit encore à Avenches le *mur des Sarrazins.*

(106) V. Ruchat. Il y en a plusieurs exemples.

qu'ils furent tombés avec acharnement les uns sur les autres, le roi les surprit et triompha de ses deux ennemis à la fois (107). Cette seule victoire et son amour pour la paix lui ont valu un éloge bien rare, celui de n'avoir jamais cherché la guerre et de l'avoir toujours terminée avec honneur.

Fondation de Payerne.

Huit ans après cette défaite, vers l'an mille de l'ère chrétienne, les hommes craignirent de voir arriver la fin du monde (108). Berthe, mere du roi, voulut s'acquérir un trésor incorruptible, en faisant un usage pieux de son douaire. Elle fonda près de Payerne, une abbaye de bénédictins, suivant la réforme d'Odilon (109). Du consentement de Conrad, et du duc Rodolphe son fils, elle lui donna les vassaux, les servantes et les biens qu'elle possédoit dans cette contrée, avec des ornemens d'église (110). « Afin, est-il dit dans la

---

(107) *Excerpta casuum S. Galli*, ap. Duchesne, script. T. III.

(108) Donation d'un certain Meinier à l'évêché de Lausanne, en 961, dans l'attente de la fin du monde. V. Mosheim. *Instit. Hist. Eccl. Sæc.* X.

(109) Celle de Clugny.

(110) *Ad Carcerem, ad Pauliacum et ad Privisint.*

„ chartre de donation, que le zèle d'un cer-
„ tain nombre de vertueux cénobites s'unit
„ avec Dieu par la foi (111) et pratiquât la
„ charité à l'égard des pauvres et des étran-
„ gers ". Le salut de son ame et celui de ses fils, de l'impératrice Adelaïde, de l'empereur Othon et de son premier époux, le défunt roi de Bourgogne, furent les motifs de son entreprise. Elle ne songea point au roi Hugues, qu'elle avoit épousé en secondes nôces, parce que le goût des voluptés lui avoit fait commettre plus d'un adultère (112). Elle rendit cette fondation indépendante de toute inspection séculière, et ordonna que les moines éliroient eux-mêmes leur prévôt (113) et leur avoué (114); et comme les individus désarmés ne trouvoient que difficilement de la protection contre des guerriers barbares, elle prononça contre les ennemis de cette maison l'imprécation suivante. " O vous, Saints

(111) *Conversatio cælestis ardore intimo perquiratur et expectetur.*

(112) *Multarum concubinarum deceptus illecebris.* Luitpr.

(113) Confirmé par Othon II, en 983.

(114) L'abbé étoit celui de Clugny.

„ Apôtres, Princes puissans de la terre, Pierre
„ et Paul; et toi, Prince des évêques, qui
„ es assis sur leur trône, puissent les enne-
„ mis de ma fondation être rejettés du sein
„ de l'église et rayés du livre de vie! Qu'ils
„ soient confondus avec ceux qui disent au
„ Tout-Puissant: *éloigne-toi de nous*, avec
„ Dathan et Abiron, que la terre englou-
„ tit dans ses abymes! Que leur corps,
„ dès cette vie, ressente un avant-goût
„ des peines éternelles de l'enfer, comme
„ Héliodore qui fut fouëtté par les Anges,
„ ou comme Antiochus qui fut rongé par les
„ vers (115) ". Elle fixa la peine pécuniaire à cent livres d'or. Ce fut ainsi que Payerne reçut de la maison royale le canal qui réunit les lacs de Neuchâtel et de Morat (116), une métairie avec le droit d'y battre monnoye et

(115) Le dipl. de fondation est de 962 et se trouve dans Bouquet, T. IX, p. 667, et dans Guichenon, *Bibl. Sebusian.* p. 1. Dans une Chartre de 879 (Herrg.) On souhaite que celui qui la lira avec de mauvaises intentions soit privé de la vue.

(116) On nomme aussi *Bibiena* (la Biber), près de *Champiniacum* (Gampelen).

d'y tenir des foires (117), Colmar et d'autres endroits de l'Alsace (118). L'abbaye fut bâtie des ruines de l'ancien Aventicum. Aujourd'hui c'est un magazin de bled, auquel il n'est resté que la grosse cloche du monastère. Toutes ses possessions appartiennent à la ville de Berne, dont on connoissoit à peine le nom deux cens ans après la reine Berthe; les religieux, semblables au clergé actuel, préparerent leur chûte par leur négligence. Ces hommes, dont l'autorité n'avoit que l'opinion pour base, se reposèrent trop sur la durée de la dévotion. S'ils avoient consacré leurs loisirs à éclairer leur siècle et à prendre la défense des nations opprimées, ils auroient forcé les princes, à la tête de leurs troupes, à les honorer jusqu'à ce jour. Pas un seul écrivain célébre n'est sorti des abbayes de Payerne, de Neuchâtel, de Romainmôtier et de S. Maurice, et les nombreux monastères de la Bour-

(117) *Locus Curte*, Grandcourt.

(118) Dipl. du roi Conrad, daté de Lausanne, le 24 Avril 962. V. Bouquet et Guichenon. Autre de l'empereur Othon II, datté d'Aix, 974. Herrg. Les biens du duc Rodolphe.

gogne ont si peu contribué aux progrès des lumières, qu'il suffisoit d'entendre dire d'un homme qu'il étoit Bourguignon, pour qu'on le crut dénué de connoissances. Bérenger de Tours ne put jamais se persuader " qu'une „ lueur d'esprit brillât par fois dans cette „ Béotie moderne (119) ".

III. Etats du pays.

Au tems où *Berthe filoit* les vêtemens des rois (120) et où cette femme aussi respectable comme mere de famille, que comme reine, faisoit à cheval la tournée de ses métairies (121), pour en surveiller l'administration, cette partie de la Bourgogne, et l'Helvétie allemande se trouvoient dans l'état suivant.

1°. Le Pays-de-Vaud.

Les fondations tombées en décadence dans l'Helvétie romane avoient été rétablies selon

---

(119) Lanfranc. *De Corpore Christi*, L. II, p. 232.

(120) Cette expression, *ce n'est plus le tems où Berthe filoit*, a passé en proverbe. Ruchat cite un cachet de cette reine, où elle est représentée filant sur son trône. Vouloit-elle imiter Berthe, épouse de Pepin Héristel, et mère de Charlemagne? Ou bien attribue-t-on à celle-ci ce qui n'est vrai que de la reine de Bourgogne?

(121) On voit encore à Payerne la selle dont Berthe se servoit.

la réforme de Clugny (122). Une partie des bords du lac de Genève conservoit toujours le nom de colonie équestre, que lui avoient donné les anciens Romains (123), quoique cette colonie eut été détruite, parce que rien n'obscurcissoit le souvenir de son éclat. Morges et les bords rians qui l'avoisinent, commençoient à se peupler (124). Dans quelques cantons du Pays-de-Vaud (125), on se livroit à la culture de la vigne et au soin des pâturages (126), sous la protection de plusieurs châteaux fortifiés (127). Orbe, d'hôtellerie (128)

---

(122) S. Victor à Genève. Mabillon, *Ann. Bened.* IV. Guich. *Sav.* Spon. Romainmôtier, Testament d'Adelaïde de Bourgogne, 934. S. Blaise dans le diocèse de Genève, dipl. de Rodolphe III, 1029.

(123) Les Equestres. Watteville, *Hist. de la Confédération Helvét.* T. I.

(124) Ruchat, *Hist. de la Suisse*, T. IV.

(125) *Pagus et comitatus Valdensis.*

(126) Chron. Chartul. 901.

(127) Berthe doit avoir bâti Wufflens et Champvent. Watteville.

(128) V. le dipl. de 1029, cité plus haut, note 122 : *in villa tabernis, quam propter fluvium ibi defluentem, urbam appellant.* Zabern étoit donc l'ancien nom,

se changeoit en village (129). Yverdun étoit le chef-lieu d'un canton (130) bien cultivé. (131). Les moines ne rougissoient pas encore de s'adonner à l'agriculture (132).

2°. L'Œchtland.

Depuis les lacs qui baignent le pied du Jura jusqu'à l'Aar, s'étendoit un pays presque désert (133), appellé l'Œchtland, et couvert de forêts marécageuses. La contrée où est aujourd'hui Berne, appartenoit au roi (134), ainsi que le reste des déserts. Il avoit une

---

et il n'y a pas de trace d'une grande ville si près d'Yverdun, mais bien d'un bâtiment spacieux, tel qu'une hôtellerie.

(129) *Vicus Urba.* Vit. Adelheid. ap. Leibnit script. Brunsvic. T. I, p. 266.

(130) *Pagus Everdunensis.* Ch. de l'Ev. Eginulphe, 971.

(131) Cela est prouvé par le dipl. cité à la note 11. Clendy, Suchy, Corcelles, etc.

(132) Bernard, abbé de S. Maurice, allègue le *primitivum laborem* des moines, dans un procès au sujet du village de Toisy. Ch. de l'égl. de Vienne. Mille, T. III, p. 203.

(133) Des monnoyes trouvées à Berne même, attestent que ce lieu avoit été habité précédemment.

(134) De-là le Kœnigsthal, derrière Gurten.

métairie dans ce district (135). Non loin de là demeuroit à Oltingen (136) le comte Cuno, riche en possessions dans un pays inhabité. Son fils Buko garda le château de ses peres, et Ulric, frere de Buko, eut en partage celui de Fénil (137), situé sur une colline, près du lac de Nugerol (138). Les maisons étoient rares alors. Le château d'Hasenbourg (139) appartenoit aussi à ce comte, et il possédoit la tour (140) bâtie sur un rocher, dans le voisinage d'un lac, du nom de laquelle ses descendans prirent celui de comtes de Neuchâtel (141). Burkard, fils d'Ulric, fonda le

---

(135) Bumpliz, *Pimpeningis* dans une ch. de 1016.

(136) *Octudenges*, ou Uechtigen, château situé dans le désert.

(137) Ce nom signifie une habitation. L'endroit se nomme aujourd'hui Vingelz. Fénil est encore employé dans le patois, pour signifier une habitation.

(138) La vallée qui sépare les lacs de Bienne et de Neuchâtel.

(139) Dans le territoire de l'évêché de Bâle.

(140) *Cuno dal dungioun de Novocastro*, dans une ch. du couvent de Hauterive, de l'année 1162. C'est le plus ancien titre qui fasse mention de ce château.

(141) Cuno, lui-même, est nommé dans la ch. de

château de Cerlier sur le Jolimont, et Cuno son frere, l'abbaye de S. Jean, entre les deux lacs.

Peut-être cette famille administroit-elle l'ancien comté de Bipp, nommé pour lors le comté de Bargen (142). Plusieurs de ses membres furent chargés de la régie des évêchés de Bâle et de Lausanne; ils s'en acquitterent honorablement, et se distinguerent par leur générosité. L'église de Bâle augmenta ses possessions dans le comté des Rauraques (143) de beaucoup de terres situées dans le Jura, que ces comtes lui donnerent, en même tems que les empereurs lui prodiguèrent des mines d'argent (144) et des droits de chasse (145) au de-là du Rhin.

1016, citée plus haut. V. Guich. *Sav.* T. II, p. 3. anc. Ed. M. de Watteville a répandu les lumières les plus satisfaisantes sur sa famille dans une dissertation manuscrite.

(142) Bargen est près d'Aarberg.

(143) *Pagus Raragourve*, dipl. de 894 dans Tschudi; *Codex diplom. ms.*

(144) *Venæ et fossiones argenti in pago Brisichgourve.* Ch. de 1028. Herrg.

(145) Ch. de 1004. Ibid.

A cette même époque, Gontran, comte très-opulent de l'Alsace, fut dépouillé de ses fiefs, pour s'être mis à la tête d'un parti contre l'empereur Othon. Il ne conserva que son patrimoine (146), près de Windisch (147), dans l'Aargau. Gontran descendoit des anciens ducs d'Alsace (148) et sa maison avoit

3°. L'Aargau. Habsbourg. (condition des paysans.)

---

(146) *Terra Aviatica*, dans l'Eigen, un bien de famille.

(147) Ces comtes demeuroient près de Windisch sans en être comtes. Windisch ne fut jamais un comté. *Vindinissa cum multis aliis* hæreditas *erat.* Ekkehard.

(148) Le pere Herrgott dans sa généalogie de la maison de Habsbourg, a déduit avec la plus grande vraisemblance la filiation de cette famille depuis Ethic qui vivoit au VIIe. siècle, jusqu'aux empereurs de la maison d'Autriche, d'après les documens contenus dans les *Monum. Gentis Habsburg.* — Birken dans son *Osterr. Ehrentempel*, a montré le ridicule de ceux qui font remonter la maison impériale à Scipion, Hector et Cham. M. de Zurlauben, dans les *Tables généalogiques des maisons d'Autriche et de Lorraine*, a fait usage de ce que les trois volumes in-fol. du P. Herrgott présentent de plus remarquable, en y joignant des notes instructives. Mais la généalogie de la maison d'Habsbourg n'est pas la partie la plus curieuse des documens recueillis par Herrgott. C'est

tenu, depuis plus d'un siècle, le premier rang après les rois. Elle devoit le commencement de sa splendeur aux terres qu'elle possédoit dans le Brisgau et dans l'Aargau, ainsi qu'au Landgraviat de la Haute-Alsace. Rodolphe II, roi de Bourgogne, lui avoit donné le prieuré de Motiers-Grand-Val (149), et presque tout l'Argueil (150). Mais Othon, comme je l'ai dit, dépouilla Gontran de tout son bien (151) et décida, de concert avec Conrad, roi de Bourgogne, et avec plusieurs ducs, évêques et comtes, que des prieurés libres

---

comme si l'on admiroit les pyramides d'Egypte, par cette seule raison qu'elles renferment les ossemens de quelques monarques ignorés.

(149) *Liutfrido concessit in beneficium.* Dipl. du roi Conrad, 962. D'Achery, *Spicileg.* T. VII, p. 187.

(150) Sombevoz étoit *Villa summa vallis;* Dachsfelden, *Thesvenna;* Courtalri ou Malrin, *Curtis Alatrici;* Reconvillers, Illfingen (*Ullivink*). Ste. Ursanne, Nugerol dans le comté de Bargen.

(151) *Populari judicio in regiam venerunt vestituram.* Ch. de 959. Herrg. *Omnis ejus proprietas in regalem potestatem legitimè dijudicata est.* Ch. de 1004. Ibid.

libres et royaux (152) ne pouvoient être donnés à des laïques. D'après cet arrêté et le jugement du peuple (153), Motiers-Grand-Val fut enlevé à son propriétaire et rendu au roi de Bourgogne. A la suite de cette infortune, la maison de Gontran tomba dans un tel excès d'abjection, que les foibles produits d'une cupidité vexatoire, bassement dirigée contre les paysans et de pauvres gentilshommes, ne lui semblèrent pas des ressources à dédaigner. Mais ensuite elle se releva au point de dicter des loix aux habitans des rivages de l'Indus et du Pô, du Danube et du Tage, et aux nations répandues dans les vallées des Cordilières. Il faut pourtant observer qu'elle dut moins cette élévation à quelques grands hommes sortis de son sein, qu'à un concours de circonstances heureuses ; ainsi le hazard seul dispense aux hommes cette prospérité qui les éblouit, tandis que la sagesse, dont ils font moins de cas, n'écheoit en partage qu'à ceux qui la recherchent avec ardeur.

---

(152) *Monasterium per privilegia constructum.* Ch. de 962, citée dans la note 149.

(153) *Judicante populo.* Ibid.

Gontran (154), après ses malheurs, se retira à Wolen dans l'Aargau, non loin de la Reuss. L'adversité ne lui ôta rien de la considération dont il jouissoit au milieu des campagnards. Il étoit encore autant au-dessus d'eux par les vassaux et les biens qui lui restoient, qu'il étoit au-dessous de sa grandeur passée. Aussi des hommes libres mirent-ils leurs biens sous sa protection, moyennant un tribut modique, qu'ils s'engagèrent à lui payer. Gontran de son côté, lorsqu'il s'agissoit d'ensemencer ses champs, ou de faucher ses prés, les prioit de l'assister en bons voi-

(154) *Acta Murensia*, p. 49. Ed. d'Herrg. L'Euphémie dont parle Le Molne, qui a rédigé ces actes, étoit peut-être une fille naturelle du comte Gontran, ou sa bru. Il n'est pas bien sûr que le Gontran des actes de Muri ait été le pere de Lancelin, dont il sera question incessamment. Ses richesses (on le nommoit d'ordinaire *Guntramnus dives*,) et l'éclat de sa maison donneroient lieu de le présumer; mais comme on trouve un Rodolphe, né de sa fille Euphémie, lequel vendit en 1106 les biens qui composoient sa succession, il paroît vraisemblable qu'il y eut un autre Gontran, postérieur à celui-là. A l'égard de Lancelin, ce que j'en raconte est positif.

sins ; mais insensiblement il exigea d'eux cette complaisance comme un devoir, et leur imposa même une rétribution en poules. Le roi étant allé à Soleure, les paysans voulurent lui adresser leurs plaintes ; mais il leur fut impossible de pénétrer jusqu'à lui, à travers les grands qui l'environnoient, et qui se montroient d'autant moins disposés à entendre leurs réclamations, qu'elles étoient peut-être accompagnées de cette fierté que donne toujours la conscience d'une bonne cause. Dès-lors le Comte ne connut plus de bornes, et leur prescrivit des obligations dont ils avoient même ignoré le nom jusqu'à lui (155). Quelques hommes libres d'un bourg voisin, nommé Muri, se mirent sous la protection de son fils Lancelin. Il se conduisit avec eux de même que son père avec ceux de Wolen, et ne cessa de tourmenter les autres paysans, qui avoient conservé leur indépendance, pour les contraindre de se ranger aussi sous son funeste patronage. Cependant aucun d'eux

(155) *Ista verò intricata est ratio census ut vix aliquis possit se inde expedire ; sicut omne quod ex malo et avaritiâ oritur, solet esse.* Acta Murens.

ne voulant descendre à la condition de serf, il finit par leur ravir leurs champs et leurs cabanes. Sur la fin du règne de Conrad et sous son fils Rodolphe, les grands en étoient venus à ne suivre d'autres loix que leur bon plaisir. Le comte Lancelin demeuroit dans le château d'Altenbourg, à peu de distance de Windisch sur l'Aar. Tous ceux qu'il avoit opprimés à Muri, du nombre desquels étoient deux religieuses, l'allèrent trouver dans sa vieillesse (156), pour revendiquer leurs possessions. Mais Radbod son fils les renvoya avec mépris, et bâtit un château à Muri pour y faire sa résidence. Il épousa ensuite Idda de Lorraine, fille du duc Fréderic et nièce de Hugues Capet, qui traita la race de Charlemagne, comme Pepin avoit traité celle des Mérovingiens. Radbod assigna Muri pour douaire à son épouse Idda, qui charitable et pieuse, frémit d'horreur, en apprenant que son beau-père avoit usé de tant de barbarie envers les pauvres habitans de ce lieu, et que son mari et ses frères avoient employé le fer

(156) Il mourut probablement en 990, suivant Herrgott. Tschudi place sa mort en 1007.

et la flamme pour se disputer des propriétés si mal acquises (157). Mais les infortunés que son beau-père avoit sacrifiés à son avarice, étoient morts dans la misère, ou traînoient une vie obscure dans les pays étrangers. Ne pouvant donc réparer le mal qui l'affligeoit, Idda, suivant le conseil de Werner, évêque de Strasbourg et frère de son époux, fit consacrer son douaire à l'apôtre S. Pierre, par son beau-frère, le comte Cuno de Rhinfeld (158), et employa sans délai plus de quatre cents bras à construire le couvent de Muri (159). Vers le même tems, Radbod bâtit le château de Habsbourg (160) sur une colline

(157) Tschudi, 1007, 1009; mais il règne ici beaucoup d'inexactitude dans sa narration.

(158) M. de Watteville a découvert des indices certains qui prouvent que cette maison descendoit des Lenzbourg. Il en sera question plus bas.

(159) *Acta Murensia.*

(160) Ce nom sur lequel on a débité beaucoup de fables, peut s'être formé de celui du canton, où étoit situé le château, *Terra Aviatica.* Il ne signifieroit alors qu'un château de famille. Le *v* étoit souvent changé en *b.* V. Ducange, art. *Avius*, *Abiaticus.* L'époque de la fondation est aux environs de 1020.

appellée le Wulpelsberg, dans un lieu qui faisoit partie de ce qu'il possédoit en Aargau. Le Wulpelsberg s'élève au milieu des champs qui ont pris la place de Windonissa, l'ancien camp des Romains. Sa hauteur est médiocre, mais il est escarpé et couvert d'une épaisse forêt. De la tour encore subsistante du château de Habsbourg, l'œil se portant au-delà des cabanes éparses dans le voisinage des sources, sur les bords de l'Aar et sur le penchant des montagnes, découvre les châteaux nombreux des vassaux et des compagnons d'armes de ses maitres : il franchit les terres qui en dépendent et la forêt qui l'environne, et se promène au loin sur les vastes possessions des comtes et des seigneurs alliés de cette illustre famille. Radbod ne donna pas beaucoup d'étendue à ce bâtiment ; il le proportionna à la petitesse du domaine au milieu duquel il étoit situé ; mais il prit soin de le fortifier ; et de l'argent de l'évêque Werner, il acheta l'amitié d'une multitude de gentilshommes qui jurèrent à sa maison un attachement inviolable (161). A la mort de l'impé-

(161) Suivant Tschudi et beaucoup d'autres histo-

ratrice Marie-Thérèse (162), on ne comptoit plus que quelques familles descendues des anciens maréchaux, échansons, chevaliers ou conseillers (163) de cette maison, qui avoient sacrifié leurs biens et leur vie à ses premiers aggrandissemens. Tels étoient les deux jeunes barons de Hallwyl, sans autre fortune que le château de leurs ancêtres, et Farwangen, qu'ils avoient acquis de la maison de Habsbourg, et sans autre illustration que celle d'une ancienne noblesse. Tels étoient encore MM. de Luternau, citoyens de Berne, et quelques Winkelried, confondus parmi les simples paysans de l'Underwald. Peu de mai-

---

riens, à l'aspect du château, l'évêque, qui avoit donné l'argent, témoigna du mécontentement de son peu d'étendue; Radbod ayant fait rassembler ses vassaux pendant la nuit, l'évêque fut surpris, le matin, d'en voir le château entouré, et comme il parut en concevoir de l'inquiétude, son frère lui répondit: " qu'il s'étoit acquis ces murailles vivantes, au moyen „ de son argent, et que des hommes vaillans et „ fidèles étoient le fort le plus assuré ".

(162) Le 29 Novembre 1780.

(163) Le catalogue s'en trouve dans l'ouvrage du P. Herrgott.

sons sont en état de citer des ayeux aussi reculés : l'histoire fait d'ailleurs mention d'un Hallwyl et d'un Winkelried (164), dont la gloire surpasse celle de beaucoup de Rois, et qui n'ont eu d'égaux qu'à Marathon et aux Thermopyles.

Lors de la construction du château de Habsbourg, les comtes ne pouvoient exiger autre chose des hommes libres, que de comparoître à leurs plaids (165). Les serfs payoient des redevances proportionnées à la valeur et au produit des terres (166). La puissance des comtes se fondoit sur la population de leurs domaines et sur l'agriculture. Ils étoient obligés de gouverner avec sagesse pour attirer des étrangers. L'aîné des comtes de Habsbourg (167), dans les affaires temporelles, étoit avoué ou défenseur de l'abbaye de Muri ;

---

(164) Il sera fait mention de Winkelried dans la suite de cette histoire, Ch. 8. du second Livre, et de Halwyl, Liv. III, au récit de la bataille de Morat.

(165) Ch. du comte Albert, 1239.

(166) Doc. de 1299, dont il sera parlé dans le Chap. d'Albert d'Autriche.

(167) *Qui prædicto castro de Habesborch dominatur.* Ch. de 1027.

cet honneur étoit un fief féminin de sa maison. Si cependant il lui arrivoit de persister dans une conduite repréhensible, après trois avertissemens, l'abbé étoit maître de choisir un autre avoué dans la même famille (168). Il siégeoit dans son tribunal à Muri, aussi souvent qu'il en étoit besoin, pour une somme déterminée (169), le tiers des amendes, un boisseau de froment, une mesure de vin (170) et un cochon de lait (171). Avant cette époque, les habitans de Muri alloient se faire rendre justice au tribunal de Rore (172). Le comte de Lenzbourg y siégeoit (173). C'étoit un (Lenzbourg.)

(168) Ch. du comte Werner, 1114. Herrg.

(169) *Consuetudinaria justitia.* Act. Mur.

(170) *Siclus vini*, ibid.

(171) *Fruitschingus.* Tel qu'on en donnoit aux rois de Sparte. Xenoph. *de Rep. Lac.*

(172) Ch. de 1027.

(173) Les plus anciens dont il soit fait mention, sont Bero en 850, Chartul. de l'abbaye de Bero; Conrad, qui dota le couvent d'Einsidlen de quelques possessions situées aux environs d'Ægari. M. de Zurlauben cite des chartres d'Amazo, mort en 962, et de la veuve de Conrad, qui vivoit en 970. Il est parlé d'Ulric, vers 972, dans les ch. d'Herrg.

prince puissant dans la Rhétie, dans les Waldstettes, et dans une grande partie de l'Aargau. Tout le canton dépendoit, quant au spirituel, de l'Evêque de Windisch (174). C'est là que résidèrent les évêques de Constance, jusqu'à la ruine totale de l'ancienne cité. Embderic, abbé d'Einsidlen, fut le premier qui envoya des moines dans l'abbaye de Muri. Reinbold de Soleure, premier prévôt de ce monastère, acheta deux cloches de la ville de Strasbourg, pour dix livres de monnoye de Bâle, et, " comme les ecclésiastiques ne sauroient exis- „ ter sans cultiver leur esprit par la lecture, „ (175)", il chargea Notker et Henri de copier les livres saints, des cantiques, des homélies et des légendes. L'abbaye de Saint Gall lui envoya le livre de la sagesse, celle de Reichenau un martyrologe. Dès-lors on vit fleurir les lettres à Muri, et plusieurs religieux

---

(174) *Condictum Episcopi, quo et convicanei veniunt, ad Windesch; ibi Ecclesiasticum jus audiunt et judicium sustinent.* Act. Mur.

(175) *Quia vita omnium spiritualium hominum sine litteris mors est.* Ibid.

s'y distinguer par leurs talens (176). Dans une école fondée pour de jeunes gentilshommes, on lisoit Homère, les fables d'Esope, Ovide, Salluste et tout ce que les anciens historiens nous ont laissé de modèles d'une noble simplicité. A leurs fonctions cléricales, les moines joignoient l'inspection sur les travaux des champs. Leur négligence fut cause qu'ils perdirent plusieurs de leurs droits (177). Ils avoient des hommes libres pour censitaires (178), des cultivateurs de nouvelles plantations (179), des journaliers (180), qui étoient tenus de donner annuellement aux fermiers deux portions de viande (181), deux pains, et le quart d'une mesure de bierre; ceux-ci

---

(176) *Sive propter necessitatem hominum vel ad honorem loci.* Ibid.

(177) *Multa primitus fuere petibilia, nunc sunt potentibilia.* Ibid.

(178) *Liberi censarii.*

(179) *Homines qui vocantur Winde.* Etoit-ce des Vandales, ou des descendans des malheureux habitans de Windisch!

(180) *Servientes ex diurnalibus.*

(181) *Scapulæ.*

en retour leur devoient l'hospitalité (182). L'abbaye possédoit outre cela des bourgades assignées aux chasseurs du comté d'Habsbourg (183), des pâturages enfoncés dans les Alpes, et des vignes. Peu familiarisés avec la culture de cette derniere espèce de biens, on les affermoit à des hommes qui n'étoient pas toujours intégres, ils avoient rarement à se louer de leur produit. Ils donnoient aux laboureurs qui alloient s'établir chez eux (184), une chaumière, du bois, une charrue, un chariot et quatre bœufs, une truye (185), deux cochons de lait, un coq, deux poules, une faulx, une hache, des semences d'avoine, de chanvre, de millet, de haricots, de pois et de navets. Les contributions à fournir annuellement en toile, en bestiaux et en fruits de la terre, étoient fixées d'une manière invariable; il en étoit de même du tems et de

---

(182) Cela se nommoit *visitationem facere et accipere.*

(183) A Aristau et à Gerænte. Ibid.

(184) *De rustico ab initio constituendo vel justificando.*

(185) *Scrofa.*

la nature de leurs services. Chacun d'eux étoit tenu de labourer au printems et en automne cinq arpens (186) des terres de l'abbaye, de faire des messages dans le pays situé entre l'Aar et la Reuss, d'aller chercher du vin dans le Brisgau et dans l'Alsace (187), de loger des hôtes trois fois l'année, et de veiller une nuit pour un verre de bierre et la moitié d'un pain. C'est ainsi que le maître et le serviteur satisfaits l'un de l'autre, s'enrichissoient en même tems. Celui qui avoit le plus d'enfans étoit réputé le meilleur père de famille, parce que le produit de son travail surpassoit sa consommation. Quand le prévôt et l'abbé avoient distribué les troupeaux dans les Alpes (188), que l'herbe du printems commençoit à paroître et que la laine des brebis avoit été remise au prévôt, les bergers les menoient avec joye au sommet des mon-

(186) Larges de six verges, longs de cinq. La verge a neuf aunes.

(187) Chacun *quinque ydrias metretæ de Turego.*

(188) Le nom d'Alpes se prend dans les pays de paturages de la Suisse pour chaque montagne en particulier.

tagnes (189). Celui d'entr'eux à qui douze propriétaires confioient leurs bestiaux, étoit nommé maître pasteur (190). On donnoit huit fromages (191) pour l'emploi des ustenciles nécessaires à leur fabrication (192). Au milieu de l'été, chaque propriétaire se rendoit sur la montagne, pour mesurer le lait, et pour déterminer combien le maître pasteur avoit à délivrer à chacun. En automne (193), le prévôt faisoit une visite aux chalets (194), pour inspecter les troupeaux. Le jour de Saint André, l'on portoit au couvent les redevances en fromages, bestiaux, cuirs, feutres (195), draps, toiles, noix et autres fruits. On travailloit dans le pays la laine et les peaux. Chacun se contentoit de drap fa-

(189) *In Alpem minare.* Act. Mur.

(190) Salomon avoit *Magistros pastorum.* Ekkeh.

(191) *Tantum lactis quo seracium potest fieri, vocant* imi; *octo imi dicuntur* sester; *unumquodque autem seracium secantur octo casei.* Act. Mur.

(192) *Caldaria.*

(193) *Um die Kühscheide, dans le langage des bergers.*

(194) *Casalia.*

(195) *Filtri.*

briqué chez soi. Le climat des Alpes étoit trop rude pour le bled; cependant l'on essaya d'en faire venir. Mais la nature a accordé des propriétés diverses à chaque contrée, pour forcer les habitans du globe à communiquer ensemble. Une femme, nommée Berklinde (196), jouissoit alors d'une grande considération dans les environs de Muri. Son taureau, son porc et son bélier (197) se promenoient librement dans les champs et dans les jardins; ils étoient seuls de leur espèce dans tout le canton. Sa grande étable à Bolliken avoit droit d'azile comme les églises. Ces richesses champêtres ont quelque chose de patriarchal; elles portent un caractère de grandeur domestique, qui manque toujours aux trésors acquis à force de bassesse, ou par d'heureuses spéculations.

Une maison distinguée de l'Allemagne régnoit à Kibourg (198). On la fait descendre de celle d'Altorf, établie près de Ravens- 4. Le Thurgau. Kibourg.

(196) *Præpotens Mulier.* Act. Mur.

(197) *Ram.* Ibid. C'est l'ancien mot allemand.

(198) Hepidanus. *Vit. Findani*, ap. Goddast script. T. II.

bourg, dont sortoient les Guelfes (199), et l'on prétend qu'elle entra dans l'Helvétie de l'autre côté du lac de Constance, ainsi que la famille de Lenzbourg. La plus grande partie de l'Helvétie Allemande jusqu'à l'Aar a tiré sa population du Nord-Est, et ce sont les nations fixées au-delà du Jura qui ont peuplé la partie Romane. Les seigneurs de Kibourg possédoient Dillingen (200) sur le Danube. Des donations pieuses les avoient fait chérir dans le Thurgau; un mariage les enrichit. Il n'est pas invraisemblable qu'un certain comte Ulric ait reçu des empereurs des terres considérables dans le Thurgau, pour avoir assassiné un des usurpateurs du royaume d'Italie (201), mais c'est sans preuves suffisantes

(199) *Liber donationum Einsidl.* msc. Le comte Rodolphe doit avoir eu d'une petite fille de l'empereur Othon, Guelfe, Henri et Richilde.

(200) Sous le nom de Dillingen, ils possédoient dans le Klekgau les terres au sujet desquelles les chroniques de Schaffouse font mention d'un Seigneur Dillion.

(201) Il y a de l'obscurité dans l'histoire de la mort du roi Lambert. Ce prince qui, jeune encore, don-

suffisantes que la postérité l'a pris pour un Italien. La même erreur a eu lieu par rap-

---

noit les plus belles espérances, et qui étoit déjà avantageusement connu par sa probité, par la régularité de ses mœurs et par son courage héroïque, fut assassiné dans un bois, où il s'étoit endormi. — Luitprand nomme pour son assassin Hugues, fils du marquis Mainfroi, *quem familiaritatis dilexerat privilegio.* La Chron. Novalic. ajoute seulement qu'il avoit reposé sur le sein de celui qui le tua. Landolph. Senior, *Hist. mediol.* accuse au contraire de cet assassinat Azon, fils d'Hildwin, duc de Milan, *quo sine puero rex nihil agebat.* La chronique de Peterhausen, T. IV, de la géographie de Fusslin, rapporte d'Ulric qu'il avoit quitté l'Italie à cause d'un régicide. Fusslin applique cette circonstance à l'assassinat de Lambert et croit qu'Ulric est le fils du marquis Mainfroi, que le roi avoit fait mourir. L'on trouve dans Luitprand, A. 919, un comte Palatin, très-puissant, nommé Ulric de Souabe, parmi les rebelles soulevés contre Bérenger. Ainsi il paroît constant qu'il y eut à la même époque un seigneur de ce nom en Souabe et dans la Lombardie; et cela viendroit à l'appui de la chronique de Peterhausen, si les noms des rois n'étoient différens. On n'est donc pas sûr qu'Ulric, l'un des rebelles armés contre Bérenger, n'ait pas plutôt participé à l'assassinat par lequel ce bon roi vit trancher ses jours. Il est naturel que Rodolphe II,

port à plusieurs maisons (202). On croyoit ajouter à la célébrité de ses ayeux, en les disant originaires d'une contrée aussi fameuse; et favorisé par l'éloignement des lieux, on inventoit plus hardiment des fables qui flattoient l'amour propre. Lentfried, l'un des fils d'Ulric, annonçant beaucoup de timidité, ses frères voulurent le lézer dans leurs partages. Il se montra indifférent à leur projet, et déclara que son dessein n'étoit point de se marier, mais de vivre avec un de ses frères. Ce fut pour chacun d'eux un puissant motif de capter sa bienveillance, et ils s'empressèrent à l'envi de lui laisser la meilleure part. Ils ne lui eurent pas plutôt adjugé Winterthur, qu'il se maria, et cultiva avec beaucoup de succès le pays situé sur les bords de l'Eulach. Sa petite fille porta cet héritage dans la maison de Kibourg (203). Ces comtes fu-

---

l'en ait récompensé, et pourquoi ne lui auroit-il pas donné préférablement des terres sur les frontières de la Souabe? V. Bucelin, *Constant.* 929.

(202) Celle de Habsbourg par exemple. ap. Albert. Argentin.

(203) La chronique de Peterhausen ne nomme point Kibourg, mais Dillingen. Les deux branches se sé-

rent revêtus par la suite du Landgraviat qui s'étendoit depuis le Glatt jusqu'au Rhin, et des bords de l'Aar (204) jusqu'au lac de Constance. Ils remplirent cette dignité avec tant de gloire, que les princes les plus puissans (205) se sont fait un honneur de conserver le titre de leur maison.

Zurich. (Bourgeoisie.)

La ville de Zurich servoit d'entrepôt au commerce de l'Italie, de l'Allemagne et de la Rhétie. La route des négocians les conduisoit le long du lac de Zurich, par Walenstadt (206), le Septmerberg (207), Misox (208), et le Mont-Cener (209). C'est ainsi que

---

parèrent en 925. Il se peut, néanmoins, que Kibourg ait été bâti à la fin du dixième siècle et que l'ancien nom se soit conservé jusqu'alors.

(204) Près de son embouchure, et plus haut dans la suite, lorsque les seigneurs de Kibourg héritèrent des biens de la maison de Lentzbourg.

(205) L'Autriche et l'Espagne.

(206) Ordonnances sur le péage, *in portu rivano.* 965, 973, etc. Herrg.

(207) *Septimius Mons.* Ekkeh. et, ap. Leibnitz, script. T. I, *narratio de canonis. S. Bernvardi.*

(208) Frontière de l'Allemagne, suivant la chronique de Peterhausen.

(209) *Mons Celer*, que traversa Adelbold, évêque

cette bourgade (210) se peupla de marchands, de receveurs de douanes, d'aubergistes, d'artisans, de balletiers, et de juges de toutes les nations, après que les empereurs y eurent établi le tribunal des Lombards (211). On y voyoit encore le palais impérial, construit sur une hauteur. Les couvens étoient environnés de prairies et de vignes appartenantes à des paysans libres ou à des seigneurs. Les Hongrois inondant l'empire, pillant et égorgeant le peuple, sans défense, dans des métairies isolées, et ravageant, à plusieurs reprises, la Bavière, la Souabe, la Bourgogne, la Lombardie (212) et les Alpes, Henri I créa dans les villes un état mitoyen (213).

---

d'Utrecht, en s'enfuyant de Creme. Leibnitz, loc. cit. p. 439.

(210) *Castellum.*

(211) Otto Frising. L. I, c. 8. dans les cas où les Milanois établis en deçà des montagnes étoient obligés de se faire rendre justice par les empereurs.

(212) Herm. Contract.

(213) Zurich est appellé *Civitas* dans la ch. du duc Herman, de 929, et dans un acte de 947, Hottinger, H. E. N. T. T. 8. *imperatorum seu regum olim Colonia.* Otto Frising. loc. cit.

Il préposa des margraves à des frontières négligées (214), fortifia des bourgs pour servir à la fois d'azile aux vieillards et aux foibles, de magazins pour les fruits de la terre, et de retraites assurées dans les dangers imprévus. Ce même prince se mit à la tête des Allemands pour combattre les barbares, et remporta sur eux une victoire complette, qui vengea ses peuples, sauva l'occident, et couvrit son nom d'une gloire immortelle. Avant lui, une grande partie du peuple, libre à la vérité, mais sans force, se perdoit, pour ainsi dire, dans la multitude des serfs, et ne trouvoit dans l'agriculture qu'une subsistance pénible, sans pouvoir accumuler assez de superflu pour s'élever jusqu'à la noblesse; il la tira de son abaissement (215); il entreprit ce qu'aucun empereur n'avoit encore exécuté; l'état de bourgeoisie fut son ouvrage. D'abord il ordonna que le neuvième

---

(214) Il y avoit déjà des margraves avant lui. *Burchardus*, *Rhetiæ curiensis marchio.* Dipl. de Louis IV, 903, Herrg. etc.

(215) V. *Bothonis chron.* ap. Struv. Corp. Hist. Germ. p. 225. Jena, 1730.

des hommes armés de toutes les banlieues (216) se joignit aux anciens habitans des villes, et que l'on y gardât le tiers des récoltes (217). Ensuite par de nombreux privilèges accordés aux cités, il en fit le centre de l'industrie et du commerce des cercles auxquels elles appartenoient. Bientôt les ouvrages des villes surpassèrent ceux des campagnes en quantité et en bonté. Aux champs, les pères et les mères, les fils et les filles, les valets et les servantes faisoient indistinctement toutes sortes d'ouvrages; mais, parmi les bourgeois, chacun choisissoit le travail qui lui convenoit le plus, et s'y livroit pendant toute sa vie. Ainsi l'ouvrage se faisoit plus promptement et avec plus d'adresse. A la fin les campagnards se bornèrent aux seuls travaux de l'agriculture, et reçurent les productions

---

(216) Il n'est pas vrai qu'avant Henri I, il ne subsistât plus de villes, sur-tout d'anciennes cités Romaines; mais il leur donna la bourgeoisie, et augmenta le nombre et la force de leurs habitans.

(217) Wittechind. *Annal.* L. I. Sigeb. Gomblac. a. 926. Annalista Saxo 927. Dittmar, p. 328, Ed. de Leibn.

de l'industrie des villes, en échange des fruits de la terre. On fixa des jours pour cet échange, et, comme le petit nombre suit toujours le plus grand, les marchés se tinrent dans les villes; mais on fréquenta sur-tout les foires. Il est un tems pour le soin des bestiaux et la vente des fromages, et un autre pour la moisson et les vendanges. L'agriculture et l'industrie, encouragées par le débit de leurs productions, fournirent bientôt plus que l'on ne pouvoit consommer. Dès-lors on songea aux moyens d'étendre le commerce, principalement à Zurich, où passoient les négocians de diverses contrées. Cette ville devint la capitale du Thurgau; et ses privilèges, la douceur de son gouvernement ecclésiastique, une grande abondance de toutes les commodités de la vie (218), outre des agrémens particuliers, attirèrent beaucoup d'étrangers dans ses murs. Elle est située entre des collines riantes, à l'embouchure d'un lac limpide, près de deux rivières, au sein de tout ce que la nature offre de plus beau. Ainsi

(218) *Nobile Turegum multarum copia rerum.* Otto Frising. loc. cit.

l'on vit s'élever une cité florissante, à l'endroit où sont aujourd'hui la vieille ville, le haut et bas village (219) et le chemin qui servoit de lice aux chevaliers (220). L'on détourna de la ville un torrent sorti des forêts et nommé la Sil (221). L'évêque, après avoir été sacré à Constance, venoit résider à Zurich (222). Les empereurs aimoient ce séjour (223). Le comte du Canton y tenoit son tribunal; il jugeoit suivant le droit écrit des Allemands et les additions des Sages. Les arrêts, prononcés d'après les informations nécessaires, la prestation du serment ou un jugement de Dieu, étoient d'abord confirmés par le peuple, puis exécutés dans la place publique (224), ou devant les églises (225). Chacun

(219) Quartiers du moderne Zurich.

(220) Le Renneweg.

(221) V. la courte, mais intéressante Hist. de Zurich. par Bodmer, Zurich 1773.

(222) Ratpertus.

(223) Ekkehard. Herm. Contractus.

(224) Aujourd'hui Lindenhof.

(225) *Actum in porticu S. Petri*, 946. *In aredâ prope ecclesiam S. Petri*, 1305. Géogr. de Fusslin, T. II, p. 310.

étoit jugé par ses pairs, et les appelloit en témoignage (226). Les écritures étoient rares (227) et extrêmement simples. Un serment prêté sur les ossemens des saints décidoit dans toutes sortes de causes (228). On récompensoit la vertu des personnes connues par leur intégrité, en ajoutant foi à leur témoignage, sans en exiger de serment (229). Ce n'est pas que l'empire des passions ne se fit sentir alors, comme de nos jours; mais de longs procès ne servant qu'à envenimer les esprits, et à embrouiller les affaires, à tel point qu'il est souvent plus profitable de cesser de plaider que d'avoir le dessus, les comtes et les juges

---

(226) Ainsi, lorsque Rodolphe roi de Bourgogne accorda à son chancelier le diplôme de donation d'une terre située dans le Nugerol, cité n. 135 et 141, il remit ce diplôme à ses pairs, afin qu'ils le confirmassent, *Consimilibus ad firmandum.*

(227) Dans un procès qu'elles eurent, les religieuses ne songèrent point à s'excuser du défaut de chartre.

(228) Procès au sujet des dîmes des deux couvens, sous l'abbesse Cotisthiu. Hotting. loc. cit. p. 1143.

(229) Procès avec Coldbriga au sujet de Hirsland. Ibid. 1152.

(230), les ducs (231) et leurs susbtituts aimoient mieux décider promptement *et suivant la simple opinion du peuple présent à leurs assises* (232).

S. Gall. (Littérature; mœurs des grands.)

Bientôt l'industrie et les premiers succès du commerce mirent un intervalle plus sensible entre la pauvreté et les richesses; et l'aisance dont les bourgeois commencèrent à jouïr, leur prépara le loisir nécessaire à l'étude. Cependant le Thurgau ne connoissoit encore d'autres lumières que celles qui lui venoient du couvent de Saint Gall. Thiota, femme qui se vantoit de communiquer avec les esprits et de lire dans l'avenir, fut encouragée, applaudie et comblée de présens par beaucoup de prêtres et de laïques, curieux d'être initiés aux mystères du monde invisible (233); mais l'imposture de cette

(230) *Annum* regni *Othonis* 21, *Purghardo* duce, *Eburhardo* comite, *Adale* tribuno, chr. de 957, Herrg.

(231) Avant le duc Burkard I, les plaintes étoient portées devant les nonces.

(232) *De fisco et monte cunctis ibi sedentibus.* Ch. de 947.

(233) *Salomonis* (I) *episcopi parochium non minimè turbaverat.* Ann. Fuld. 847.

femme (elle-même en fit l'aveu (234) et fut fouettée publiquement) a trouvé jusqu'au siècle où nous sommes tant d'heureux imitateurs de l'un et de l'autre sexe, que l'on n'ose reprocher au neuvième siècle le parti que Thiota sut tirer de l'insdiscréte curiosité de ses semblables, ni lui faire un crime de cette maladie de l'esprit humain, qui s'est transmise jusqu'à nous. Les moines de l'abbaye de St. Gall hazardèrent de distinguer dans l'écriture les livres apocryphes des livres canoniques (235); ils accordèrent à la morale du fils de Sirach les éloges qui lui sont dûs (236) et se permirent d'élever des doutes, *qui sont toujours le commencement et la preuve de beaucoup de sagesse* (237). Quelques-uns se

---

(234) Elle l'avoua à Mayence dans un synode. V. Hotting. *Hist. Ec. de l'Helv.*

(235) Voici quelle fut leur opinion sur les paralipoménes et sur le livre d'Esther: *in eis littera non pro auctoritate, tantum pro memoriâ tenetur.* De même sur le livre de Judith et sur les Machabées. Notker, *Notat. de interpretatione S. S. ad Salomonem*, ap. Pez, *Thesaur. anecdot.* T. I.

(236) *Apud Hebræos et habetur et legitur.* Ibid.

(237) Le livre de la sagesse, *quasi incertus.* Ibid.

livrèrent à l'étude du grec, et bien que les poëtes de l'antiquité parussent à de vieux moines des livres inutiles (238), il s'en trouva qui apprirent Virgile par cœur (239); ils se plaisoient à nommer le cloître leur république, et l'assemblée du couvent, leur sénat (240). L'évêque Salomon jugeoit les pères de l'église, que l'on mettoit alors au-dessus des anciens, comme nous les jugeons (241) aujourd'hui. Il se contentoit de les lire par extraits (242) à la cour et dans les camps (243). Lui-même étoit plus savant que la plu-

---

(238) *Non sunt tibi necessariæ gentium fabulæ.* Ibid.

(239) Ratpert, au sujet d'un complot formé dans son couvent, cite ces vers:

Aut hæc in nostros fabricata est machina muros
etc.

Ekkeh. jun.

(240) Ekkehard.

(241) Il n'aimoit pas les lettres d'Alcuin, parce qu'elles étoient *cum supercilio scriptæ.* Notk. loc. cit.

(242) Par ex. *Ladkeni hiberni excerpt. Greg. M. in job.*

(243) *Propter palatii assiduitatem vel militiæ laborem.* Ibid.

part d'entr'eux. Un peu plus tard, un religieux-poëte tira de la relation d'Aristote sur l'Inde, le sujet fabuleux des aventures du duc Ernest de Souabe (244). Peut-être l'ouvrage le plus remarquable de l'antiquité, l'histoire politique de ce grand philosophe, existe-t-il encore dans la tour de quelque monastère (245). On commençoit les repas et les visites par le baiser de paix. La table de

(244) Fugger, *Hist. d'Autriche*, en all.

(245) On sait qu'Aristote laissa la description de tous les gouvernemens de son siècle, en plus de cent-cinquante livres. Nous connoîtrions bien mieux l'esprit des loix anciennes, l'antiquité entière et les constitutions primitives des sociétés policées, si cet ouvrage étoit parvenu jusqu'à nous. Le peu qui s'est conservé dans sa Politique, de ses chapitres sur la Crète, sur Carthage et sur Lacédémone, nous présente ces républiques sous des points de vue que nul autre écrivain ne nous a fait appercevoir. Ce philosophe n'a point d'égal parmi les anciens dont nous connoissons les écrits. Son histoire politique existoit encore dans le troisième siècle. N'est-il pas honteux que l'on ait si fort négligé les livres trouvés à Herculanum, et que dira la postérité d'un pareil dédain? Mais combien de trésors dont les hommes n'ont pas su faire usage!

l'évêque Salomon étoit couverte de tapis richement bordés, et gémissoit sous le poids des vases précieux. L'on dansoit en présence des grands sans beaucoup de contrainte (246). Les viandes étoient cuites pêle-mêle dans des marmites spacieuses. On mangeoit du pain et du fromage (247) en quantité, et l'on buvoit plus de bierre que de vin. Il étoit mal aisé de fournir l'engrais nécessaire à la vigne (248), et de prendre les soins qu'elle exige. Aussi n'y avoit-il que deux tonneaux de vin dans le couvent de S. Gall. Ulric, évêque d'Augsbourg (249), ayant voulu augmenter cette provision, toute l'abbaye fut saisie d'effroi, en apprenant qu'un tonneau étoit tombé dans

---

(246) *Saltant satyrici, psallunt symphoniaci.* Ekkeh.

(247) C'est pourquoi Kerhilde en fait une condition expresse. Ch. de 924, Herrg. Les moines n'avoient pas tous les jours du pain, ni des haricots. Ekkeh.

(248) On comptoit sept brouettes (*carradæ*) pour une journée d'homme, c'est-à-dire l'espace qu'un bœuf laboure dans un jour. Act. Mur.

(249) De la maison de Kibourg, suivant Hotting. Hist. Eccl. de l'Helv. T. I.

un creux (250) voisin du pont, et l'on trembla que le vin ne fut répandu. Les moines se mirent l'esprit à la torture pour inventer un moyen de retirer le tonneau ; désespérant d'y réussir, ils firent une procession autour du creux, et leur douleur s'exhala en *kyrie éleïson* répétés. L'on (251) parvint cependant à recouvrer l'objet de leur inquiétude, et tous témoignèrent leur allégresse, en chantant le *Te Deum*, avec plus de ferveur que nous ne le chantons aujourd'hui, après des batailles sanglantes. On ne tarda pas à planter des vignes sur les côteaux délicieux qui bordent le Rhin, près de l'endroit où il entre dans le lac de Constance (252). Non loin de-là, les abbés de St. Gall établirent une monnoye et des marchés à Roschach. Cette ville étoit déjà regardée comme un entrepôt convenable pour les marchandises d'Allemagne et d'Italie. C'est dans son voisinage que le Rhingau et le Linzgau bornent le Thurgau. Salomon, de concert

---

(250) Ein tobel dans le langage du Thurgau.

(251) *Acuto ingenio, anxio labore.* Ekkeh. jun.

(252) Dipl. de 918, cité par Fusslin, Géogr. T. IV.

avec Theodulf, évêque de Coire, et Ulric, comte du Linzgau, rétablit cette ancienne frontière de l'Helvétie, du côté de la Rhétie; la limite partageoit le Rhin en deux (253). Salomon qui avoit reçu de l'empereur l'abbaye de S. Gall, après que l'abbé auquel il succédoit, en eut été dépouillé sous prétexte de félonie (254), obtint qu'elle demeureroit immédiate (255) et qu'elle conserveroit la liberté de l'élection. Lorsqu'il eut assez fait pour lui-même, il s'employa en faveur de son ordre, se fit élire par les moines (256), leur donna ce que lui rapportoit le service de la cour (257), et leur fit avoir de l'empereur

(253) Dipl. d'Othon le grand en faveur de Graloh, abbé de S. Gall, 947. Les limites sont fixées dans un dipl. de 891. Herrg.

(254) Il avoit été pour Bérenger. Dipl. de Louis IV, donné à Forkheim, 903.

(255) Sous le pontificat de Sergius III, 904. *Imperante domino piissimo, perpetuo Augusto, L. à Deo coronato magno imperatore, anno quarto post consulatum.* A. IV.

(256) Dipl. cité dans la note 254.

(257) *Pro frequenti famulatu et Palatina servi-*

pereur la confirmation de leurs privilèges (258), et spécialement du droit d'exiger partout des dépositions assermentées, pour constater leurs prétentions (259). Adalbert, évêque d'Augsbourg (260), se signala envers eux par de grandes largesses. Il leur donna une cloche remarquable par sa grosseur, une coupe d'Onix, des tapis de plumes (261), de la pourpre (262), des vêtemens de drap

---

tuto. Dipl. de Conrad, 912. V. aussi Ekkehard au sujet de *Chollincoven in ararís pago*, Kollikon dans l'Aargau.

(258) Dipl. d'Arnoud, *Ecclesiæ Catholicæ filius et defensor.* 892, 893, 896; de Louis IV, *generali placito*, à Forkheim, 903; de Conrad, 912.

(259) Dipl. d'Arnoud adressé à Berthod, Arnoud, Ulric et *Cunctos regni istius primates*, 892; de Louis IV, 903, *sub exacto juramento nobilium virorum.*

(260) On prétend qu'il étoit aussi de la maison de Kibourg. Le nom de Kibourg ne se trouve en diplomatique qu'en 1155. Ch. d'Herrg. L'histoire en fait mention pour la première fois en 1027. Tout ce qui est antérieur à cette époque est seulement plus ou moins vraisemblable.

(261) *Opere plumato.*

(262) *Purpuras tyriacas.*

d'or (263), des étoffes chargées de tableaux peints en écarlate (264), des robes de laine blanche (265), de grands peignes d'ivoire avec des chaînes d'airain (266), des tables couvertes de fine toile cirée (267), beaucoup de joyaux et d'autres effets précieux, que ses ancêtres et lui avoient rassemblés depuis plusieurs générations, dans des pélérinages et des ambassades, et qu'il déposa dans le trésor de l'abbaye, pour éterniser sa mémoire. Anciennement les grandes maisons plaçoient leur gloire en de semblables richesses. La dame du château les étaloit aux jours de fête, à l'occasion d'une naissance, d'un mariage, d'une réception de chevalier, ou d'une cérémonie funèbre (268). Athelstan, roi d'An-

---

(263) *Auro perfecta.*

(264) *Facitergula* (en italien *fazzolette*) *cocco imaginata.*

(265) *Sagum laneum album.*

(266) *In pyrali pectines.*

(267) *Operculis glizinis.* Tous ces objets furent portés sur l'inventaire de l'abbaye en 908.

(268) Il y a des exemples sans nombre de cet usage, à commencer par l'Iliade. Nous en avons vû des tra-

gleterre, digne petit-fils du grand Alfred, (de ce prince qui connut bien le secret de la puissance Britannique, puisqu'il encouragea la navigation et les arts), envoya une ambassade solemnelle à St. Gall, et à d'autres monastères, et conclut une alliance avec cette abbaye, par l'entremise de l'évêque Keonwold (269). Son exemple fut suivi par l'abbé de Disentis, couvent situé dans le désert de la Haute Rhétie (270), par Landolaüs, évêque de Trevise (271), de la famille des comtes de Habsbourg (272), par Geron, margrave sur la frontière de l'empire du côté des Esclavons (273), et par Ulric, évêque

---

ces encore subsistantes, ou nos meres nous en ont entretenus.

(269) Ch. de 929.

(270) *A vicinitato Alpium deserti nomen trahens.* Ch. de 846.

(271) La chartre est de 885. C'est sans doute par erreur qu'il est nommé archevêque de Trèves dans Ekkehard. Hontheim, *Prodr. hist. trever.* T. I, n'en fait aucune mention, mais V. Ugbelli, *Italia* S., T. V, p. 499, n. 14.

(272) Ekkehard.

(273) *Contrà Sclavos* (dans la Lusace). Ch. de 950.

de Lausanne (274), de la maison de Kibourg (275). Ce dernier, se souvenant des premières années de sa vie, qu'il avoit passées à l'école des religieux de St. Gall, leur donna des terres et des attirails de pêche (276), à la suite d'un grand repas. Le chant, la versification et la connoissance de l'harmonie distinguoient avantageusement cette école; on admiroit l'écriture de ses régens (277). La calligraphie étoit d'une si haute importance avant la découverte de l'imprimerie, que l'on vante, parmi les talens de Salomon, celui d'avoir tracé de belles lettres majuscules (278). L'empereur Conrad I fut charmé de l'éducation que la jeunesse recevoit à St. Gall. Ayant fait jetter des pommes parmi les élèves, aucun d'eux ne se détourna de son occupation (279); tels les Romains campoient

(274) Ch. de 982.

(275) *Chron. Chartul. Laus.* 968.

(276) *Sagenam cum piscatoribus.*

(277) *Sintramni digitos.* Ekkeh. On s'apperçoit, à la seule inspection, que les livres, *Scoticè scripti*, étoient sur-tout d'une fort belle écriture.

(278) *Literas capitulares.* Ibid.

(279) Ibid.

dans les vergers, sans cueillir un seul fruit (280). Eckard est le maître le plus fameux qui soit sorti de cette école (281). Il trouva dans un concile tenu à Mayence six évêques qui avoient été ses disciples. Hedwige, duchesse de Souabe, voulut donner une terre à l'abbaye, à condition qu'Eckard demeureroit dans son château de Hohentwiel. Du haut de ce fort, situé sur un rocher, elle administroit avec une autorité royale, par le ministère de ses comtes, toutes les affaires du pays et connoissoit de tous les crimes, à l'exception de celui de haute trahison (282). Le serment le plus sacré en Souabe étoit, par les jours d'Hedwige. Cette femme respectable aimoit les anciens, elle recommanda Virgile à son Chapelain, comme l'orgueil des Muses latines. Elle chérissoit dans Horace le

---

(280) Machiavel, *Arto della guerra.*

(281) *Vir totus ex sapientiâ, virtutibusque factus.* Hepidan. Il mourut en 996.

(282) *Regali coràm me sententiæ subjacebit.* Ekkeh. sen. *majestatis reo si vel respondere me* (dit-elle), *absque præsentiâ imperii deceat, nescio.* Ibid.

philosophe aimable (283), pour qui le cœur humain n'avoit point de secrets, et qui enseigne l'art de jouir de la vie avec le plus de sagesse. Elle donna ses poésies à Burkard, beau jeune homme qui étoit venu apprendre le grec auprès d'elle (284), et les accompagna d'un baiser : souvent les chevaliers et les seigneurs de sa cour la trouvèrent avec le docte Eckard (285). Ce moine avoit du savoir vivre, des manières douces, une voix séduisante, des yeux vifs et perçans. Il lui arrivoit fréquemment de passer des journées entières seul auprès d'Hedwige, *occupé à la lecture des anciens* (286).

Le Thurgau en général.

A la mort de cette duchesse, l'empereur transféra son abbaye, de Hohentwiel à Stein sur le Rhin, et la donna, ainsi que son pa-

---

(283) . . . . . *Circùm præcordia ludit.*
Pers.

(284) *Non possum prorsùs dignos componere versus,*
Nam nimi exparis, duce me libante suavi.
Burk. ap. Ekkeh.

(285) *Raro cœnobium aliquod jucundius quam galli tunc floruit.* Ibid.

(286) *Quel giorno più non vi leggemmo avanto.*
Danto, inf. C. V.

trimoine, à l'évêché de Bamberg (287) qu'il venoit de fonder. Il permit aux serfs de l'évêque et de l'abbé de se marier et de vivre en commun. Sept maisons religieuses du Thurgau laissèrent également à leurs serfs la liberté des mariages et des successions (288); d'autres la leur interdirent (289), et cette défense étoit une des principales rigueurs de l'esclavage. Les corvées étoient en petit nombre et déterminées (290); d'ailleurs elles ne coutoient pas beaucoup à racheter, à cause de la modicité du prix des journées (291). Les seigneurs ayant essayé d'augmenter les contributions, les habitans du Thurgau s'y opposèrent avec fermeté. *C'est la première fois, dans l'histoire de l'Helvétie, qu'on voit le peuple employer la force contre l'abus du pouvoir* (292). Les communes des villages du Thur-

(287) Dipl. de l'Emp. Henri II, 1005.

(288) Einsidlen, le chapitre de Zurich, Sekingen, Reichenau, St. Gall, Favières, et Schennis. Géogr. de Fusslin, T. III. p. 215.

(289) Hottinger, H. E. N. T., T. VIII. p. 1153.

(290) Ch. de 921. Herrg. etc.

(291) Catalogue des censitaires de Zurich, 946.

(292) 992.

gau marchèrent sous les ordres de Heinz de Stein, et combattirent à Schwartzach, près de Schaffouse (293). Elles eurent le dessous; *mais leur tentative servit d'avertissement à la noblesse* (294).

Einsidlen. C'est alors que fut fondée l'abbaye de Notre-Dame d'Einsidlen. Grégoire, qui passe pour avoir été fils d'un roi d'Angleterre (295), et beau-frère de l'empereur Othon le Grand,

---

(293) A l'endroit où est aujourd'hui le petit couvent de Paradis.

(294) Stumpf, *chron. de Suisse*, L. V. Crusius, *hist. de Souabe*, T. I. Waldkirch, *chron. de Schaffouse*. Il n'est pas bien avéré que les différends n'ayent pas eû lieu entre la haute et la basse noblesse, plutôt qu'entre les seigneurs et les paysans. Nous savons par Vitoduran, qu'en 1337, il y eût une semblable scission dans le Thurgau, *inter dominos servitiales et milites simplices*.

(295) Les uns le disent frere, les autres fils du roi Athelstan. Mais, comme l'a remarqué Mabillon, *Ann. Benedict.* III, le silence du contemporain anonyme qui nous a laissé la vie de S. Wolfgang, et les expressions même de l'empereur Othon, prouvent plutôt qu'il étoit d'une haute naissance, que du sang royal.

avoit quitté le tumulte de la cour, afin de visiter les tombeaux des apôtres et des martyrs. A son retour de Rome, il s'étoit retiré dans les déserts des Alpes, à l'endroit que Meinrad, et après lui, Benno (296) avoient sanctifié par leur piété, résolu d'y attendre dans l'abstinence et la prière que son ame fut affranchie des liens terrestres (297). Othon changea l'hermitage de Meinrad (298) en un couvent, principalement destiné aux descendans des familles nobles (299). Plusieurs jeunes gens, à qui le droit d'ainesse n'avoit point laissé de biens-fonds, répentans des égaremens de leur adolescence, las du monde, ou avides de consolation, après y avoir essuyé des revers, se réunissoient alors dans les cou-

(296) V. au sujet de Benno, d'Eberhard, et de Diethold, Mabill. loc. cit. et Hartm. *Ann. Heremi.*

(297) Alb. à Bonstetten *de gestis Vener. monasterii D. Mariæ loci Heremitarum.* msc.

(298) Le dipl. de 946, dans Herrg., donne encore le nom d'*Heremita* à Eberhard que Mabillon et Hartman ont pris pour le premier abbé. M. de Bonstetten paroit donc fondé à nommer Grégoire le premier abbé.

(299) *Hospitale nobilium generosorum.* Bonstetten,

vens (300). Ni la barbarie, ni l'impiété qui lui succéda, ne rendirent moins fréquens les pélérinages qu'un pieux répentir faisoit entreprendre vers l'abbaye d'Einsidlen (301). Les donations qu'elle recevoit des Fidèles (302), ainsi que les miracles dont elle se glorifioit (303), n'en souffrirent pas davantage.

---

(300) V. dans Bucelin, *Constant.* et dans Hottinger, *Hist. Eccl. de l'Helv.*, combien de nobles se firent hermites et abbés.

(301) On compte aujourd'hui même cent mille pelerins qui s'y rendent tous les ans, et ce compte fut-il exagéré de moitié, ce seroit encore beaucoup.

(302) A dater de la donation d'Othon, en 946.

(303) Le plus célèbre étoit sa consécration par les anges; mais la bulle du pape, Léon VIII, de 964, relative à ce miracle, n'est pas authentique. Pie II s'y réfère, dans la confirmation de l'indulgence, donnée en 1463, V. Bonstetten. Le jour où des milliers d'hommes vont encore célébrer la prétendue consécration d'Einsidlen par les anges, est bien celui où cette abbaye fut consacrée; mais les expressions de Rhétorique monacale, *Cælitùs*, *Divinitùs consecrata est*, ayant été prises à la lettre par la postérité, le reste de la légende y fut ajouté petit à petit. Beaucoup d'erreurs dont les conséquences ont été plus funestes, doivent leur origine à de fausses interprétations de ce qui avoit été dit au figuré.

Les déserts des environs se transformèrent bientôt en un pays peuplé et couvert de troupeaux à l'usage des Pélérins. Un comte de Rapperschwyl donna son château à la Sainte Vierge (304), sous l'invocation de qui cette abbaye avoit été fondée. Beaucoup d'hommes libres, croyant à l'efficacité de sa protection, se mirent au service d'Einsidlen. Les empereurs lui firent présent d'un grand nombre de métairies, et de déserts immenses, qui n'avoient pas encore de nom (305). Cependant l'on ne peut assimiler le couvent d'Einsidlen au temple de Delphes. Apollon protégeoit les sages et les héros pour l'avantage des loix et de la liberté (306), *tandis que cette abbaye favorisoit les princes contre les peuples*, sans doute parce que les premiers étoient à portée de lui faire plus de largesses. *Les moines ne songeoient pas qu'un*

---

(304) La preuve en est dans la dénomination de *fidelium nostrorum*, et dans le nom de Rapperschwyl qui se trouvent dans la chartre, datée de 972.

(305) Othon I, 972; Henri II, 1018.

(306) Lycurgue, Themistocle, les Ephores, contre Lysandre, Socrate, etc. etc.

seul prince irréligieux pouvoit leur enlever sans retour leurs trésors et leur autorité.

5. La Rhétie. Glaris. Le canton de Glaris étoit une vallée de la Rhétie (307), quoiqu'il dépendit, pour le spirituel, de l'évêché de Constance (308). Ses habitans se nourrissoient du lait et de la chair de leurs troupeaux, s'habilloient de leur laine, et se bâtissoient des cabanes avec le bois qu'ils abattoient dans les Alpes. La plupart étoient depuis longtems serfs de l'abbaye de S. Fridolin, située à Sekingen. Plusieurs étoient des étrangers venus pour affermer des terres; et d'autres, en petit nombre, étoient propriétaires libres de biens-fonds, qui leur avoient été transmis par une longue suite d'ayeux. Douze familles nobles étoient tenues d'armer pour la défense de l'abbaye. Trente-quatre autres, quoique libres, payoient une légère redevance. *Toutes délibéroient ensemble sur les affaires générales, et décidoient de la paix et de la guerre, comme d'une que-*

(307) Légende de S. Fridolin. Dip. de Gob, Herrg.

(308) Consécration de l'église de Glaris par Warman, évêque de Constance. 1026.

relle domestique (309). *Il ne survenoit de différends entr'elles qu'au sujet des troupeaux. Elles faisoient des loix en commun* (310), *et choisissoient un de leurs membres pour veiller à leur exécution*, en qualité de landamman, ou de président. Le maire, qui tenoit son autorité de l'abbaye, élisoit les juges dans les familles les plus distinguées (311). On appelloit de leurs sentences à l'abbesse, que cette peuplade regardoit comme sa mère, à qui elle accordoit naturellement tous les droits qui accompagnent ce titre révéré. En effet le couvent et ses dépendances tiroient leur origine d'une seule métairie, et partout, le maî-

(309) Ces traits sont épars dans la Chronique de Tschudi.

(310) Il existe encore de ces ordonnances du dixième siècle. Trampi, *Chron. de Glaris.* Winterthur, 1774.

(311) Quoiqu'il n'y ait pas de preuve diplomatique de cette assertion avant l'accord de 1372, elle est si conforme à la nature des choses, et aux mœurs anciennes, que l'on peut à cet égard, ajouter foi aux chroniques. Les habitans de Glaris, chez qui il ne pouvoit alors y avoir de recueils particuliers, ont eû deux fois le malheur de voir leurs archives incendiées.

tre de la maison est l'arbitre de ceux qui composent sa famille. Le droit de vie et de mort étoit cependant réservé à l'empereur. Il n'y a d'injustice irréparable que celle dont la mort est la suite. L'équité la plus stricte étoit donc à désirer, toutes les fois qu'il s'élevoit des accusations capitales, et le rang suprême sembloit en faire un devoir. La haute justice se rendoit suivant l'antique usage, en présence du peuple, et vraisemblablement par l'organe du comte de la Rhétie. Tous les ans, à la St. Martin, après la récolte, on payoit à l'empereur 200 livres de contribution. Au printems et en automne, certains tenanciers (312) et pécheurs (313) portèrent au couvent leurs redevances qui consistoient en grains, légumes, fruits, bétail, fromages et étoffes grises. *Les taxes diminuoient ou aug-*

---

(312) *Hobarii*, *Huber.* C'est de-là que dérive sans doute le nom des Huper, famille distinguée des environs d'Aarberg et de Morat, avantageusement connue pour avoir conservé la simplicité des mœurs antiques.

(313) Sekingen communique avec Glaris par la Limmat, l'Aar et le Rhin.

mentoient (314) *dans la proportion du produit des terres, et du revenu des habitans.* L'abbesse recevoit les amendes judiciaires, comme étant chargée du salaire des juges. La plupart des anciens codes fixoient le taux des amendes. Cette attention minutieuse peut avoir ses inconvéniens; *mais par rapport à ce genre de peines, l'abus le plus dangereux est d'allouer à ceux qui les prononcent une partie de l'argent qui en provient. Ils inventent alors mille moyens d'obscurcir ou de dénaturer les loix; les procès s'accumulent et s'embroüillent, et l'on voit se multiplier des sentences aussi rigoureuses qu'inutiles* (315). La dignité de maire de Glaris étoit héréditaire dans la maison des seigneurs de Glaris, nommés Tschudi (316). On les fait descendre d'un serf

(314) La taille en France n'étoit pas oppressive par son principe, qui étoit le même; mais par l'évaluation et le mode de perception.

(315) Ces observations, sans être fondées pour Glaris, ne le sont que trop par rapport à d'autres Cantons Helvétiques.

(316) S'il est vrai, comme la tradition l'atteste, (V. Chap. XV.) que les anciens Helvétiens étoient originaires des pays septentrionaux, il est probable

(317), que l'empereur Louis IV affranchit en acceptant un denier de sa main (318). Nous les

---

que ce nom de Tschudi appartenoit à leur premier idiome. On sait que Tschudi signifie étranger dans les langues du Nord, (*Annonces de Gottingue*, 1784, p. 2039), et combien celles des Finlandois et des Madschares ont d'affinité. (Schloezer, *essai d'Ann. de Russie.*) Il est à remarquer au sujet du premier Tschudi, qu'il fut affranchi suivant la loi salique, à laquelle l'empereur se conformoit, et non d'après les lois allemandes, qui étoient en vigueur à Glaris. Peut-être étoit-ce un étranger, qui, ayant été fait prisonnier à la guerre, étoit devenu serf de l'empereur: peut-être encore étoit-ce un Madschare. En effet ce peuple sorti de la Hongrie, ravageoit souvent les provinces de l'Occident.

(317) Il se nommoit Ingen ou Inhen. L'empereur fit allusion à ce nom, en se servant de ces mots; *Ut benè ingenuus existat.* Nous savons d'ailleurs par le tit. 2 des lois bourguignones, que les serfs du prince étoient sur la même ligne que les hommes libres, et Tacite nous apprend que cet usage subsistoit ailleurs qu'en Bourgogne.

(318) V. Ducange, art. *manumissio per denarium.* Cet usage étant tombé dans l'oubli, les chroniques de Glaris l'ont entendu d'un dixième denier, dont,

les voyons depuis en possession de la liberté, pendant près de neuf siècles, maires de leur patrie trois cens ans de suite, sans aucune interruption, et revêtus dix-sept fois de la charge de landamman. De cette tige illustre, sont sortis une foule de braves guerriers, et le meilleur historien de l'éternelle confédération des Suisses. Au tems où le premier Tschudi remplissoit les fonctions de maire, les monts et les rivières du canton de Glaris portoient des noms Rhétiens, autres que ceux qu'ils portent maintenant (319). Ceci rappelle les âges fabuleux de la Grèce, où les héros dont leur postérité fit des dieux, donnoient aux objets des noms différens de ceux qu'employoient les contemporains d'Homère (320).

---

suivant elles, le premier maire, du nom de Tschudi, affranchit la contrée.

(319) Le Scheyenberg se nommoit *Montpracha*; le Steinberg, Onfrutta. L'Ursim et la rivière de Fecza étoient peut-être la même chose. *Acte touchant les limites des Cantons de Glaris et d'Uri.*

(320) Voilà pourquoi Homère distingue souvent le nom que donnoient au même objet les dieux, c'est-à-dire, les ancêtres, et les hommes, ou ses contemporains.

La Haute Rhétie.

Les progrès de l'agriculture et de la civilisation furent très-lents dans la Haute-Rhétie (321); elle n'obtint que tard une place dans l'histoire. Ce fut sans doute à partir de l'évêché de l'Oberland (322), et des terres possédées par les anciens chefs, que les défrichemens s'étendirent dans le pays inférieur. Les comtes d'Altorf firent exploiter les mines de fer (323) du mont Julien. *Mais la noblesse se faisoit aussi peu de scrupule que chez les Grecs antérieurs au siège de Troye, d'exercer des brigandages du haut de ses forts, bâtis à l'entrée des défilés* (324). Les empereurs dotèrent l'évêché de Coire de beaucoup de possessions situées dans les environs de ce bourg (325), à Druschauna (326), à

(321) L'on nommoit ainsi le pays des Grisons, pour le distinguer de la partie septentrionale appellée *Rhætia secunda.*

(322) Une des divisions de la Haute-Ligue.

(323) Ekkehard jun.

(324) V. sur le *Castrum marmoracense*, près du Septmerberg, Leibnit. *script. Brunsv.* T. I, p. 439. et par rapport aux Grecs, la remarque de Thucydide sur l'Odyssée, L. I.

(325) *Vicus*, ch. de 958.

(326) *Vallis Drusiana*, ch. de 946, Herrg. Cette

Montafun, dans le Wallgau (327), ainsi que dans la vallée déserte qui se prolonge au-delà de l'Engadine (328), où s'élève un couvent solitaire (329) et par où l'impétueuse Maira, se précipitant du haut des Alpes entre les rocs de Chiavenne, roule ses eaux vers le lac de Côme (330). Les mêmes princes donnèrent encore à cet évêché ou aux abbayes de Notre-Dame et de St. Lucius

---

vallée pourroit bien tirer son nom de Drusus, soit qu'il ait pénétré jusques là, soit qu'il y ait laissé une colonie militaire.

(327) Ce nom paroît aussi étranger. V. pour les environs de Coire donnés à l'évêché, tels que Zizers, la chapelle de S. Carpophore *in trimunte*, etc. un dipl. de 972, Herrg. Un autre de 959, Lunig. *Spicil. Eccles.* T. II, et la Rhétie de Guler.

(328) *Gaden* signifie habitation; ce mot est encore usité dans les Alpes. Gadmen, dans l'Oberhasli, désigne le dernier endroit habité du côté d'Uri. Peut-être ce mot vient-il des Lépontiens, sans leur avoir été particulier.

(329) Mystaïr, dans la langue du pays.

(330) Il existe des diplômes de 980 et 995 au sujet des premières donations faites dans le voisinage de Chiavenne.

(331) leur palais de Coire et ses dépendances, la moitié de la ville avec leurs bâtimens (332), métairies (333), églises et vignes, toutes les redevances des habitans de Courval, censitaires libres, et de plus, le droit de se garder (334) et la suprême magistrature (335). Il leur plut au contraire d'affranchir de toute dépendance médiate l'étroite vallée de Bregell, où le Septmerberg et le Majola se divisent près des sources de la Maira, au-dessous de Castelmur (336). Les

---

(331) Porta, *Hist. reform. Rhæt.* T. I, prouve, d'après Usher et d'autres auteurs, que l'on n'a point de renseignemens positifs à l'égard de ce saint, qui doit avoir été roi de la Grande-Bretagne. V. Bede, hist. eccles. L. I, c. 4. Il se peut qu'il ait été du nombre des seigneurs qui, dans les sixième et septième siècles, passèrent des Isles Britanniques dans les Alpes pour y prêcher l'évangile.

(332) *Constructuræ.*

(333) *Curtiles*, mot qui peut signifier aussi un simple enclos de paysans.

(334) *Vigiliæ et Custodiæ.* Dipl. de 959, cité n. 327.

(335) *Scultatia.* Dipl. de 976, Tschudi, *Hauptschlüssel.*

(336) Diplôme daté de Rheinau, 1024. V. Guler.

paysans voisins de ce défilé (337) eurent ainsi le libre usage du bois et de l'eau, et, sans avoir de duc ou de comte, ne furent soumis qu'aux empereurs. L'amour de la liberté n'est guère moins ancien dans cette vallée sauvage, que la maison de Salis, qui, depuis un tems immémorial, y résidoit dans le château de ses pères (338).

Recapitulation.

Tels furent les premiers pas que fit vers la civilisation un peuple qui commençoit à sentir ses forces. Nous avons vu l'accroissement de l'évêché de Coire, les services des Tschudi, l'origine de la bourgeoisie, le défrichement de la forêt ténébreuse qui environnoit Einsidlen (339), la puissance de la maison de Kibourg, les richesses des Lenzbourg, la haute réputation de l'abbaye de St. Gall, la fortune variée de la maison de Habsbourg; enfin nous avons vû le Nugerol se peupler, et une multitude de villes et de monastères s'élever dans l'Helvétie Romane par les soins

(337) *Porta.* Le pays se divise en *Ober* ou *Sopra-porta*, et *Unter* ou *Infrà-porta.*

(338) Soglio.

(339) *Silva nigra.* Anon. de vitâ S. Wolfgangi.

de la Reine Berthe et sous le règne paisible de Conrad.

IV. Rodolphe III. Ce monarque laissa trois filles et un ou deux fils. Il avoit marié Gisèle, sa fille aînée au duc Henri de Bavière ; devenue veuve, elle épousa Etienne, surnommé l'Arpade, premier roi Chrétien des Hongrois. Berthe, sa sœur, fut mariée à Eudes I, comte de Champagne, et après la mort de ce prince, à Robert, roi de France. Gerberge, dernière fille de Conrad, épousa d'abord Herman, duc de Souabe, ensuite Patton, comte de Vienne, et en troisième nôce, Henri, duc de la partie de la Bourgogne située au-delà de la Saône (340). L'on croit que Boson, lieutenant du royaume d'Arles, doit aussi être compté parmi les enfans de Conrad (341).

---

(340) Nous suivons Chorier, Hist. du Dauphiné, parce qu'il paroit le plus conforme à l'histoire et aux documens. Les enfans naturels de Conrad sont, Burkard, archevêque de Lyon; Mathilde, épouse de Baudouin, comte de Flandre, puis de Godefroi, comte des Ardennes; Willa, femme de Ratburn, comte de Vienne. V. Bochat, T. II, p. 254.

(341) Chron. du Pays-de-Vaud. D'Elbene, *de regno Burgundiæ transjuranæ*.

A sa mort, les Bourguignons s'assemblèrent à Lausanne, comme ils avoient fait cinquante-sept ans auparavant, et choisirent pour roi Rodolphe III son fils (342); ce prince, rempli d'arrogance, mais foible et efféminé (343), tenta de dépouiller un seigneur de son patrimoine (344). *Nous qualifions aujourd'hui ces sortes d'entreprises de rétablissement de la grandeur royale* (345), *depuis que nous avons oublié que les rois, loin d'être propriétaires des états qu'ils gouvernent, ne sont que de simples administrateurs sous l'autorité des loix* (346). *Le despotisme, dans le principe, est ordinairement fondé sur une apparence de justice* (347). 993.

(342) Dipl. de 1011, cité n. 92.

(343) *Mollis et effæminatus.* Ditmar. Ruchat estime que Hugues, évêque de Lausanne, étoit plutôt un fils que sa seconde épouse avoit eû de son premier mari, que son propre fils, comme l'a pensé Bochat.

(344) Hepidan. Ap. Goldast script. T. I.

(345) Réunions à la couronne.

(346) M. Muller écrivoit ce passage en 1786. Depuis ce tems-là on s'est souvenu en France de ce qu'étoient les rois, et probablement notre exemple en fera souvenir tous les peuples. *Note du traducteur.*

(347) V. le discours de César dans Salluste, *Bel.*

mais bientôt il fait des progrès terribles, et ensévelit les grands qui lui résistent sous les ruines de la liberté. Aussi la noblesse qui avoit placé Rodolphe sur le trône, informée de cet acte de violence, en prévit les suites dangereuses, et résolut de ne lui obéir, qu'autant qu'il obéiroit à la loi. Ayant pris les armes pour soutenir cette résolution, elle le défit en bataille rangée. Dans cette extrêmité, il fut secouru par sa cousine, l'impératrice Adélaïde, fille de la reine Berthe, et veuve d'Othon le Grand. La prudence et la piété de cette princesse lui avoient acquis depuis plusieurs années la confiance et la vénération des peuples. Ses vertus valurent à Rodolphe ce qu'il n'avoit pu obtenir par la force de ses armes, une paix avantageuse; Adélaïde mourut peu de tems après. Jamais
1001. on ne vit de monarque plus pauvre que Rodolphe (348). *Le pouvoir des rois étoit alors proportionné à leurs talens. Des princes vul-*

Catil. et l'application qu'en a faite à notre siècle le judicieux auteur de l'ouvrage allemand intitulé, *Quelque chose qui a été dit par Lessing.*

(348) Ditmar.

gaires étoient obligés de se contenter de celui qui leur étoit accordé par les loix ; mais celui des grands princes ne connoissoit d'autres bornes que la confiance de la nation. Rodolphe étoit pauvre, parce que les domaines de la couronne étoient ou aliénés, ou mal administrés. S'il accordoit un évêché dans l'assemblée des grands, il falloit qu'on lui réservât une partie des revenus pour fournir à ses besoins (349). Il donna à l'évêque de Lausanne le bourg d'Ivonant, situé près du lac, dans une plaine boisée, à peu de distance d'Yverdun, et qui étoit dévolu à la couronne pour crime de haute-trahison (350). Il nomma ce même évêque comte du Pays-de-Vaud (351), et fit présent à l'évêché de Bâle du prieuré de Motiers-Grand-Val, de la val-

(349) Ibid.

(350) Dipl. de 1009. La reine Agiltrude vivoit encore.

(351) Dipl. cité n. 92. Ruchat n'a point d'autres raisons pour croire que le droit de battre monnoye soit resté dès-lors à l'évêché, si ce n'est que l'on ne connoît point d'autre document où il lui soit accordé. Mais toute cette affaire est très-suspecte, ou du moins elle n'a été que personnelle à l'évêque d'alors.

lée d'Arguel et de Ste. Ursanne (352), et au couvent de Romainmôtier (353), de plusieurs terres dans le Wiflisgau, dans le comté de Nion (354), aux environs d'Orbe, de Wufflens et en d'autres lieux. Il rendit aussi à l'abbaye de St. Maurice tout ce que le fisc lui avoit enlevé en terres (355), justices (356) et vassaux, dans plusieurs cantons du Pays-de-Vaud et à l'entrée des Alpes (357), avec les moulins, le grand four et la gabelle du bourg. Mais ces largesses étoient le fruit de la crainte ou de la haine, plutôt que de la libéralité.

Fin du second royaume de Bourgogne.

Dénué du courage nécessaire à un roi, et ne sachant point gouverner les Bourguignons

(352) Wurstisen, *Chron. de Bâle.*

(353) Dipl. de 1011, en faveur de *S. Petri Romanum monasterium*, dans le livre rouge d'Aubonne.

(354) *In pago Viliacensi*, (Vuilly près d'Avenches), *in comitatu equestrico.*

(355) *Phiscos.*

(356) *Potestatem Vadengis*, *Vivesium* (Vevay), *cum placito.*

(357) *Auronum*, *Aulonum*, *Leuca*, *Nares* (Naters), *S. Mauritii Alpes totiusque caput laci.*

en père sage, Rodolphe chercha un appui. Il se hâta (358) de nommer l'empereur Henri II son héritier (359). Cette nouvelle allarma Eudes II, comte de Champagne, fils de sa seconde sœur, soit qu'il crut que le patrimoine de Rodolphe devoit être partagé entre ses neveux, soit qu'il espérât la couronne, comme n'étant ni aussi puissant, ni aussi étranger à la Bourgogne par ses mœurs et par son langage que l'empereur Guillaume, comte de Poitiers, qui, du chef de son père et de sa mère (360), jouissoit d'un pouvoir étendu vers le midi de la Bourgogne, fut également indigné du choix de Rodolphe, ainsi qu'Othon Guillanme, comte de Besançon, qui, du côté paternel, étoit d'une maison ennemie des empereurs (361), et dont

(358) Dès 1007 on trouve les évêques de son royaume dans le synode convoqué à Francfort par Henri. *Hepidan.* Cependant ceci pourroit s'attribuer également à l'autorité que s'arrogèrent en Bourgogne les successeurs d'Othon le grand.

(359) Ditmar; Sigeb. Gemblac.

(360) Son père étoit le comte Bernard de Gothie, et sa mère, nièce du roi d'Arles et d'Italie.

(361) Othon le grand avoit causé la ruine de son

les biens maternels lui donnoient beaucoup d'autorité dans la Bourgogne (362). Ces trois seigneurs se préparèrent à empêcher l'exécution du dessein de Rodolphe, qu'ils regardoient d'ailleurs comme attentatoire au droit qu'avoient les Bourguignons d'élire leurs rois.

1016. Mais Rodolphe se sauva à Strasbourg, avec Hermengarde, sa seconde épouse, et les deux fils qu'elle avoit eu de son premier mari. Oubliant qu'il n'exerçoit qu'un pouvoir délégué, et comme s'il avoit eu l'autorité d'un conquérant sur des esclaves, il remit la Bourgogne à l'empereur (363). Les Bourguignons irrités refusèrent d'obéïr à ce souverain, qu'ils n'avoient point élu. Henri fit marcher des troupes de la Souabe, sous le commandement de Werner, évêque de Strasbourg, accompagné de ses frères, le comte Radbod

---

père Albert, marquis d'Ivrée, et son cousin Hardouin étoit en guerre avec Henri II.

(362) Gerberge, fille de Letald, comte de Mâcon, *cæterorum comitum nobilissimi*, Dunod, hist. des Séquanois, d'après un dipl. Chorier la croit fille de Patton de Vienne.

(363) Ditmar. Wippon.

de Habsbourg, et le chevalier Lancelin (364). Quoique Habsbourg fut enclavé dans la Bourgogne, les seigneurs de cette maison, en qualité d'Allemands, préféroient l'empereur à un étranger, ou peut-être voulurent-ils cacher et expier ce qui s'étoit fait contre lui dans la Lorraine avec leur participation (365). Le royaume de Bourgogne n'étoit pas bien affermi, parce que ses provinces différoient de langage, de mœurs et de loix, et parce qu'elles n'avoient été réunies que depuis peu de tems. A prendre depuis les Alpes, l'allemand et la langue romane partagent le Valais, le comté de Gruyères, l'Oechtland et le Nugerol. Presque partout, ce sont de petits ruisseaux qui marquent les limites de l'un et de l'autre idiôme, et souvent il se rencontre dans la même ville (366), dans le même village (367), une différence sensible

---

(364) *Militiæ cingulo præditus.* Herrg. T. I.

(365) Tschudi, 1017, 1019.

(366) On parle allemand dans les rues basses de Fribourg, et françois dans la ville haute.

(367) Comme à Twann, près du lac de Bienne. Au surplus le roman, dans cette portion de l'ancienne

quant aux mœurs, aux loix, au langage et à la physionomie. Les Allemands de l'Aargau et de l'Oberland (368), séparés de l'Empire par leur gouvernement, étoient cependant plus unis entr'eux que liés avec les nations romanes. La vigueur et l'amour de la liberté les caractérisoient particulièrement. Les seigneurs de l'Oberland habitoient leurs châteaux, construits entre des gorges étroites, dans des contrées sauvages. Derrière eux s'élevoient des monts couverts d'une neige éternelle, et des forts, placés dans les montagnes, leur servoient de boulevards. Werner traversa l'Oechtland jusqu'au lac de Genève; les Bourguignons, ayant à leur tête le comte de Poitiers, l'y vinrent combattre, mais Werner les ayant défaits, ils promirent de se soumettre à Henri (369), et son règne

---

Helvétie, est composé de mots latins, bourguignons ou gaulois, tandis que dans la Rhétie, on a plus de peine à distinguer les mots latins des termes rhétiens, parce que ces deux idiômes paroissent venir de la même source.

(368) Partie du Canton de Berne.

(369) Dipl. d'Othon Guillaume. V. Guich. *Bibl. Sebusian.* Cent. 2. c. 30. et Bochat, T. II, p. 255.

en Bourgogne data de cette journée. Il nomma Berold de Saxe lieutenant de son royaume d'Arles (370), et donna l'évêché de Lausanne à Hugues (371), fils de Rodolphe, l'ancien évêque ayant été mis à mort, pendant qu'il exhortoit le peuple à suivre la

---

(370) *Beraldus de Saxoniâ, prorex.* Dipl. en faveur du couvent de Taloire. Martene, Thes. T. I, p. 140. Eccard et plusieurs autres écrivains doutent que la maison de Savoye, qu'on fait descendre de ce Bérold, tire son origine de la Saxe. Ils lisent dans Othon *Murena* au lieu de *Saxonia Savogna.* Il est à la vérité difficile de regarder ce Bérold comme un étranger, car il prend sous sa protection un monastère d'Arles, *sicut*, est-il dit dans l'acte, *majores mei habuerunt et maximè habet dux noster imperator.* Mais on pourroit prouver d'après les actes recueillis par Martene, qu'Humbert, souche de la maison de Savoye, naquit de Berold, et non, comme l'a prétendu Chorier, d'Hermengarde, la reine d'alors et du comte Manassé, si ces actes ne portoient pas avec eux de forts indices contre leur authenticité. Il est fait mention dans les actes de l'abbaye de S. Maurice, A. 1014 et 1016, d'un Berold qui paroit avoir été un comte d'importance.

(371) V. n. 343.

volonté de son prince (372). Ce fut alors que l'empereur fit bâtir à Bâle, près de la place publique, appellée le Pfalz (373), la cathédrale de cet évêché (374), qu'il combla de biens. Depuis la ruine de l'antique Augusta, aucune ville de ces contrées n'avoit égalé Bâle en prospérité et en étendue. Henri étant
1024. mort avant Rodolphe sans laisser d'héritiers, et les princes ayant choisi, pour lui succéder, Conrad, issu d'une noble famille du Blisgau (375), la succession au trône de Bourgogne redevint incertaine. Eudes II, comte de Champagne, avoit droit à l'hérédité, comme fils de la seconde sœur de Rodolphe. Le nouvel empereur n'étoit que le second mari d'une fille (376) de sa troisième sœur, de manière que

(372) Il se nommoit Henri,

Quem fecere doli scandere celsa poli....
Cum clero populum conciliando suum.

V. son Epit. *Chron. Chartul.* de Lausanne.

(373) *Palatium.*

(374) Wurstisen, chron. de Bâle, A. 1019.

(375) Crollius, *Westreicher abhandl.* St. I. Deux-Ponts, 1771.

(376) Gisèle.

que si Eudes étoit exclus, le plus proche héritier étoit Ernest de Souabe, fils de l'impératrice et de son premier époux. Conrad, voyant qu'il ne pouvoit former de prétention légitime sur cet héritage, supposa que le royaume de Bourgogne appartenoit à l'Empire, et que Rodolphe s'en étoit dessaisi en faveur de Henri II, non parce qu'il étoit son neveu, mais parce qu'il étoit empereur. Il remonta jusqu'au tems de l'extinction de la branche Lorraine des Carlovingiens, où Louis le Germanique se trouva être le plus proche héritier. Il s'appuya sur ce que Charles le Gros avoit donné à Boson l'investiture du royaume de Provence, et sur ce qu'Othon le Grand s'étoit emparé du roi mineur de Bourgogne. Mais il y avoit dans ces rapprochemens plus d'apparence que de réalité; d'abord parce que la Lorraine n'échut point à un seul des frères de Lothaire, et que, lors du partage, les domaines enclavés dans la France demeurèrent naturellement à ce royaume (377); en second lieu, parce qu'il

(377) Comme les rois d'Austrasie prirent alors possession de l'Italie.

est mal-aisé de déterminer, si, pendant la minorité de Charles le Simple, Charles le Gros gouverna la Bourgogne en qualité de régent de France, ou en vertu de sa propre autorité, comme empereur (378); troisièmement, parce qu'Othon, pour s'être permis un acte de violence sur le roi de Bourgogne, n'avoit pas acquis plus de droits à ce royaume, que les Arabes et les Hongrois, pour l'avoir ravagé (379). La Bourgogne ap-

---

(378) Et si c'étoit la dignité impériale qui lui donnoit la souveraineté de la Provence, il s'ensuit qu'Eudes étoit fondé à compter sur la protection de l'empereur, puisque l'ancienne suprématie, dont le moyen âge offre beaucoup de traces, ne donnoit pas, conformément aux intentions de Conrad, le pouvoir d'attenter aux droits patrimoniaux des autres princes, ou aux usages des nations; mais qu'au contraire la majesté impériale, très-salutaire dans ce sens, étoit destinée à garantir les uns et les autres, d'une manière impartiale et désintéressée.

(379) Nous n'avons point le diplôme par lequel Henri I donna à Rodolphe II, une partie de l'Helvétie Allemande. Il est au moins vraisemblable qu'il devoit à l'empereur foi et hommage pour cette portion de ses états; mais on ignore s'il le lui devoit pour

partenoit à ses habitans, appellés par les Romains et accueillis par les Gaulois Indigènes. Quoiqu'ils ne fussent plus gouvernés par les descendans de leurs anciens maîtres, leurs droits n'en subsistoient pas moins, et ni la race de Clovis, ni celle de Charlemagne, non plus que la postérité de Rodolphe I, n'avoient occupé le trône sans leur aveu. L'empereur s'avança vers Bâle, à la tête d'une armée formidable. Les Bourguignons étoient désunis, ou mal préparés à se défendre. Dans cet état de choses, Gisèle, épouse de Conrad, attira son oncle Rodolphe à Bâle, et lui persuada de frustrer l'espérance de ses neveux, en nommant pour ses héritiers Conrad et Henri qu'il avoit eu d'elle. A dater de ce moment, Rodolphe ne fit rien sans Conrad; 1026

quelqu'autre, et même si ce ne fut pas la raison pour laquelle il fut gratifié de l'Helvétie Allemande; mais quand nous serions instruits sur ce point, avant de pouvoir dire que les entreprises de Henri II, et de Conrad II, étoient légitimes, il resteroit encore à prouver que les Bourguignons avoient renoncé à leur droit national, à cette époque, ou à telle autre. Or aucun peuple de ces contrées n'étoit alors capable d'un pareil oubli de ses plus chers intérêts.

mais les comtes, ses vassaux, ne furent pas aussi complaisans. Ce fut en vain que Conrad exigea de la maison de Habsbourg la restitution des sommes que Werner, évêque de Strasbourg et Avoué d'Ebersheim, avoit prêtées à ses frères au détriment de cette abbaye. Comme la puissance et le courage de ces gentilshommes leur donnoit beaucoup d'ascendant, il dissimula son dépit; mais il chargea Werner d'une ambassade auprès de Constantin VIII, empereur d'orient, et celui-ci, à sa prière, le retint prisonnier dans une île, jusqu'à sa mort (380). Werner, comte de Kibourg, inconsolable de sa détention, et Guelfe son cousin, comte de Ravensbourg, allèrent trouver Ernest, duc de Souabe, comme il entroit dans l'Aargau, probablement pour soutenir ses droits sur la Bourgogne; Conrad les mit en fuite; après quoi il assiégea Kibourg, lieu très-fort pour le tems, qui lui résista pendant trois mois, et dont les portes ne lui furent ouvertes, qu'après l'é-

(380) Wippo. Tschudi, 1026. Le testament de Werner est de 1027. V. les tables de M. de Zurlauben, p. 64.

vasion du comte. Il accorda une amnistie générale; mais il étoit si difficile d'oublier le royaume de Bourgogne, que peu d'années après, le duc Ernest lui déclara de nouveau 1030.
la guerre. Le courroux avoit suggéré cette entreprise; elle fut conduite sans réflexion. Mangold, comte de Nellembourg, assembla les partisans de l'empereur. Ernest et Werner le battirent; mais l'un et l'autre périrent dans l'action (381), et le six de septembre, Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, les suivit dans le tombeau, six cent vingt-cinq ans 1038.
après que les Bourguignons eurent passé le Rhin, et cent cinquante ans après que Boson et Rodolphe I eurent arraché ce royaume aux descendans de Charlemagne.

(381) Wippo, Hepidan. Mais ce dernier s'est trompé sur la date.

CHAPITRE XIII.

Les empereurs de la maison de Franconie.

1032—1125.

L'empereur devient roi de Bourgogne.

EUDES de Champagne, le plus proche héritier de Rodolphe III, prit les armes dès que ce prince eut terminé ses jours, franchit le Jura, se rendit maître de l'Helvétie romane, s'avança jusqu'à Vienne, et se fit couronner sous le titre de roi d'Arles. Conrad apprit cette nouvelle pendant qu'il faisoit la guerre à une tribu des Esclavons: il abandonna aussitôt ces ennemis, et se hâta de faire rebrousser chemin à ses troupes, pour aller disputer la succession de Rodolphe. Le pied des Alpes étoit déjà couvert de neige, lorsque son armée vint camper devant Morat. Il manquoit d'armes et des machines nécessaires pour faire un siège; il lui fut par conséquent impossible d'attaquer le fort de Morat (1), ainsi que la tour de Neuchatel (2), que la hauteur du rocher sur lequel elle étoit bâtie,

(1) Wippo.

(2) Hepidanus, A. 1039.

les bois et les marais rendoient presqu'inabordable : comme les chevaux étoient à demi morts de froid, dans ce pays humide et marécageux, l'Empereur se retira vers Payerne. De là il manda tous les Bourguignons qui dépendoient de lui ou qui le craignoient, et ils l'élurent pour leur roi (3). Depuis la chûte de l'empire Romain, quatre familles avoient régné sur la Bourgogne, celle de Gundioc, celle de Clovis, celle de Charlemagne, et celle de Rodolphe I.

Après cette expédition, Conrad retourna dans ses états. A son passage par Constance, Hermengarde, veuve de Rodolphe III, le comte Humbert, de qui descend la maison de Savoye, et une multitude de seigneurs Bourguignons, allèrent à sa rencontre, et lui prêtèrent serment d'obéissance. Eudes en étant informé, céda au plus fort, avec d'autant plus de résignation que lui-même étoit menacé sur ses propres terres. Ce siècle malheureux étoit, comme les précédens, déchiré par les divisions et les troubles, et en proye à toutes les calamités de la guerre. Ce furent

(3) Wippo.

1033. les Evêques qui opposèrent une digue à cette férocité générale. Sur l'invitation de Hugues, Evêque de Lausanne, les trois Archevêques d'Arles (4), de Vienne et de Besançon, s'assemblèrent à Romont, dans le Pays-de-Vaud, avec tous leurs suffragans, et établirent la *trêve du seigneur* (5). Voici en quoi consistoit cette trève: " Il étoit défendu à tout chrétien „ de prendre les armes contre ses frères de„ puis le mercredi de chaque semaine, après „ le coucher du soleil, jusqu'au lundi sui„ vant, une heure après le lever de cet astre, „ et tous les ans, depuis l'avent jusqu'à l'oc„ tave de l'Epiphanie, et depuis la Septuagési„ me jusqu'au dimanche de Quasimodo, par

---

(4) Ce prélat ne s'y rendit point: aussi n'est-il pas nommé dans le *Chron. Chartul.*; mais il accéda aux résolutions de l'assemblée. De-là cette expression qui se trouve dans l'accord: *Cum funiculus triplex difficile rumpitur.*

(5) *Treuza Dei.* V. Glaber, 1034. Sigeb, Gemblac. 1031, sur-tout Ducange à ce mot qui lui a fourni le sujet d'un article peu intelligible en quelques endroits, mais très savant; Datt, *de pace imp. publ.* L. I, ouvrage bon à consulter.

„ respect pour des jours et des tems que la „ naissance et la passion de J. C. avoient sanc- „ tifiés. Quiconque violoit cette trêve, et ne „ quittoit pas les armes après trois avertisse- „ mens, devoit être retranché de la commu- „ nion des fidéles, par l'Evêque dans le dio- „ cèse duquel il se trouvoit, et nul autre Evê- „ que ne pouvoit lui administrer les sacre- „ mens. Les prélats qui formoient cet accord, „ ne devoient avoir en vue que Dieu et le „ bien général, sans ambitionner la faveur des „ princes, et sans entrer dans aucun parti; „ et si quelqu'un d'entr'eux n'observoit point „ ces conditions, il devoit être déposé ". Six ans après que ce règlement eut été mis en vigueur dans le Roussillon (6), la Bourgogne accéda à la sainte trêve, que l'on s'accorda presqu'universellement et avec justice, à croire inspirée par Dieu même (7); la paix est en effet le plus beau présent de la divinité.

---

(6) Mille, *Annal. de Bourg.* T. III, p. 134. V. aussi Mably, *Obs. sur l'hist. de France*, T. II, p. 390.

(7) Suivant Landulph. Sen. *Hist. Mediolan.* et le *Chartul. Lausann.* Cette opinion vint de ce que l'assemblée eut lieu par le commandement du pape. Dans

Cependant le comte de Champagne ayant fait prendre les armes à ses sujets, le parti qu'il avoit en Bourgogne, leva de nouveau la tête. Conrad, exposé à voir la guerre se prolonger, s'il ne la poussoit avec énergie, mit sur pied l'élite de ses forces en Italie et
1034. en Allemagne. Pendant qu'il les conduisoit en personne, à travers un pays impratiquable, pour gagner le lac de Genève, Heribert, archevêque de Milan, parut sur le mont S. Bernard (8), avec le marquis Boniface et des troupes choisies, avança sans peine, et alla joindre l'Empereur. Les passages des Alpes ont beau être escarpés et d'une hauteur effrayante; ils ont beau s'étendre à plusieurs lieues, il n'y a point d'issues impénétrables, point de montagne impossible à franchir, lorsqu'un peuple, dépourvu de sens, néglige les portes et les remparts de son territoire,

---

l'épitaphe de Hugues, (V. Ruchat,) l'exécution de ce projet lui est attribuée comme à son auteur. Cela doit s'entendre de l'accession de la Bourgogne; Hugues peut avoir sollicité les ordres du souverain pontife.

(8) *Super jovii montis ardua.* Arnould de Milan, *hist. sui temporis*, Murat. script. T. IV.

lorsqu'il les abandonne faute de courage, ou que des dissensions intestines les ouvrent aux étrangers. Gerold, comte de Genève, prince du pays (9), et parent du feu roi (10), fut obligé de rendre la ville de Genève. L'empereur passa ensuite sur ce pont, ancienne limite qui séparoit l'Helvétie de la terre des Allobroges. Quoique la fortune semblât lui sourire, il respecta les formes de la liberté, et son couronnement n'eut lieu, par les mains de l'archevêque, qu'après une nouvelle élection (11). Eudes craignit la prépon-

---

(9) *Princeps.* Wippo. Il se peut que l'administration du comté de Vaud, que des documens postérieurs nous font voir entre les mains des comtes de Genève, leur fut déjà confiée à cette époque. V. au surplus Dunod, dont les systèmes ne manquent pas de vraisemblance; mais ne sont pas toujours appuyés de preuves suffisantes.

(10) Petit-fils de Mathilde, Ch. XII, not. (341), suivant la *chronique* de Frodoard, A. 960; fils de Gerberge, sœur du dernier roi, d'après les autorités que cite Dunod.

(11) Hepidan. 1040. L'expression *perpetuam subjectionem* employée par Arnoud de Milan, ne doit être prise ni à la rigueur, ni dans une mauvaise ac-

dérance de ses forces, et conclut la paix à regret. Lorsqu'ensuite les Italiens furent mécontens du joug de Conrad, il s'offrit à eux pour lui disputer, à leur tête, les couronnes d'Arles et d'Italie. Gozzelo (12), ami de l'empereur, qui l'avoit fait duc de Lorraine, mit
1036. obstacle à ce dessein. La bataille fut livrée dans le voisinage de Bar. Eudes y montra la même bravoure avec laquelle il avoit, depuis plus de vingt ans, soutenu ses droits au sceptre de Bourgogne contre deux empereurs : mais il perdit six mille hommes et la vie. Ce ne fut qu'après sa mort que l'empereur déploya toute son autorité sur les Bourguignons. Il fit alors rentrer la noblesse dans les bornes que l'inertie de Rodolphe III, et la longue vieillesse de son pere, l'avoient
1038. aidée à franchir (13). Ces dispositions eurent lieu dans une diète convoquée à Soleure, bourg anciennement habité, qui, depuis le

---

ception; cela seroit en contradiction avec tout ce que l'histoire nous apprend.

(12) Wibertus, *vita Leonis IX*, ap. Murat. script. T. III.

(13) Wippo.

règne de Pepin (14), père de Charlemagne, avoit toujours fleuri de plus en plus sous les auspices du chapitre de S. Urs. A la quatrième séance de cette assemblée, les Bourguignons (15) élurent pour leur roi Henri, fils de l'empereur, et Conrad lui donna l'investiture de ce royaume (16).

Cependant Girard, comte de Vienne, et Renaud, comte de Bourgogne, refusoient encore d'obéïr à leurs nouveaux souverains. Renaud étoit l'archi-comte du Jura et du pays adjacent. Son pouvoir embrassoit, pour ainsi

---

(14) L'église de S. Urs peut avoir été fondée par une reine Berthe, mais ce doit être par celle qui étoit femme de Pepin, car dans le partage de 869, il en est déja fait mention comme d'un objet important, et l'on sait combien le *Comitatus Pipinensis* étoit cher aux Carlovingiens.

(15) Ceci arriva *transactis diebus tribus generalis colloquii* (V. L. Q., C. IX, not. (364.)), *quartæ primatibus regni, cum universo populo, laudantibus atque rogantibus.* Wippo. Par conséquent ils n'avoient pas renoncé à leur droit national (C. XII, not. (379.)).

(16) *Eique fidelitatem denuò jurare fecit.* id. Avoit-on élu à Payerne et à Genève toute la famille de Conrad? Cela eut été assez conforme à l'usage ancien.

dire, toute la province Séquanoise des anciens Romains, de même qu'elle étoit soumise, pour le spirituel, à l'archevêque de Besançon. L'Helvétie Romane, jusqu'au pied des Alpes, faisoit partie du comté de Warasch (17), qui lui appartenoit. Cette étendue de domaines avoit été l'ouvrage de son père, Othon Guillaume, parent des rois de Bourgogne (18). Lorsque les Allemands avoient mis au pillage Ivrée, lieu de la naissance d'Othon, ce prince encore enfant avoit été porté en Bourgogne par un moine, et ce religieux l'avoit remis entre les mains de sa mère et du duc Henri, qu'elle avoit épousé en seconde nôce (19). Othon avoit plû à son beau père, qui lui avoit fait don d'un comté; il avoit ensuite, du chef de sa mère (20) hérité des villes de Mâcon et d'Auxonne,

---

(17) Suiv. un dipl. de Rodolphe III, A, 1028, Aubonne étoit *in Comitatu Guaraschensi.* chron. chartul. Laus. *Comitatu Varasco, pago Viliacense.*

(18) Willa, fille de Rodolphe I, épouse de Bérenger II, fut mère d'Albert, marquis d'Ivrée, père d'Othon Guillaume. Dunod.

(19) Glaber, 974.

(20) Vignier, Dunod.

n'avoit cessé d'augmenter ses possessions et de croître en dignité, et avoit fini ses jours dans une vieillesse paisible (21). Le comte Renaud avoit fait épouser à son fils l'héritière de Vienne. Au tems dont nous parlons, il mit avec Gerard, le siège devant Montbeillard. Montbeillard étoit situé dans le comté de Warasch ; c'étoit la seule défense d'un passage aussi important pour la France que pour la Bourgogne, ouvertes en quelque sorte de ce côté, entre le Wasgau et le Jura. Heureusement le comte de ce pays, qui avoit encore des possessions dans le Sundgau et la Lorraine (22), se délivra de Renaud, avec le secours de l'empereur. Mais ce ne fut que sous Henri III, dont la femme, nommée Agnès, descendoit d'Othon Guillaume, que Renaud et Gerard se rendirent à Soleure, et reconnurent l'empereur en qualité de roi de Bourgogne (23). Ce prince vit alors sous sa puissance tous les pays renfermés entre le Tibre et l'Eider. Depuis cette époque, la

(21) En 1027.

(22) A Pflirt, à Bar, et à Pont-à-Mousson.

(23) Herm. Contrac, 1047. Tschudi, 1045.

postérité de Renaud régna longtems en paix sur la plupart des seigneurs qui habitoient les deux côtés du Jura (24). Des abbayes furent fondées dans les déserts, et des châteaux s'élevèrent à mesure qu'on partagea les seigneuries. Les unes et les autres s'environnèrent de villes et de villages.

Toutes les nations qui peuploient l'Helvétie et la Rhétie, reconnurent alors la souveraineté d'un seul maître. C'étoit la seconde fois depuis qu'elles avoient perdu leur liberté primitive, et reçu le joug des empereurs Romains. D'abord les Bourguignons et les Allemands avoient obéi à leurs chefs respectifs; ensuite quand le pays tomba au pouvoir des rois Mérovingiens, il demeura partagé entre la Bourgogne et l'Austrasie, jusqu'au tems où Warnach, maire du palais, trahit la reine Brunehaut.

---

(24) A partir de cette date, on a des preuves nombreuses de la souveraineté des comtes de la Haute-Bourgogne sur une portion de l'Helvétie; mais il n'y en a point pour le tems d'Othon Guillaume. Peut-être l'empereur confia-t-il alors au comte Renaud l'administration de ce territoire.

Brunehaut. Alors suivent plus de deux cens ans de domination universelle, depuis le tems de Clotaire jusqu'au partage de la succession de Charlemagne. Delà, après quarante ans de troubles dans la famille royale, s'éleva la puissance de Rodolphe I, chez les Bourguignons; mais la partie Allemande demeura soumise aux rois de Germanie, jusqu'à ce que Henri III, empereur d'Allemagne et roi de Bourgogne et de Lombardie, réunit en sa personne la souveraineté des domaines les plus beaux et les mieux défendus par leur situation qu'il y eut en Europe. Pendant cette succession de rois, on bâtit des forts sur tous les rochers de l'Helvétie, on fonda quantité de monastères, et l'on créa dans les campagnes, des métairies sans nombre, dotées de prérogatives considérables. Ainsi, dans l'étendue de ces déserts, les simples hôtelleries se transformoient de plus en plus en villages, et les familles en corps de peuple. La liberté se conserva sans éprouver d'atteintes, parce que le nom le plus auguste, s'il n'est soutenu par des soldats, ne donne aucun pouvoir sur les nations armées, et que ces princes n'ayant point de troupes réglées, n'osoient arracher

les enfans aux pères, au laboureur le fruit de son économie, aux seigneurs temporels et ecclésiastiques leurs biens et leurs droits.

Guerre entre l'empereur et le pape.

Dans le cours d'un siècle et demi, plus d'un grand homme occupa le trône Impérial, et il ne fut déshonoré par aucun prince lâche ou foible. De-là vint que les seigneurs demeurèrent plus soumis en Allemagne qu'en France. Les empereurs, grace à leur prudence et à leur courage, devinrent les plus puissans princes de l'Europe, et le retour prochain d'une monarchie universelle n'étoit pas sans vraisemblance (25). Mais ainsi que, dans les siècles postérieurs, les armes de Gustave Adolphe et les alliances de Guillaume III, écartèrent le danger d'un pareil évènement,

(25) En parlant ainsi, notre intention n'est point de nous élever contre le rêve flatteur d'une république universelle, régie par un président qui veilleroit sur les différens états, comme Dieu sur le monde, pourvû que les sensibles auteurs de ce beau projet trouvent un président qui soit aussi exempt de passions que l'Etre Suprême. Jusque-là toute altération du système politique de l'Europe, qui le rapprochera plus ou moins d'une monarchie universelle, nous paroît le plus sûr présage de la ruine générale.

de même alors le pape garantit l'Europe des entreprises de l'empereur. Henri IV, fils de Henri III, hérita de toutes ses couronnes. Ce prince eut plusieurs traits de ressemblance avec Henri IV, roi de France. L'un et l'autre joignirent aux qualités des héros le goût des voluptés ; tous deux furent contraints de s'humilier devant le souverain pontife ; également à plaindre du côté de leur famille, tous deux, à la suite d'une vie laborieuse, périrent à-peu-près au même âge, d'une mort indigne de leurs grandes actions. Mais les papes combattirent presque malgré eux contre l'illustre Béarnois, en faveur des tyrans de l'Espagne, au lieu qu'ils firent à l'empereur une guerre violente pour eux-mêmes, pour les intérêts de l'église, pour une foule de princes et de peuples ; et tandis que la défaite de la France eut préparé des fers au monde entier, le triomphe du pape sur l'empereur assura la liberté générale. Environ trente ans après que la soumission de Renaud eut élevé les empereurs au plus haut degré de leur domination, Rodolphe, fils d'un comte de Rhinfeld, parent des comtes de Habsbourg, et le seigneur le plus riche en possessions

qu'il y eut de l'autre côté du Jura, gouvernoit le duché de Souabe. Il avoit un ennemi, appellé Berthold de Zæringen. La tour de Zæringen étoit située dans la forêt Noire, non loin des bords de la Treyfa. Les domaines héréditaires de Berthold s'étendoient sur ces montagnes, et dans les plaines du margraviat de Bade. Henri III promit à Berthold, en lui donnant un anneau, de le faire duc de Souabe. L'impératrice Agnès, pendant la minorité d'Henri IV, revêtit de cette dignité Rodolphe, rival de Berthold. A la vérité, celui-ci obtint le même rang dans la Carinthie, et fut aussi nommé marquis de Vérone. Mais Rodolphe et lui ne s'en détestèrent pas moins. Enfin l'empereur accorda sa faveur à d'autres courtisans. Aussi-tôt le duc de Souabe et celui de Carinthie devinrent amis, et pleins de confiance dans leur pouvoir, ils s'éloignèrent de la cour. Henri, qui, avant l'époque de ses malheurs, étoit plus sujet à la colère et aux autres passions qu'il ne convient à un prince sage, donna le duché de Carinthie à Marquard d'Eppenstein. L'infortune n'inspira que plus de hardiesse à l'orgueilleux Berthold. L'empereur, occupé à la guerre contre les

Saxons, essaya de le mettre en défaut; mais ce fut en vain. Il lui fournit, ainsi que Rodolphe, le contingent auquel il étoit obligé, et l'empereur fut contraint de faire la paix, 1075.
dès qu'ils le voulurent (26). Vers ce tems, la cour de Rome adressa à tout le clergé une bulle contre la simonie et le libertinage. On entendoit par simonie l'acceptation d'un bénéfice de la main des laïques, auprès de qui l'or et les services temporels avoient la plus grande influence; le mariage des ecclésiastiques étoit ce qu'on appelloit libertinage (27). Rodolphe et Berthold obéirent à ce règlement (28), au grand chagrin de l'empereur,

(26) Les preuves de toutes ces assertions se trouvent dans Schæpflin, *Hist. Zar. Bad.* T. I.

(27) On peut lire une explication du projet de Grégoire VII, dans les voyages des Papes, ouvrage publié en 1782, et qui repose sur deux principes, dont l'un étoit déjà consigné dans l'Esprit des loix, et dont l'autre existe dans l'ame de tous ceux, qui, à l'exemple de nos pères, croyent qu'il est à propos de conserver en Europe un certain équilibre politique, et de maintenir dans cette vue la constitution germanique.

(28) V. les lettres insérées dans la vie de Grégoire VII, par Paul Bernried, ap. Murat. Script. T. III.

car de pareilles mesures affranchissoient l'église de son pouvoir, et plaçoient l'autel à côté du trône. Dans le fait, si l'église étoit administrée d'après un plan bien conçu, ses chefs pourroient maintenir les droits des nations contre les abus de l'autorité, aussi longtems que la saine raison et une ombre de religion subsisteroient parmi les hommes; mais la plupart, aveuglés par les passions, traitent mesquinement les grandes choses. Des divisions, des mouvemens, tels que l'Occident n'en avoit pas vû depuis la chûte de l'Empire Romain, éclatèrent dans l'Allemagne et dans l'Italie. Les débats particuliers des gens de guerre accrurent la désolation de quelques provinces; tous les hommes, sans distinction d'âge, de sexe ou de profession, regardèrent comme la plus importante de leurs affaires personnelles, ce qui intéressoit leur foi. Une armée accoutumée à vaincre, l'espérance de la plus brillante destinée que l'on put espérer ici-bas, la jalousie, enfin une pitié mêlée d'indignation, combattirent pour l'empereur. De l'autre côté, le pape faisoit agir sur les ames tout l'ascendant du fanatisme. La discorde se mit dans les évêchés,

dans les cloîtres et dans les villes. L'intérieur même des familles n'en fut pas exempt. Mais quand le souverain pontife lança contre Henri la sentence d'excommunication, tous les partis furent frappés d'épouvante. Berthold et Rodolphe, animés par l'espérance, marchèrent de concert avec plusieurs princes, dans l'intention de renverser du trône leur légitime souverain. La division gagna les Alpes. Deux cousins, de la famille des comtes d'Oltigen, étoient assis sur les sièges épiscopaux de Lausanne et de Bâle. Burkard, évêque de Lausanne, portoit dans tout un esprit entreprenant et belliqueux (29), et conformément au conseil de l'apôtre (30), il étoit marié (31). Lui, son frère le comte Cuno, et Burkard, évêque de Bâle, s'étoient rangés du parti de l'empereur, pour ne pas s'attirer le courroux des grands, et surtout, parce que

(29) *Vir ferus et bellicosus.* Chartul. Laus.

(30) Ire. Ep. à Timothée, C. III, ℣. 2. 5. Paul défend aussi aux évêques dans le même passage ce que Luther osa prendre sur lui d'accorder à un Landgrave.

(31) *Uxorem legitimam habuit.* Chartul.

sa chûte auroit entraîné l'augmentation du pouvoir de Rodolphe, au lieu que la perte de celui-ci leur faisoit espérer une part avantageuse dans celle de ses possessions qui étoient à leur portée. Dans ces dispositions, l'évêque de Lausanne vendit onze fermes dépendantes de son siège, et arma les serfs de l'abbaye de Notre-Dame, pour aller à leur tête, joindre l'armée de Henri. Les mêmes sentimens animèrent Hermanfroi, évêque de Sion, chancelier du royaume de Bourgogne (32), et Othon, qui, comme évêque de Constance, avoit le diocèse le plus étendu (33). Henri, évêque de Coire, de la maison de Montfort, homme qui n'écoutoit que sa piété, étoit attaché au saint siège. La Rhétie tenoit pour l'empereur; ce motif engagea Guelfe, duc

(32) Dipl. de l'empereur Henri IV, Alban. 1082, en faveur du comte Cuno. Cet évêque fut envoyé en Angleterre par Alexandre II, en qualité de légat. Holtinger, *Helvet. Hist. Eccl.* A. 1070, (où il lui est échappé un anachronisme des moins excusables par rapport à Thomas Becket, dans la *Gall. Christ.*)

(33) *Populus amplissimè dilatatus.* Lettre de Grégoire VII, dans l'ouvrage de Bernried.

de Bavière, à mettre l'Engadine à feu et à sang. Cependant Berthold et Rodolphe étoient 1076.
maîtres des passages des Alpes. L'empereur se rendit avec peu de troupes aux bords du lac de Genève, à dessein de faire prendre une meilleure tournure à ses affaires, après avoir obtenu l'absolution du pape. Il trouva à Vevey Adelaïde de Susa, marquise d'Italie, qui, sur la porte de Turin (34), jugeoit les procès de plusieurs peuplades voisines. C'est d'elle que les ducs de Savoie tiennent le Piémont, le Val-d'Aost, et quantité de châteaux situés sur les côtes de la mer. Cette maison étoit déja en possession du Chablais, au bord du lac de Genève (35), et de l'opulente abbaye de S. Maurice, qui lui donnoit une autorité égale à celle des princes

(34) Dipl. de la fondation de Pignerol, 1064. Guichenon.

(35) M. de Watteville, *Hist de la Confédération Helvét.* T. I, veut que Conrad lui ait fait présent de Nion en 1038. Il ne cite point de dipl. à l'appui de ce sentiment. Nous savons, d'ailleurs, que plus de deux cens ans après cette époque, Nion étoit encore un fief de l'archevêque de Besançon, possédé par de tout autres maîtres. V. ci-dessous, C. XVI.

(36). Adelaïde, quoique l'empereur eut répudié sa fille, alla le trouver à Vevey avec son fils Amedée, l'honora dans son humiliation, lui ouvrit les issues des Alpes dont elle étoit la maîtresse, et lui donna une escorte jusqu'en Italie. Pour la récompenser de ces bons offices, Henri fit présent au comte Amedée d'une terre en Bourgogne (37).

Rodolphe empereur en concurrence avec Henri.

Tandis que ces choses se passoient, et que Rodolphe, avec l'aide du duc Berthold, ne visoit à rien moins qu'à l'empire, l'évêché de Bâle et celui de Lausanne étoient en proie au ravage. L'évêque Othon venoit d'être chassé de Constance, et un simple religieux, nommé Lütold, placé à la tête de l'abbaye de S. Gall, dont les principaux moines, en qualité d'amis de l'empereur, rompirent en deux le bâton pastoral en pleine église (38).

---

(36) *Ego Amedeus, comes et Abbas S. Mauricii.* Dipl. de la dixième année du règne de Henri.

(37) Lamb. Schafnaburg. Tschudi se trompe absolument en cet endroit. Guichenon conjecture qu'il s'agit du Bugey, dont aucun autre dipl. ne constate la donation.

(38) *Gesta Sangallensia*, dont Tschudi a fait usage, *Hauptschluss.* p. 121.

Le siège de Coire demeura aussi vacant l'espace d'une année, après le décès de Henri, son évêque, mort de chagrin des calamités qui affligeoient la Rhétie. Tout ce qui composoit la maison de Montfort, Hartman, comte de Kibourg, les bourgeois de Zurich, Burkard, comte de Nellenbourg, Ekard son frère, abbé de Reichenau, et Altman, évêque de Passau et de Constance, tenoient pour Rodolphe. Les Montfort avoient de nombreuses seigneuries dans la haute Rhétie, près du lac de Constance, et dans le Linzgau. Hartman, comte de Kibourg, étoit riche en vassaux et en possessions: mais Lütold, son frère, comte de Dillingen, étoit si dévoué à l'empereur, qu'il étoit un de ses douze compagnons, prêts à lui témoigner leur attachement, à quelque extrémité qu'il se trouvât réduit (39). Ils avoient un cousin, le comte Mangold (40), qui avoit été chargé des députations respectives du pape et de Rodolphe. Celui-ci étoit tellement épris de la chasteté, que, la femme d'un prêtre ayant em-

(39) *Chron. Petershusanum.*

(40) Il étoit aussi de la maison de S. Ulric.

poisonné son épouse, il ne voulut point se remarier, de peur de comparoître avec plus d'une femme devant le tribunal de J. C. Il menaça ses fils de les déshériter, s'il s'en rencontroit parmi eux qui eussent des concubines (41). La maison de Nellenbourg étoit illustre et riche (42); ses domaines couvrirent les bords du Rhin, depuis la Rhétie, jusqu'à la cataracte. Eberard, père de Burkard, avoit fondé l'abbaye de tous les Saints près du village de Schaffouse, à l'endroit où les tournans d'eau commencent à interrompre la navigation du fleuve. L'abbé Siegfried, homme prudent, qui connoissoit bien son siècle, y régnoit sur les habitans de son territoire, avec tout le despotisme monachal. Lui, l'évêque Altman, Guillaume abbé d'Hirschau, son ami, et Ulric, prévôt de Cluny, rétablirent la vie canonique parmi les prêtres,

---

(41) Bernried, *vita Greg.* VII.

(42) *Civis occidentalium Sueviæ partium, Turregiæ provinciæ comes.* Chartres de l'abbaye de tous les Saints à Schaffouse, 1064. La mention faite du Thurgau dans ce passage, pouvoit avoir trait à l'origine de cette maison.

les moines, les vierges cloîtrées et les religieuses (43). Les bourgeois de Zurich protégèrent l'épouse de Rodolphe (44). Quoique le sort des armes fut favorable à l'empereur, et qu'il eût changé en déserts plusieurs seigneuries, les amis de Rodolphe lui demeurèrent fidèles avec Berthold, duc de Zæringen, et Guelfe, duc de Bavière. Rodolphe étoit le maître dans l'Helvétie allemande, l'empereur dans celle qui dépendoit de la Bourgogne. Outre les comtes et les prélats de la maison de Neuchâtel (45), le viel Arnold, comte de Lenzbourg, seigneur de Bade et de Zug, et héritier de toutes les richesses de cette ancienne famille (46), étoit fidèle à

(43) C'est ce qu'on entend par *Religio quadrata*, *atronsorum*, *eisque servitium*, (peut-être *serventium*), *barbutorum*, *virginum inclusarum atque regularium*. Bernried.

(44) Tschudi, 1077.

(45) C'est ainsi que nous nommerons à l'avenir la maison d'Oltingen.

(46) Il étoit fils d'Arnold, qui mourut avant son père le comte Ulric. Il hérita de lui en 1045, de son frère Rodolphe en 1055, et de son neveu en 1081. Tschudi et Herrg.

Henri. Il fit prisonniers et retint à Lenzbourg les envoyés du pape, qui revenoient de l'élection du nouvel empereur, un abbé Marseillois, et Chrétien, savant d'Italie, et depuis évêque d'Averse (47), avec environ six cent moines, qui leur servoient de cortège. L'empereur voulant reconnoître la fidélité de l'évêque de Lausanne, lui confia l'administration de toutes les seigneuries que Rodolphe possédoit dans l'Helvétie Romane (48), et le nomma chancelier du royaume d'Italie (49). Il donna, à Cuno son frère, l'investiture d'Arconciel, château situé près de la Sane (50). Ce fut alors qu'Avenches, petite ville, bâtie sur les ruines de l'ancien Aventicum, fut environné de murs, pour le service de l'empereur (51). A la vérité, Burkard, évê-

(47) Tschudi et Bernried.

(48) Depuis la Sane (Sanona) près du Mont S. Bernard, jusqu'au pont de Genève, près des Alpes et du Jura. Dipl. de 1079.

(49) Cela est prouvé par le dipl. cité dans la n. 32.

(50) *Arconiacum*, en Allemand Ergatzach; il lui donna aussi *Favernia* et *Sala*.

(51) *Chartul. Lausan.* On voit encore ces murs et leurs tours en ruines.

que de Lausanne, périt dans la bataille qui se livra près de Gleichen en Thuringe (52), en combattant avec des armes plus convenables à sa naissance qu'à la dignité ecclésiastique dont il étoit revêtu; mais il restoit encore à l'évêché quatre paroisses du Pays-de-Vaud (53); ailleurs (54) les barons Bourguignons étoient trop puissans. Des moyens peu conformes aux loix de l'église (55), procu-

---

(52) Ibid.

(53) Lutry et Corsiez sont énoncés dans le dipl. de 1079. Cully est compris sous le premier, St. Saphorin sous Chèbres, qui y est nommé *Cubirasca*. Ces villages sont voisins du lac.

(54) Ruchat entend ceci de *Muretum*, *Luginares* et *Corbarissa*, parce qu'il prend le premier pour Morat; mais ce peut être Mure dans le territoire de Wuilly au-dessous d'Avenches. Ainsi l'L du dipl. signifie sans doute le canton des *Lugnores*, situé dans les environs et confondu avec Mure, qui, à la vérité, est aujourd'hui au-dessous de Morat, mais qui n'existoit pas alors. L'écrivain, par erreur, avoit peut-être mis *Corbarissa*, en répétition de *Cubirasca*; autrement le lieu dont il s'agit est inconnu. Corbieres ne s'appelle point ainsi; mais *Corberiæ*. Il y a, à la vérité, un Corbeiry à peu de distance du lac.

(55) *Malè invasit, pejus obtinuit.* Le pape Eugène.

rèrent ce siège à Lambert, issu d'une maison qui avoit rang parmi les princes (56), et possèdoit la baronnie de Granson avec beaucoup d'autres terres dans la Haute-Bourgogne; sous prétexte de venir au secours de l'empereur, cet évêque enrichit ses parens. Il donna au baron de Blonay, son neveu, les droits de l'évêché sur Vevay (57). Le château patrimonial de la maison de Blonay est situé, au-dessus de Vevay, sur un rocher d'où l'on découvre le lac Léman, et des villages innombrables, jusqu'à la masse éternelle des glaciers. L'infortune de l'empereur fit la grandeur des barons. On vit l'ancienne noblesse sortir peu à peu de l'obscurité, comme on voit, du sommet des Alpes,

---

Chron. Episcop. Lausan. Cette phrase n'est-elle ainsi conçue que parce qu'il avoit été, *ab heresiarchâ* (l'antipape). *Gilberto ordinatus.* Ibid.

(56) Albert de Granson, *princeps.* Dipl. de 1040, Guillaume, *Hist. de Salins.*

(57) *Prestavit.* Il lui donna aussi *Curiam*, Corsiez. V. pour ces deux objets la not. 56, et les *excerpt. vitar. episcop. Laus.* dans Ruchat, T. V.

pes, les collines montrer les châteaux dont elles sont couronnées, à mesure que le soleil dissipe le brouillard du matin.

Burkard, évêque de Bâle, combattit avec autant de loyauté que d'infortune pour les intérêts de l'empereur. Henri III, père de ce prince malheureux, avoit eu jadis compassion de ce pauvre évêché (58). Il lui avoit donné (59) dans le Sizgau et l'Augstgau (60), le comté où avoit été l'Augusta des Rauraques. Poussé par le même mouvement (61), l'évêque Thierry lui avoit fait présent de son patrimoine situé dans le Sizgau, et Burkard avoit accru ses domaines de la terre d'Hasenbourg, située dans le Jura, au sein de la forêt voisine de Luxeuil, qui avoit appartenu à ses

(58) *Nimis humilem tenuemque conspicimus*; dipl. de Henri III, 1041, Herrg.

(59) *De jure nostro in suum jus potestativè tradidimus.* Ibid. Ainsi il y resta des comtes, mais subordonnés à l'évêché. Dipl. de 1363.

(60) *Comitatum Augusta.* Sans doute le même qu'on nommoit Rauracher gau.

(61) *Misertus inopiam.* Dipl. de 1048. Herrg.

ancêtres (62). Le duc de Zæringen ravagea toutes ces possessions. A sa mort, son fils Berthold, gendre du roi Rodolphe (63), continua la guerre, par ressentiment de la victoire que l'empereur avoit remportée (64); Berthold étoit un chef habile et généreux, aimé du peuple, et que les grands respectoient sans le craindre, comme le soutien de leur parti contre la puissance impériale. Doué d'un courage inébranlable, il disoit à ceux qui lui rapportoient lentement et à regret des nouvelles fâcheuses: "N'appréhendez rien; „ l'horison de la vie est tour à tour égayé „ par la présence du soleil et obscurci par „ les nuages (65)". Il recouvra, les armes à la main, son héritage et le landgraviat de son père (66), et sut annuller, à force de

(62) Il les donna à un de ses cousins entre les mains de l'église. Ruchat.

(63) 1077. Ursperg. *Chron. Constant.* ap. Pistor; et de Trittenheim, ap. Schœpflin.

(64) Schœpflin a suffisamment distingué Berthold de Zæringen et Berthold de Rhinfeld.

(65) Otto Frising. L. I, C. VIII.

(66) *Comitatus provincialis.* Dipl. ap. Schœpflin, loc. cit. p. 55.

victoires (67), les donations que l'empereur avoit faites à ses dépens à l'évêché de Bâle (68).

Exploits d'Ulric d'Eppenstein.

Ce duc, ainsi que tous les comtes et prélats du parti du Pape, trouva un adversaire redoutable dans la personne d'Ulric d'Eppenstein, fils du duc de Carinthie, nommé par l'empereur abbé de S. Gall. Berthold et le duc Guelfe, les Kibourg et les Montfort s'emparèrent de tous ses revenus, au point qu'il fut contraint, pour vivre, d'engager les ornemens de son église. Soutenu par sa grandeur d'ame, il attendit deux ans de suite, les secours de la Carinthie et de l'Empire. Au bout de ce terme, il porta le fer et le feu dans le château de ses ennemis (69), et fortifia les passages qui conduisoient sur ses terres; mais ce fut en vain. Ce pays est hérissé de montagnes sauvages; il est plus

(67) V. une de ces victoires dans Tschudi, 1078.

(68) Dipl. de 1077. L'empereur donne à l'évêché de Bâle le comté de Brisgaw; en 1081, Harichingen, que le P. Herrgott croit être Zæringen; enfin en 1083, le château de Rappolstein. Herrg.

(69) Marchdorf, Bregenz, Kibourg, Iltingen, Kochersberg.

aisé à un guide instruit de s'y glisser à la tête d'un détachement, qu'il ne l'est à des garnisons de s'y prêter un appui mutuel, et d'avoir l'œil à tout. La première chose que demande une guerre de postes (70), c'est un plan bien conçu, et la tactique de ces âges grossiers ne s'étendoit point jusque-là. Aussi l'ennemi entra par plusieurs endroits, au moment où les gens d'Ulric exigeoient une solde, pour continuer de servir sous la bannière de l'abbaye (71). L'abbé voyant que cette guerre étoit sur-tout dirigée contre lui, résolut de tout sacrifier à la tranquillité du pays, excepté son honneur. Il alla se réfugier, sans autre suite que trois valets, dans la ville d'Agen sur la Garonne, et tous les moines s'enfuirent dans les Alpes, pour ne

(70) Les plus brillans modèles de cette espèce de guerre sont les deux dernières campagnes du maréchal de Turenne, et sur-tout celle de 1778 pour la succession de la Bavière.

(71) Parce que le service des vassaux ne duroit ordinairement que quarante jours. Mais cela ne rendoit pas les gens d'Ulric plus excusables, attendu que le danger que couroit le pays faisoit une exception à l'usage.

rien faire contre leur serment ni contre leur abbé. Cependant l'ennemi s'étant rendu maître du canton, y exerça l'autorité, sans toutefois régner sur le cœur des vassaux. Dès que l'empereur Henri eût vaincu Rodolphe, l'abbé de S. Gall reparut à l'improviste dans sa souveraineté, mit en déroute Volkrath de Tokembourg, commandant des forces ennemies, et, trouvant sa sécurité dans son héroïsme, reprit le gouvernement de son peuple. Derrière l'abbaye de S. Gall s'élève une montagne excessivement haute, entiérement séparée de la grande chaîne des Alpes, entre plusieurs promontoires de verdure, et le rocher de Gamor (72), et qui se prolonge jusqu'à l'endroit où le Haut-Sentis porte au-dessus des nuages sa tête neigeuse (73). Les limites de l'Helvétie Allemande et de la Rhétie se confondoient dans ce désert (74). Les 1080.

(72) Elle commence vers le Sud.

(73) En allemand, le Haut-Mesmer. Ici comme ailleurs, beaucoup d'endroits ont des noms allemands et rhétiens.

(74) Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit de consacrer l'église d'Appenzell, Ditmar, évêque de Coire, ne

paysans de S. Gall y conduisoient leurs troupeaux, et il n'y avoit pas long-tems que l'abbé Norbert, à qui cette solitude avoit plu, avoit changé en église une cabane que les bergers s'étoient construite dans une vallée (75); d'où vint à ce territoire le nom d'Appenzell (76). A l'occident de ces montagnes, dans un pays moins âpre, quoique toujours inégal, vers le lac de Walenstadt, une multitude d'anciennes seigneuries répandues dans les vallées (77), avoient été réunies dans la famille des comtes de Tokenbourg, dont le château étoit bâti sur un mont très-escarpé (78).

---

procéda point à cette cérémonie sans la participation de l'évêque de Constance.

(75) *In loco novali.* Ch. de l'abbé Norbert, (de Stoffien), 1070.

(76) Ou Abbencell, si, sans autre avantage, on se permettoit d'innover dans les choses de peu de conséquence.

(77) Thurthal, Nekerthal, S. Jean, Wildenbourg, Lütisbourg, Basenwyl.

(78) Neutokenbourg. L'ancien étoit situé entre Lütisbourg et Wyl. On auroit tort de se croire fondé, d'après la diversité des armes de ces deux châteaux (Fussliu, *Géogr.* T. III, p. 23.), à regarder leurs

L'abbé Ulric le surprit et l'incendia, parce qu'il est facile d'exécuter ce que l'ennemi croit impossible. Ce fut ainsi qu'il vengea sur Diethelm, comte de Tokenbourg, l'invasion de ses domaines, tandis que Diethelm vouloit lui faire expier la mort de Volkrath, son frère. Les autres comtes du Thurgau frémirent de rage, et jurèrent de punir S. Gall. Dans cette vue, Berthold, duc de Zæringen, descendit le long du lac de Constance; Adelgos, un héros, suivi d'une armée nombreuse, s'avança sur les terres de l'abbaye, à travers les monts de l'Appenzell; Diethelm prit un autre chemin à la tête de ses vassaux, et tous les hommes-liges de la maison de Nellenbourg, s'avancèrent des bords du Rhin. Dans ce péril imminent, Ulric arma les habitans de S. Gall et d'Appenzell. Lorsqu'il apprit que Diethelm avoit pénétré sur ses terres, il se posta près de la Sitter, défit le comte, et lui accorda la paix, moyenant une somme 1083.

---

possesseurs comme étant d'une origine différente, car on trouve ailleurs la même chose, (*Hist. des Schliessen.* p. 60.)

considérable (79). Quant aux autres, il ne laissa échapper aucune occasion de faire un usage remarquable de sa puissance, qui l'emportoit sur la leur; et en forme d'avertissement pour l'avenir, il leur fit payer cher le ravage qu'ils avoient exercé chez lui. Ulric d'Eppenstein joignoit une mesure de savoir proportionnée au tems où il vivoit (80), et du moins l'extérieur (81) de la dévotion (82), à des qualités qui se seroient jadis déployées avec gloire à la tête d'une république de la Grèce. Il gouverna pendant quarante-six ans (83), comme abbé de S. Gall, et comme patriarche d'Aquilée, au milieu de ses enne-

---

(79) Il est aisé de voir que si les ennemis avoient mieux dressé leur plan, ceci n'eût pas été possible. Mais c'est déjà un bon général que celui qui profite de toutes les fautes de son ennemi. Le grand Frédéric lui même ne pratiqua pas aussi souvent qu'il l'auroit voulu, l'art plus sublime de forcer à commettre des fautes.

(80) Il avoit déchu à S. Gall, après la mort d'Ehard et de Notker.

(81) Το σεμνον.

(82) Tschudi, *Hauptschl.* p. 121. *Chron.* 1089.

(83) Depuis 1071 jusqu'en 1117.

mis, excommunié par le pape, en querelle avec l'avoué de son abbaye; et quoique Gebhard de Zæringen, que son frère avoit fait évêque de Constance, eût porté le fer et le feu jusque sous ses murs, et Berthold, jusque dans le chœur de son église, les revers ne l'abattirent jamais au point de lui faire implorer la paix ou abandonner l'empereur. Jamais aussi la victoire ne l'excita soit à commencer les hostilités, soit à enrichir son abbaye ou sa maison, des biens des autres seigneurs (84). Au contraire Burkard de Lausanne périt pour avoir porté la guerre en Thuringe, et l'évêque Lambert fut contraint d'abdiquer, parce qu'il ruinoit son siège pour aggrandir sa famille (85). Othon, évêque de Constance, et Norbert de Hohenwart, qui avoit acheté l'évêché de Coire, moururent au sein de l'indigence et loin de leur patrie.

Commencement de la puissance de la maison de Zæringen.

Après la mort de Rodolphe, le duché de Souabe fut le sujet d'une longue guerre entre

(84) J'ai suivi Tschudi, parce qu'il a fait usage des *gesta. S. G.*

(85) *Chron. Episcop. Laus.* Ness. Moudon.

son fils Berthold de Rhinfeld, et Fréderic d'Hohenstaufen, gendre de l'empereur Henri. Berthold de Rhinfeld laissa en mourant tous
1090. ses biens à Berthold de Zæringen, son beau-frère. Les seigneurs du pays, assemblés à Ulm, le choisirent pour leur duc, lui prêtèrent serment de fidélité, et formèrent une ligue contre ceux qui troubloient la paix de la province. Le duc Guelfe accèda à cette ligue avec la Bavière et tous ses vassaux, qui s'étendoient jusqu'aux frontières de la Hongrie. Fréderic, rival de Zæringen, préparoit au nouveau duc une guerre plus redoutable que celle qu'il avoit faite à son père; mais celui-ci, touché des longues calamités qui avoient fatigué le pays, animé par la justice et la sagesse qui le distinguoient, résolut de sacrifier à la paix un triomphe douteux. Ainsi, vingt-quatre ans après que sa
1097. maison se fut déclarée l'ennemie de l'empereur Henri, il alla trouver ce prince à la diéte de Mayence, et céda à Fréderic d'Hohenstaufen, le titre de duc (86). Henri lui donna

(86) *Exfestucavit*; Otto Frising. V. Ducange, art. *Festuca.* pour le reste, V. Schœpflin.

en récompense l'Avouerie et la puissance Impériale, dans le canton, la ville et le chapitre de Zurich (87). Par ce moyen, la tranquillité fut rétablie. Ce fut à cette époque que s'éleva dans l'Helvétie la domination bienfaisante des princes de Zæringen, qui, par différentes actions recommandables, se procurèrent encore des prospérités inattendues. Nous allons en conséquence examiner l'état du pays, afin d'être à portée de voir plus clairement, à l'époque où s'éteignit cette maison, dans quel état ils le prirent et le laissèrent.

Etat 1°. de la Rhétie.

La vallée du Rhin, dans la Rhétie, ou dans le canton de Courval (88), depuis les montagnes jusqu'au-delà de Coire, près du

(87) *Dei et imperiali gratiâ legitimus advocatus quod* Kastvogt *dicitur.* Dipl. de Berthold V, 1187. *In oppido turicensi et locis et districtibus circumquaque vicinis, imperatoris gratiâ ipsius locum tenens.* Dipl. du même, 1210. *In omne Turegum imperialem jurisdictionem tenens.* Id. Ibid. Schœpflin. *Cod. dipl. hist. Zar. Bad.* et Hottinger, *Specul. Tigur.*

(88) *Pagus Churvalaha.* Dipl. d'Henri III, 1045. Herrg.

Lanquart, et jusqu'aux limites de l'abbaye de Favières (89, n'étoit qu'une forêt (90). Dans la haute Rhétie, et sur les bords du lac de Walenstadt (91), les vassaux des comtes de Brégenz (92) et de Lenzbourg avoient défriché une vaste étendue de terrein ; l'on avoit exploité quelques mines (93), et cherché des métaux précieux dans les torrens. Mais le chapitre étoit opprimé par les évêques (94) ; les moines, cédant au vœu de la nature, oublioient la décence (95), et les

(89) Les efforts de cette abbaye pour être immédiate sont attestés par des chartres de 1095, 1110, 1114, 1116. Herrg.

(90) Dipl. de Henri III, à l'occasion de la vallée de Versannæ, 1050. Herrg.

(91) On trouve dès-lors le nom de Walastade. Dipl. d'Henri III en faveur de Schennis, 1045. Ibid.

(92) Dont les biens situés dans la Rhétie, échurent par succession, vers la fin du onzième siècle, aux comtes de Pfullendorf.

(93) *Minoraliâ*. Dipl. de 1050.

(94) Dipl. en faveur de l'église de Remus, 1070. Tschudi.

(95) *Esquisse de l'histoire des Grisons*, en all. A, 1126.

nobles se mettoient en embuscade dans des chemins presqu'impraticables pour dépouiller les voyageurs (96). Arnold lui-même, comte de Lenzbourg, fit tort à l'abbaye de Schennis, habitée par des religieuses, et dont il étoit l'avoué. La vieillesse seule le détermina à se servir des biens qu'il ne pouvoit emporter, pour se réconcilier avec Dieu (97). Cependant les paysans de Gastern étoient heureux sous sa domination (98). Ils avoient assez de loisir pour lui tourner des meubles de bois (99). Gastern étoit déjà moins sauvage que les montagnes de la Rhétie.

2°. De l'Helvétie.

Dans l'Helvétie, se préparoit le passage de l'ancien état des choses à de plus grands évènemens. Lorsque les peuples du Nord eurent démembré l'empire Romain, il s'écoula un demi-siècle avant que le pays se

(96) Porta, *Hist. Reformat. Rhet.* T. I, p 38.

(97) Arnold de Lenzbourg plaidant contre Urannen, 1127. Tschudi et Herrg.

(98) Ils avoient du froment, de l'avoine, des brebis, des porcs, des poules, de la bierre, du drap, Ibid.

(99) *Tortilia vasa ad servitium comitis.* Ibid.

repeuplât, et que la partie septentrionale fut cultivée. Cependant la noblesse, qui avoit seule beaucoup à perdre, mit une digue aux premiers progrès de la puissance Impériale, entreprise aisée, puisque le souverain ne pouvoit faire la guerre sans le secours de la noblesse. Lorsqu'ensuite ses biens se partagèrent, que les terres incultes se couvrirent d'habitans, les vassaux désœuvrés ne s'adonnant point encore aux arts, on fonda, dans l'étroite Helvétie, en moins de quatre-vingt ans, pour cette multitude embarrassante, plus de vingt monastères (100). L'industrie qui commença bientôt à fleurir, multiplia peu-à-peu les villes. Jusqu'alors un petit nombre de bourgeois s'étoient soutenus, à l'aide du commerce, dans un état de médiocrité, parce que les barons étoient trop opulens;

(100) Entre 1060 et 1140. Celui de Var, dans le comté de Bade, fondé par Lütold baron de Regensbourg, en 1130 (Herrg.); celui de Scuol, dans la Rhétie, (Porta, loc. cit.); de Wagenhausen, dans le Thurgau, (Waldkirch, hist. de l'abb. de Schaff. en all.); celui de Ste. Marie Magdeleine près de Bâle, et plusieurs autres, sans compter les dix-huit ou vingt dont je parlerai tout à l'heure.

pour se fixer dans les villes, avant que les familles et les possessions se fussent subdivisées, et parce que bien peu d'habitans des campagnes avoient un revenu capable de leur donner le loisir et les moyens de cultiver les arts (101).

Dans les troubles qu'avoit occasionnés la guerre du pape et de l'empereur, une foule Fondations.

(101) Comme, par la suite, la population de chaque siècle hâta proportionnellement celle du siècle suivant et que nos villes (ou parce que les pays Septentrionaux ne produisent pas tant, ou parce que nous consommons davantage, à raison de ce motif et de beaucoup d'autres), ne pouvoient contenir autant de monde que celles du Midi; enfin, comme la culture et l'industrie étoient alors très-circonscrites, il devint très-facile aux princes de louer des gens pauvres ou paresseux, afin de s'en servir à usurper les biens et les droits des nations. Mais comme cet état de choses ne convint pas à tout le monde, l'Amérique ayant été découverte à cette même époque, les émigrations, qui furent de plus en plus considérables, commencèrent d'avoir lieu. Ainsi l'accroissement de la population produisit au XIe. siècle, des monastères, au XIIe. et au XIIIe. des villes; depuis le XIVe. des soldats, et contribue maintenant à former un nouveau monde.

de seigneurs, accablés de chagrins ou fatigués du monde, se retirèrent dans l'abbaye d'Einsidlen, ou donnèrent leurs biens à de nouvelles fondations. Des comtes et des margraves conduisoient les troupeaux des couvens, et apprêtoient la nourriture des religieux (102). Selinger, baron de Wollhausen, ayant perdu ses enfans, se retira dans l'abbaye d'Einsidlen, dont il fut abbé pendant vingt ans; après quoi il se prépara neuf autres années à son passage dans une autre vie (103).

Engelbert. Tandis que la guerre de l'empereur et du pape étoit dans sa plus grande activité, Conrad, baron de Seldenburen, bâtit le couvent d'Engelberg (104) dans une région isolée, au milieu d'un vaste désert, au fond d'une

(102) Berthold. Constant. *ap.* Bucelin, *Constant.* A. 1083.

(103) *Hist. dotal. Einsid.* 1070. Tschudi. Il mourut en 1099. Hedwige son épouse, fut abbesse de Zurich. Hottinger. *Helv. Hist. Eccl.* A. 1070.

(104) Le bâtiment fut commencé en 1083, et fini vers 1119. Tschudi.

d'une vallée étroite, où l'on ne voit que rarement le soleil (105), où le mont de Jou, le Walenstock, et le Suren sont entassés les uns sur les autres par quartiers prodigieux, mais où le Titlisberg, quand les habitations des hommes ne reçoivent plus le jour, élève encore au-dessus des monts qui l'environnent, sa cime de glace éternelle, rayonnante de pourpre et d'or. On y entre de l'Oberhasli et du canton d'Uri, par des sentiers sauvages tracés sur les montagnes; pour s'y rendre en partant d'Underwald, on ne trouve qu'un seul chemin peu fréquenté qui suit les détours d'un torrent, à travers des rochers et des forêts. Quantité d'hommes pieux choisirent ce couvent pour azile, afin de prier pour leurs semblables dans un endroit où ils ne seroient vûs que de Dieu. L'on y conserve encore le bâton d'Adhelm, leur premier abbé; c'est un morceau d'érable, surmonté d'une corne de chamois. Conrad de Seldenburen leur assigna des revenus sur les biens qu'il possédoit dans le Thurgau; les

(105) En été les Alpes lui cachent le soleil pendant six semaines.

seigneurs de Bonstetten et d'autres gentilshommes bienfaisans y ajoutèrent leurs dons (106). Le fondateur obtint aussi pour l'abbaye un diplôme de protection de l'empereur Henri V (107). Le pape Calixte II la soumit immédiatement au St. Siége, à qui elle fut donnée sur l'autel de St. Pierre (108). Conrad de Seldenburen se mit dans sa vieillesse sous la domination de l'abbé, et vécut en simple religieux dans l'humilité et la dévotion. Il termina sa vie méritoire sous les coups d'un assassin, dans un voyage qu'il faisoit par ordre de l'abbé (109).

Schaffouse. Eberard, comte de Nellenbourg, étoit un homme riche et pieux. Il avoit donné le jour à plusieurs fils, qui faisoient son bonheur. Après avoir assuré la fortune de chacun d'eux,

(106) Les chartres de donations forment un gros recueil, qui se voit dans l'abbaye. La bulle de confirmation du pape Lucius III, compte 40 villages où elle avoit des droits; celle du pape Grégoire IX, en marque 115.

(107) Par l'entremise de Henri de Bonstetten et d'Egloff de Sambliken. Dipl. de Henri V. 1124.

(108) Callixte II, 1125. Herrg.

(109) Bucelin, 1126. Hottinger.

il résolut de sanctifier ce qui lui restoit en fondant un monastère. L'Hégau, où Nellenbourg étoit situé, s'étend depuis l'endroit où le Rhin sort des lacs, jusqu'au Danube. Il est borné vers le Rhin par le Klekgau. Une infinité de collines s'élèvent de la rive septentrionale de ce fleuve, et le Randen qui les domine toutes, les embrasse, en forme de demi-lune, et les sépare du reste de la Souabe. Leurs vallées lui servent de canaux pour envoyer dans le Rhin, les torrens qui se précipitent de ses hauteurs. On ne sauroit faire un pas dans ces régions, sans rencontrer d'innombrables vestiges des eaux primitives, dont le mouvement antérieur aux âges connus, fendit et amoncela le Randen et toutes ses collines. Ce pays ressembloit à tous les cantons cultivés de l'antique forêt Hercynienne. L'on n'y voyoit que quelques habitations de mariniers à l'embouchure de l'impétueuse Durach, dans un enfoncement que laissoient entr'elles des hauteurs couronnées de bois (110); là le Rhin se fraye avec bruit

(110) Ces cabanes sont nommées *Ascapha*, dans la *Géogr. Rasenn.* L. IV.

un passage entre des rochers, où ses eaux tournent sur elles-mêmes d'une manière effrayante (111); mille pas plus loin, le fleuve entier que l'œil prend pour une masse d'écume, et dont le fracas ressemble à celui d'un tonnerre lointain, se précipite dans un abîme que son action creuse de plus en plus. Ce lieu s'appelle Lauffen, et à partir de ce point, les vallées du Klekgau se prolongent jusqu'au Randen sous un aspect moins sauvage. Comme elles sont larges et d'un facile accès, elles furent couvertes de métairies (112), dès les premiers tems où l'agriculture pénétra en Allemagne. Probablement elles durent cet avantage aux Francs, dont le labourage

(111) Avec autant de dépenses qu'en ont coûté les gouffres du Danube. (Rapport des travaux continués depuis 1778, par la commission imp. de navigation 1781.) L'on seroit peut-être parvenu à nettoyer les Lœche, dont il s'agit ici; mais des siècles ne suffiroient pas pour dédommager de ce que coûteroit la même opération à l'égard de la cataracte, supposé que l'entreprise ne fut pas au-dessus des forces humaines.

(112) *Niuchilchum* est cité en 875, Wilchingen, Haslach, Gæchlingen, Siblingen, dans la même année et en 1049. Herrg.

étoit l'occupation favorite. Les Allemands cherchoient des prairies fertiles, et le Klekgau étoit trop humide et trop argilleux pour leur en offrir. La culture s'étendit jusqu'aux collines arides des vallées supérieures, voisines du Randen. Sur la cime des monts, on bâtit des châteaux, d'où les seigneurs voyoient leurs nobles vassaux et leurs serfs, les avertissoient des invasions dont ils étoient menacés, et les sommoient de soutenir leurs querelles. Les maîtres du château de Randenbourg avoient surtout l'agrément de découvrir la plupart des villages du Klekgau, les tours fortifiées d'une multitude de comtes et de barons, et de vastes domaines, situés dans plusieurs cantons, traversés par les ondes argentées du Rhin et bornés dans un lointain immense par la neige des Alpes. Les progrès de l'aisance dans les pays d'alentour, contribuèrent à former près de Lauffen, le lieu appellé Schaffouse (113), autrement habitation de mariniers; c'étoit là qu'on déchargeoit toutes les marchandises, le fleuve

(113) *Schaffhusirun* (Schiffhœusern). *Dipl.* de 890. Ibid.

cessant d'être navigable. On y compta bientôt neuf cabarets à bierre, deux tavernes, deux moulins, deux boucheries, deux vignobles et un marché. Le nombre des hommes libres et des nobles s'y multiplia. Ils occupoient plus de cent maisons (114), et avoient douze tours pour se mettre à l'abri des voleurs qui infestoient la forêt voisine. Les comtes de Nellenbourg leur rendoient la justice au nom de l'empereur (115), parce que Schaffouse étoit dans l'Hégau.

Eberard fonda près de Schaffouse le couvent de S. Salvator et de tous les Saints (116), dans un territoire qui lui appartenoit (117). Il fit venir douze moines et un abbé du couvent

---

(114) 112 *Areæ*. Ch. de donation de la *Villa-Scafusa* à l'abbaye de tous les Saints.

(115) Les biens que possèdoit l'empereur dans ce pays sont nommés dans les diplômes de donation de l'empereur Henri IV, de 1067 et de 1111.

(116) Cellule de S. Salvator. Bernried.

(117) *In suæ proprietatis fundo.* Dipl. de 1111. Les comtes de Kybourg avoient de pareils biens, et les augmentèrent dans ce canton par des mariages ou par la culture.

d'Hirschau, situé sur une hauteur entourée de sapins, près du Nagolt, et dont les premiers religieux avoient été tirés d'Einsidlen (118). Hirschau étoit alors sous la conduite de l'abbé Guillaume, l'un des auteurs de la règle la plus rigide qui ait eu lieu chez les Bénédictins (119). Quand Leon IX vint en Allemagne, il consacra l'autel de Schaffouse (120). Douze ans après, les abbés de plusieurs monastères voisins s'assemblèrent avec Rumold, Evêque de Constance, pour la consécration du couvent. L'Evêque qui descendoit de l'ancienne famille des barons de Bonstetten, se distinguoit par ses vertus. Aussi Henri III lui recommanda-t-il en mourant l'éducation de sa fille. Un abbé, ayant frappé un de ses vassaux avec tant de violence, qu'il en expira six mois après, Rumold le déclara indigne de sa place, vû qu'il l'étoit du nom d'homme (121). Le couvent de tous les Saints fut offert au S. Siége par son

(118) Richard, *Descript. du couvent d'Hirschau*, dans les *Essais Hist. et Littér.* de Lessing. T. II.

(119) Il a écrit *Constitutiones monachorum*.

(120) En 1052. Wibert a décrit ce voyage.

(121) Hottinger, *Hist. Eccl. Helv.* 1064.

fondateur, et il lui donna les villages voisins, des péages et des cens pour la valeur de plus de quatre-vingt livres (222), quantité de prairies, et de possessions répandues depuis la forêt noire jusque vers Courval. Il accomplit ensuite un vœu qu'il avoit fait d'aller en pélérinage à S. Jacques de Compostelle, et à son retour, il se fit religieux. Il mourut six ans après avoir renoncé au monde. L'abbaye de tous les Saints étoit placée entre des pâturages, des bois et des eaux, à peu de distance des habitations, de manière qu'elle offroit une solitude agréable. Aussi les moines et leurs gens s'y multiplièrent jusqu'au nombre de trois

(122) Onze livres à percevoir sur les maisons; huit que produisoit la monnoye; dix-huit que payoient les fabriques de drap, (*pannifici*, à moins qu'il ne faille plutôt lire panifici et entendre par là le produit des fours bannaux); treize que rapportoit le péage; dix-huit qui provenoient des cabarets à bierre; quatorze des tavernes; une des barques et des bancs. Le droit d'abordage étoit affermé trois marcs. On ne compte point les pêcheries, les dimes, les cens sur les moulins, les droits forétiers et casuels. Waldkirch. *Reform. geschich. der Stadt Schaff.*

cents. Un monastère est une communauté (123) de personnes de l'un ou de l'autre sexe, qui se sont enfermées, et ont abjuré toute vue personnelle, afin de suivre un plan respectable ; et ce dessein seroit digne d'éloge, si l'institut auquel se soumettent tant d'individus, animés du même esprit, étoit sublime comme les loix de Sparte (124), ou utile à la société comme la règle de S. Maur. L'abbé Siegfried voulut, à l'exemple de Lycurgue, fonder la constitution du couvent de tous les Saints sur des mœurs austères et sur l'indépendance. Il donna aux religieux, avec le conseil et les secours de l'abbé Guillaume, une réforme si rigoureuse, que ce monastère et ceux d'Hirschau et de S. Blaise, furent les plus admirés de tous ceux de la Souabe (125). Il obtint en même tems du comte Burkard, fils et successeur d'Eberard, l'af-

(123) Voilà pourquoi on a donné aux couvens le nom de *Cœnobium*.

(124) V. sur cette ville un passage remarquable de Platon dans son *protag*. Il en fait un couvent de philosophes.

(125) Berthold. Constant.

franchissement de l'avouerie héréditaire de la maison de Nellenbourg (126). De ce moment, l'abbé élu par les moines (127), régna sans obstacle, et fut le maître de choisir tel avoué qu'il voulut, pour aussi longtems qu'il lui plaisoit de le reconnoître. Cette liberté étoit un bien ; il n'est pas à propos que des gens armés ayent sur des sociétés d'hommes paisibles plus d'autorité qu'il ne convient à ceux-ci. La rigueur de l'institut ne sembla pas moins avantageuse. En effet, certaines punitions fussent-elles indifférentes en elles-mêmes, nous font prendre sur nos passions un empire qui peut devenir la source de plusieurs grandes qualités.

L'abbaye de tous les Saints vit accroître ses domaines de plus de deux cent métairies (128) ; elle donna des loix (129) à d'au-

(126) Dipl. du comte Burkard, de 1080, et de l'emper. Henri V, de 1111.

(127) Waldkirch. A. 1096, 1102. Il a puisé avec soin dans les archives de l'abbaye.

(128) Chartre du comte Burkard, de 1090; confirmation de 1091. Autres chartres de 1100.

(129) Ainsi l'abbé Siegfried, secondé par Idda, veuve d'Eberard, fonda à Schaffouse en 1083 le cou-

tres couvents dont elle fut le modèle (130), et eut droit d'azile en faveur des meurtriers ou de tout autre coupable qui cherchoit un refuge contre la force et la vengeance (131). On respecta son repos au milieu des guerres sanglantes qui désolèrent ce période (132), et ce motif attira à Schaffouse une multitude d'habitans des villages qui désiroient être plus à portée de sa protection. Son bourg devint moins considerable (133) de jour en jour; Schaffouse au contraire augmentoit à un tel point que l'on bâtit dans les prés du monastère, à l'usage des nouveaux bourgeois (134), une église (135) sous l'invocation de

---

vent de Ste. Agnès. Ruger cite ou rapporte en entier les chartres de ce monastère et de plusieurs autres.

(130) *Acta Murens.* A. 1082.

(131) Ce droit est ancien et n'a jamais été disputé. Le titre est inconnu.

(132) Bref du pape Pascal II, Ruger.

(133) Hemmethal perdit sur-tout son premier éclat. Il y a dans Ruger une longue liste des villages et des châteaux qui n'existent plus.

(134) Schaffouse dépendoit auparavant de la paroisse de Kirchberg, comme Berne de celle de Kœniz.

(135) *Confirmation* des franchises de l'abbaye, donnée par l'emp. Conrad III, A. 1138.

S. Jean, où l'abbé plaça un curé et quatorze chapelains (136). Le clergé bâtit plus dans l'Helvétie que n'avoient détruit les légions romaines. Il soumettoit les peuples à son Dieu; elles les asservissoient au joug des Césars. Aussi l'église domina-t-elle les princes qui lui donnèrent la conduite de leurs sujets, comme les légions avoient égorgé les empereurs.

Muri. La même année que Rumold avoit consacré l'abbaye de tous les Saints, il consacra celle de Muri, située dans le comté de Rore (137), partie de l'Aargau dépendante de la Bourgogne. Schaffouse, Hirschau et S. Blaise lui donnèrent leur réforme, et obtinrent qu'elle seroit exempte de l'avouerie de la maison de Habsbourg. Cependant le comte Werner fit tant par ses menées et son or, que l'abbé nomma l'aîné de ses fils avoué, non qu'il lui fit envisager cela comme un droit, mais parce que le plus fort est celui qui protège le mieux (138). Ulric, comte de Lenzbourg, après la mort de ses fils, pourvut soigneuse-

(136) Waldkirch. 1130.

(137) Dipl. de Henri V, 1114. Herrg.

(138) Ibid. et *dipl.* de 1096. *Act. Murens.*

ment aux intérêts de Munster dans l'Aargau, de peur que son avouerie ne fut négligée par les empereurs, ou que ses petits enfans, l'administrant par indivis, n'en tirassent parti pour eux-mêmes. Il la résigna, par devant le tribunal de Rore (139), au comte Arnold, son neveu; à l'évêché de Constance, si Arnold n'étoit pas juste comme l'avoient été ses pères; et si l'évêque n'en remplissoit pas bien les devoirs, à l'empereur et à Dieu (140). Beron-munster.

Burkard, de la maison de Neuchâtel, évêque de Bâle, fonda, près de cette ville, pour des bénédictins de l'ordre de Clugny, l'abbaye de S. Alban (141), et lui donna une grande partie de ses biens (142), et la juridiction jusque près de la Birs. Il nomma pour avoué des métairies qu'il possédoit aux bords S. Alban près de Bâle.

---

(139) *In publico mallo.* Ch. d'Ulric, 1036. Herrg.

(140) *Imperatori non pono auctorem nisi regem regum.* Ibid. Il mit par la suite l'abbaye sous la protection impériale, (*mundiburdio*). Ch. de 1045. Tschudi.

(141) *In villâ quæ dicitur inferior Basilea.* Ch. de donation à Clugny, 1103. Schœpflin, *Zar. Bad.* T. V. p. 13.

(142) Il le fit par le conseil de ses amis spirituels.

du Rhin, le comte de Homberg et un seigneur de Roeteln (143). Sigenand, prévôt de Motiers-Grand-Val, fonda au pied du Mozon, l'abbaye de Bellelay, qu'il soumit à la réforme naissante des prémontrés (144).

Bellelay.

Luno, frère de Burkard, évêque de Lausanne, fonda celle de S. Jean (145), sur l'isthme marécageux qui sépare les lacs de Bienne et de Neuchâtel.

S. Jean.

Le comte Udelhard (146) fonda à Frienisberg (147) une abbaye de l'ordre de Citeaux, sur une colline riante de la Marche de See-

Frienisberg.

---

(143) La fondation est de 1083.

(144) Ch. de fondation de 1136 ; dont Fusslin a fait usage, *Geogr.* T. III, p. 517.

(145) En 1090, quelques personnes regardent l'*insulam comitum*, que Guillaume, comte de Bourgogne, donna en même tems que Belmont à l'abbaye de Clugny. (Ch. de 1107. Dunod.) Comme le territoire de l'abbaye de S. Jean, d'autres pensent que c'est la petite isle du lac de Bienne. Ceux-ci peuvent avoir raison, à en juger sur-tout par Belmont, qui lui est associé.

(146) Ch. de 1131. La fille d'Udelhard porta ses biens dans la maison des comtes de Thierstein.

(147) *Mons aurora.*

dorf. Il lui donna le lac profond que couvre en partie, près de Seedorf, une rive peu sûre (148), des pâturages dans ses bois, et toute espèce de liberté en fait de culture (149). Un prieuré établi à Buchsée, village soumis aux ducs, parce qu'il dépendoit de l'empire (150), demanda la permission de défricher une contrée semblable (151). La terre étoit encore marécageuse au pied des Alpes, et anciennement l'on n'avoit, pour ainsi dire, habité que les collines (152). Dans le territoire élevé et désert de l'Aufgau (153), Lutold de Rugisberg. Buchsée.

(148) Pareille au Βαραθρον, dont parle Diod. de Sicile, au sujet du lac de Firbo.

(149) Ch. de 1157, donnée du vivant de Hesso, le premier abbé.

(150) On le nomme Herzogenbuchsée, pour le distinguer de Monthenbuchsée, dont il sera fait mention dans le Ch. suivant.

(151) Donation de ce prieuré à S. Pierre de la Forêt Noire, par le duc Berthold, en 1109.

(152) C'est ce que prouvent les restes de plusieurs villages oubliés, les traditions populaires, et l'histoire diplômatique de presque tous les cantons.

(153) *Pagus* of Gowe. Ce nom lui vient de sa situation élevée.

Rumligen, homme noble, fonda sur ses propres domaines (154) Rugisberg (155), abbaye de l'ordre de Clugny. L'empereur lui donna la forêt qui ombrageoit à peu de distance le Guggisberg (156). Cette montagne est située dans le voisinage des Alpes, de sorte que l'on découvre de son sommet leur chaîne imposante, ainsi que les plaines et les collines qui s'étendent depuis l'Aar jusqu'au Jura, avec les bois dont elles sont couronnées, les rivières qui les arrosent, les châteaux, les villages et les villes qui les vivifient. Il est maintenant rempli de champs labourés, de prairies, de bosquets et de jardins; on y rencontre plusieurs sources douées de vertus salutaires, et la population y va tous les jours en croissant. Nulle part il n'existe des montagnards plus intelligens, plus gais, plus amis de la liberté. La simplicité de leurs antiques mœurs

(154) *In alode suo.*

(155) Roggeresberg.

(156) *In monto Gucha.* Dipl. de Henri IV, *jubente matre suâ Agnete.* Ce document est suspect, mais il n'y a point de doute sur la vérité de ce qu'il contient.

mœurs se retrouve dans leur langage. Ils ne désignent encore par le nom d'aliment et de marchandise, que le fromage et le bétail. Indifférens à tout le reste, ils jouissent de la vie, et la transmettent sans inquiétude sous les auspices de la liberté et de la paix (157).

Plus près du foyer des glaces éternelles, est situé Interlachen (158), entre deux rochers aggrestes et solitaires, à côté de la langue de terre verdoyante qui sert de canal à l'Aar, pour rouler ses eaux impétueuses du lac de Brientz dans celui de Thurn. Selinger d'Oberhosen, baron opulent, fonda en ce lieu, pour des chanoines Augustins, l'abbaye de Notre-Dame (159). Les empereurs lui donnèrent ce qu'ils possédoient près des glaciers du Grindelwald, et dans les déserts d'Iseltwald (160). Cet endroit fut le terme

Interlachen.

(157) Parmi les chansons populaires des Suisses, il n'y en a point de plus naïve que celle qui est propre aux habitans du Guggisberg.

(158) Ce nom veut dire la même chose que celui d'Unterseen, canton peu éloigné.

(159) *Inter lacus*, *nominata madon.*

(160) Dipl. de 1133, 1146, 1183. Ap. Schœpflin, T. V.

où les efforts de l'industrie humaine cessèrent de lutter contre la nature de ces régions. Ils savent enchaîner les torrens des Alpes: mais quand les vallées supérieures ne peuvent plus contenir la glace amoncelée dans leur sein, elle s'en échappe sur les terres plus basses avec un bruit terrible, et en dépit de tous les obstacles.

Seedorf. Le lac de Brienz, dont la surface est obscurcie par l'ombre des montagnes voisines, et dont la profondeur est très-considérable, commence auprès d'Interlachen. Les comtes de Brienz avoient le gouvernement du pays, et possédoient des biens épars dans les hautes Alpes, autour des sources qui alimentent les principaux fleuves de l'Europe. Arnold, l'un d'eux, fonda une abbaye de Bénédictines à Seedorf, près d'Uri, sur les bords du lac des Waldstettes, plus vaste encore et plus profond que celui de Brienz. Lorsqu'Emich, comte de Leiningen, quitta l'occident, accompagné d'une multitude nombreuse, Arnold mena en Syrie douze mille hommes des rivages du Rhin (161), pour aller, sous les ordres

(161) en 1096, suiv. Tschudi.

de Godefroi de Bouillon, arracher au sultan d'Egypte le tombeau de J. C. (162).

L'extrêmité de l'Oechtland, qui va se perdre dans les Alpes (163), fut cultivée sous les comtes de Gruyères. L'on n'a que des traditions sur leur origine (164). Leur château spacieux et bien fortifié s'élève dans la Tine (165), sur une hauteur qui semble être la porte des Alpes ; d'autres sentiers conduisent de là dans les bois. En plusieurs endroits, la main des hommes a fabriqué un passage sur des sapins renversés. Au fonds du précipice qu'ils recouvrent, écume et retentit la Sarine. On voit bientôt s'ouvrir des Rougemont.

(162) Berthold. Constant. nomme aussi Ulric, évêque de Coire, et Herman, comte des Allemands. (Kibourg).

(163) *Pagus Ohtlanden.* Dipl. cité dans la not. (32).

(164) Par exemple, que les maisons de Gruyères, de Neuchâtel et d'Estavayé sortent de la même tige. F. J. Castellaz, *hist. de Gruyère*, msc. d'après un écrit conservé dans la famille d'Estavayé, et qui ne se retrouve plus.

(165) *Comitatus Tinensis.* Dipl. de la note 32. Le Boken, montagne située derrière Gruyères, s'appelle *la Tine*, dans le pays.

vallées peuplées de merveilles, enlacées les unes dans les autres, et où l'on remarque plusieurs vestiges originaires des lacs qui les baignoient jadis. Longtems ce ne fut qu'un bois marécageux; les torrens des Alpes l'entraînèrent. A mesure que ceux-ci dépouillèrent les rochers de la terre qu'ils soutenoient, une croûte solide se forma dans les marécages. Enfin, les vassaux des comtes de Gruyères conduisirent leurs troupeaux sur les montagnes les plus tempérées et les moins dangereuses. Leurs maîtres n'augmentoient leurs revenus qu'au moyen de l'agriculture. Cette maison n'avoit de guerres que contre les loups et les onces; sa manière de conquérir, se bornoit à défricher les déserts et à fortifier les habitations. Les cadets avoient pour héritage le château forestier de Mont-Salvans, des pâturages à l'endroit où le Rubli élève sa tête chauve au-dessus de tous les monts qui servent d'avant-cour aux Alpes (166), et un domaine, au sein du vallon solitaire dans le-

(166) Chartre de Gerard, évêque de Lausanne, en faveur de Rougemont, 1115; *tria mealz in Ruello, decima de grossâ petrâ.*

quel existoit alors le lac de Mokawsa (167), ou bien, si on l'aime mieux, à l'endroit où la Tourneresse, l'Oegrins, le Fleindruz entraînoient, dans leurs eaux impétueuses, les sapins et les rochers, et attachoient à peine de foibles couches de terre aux flancs escarpés des montagnes d'Etivaz (168). Ils demeuroient dans ce canton avec leurs chevaliers (169), au milieu des pasteurs, dont ils avoient la simplicité. Ils les protégeoient du haut de la tour d'Oex (170), d'où l'œil se

---

(167) *Allodium in Mocausâ, decima de Perausâ.* Ibid.

(168) Il n'est peut-être pas hors de propos, à raison des pays étrangers décrits dans ce livre ou dans les suivans, de dire, une fois pour toutes, que ces descriptions ne renferment pas une syllabe dont l'auteur n'ait vû la preuve par ses yeux, ou dont les témoignages les plus incontestables ne lui ayent répondu. Par conséquent, si elles ressemblent à la poësie, c'est que les grands tableaux de la nature sont, eux-mêmes, l'essence de la poësie. Dans les Alpes, ils tiennent plus de l'Epopée que de tout autre genre.

(169) Les sieurs de Corbières, de Maugrenant, de Russinières. Chart. citée dans la n. 166.

(170) Oit, Oiz. *Castrum in Ogo.* V. n. 163.

promène sur la plupart de ces terres et de ces rochers, ainsi que du fort de Vanel (171), limite de l'Helvétie allemande et de l'Helvétie romane; car au-delà de Vanel, les comtes de Gruyères possédoient la terre de Sanen (172), qui étoit allemande, et ne finissoit d'un côté, qu'aux lieux où la nature entière est voilée par les glaces éternelles (173), et de l'autre, à ce chemin du Valais (174), le long duquel la Sane, déjà considérable, se précipite de la hauteur du mont Sanetsch (175). Dans ces montagnes, le sol ne peut

(171) *Vanel* signifioit un rocher. C'est ce que nous apprend un acte rélatif aux limites des cantons de Berne et de Fribourg.

(172) *Terra Alamannorum.* n. 166.

(173) Le glacier de Gelten.

(174) *Passus Montis.* Rodolphe, comte de Gruyères, dans un acte de 1379.

(175) Ainsi qu'il arriva au mois de Septembre 1778. La terre est communément une croûte de peu d'épaisseur formée dans le cours de plusieurs siècles ou centaines de siècles, par le développement des parties végétales des rochers. V. les excellentes remarques de Forster, sur la manière dont la nature procède en pareil cas. Cet ouvrage publié à Berlin en 1783, est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'Allemagne.

pas plus se soutenir sans l'industrie des habitans, que dans les marais de la Hollande, lorsqu'elles ouvrent leurs immenses réservoirs, la terre, que par-tout ailleurs respectent le feu, la peste, la famine et l'esclavage, est entraînée par la force irrésistible de leurs torrens. Ils minent le pied des monts, et y font descendre les prairies dont leur cîme étoit décorée (175). Là, les digues (176) sont des forteresses. Les comtes donnèrent à l'abbaye de Clugny, dans cette région alors déserte, une chapelle, des dîmes et des biens (177); ensuite ils allèrent en Palestine (178). Ainsi se forma le village de Rougemont, qui s'étendit en longueur depuis le prieuré jusqu'au château de Vanel, au pied du Rodomont.

Les mêmes comtes (179) fondèrent l'ab- Hautecrest.

(176) *Schwellinc*, dans le langage du pays.

(177) Le comte Guillaume et Ulric *avunculi filius.* not. 166.

(178) Ulric, fils de Guillaume, chanoine de Lausanne, et Hugues, fils d'Ulric.

(179) Le comte Raymond et son frère Ulric le chanoine. N. précédente.

baye d'Hautecrest (180), dans une vallée peu distante des sources de la Broye, où les Alpes s'abaissent au niveau des plaines du Jorat. Cette abbaye reçut des comtes de Savoye les droits et les domaines (181) qui dépendoient de leur château de Chillon. Chillon, bâti sur un rocher voisin de Vevey, avoit ses fondemens dans le lac, et c'étoit un bien de leurs ancêtres. Les moines d'Hautecrest (182) recueillirent sur le mont inhabité de Deseley (183) l'excellent vin de Ryff (184).

---

(180) *Alta crista.* Ch. de Wido, évêque de Lausanne.

(181) *Timeres* et toute une vallée depuis *Reposorium* jusque dans les Alpes de *Chages*, Ch. du comte Humbert, 1150. Celle que rapporte Guichenon, *hist. de Sav.* T. II, p. 28, de l'ancienne édition, est aussi de ce prince, et non de 1097, car l'abbaye d'Hautecrest n'existoit pas alors.

(182) *De Labore suo vivebant.* C. de 1150.

(183) Il leur avoit été donné par une chartre de 1141.

(184) Ainsi nommé de Ryffthal, cette même rive du lac Léman, qui est située proche de Vevay, dans la contrée que la nouvelle Héloïse a rendue si célèbre, et qui, en françois, s'appelle *la Vaud.*

Trois chevaliers de Gruningen (185) fondè- Marsens.
rent à Marsens, dans l'Oechtland, au pied d'une montagne agréable, une abbaye de Prémontrés (186).

Aucun des comtes de la haute Bourgogne Hauterive.
ne surpassa en noblesse et en opulence les châtelains de Glan (187), issus, dans les tems héroïques du moyen âge, de la puissante maison des comtes de Vienne (188). Ils habitoient aussi l'Oechtland, où ils avoient de vastes possessions. Leur château étoit situé près d'une rivière qui portoit leur nom (189). Guillaume IV, comte de Bourgogne, ayant passé le Jura (190), ils l'avoient accompagné. Son père, Guillaume III, avoit disparu dix-neuf ans auparavant, comme il célébroit

---

(185) Des Verdes, d'Esverdes.

(186) *Humilis mons*, à Gibloü, en l'an. 1136. Hug. *ann. præmonstrat.*. Nancy 1734.

(187) *De castellatu glana.* Ch. de 1188.

(188) Dunod, hist des Séquanois, T. I, vie de Guillaume le grand.

(189) Au-dessous de Glan, la Glane se jette dans la Sarine.

(190) 1126.

un tournois. Les barons racontèrent qu'il avoit été enlevé au ciel pendant qu'il recevoit un chevalier, et qu'un inconnu, de taille gigantesque, monté sur un cheval noir, s'étoit perdu avec lui au sein des airs, trépas semblable à celui de Romulus, mais interprêté d'une toute autre manière. Ceux qui avoient redouté le père, craignirent que le fils ne vengeât sa mort. Ils mirent sa tête à prix; et un jour qu'il prioit dans l'église de Payerne, il fut assassiné (191) avec Pierre de Glan, son frère, et d'autres Seigneurs. Guillaume, fils de Pierre de Glan, donna de grands biens à l'abbaye d'Hauterive, qu'il fonda près de la Sarine (192). Le reste des possessions de cette branche de la maison de Glan (193) passa, au moyen des femmes, dans celle des Comtes de Gruyères (194) et

(191) Epitaphe de Guill. de Glan, 1142, dans l'église d'Hauterive.

(192) Ch. de fondation, 1137.

(193) Elle s'éteignit toute entière dans le XVIe. siècle.

(194) Juliana apporta Font le Chastel, près le lac de Neuchâtel, à son mari Pierre de Montsalvans. Agnès, femme de Rodolphe, comte de Gruyères,

des comtes de Neuchâtel (195). Montheron, abbaye de l'ordre de Citeaux (196), fut fondée dans le Jorat par les évêques de Lausanne, et celle de Bonmont, dans la solitude qui s'étend au pied du Dole, la plus haute cîme du Jura, par Aymon, comte de Genève (197). Cette dernière jouit de la protection des seigneurs de Gingins (198), de Divonne (199) et des châteaux voisins. Ces abbayes et beaucoup d'autres furent fondées sous les empereurs de la maison de Fran-

Montheron.

Bonmont.

---

peut avoir été cause qu'il se nommoit comte *in Ogo*, et qu'il possédoit des biens *in Sacco*. Quant au reste des biens de la maison de Glan, *fecit paix et fin de quibus calumniabatur* envers Hauterive. Ch. de 1142 et 1162.

(195) Emma épousa Rodolphe de Neuchâtel, seigneur d'Arcomiel et d'Illingen. Ibid. *Lib. donat. Altarip.* msc.

(196) Nommée *Tela*, de la rivière qui passe auprès. En 1113. Ruchat, T. V.

(197) En 1124. Guichenon, *Sav.* T. I. D'après le régistre de famille des comtes de Genève.

(198) Bulle du pape Alexandre III, en faveur de Bonmont, 1164.

(199) Ruchat, loc. cit. A. 1125.

conie, et dans les premiers tems de la puissance des seigneurs de Zaeringen dans l'Helvétie; et leurs religieux, durant les alternatives de guerre et de paix, contribuèrent pour beaucoup, par leurs soins et leur travail (200), au défrichement des déserts qu'abritoient les Alpes.

3°. Le Valais. Outre ces comtes qui s'acquirent de la gloire par leurs exploits ou par leurs fondations, les documens nous en font connoître sur lesquels l'histoire garde le silence, parce qu'ils se sont contentés d'être riches et nobles (201). Le comté que le prince de Savoye administroit dans le Valais (202), n'étoit remarquable à cette époque qu'en ce qu'il fut l'origine de sa domina-

---

(200) On trouve dans le chartul. d'Hauterive, *Laboris eorum decima.*

(201) Le comte de Laupen, dipl. de l'empereur Lothaire en faveur d'Interlachen, 1130. Les comtes de Frobourg, depuis 1098. Fréderic de Wangen, de la maison de Frobourg, 1160. Ces deux dernières dates sont tirées des msc. de M. de Watteville.

(202) Lettres d'investiture du tems de l'empereur Henri IV, *terrula Morcles cum Alpe Martinaa.* Leuk et Naters. Ch. relat. à S. Maurice, 1128. *In comitatu nostro.* Guichenon, *Sav.*

tion sur toute l'Helvétie romane. La plupart des vallées et des monts, situés au bord du lac de Genève sur lesquels il régna depuis, appartenoient aux grands barons (203) d'Alinge et de Blonay, ou à l'abbaye de S. Maurice. Les religieux de ce couvent avoient abandonné l'institut qui faisoit de leurs dévanciers des cultivateurs laborieux. Les chanoines, occupés de leurs seuls intérêts (204), dissipoient les biens de l'abbaye: ils ne vouloient pas se réunir pour le service divin; ils aimoient les chiens et la chasse (205). Mais le comte Amedée, après avoir fait rendre à l'abbaye tout ce qui en avoit été distrait (206), y plaça des chanoines réguliers, avec le consentement du pape, qui étoit l'inspecteur suprême de tous les ordres monastiques (207). Un couvent où chacun vit pour soi, ressemble à une armée sans discipline.

---

(203) *Principes Laici.* Ch. de 1108. Guichenon, Sav. T. II, p. 29.

(204) *Privata vita more sæcularium. Ch.* de 1128.

(205) Ch. de 1108.

(206) *Devolvantur. Ch.* de 1128.

(207) *Religionem statuere, stabilitam communire.* Bulle du pape Honorius, 1128.

4°. Genève. *Des débats relatifs à la constitution de Genève excitèrent peu à peu dans l'ame de ses habitans un sentiment de leurs propres forces qui les conduisit à l'indépendance, et à de grandes entreprises. Ce sentiment est la source des constitutions libres, de même qu'il en est le plus noble résultat.* Robert, comte de Genevois, redoutable par le nombre de ses châteaux et de ses forteresses, ayant osé refuser l'obéïssance à l'empereur, l'administration intérieure de la ville, qui, partout ailleurs, appartenoit aux comtes, fut confiée à l'évêque (208). Celui-ci étoit élu par les trente-deux chanoines et par le peuple (209), et la sureté de son autorité temporelle reposoit sur l'amour des bourgeois. Il avoit la souveraineté et la haute justice, dans toute l'étendue de Genève (210), les péages (211), les

(208) Ch. de 1124.

(209) Lettre de S. Bernard, abbé de Clairvaux à Arducius, 1135, comp. avec le bref du pape Jean VIII. *Clero populoque gen.* nouv. éd. de Spon.

(210) *Totæ Gebennæ in omnibus et per omnia.* Ch. de 1124.

(211) *Pedagium.*

corvées, les effets naufragés, les confiscations des biens des voleurs (212), le droit de battre monnoye, celui de marché et de logement, et celui de permettre le commerce du vin (213). Il possédoit hors de la ville des églises, des dîmes, des fiefs (214). Il étoit à la tête de la commune (215). L'évêque Wido de Faucigni (216) troubla cet ordre, par une générosité mal entendue en faveur d'Aymon, comte de Genevois, son frère de mère. A sa mort, Humbert de Grammont qui le remplaça, voulant administrer lui-même les biens de la table épiscopale, Aymon lui résista. L'évêque fit valoir contre lui les droits de l'église (217). Enfin Pierre, archevêque de Vienne, intervint dans cette querelle, et fit tant qu'Aymon prêta serment à l'évêque, et devint son homme-lige et son juge (218), à

(212) *Coroadæ*, *ripale*, *mutationes domorum.*

(213) *Hospitalitatem*, *forationes vini.*

(214) *Feodicarios.*

(215) *Placitum generale.*

(216) *De Falciniaco.*

(217) *Secundum canonicam formulam justitiæ sententiam pertulit.*

(218) Transaction de l'évêque Humbert et du comte

condition de ne pas demeurer à Genève sans son aveu (219), de ne juger que les coupables qui lui seroient livrés, et de ne pas ôter leurs fiefs à des ecclésiastiques qui en tiendroient de lui, tant que l'évêque ne se plaindroit pas d'eux (220).

Puissance de la maison de Zæringen.

Le duc de Zaeringen dominoit sur tous ces seigneurs spirituels et temporels, en qualité de gouverneur de Zurich et de Landgrave de Bourgogne. Il avoit la puissance impériale sur les vassaux libres de l'empire (221), et sur les maisons religieuses de Zurich. Cependant

---

Aymon, Seissel, 1124. Spon. Si la table généalogique est fidèle et complette, il faut que cet Aymon (ou Amé), fondateur de l'abbaye de Bonmont, ait été neveu de Robert, et l'un des descendans de ce Gérold qui défit l'empereur Conrad II. Wido, prédécesseur d'Humbert, *plus quam episcopum decuisset, vitæ dissolutioris.* Petrus Cluniac. *de Mirac.* L. I.

(219) *Statio comitis gebennensis in cognitione episcopi sit.*

(220) *Nisi præcedente clamore episcopi, et justitiâ ejus deficiente.*

(221) *Regii fiscalini Turicenses.* Dipl. de Lothaire II, 1130. ap. Schœpfl. *Zar. Bad.* T. V.

pendant les bourgeois s'appercevoient qu'ils étoient libres, en ce qu'ils pouvoient se choisir des avoués (222), afin que le gouverneur ne leur devint point à charge, soit par sa présence non sollicitée, soit en multipliant ses subalternes. Les chanoines de la grande église avoient leur prévôt qu'ils élisoient eux mêmes (223). Un avoyer, nommé par l'abbesse, jugeoit les causes purement civiles (224). Toutes les autres, à l'exception de celles qui, entraînant la peine de mort, ressortissoient du gouverneur, étoient

(222) V. n. 87. *Sub prærogativâ imperii quâ in hac advocatiâ fungimur.* — *Nobis imperiali auctoritate consensum præbentibus.* Ch. de 1187. Ce dernier point est indiqué dans le dipl. de la note précédente, et l'on voit, non-seulement qu'en 1165, un autre gouverneur de la même espèce, mais qu'en 1178 le duc de Zæringen et Werner de Habsbourg sont nommés *Advocati.* Dans le fond, Zæringen gouvernoit Zurich à la place du duc de Souabe.

(223) Lettre de franchises de Henri V, 1114. Hotting. H. E. N. T., T. VIII.

(224) V. *Passim* un bon traité sur les changemens de la constitution de Zurich, dans la Ire. partie des essais de Lauffer (en all.).

décidées par huit bourgeois et quatre chevaliers choisis pour quatre mois (225), à titre de conseillers. Les jugemens étoient rendus d'après le droit écrit et d'après les coutumes approuvées par des gens sages (226). Le Landgraviat de Bourgogne embrassoit depuis l'Aarwangen jusque vers Thun, sur la rive orientale de l'Aar (227). Berthold de Zæringen le tenoit par succession de Rodolphe son beau-père (228). Il présidoit les diètes, et assis sous de vieux chênes (229), près des grands chemins, il jugeoit les crimes capitaux et les appels (230). Il avoit le com-

(225) La liste des conseillers, dans la chronique de Silbereisen, commence à l'année 1111.

(226) " Quiconque veut mettre en vigueur un droit „ dans la ville, doit faire examiner sa prétention par „ des gens sages. Si elle leur plait, le droit aura lieu ". Statuts c. 44.

(227) Il se nommoit peut-être ainsi, parce qu'au-delà de l'Aar, il n'y avoit que ce canton qui dépendit de la Bourgogne, sous les anciens rois et jusqu'en 929.

(228) C'étoit un franc-aleu, et il passoit aux femmes.

(229) Comme faisoit encore à Lenzbourg, Henri de Bubenberg, en 1425.

(230) Les lieux où il tenoit ses assises étoient dans

mandement de la force armée (231), et tout ce qui concernoit les armures étoit de son ressort. Les forteresses ecclésiastiques de Halwyl et d'Herzogenbuchsee étoient sous sa dépendance; il faisoit escorter les voyageurs, et recevoit les péages. C'étoit lui qui donnoit les fiefs (232); il avoit en outre le droit de battre monnoye, le haut-vol, et le droit d'usage dans les fôrets (233).

---

la partie supérieure, Zollikofen, Jœgistorff, Schuttwyl, Altenfluh, Leüchsigen, Conolfingen, Stæffisbourg; dans la partie inférieure, Morgarten, Melchnau, Gundischwyl, Thæringen, Gratzwyl, Junkwyl. Ch. de la jurisdiction de Zollikofen et de Conolfingen, 1409.

(231) Ch. de don. de ce landgraviat, 1406.

(232) A Wangen, Bipp, Wiltesbach, etc.

(233) Plaid général d'Aymon de Cossonnay. — Tout ce qu'on vient de lire est tiré des documens relatifs à ce landgraviat, d'une ch. des comtes de Kibourg, 1363; d'un accord entre Kibourg et Berne, 1384, de la ch. citée n. 231, de la lettre de cession faite à Berne par l'Autriche, 1406; de la lettre de rachat de la seigneurie de Wangen, 1407; et de la ch. citée n. 230.

CHAPITRE XIV.

Les ducs de Zæringen.

1127 — 1218.

1. 1°. Le duc de Zæringen lieutenant de Bourgogne.

En l'année 1125 mourut l'empereur Henri V, le dernier de la famille de Conrad II, qui s'étoit fait roi de Bourgogne par la voye des armes. Peu de mois après sa mort, fut commis l'assassinat de Guillaume IV, comte de Bourgogne, dont toutes les possessions échurent à Renaud, comte de Châlons et de Mâcon, neveu de son grand-père (1). En Bourgogne, les biens suivoient la ligne dont ils étoient mouvans. Les électeurs donnèrent l'empire à Lothaire, duc de Saxe, de la mai-

(1) Othon-Guillaume mourut en 1027. Renaud son fils qui résista à l'empereur, mourut en 1057; Guillaume II, fils de Renaud, qui hérita de Gérard de Vienne, mourut en 1087 et laissa deux fils. Renaud II, l'aîné, mort en 1099, fut père de Guillaume III, qui disparut en 1107, et grand-père de Guillaume IV, assassiné à Payerne en 1126. Après eux vient Renaud III, fils d'Etienne, second fils de Guillaume II, mort en 1102. C'est ce Renaud dont il s'agit ici.

son de Supplingenbourg. Renaud lui refusa l'hommage ; il regardoit comme vacant le trône de Bourgogne, transmis dans la famille impériale durant quatre-vingt-dix ans. Il songeoit à l'ancienne prérogative dont avoient joui les Bourguignons, de choisir leurs rois (2), et non de les reconnoitre. Depuis Bâle jusqu'à l'Isère, il étoit le chef d'une multitude de comtes. N'ayant point paru à Spire où se tenoit la diète, il fut mis 1127.
par Lothaire au ban de l'empire, et ce prince ordonna à Conrad, duc de Zæringen, de lui faire la guerre (3). Lothaire vouloit aggrandir le duc de Zæringen, par jalousie contre les ducs de Souabe, qui aspiroient à la dignité impériale. Conrad, investi d'avance de tout ce qu'il pourroit conquérir, traversa l'Aar à la tête d'une nombreuse armée. Le comte Renaud porta devant l'ennemi cette même hardiesse qui lui avoit fait concevoir

---

(2) . . . . . *Aliis sub regibus esse.*
Indignum reputans, nimium menor ille vetustæ
Libertatis erat.
Gunther, Ligur. L. V.

(3) Conrad étoit oncle de Guillaume IV. -- Dunod.

la pensée d'être libre. Lothaire envoya des renforts à Conrad, craignant qu'une révolte couronnée par le succès, ne fut d'un dangereux exemple. Cette affluence de troupes écrasa Renaud; il fut fait prisonnier dans une petite ville (4), et conduit à l'empereur. Après une détention de six mois, on le fit comparoitre à Strasbourg, devant la diète. Sa manière d'agir prouva que s'il avoit perdu la liberté, elle étoit toujours dans son cœur, et les princes, forcés de l'admirer, ne voulurent point consentir à sa ruine. Les ames nobles et fermes ne maîtrisent pas toujours la fortune, mais elles disposent à leur gré du cœur des hommes. Renaud, ayant subi la loi du plus fort, conserva la Franche-comté (5) dans la haute-Bourgogne; mais ce

(4) La ville où il fut pris se nomme *Montio*, Monzun. C'est par erreur qu'Oth-Frising. L. I, place ces événemens sous le règne de Henri V.

(5) Ce nom ne lui venoit pas, comme l'a pensé Dunod, de cette espèce de franchise presqu'universelle à cette époque, qui consistoit à ne payer d'autres impôts que ceux consentis par les états de la province; mais de ce que le comte n'étoit point soumis à un duc.

qui est en deça du Jura, fut, au nom de l'empire (6), confié à l'administration des ducs de Zæringen. Conrad, tant que Renaud vêcut, l'observa d'un œil jaloux. Leur position respective ne fut ni une guerre déclarée, ni une paix solide.

Lorsqu'après la mort de Lothaire, Conrad d'Hohenstaufen devint empereur, le duc de Zæringen se trouva dans le parti de son adversaire, Henri, duc de Saxe, gendre de Lothaire, qui avoit été leur bienfaiteur à tous deux. Il avoit hérité contre cette famille d'un ressentiment fondé sur les guerres qu'elle avoit eues avec la sienne; d'ailleurs, jamais prince ne verra d'un œil indifférent l'aggrandissement de celui qui possède une partie de ses biens (7). Mais Fréderic, neveu du nouvel empereur (8), fondit sur le pays de Zæringen, conquit Zurich, repassa le Rhin, et prit Zæringen même. Des succès si rapides

Avoué des évêchés.

1138.

(6) Schœpflin, Alberich, Dodechin, Wippo, Gunther.

(7) Nous savons que le Zurichgau avoit été distrait du duché de Souabe.

(8) Otto Frising. L. I.

ôtèrent au duc les moyens de se défendre. Il se soumit et reçut de l'empereur l'investiture de ses domaines, avec une partie du comté de Renaud. Cette donation occasionna la guerre où Renaud et Conrad prirent la résolution de vuider leur querelle par un combat singulier (9) On attendoit alors le jugement de Dieu de ce genre de combat, ainsi que du fer rouge et béni (10); mais Renaud, Conrad et l'empereur étant venus à mourir (11), Berthold IV fut fait duc de Zæringen, Béatrix, dame de la Haute-Bourgogne, et Frédéric Barberousse, empereur à la place de son oncle. Frédéric, qui étoit un héros, un prince sage et un homme éclairé, avoit pour ami Ulric de Lenzbourg, comte riche et puissant

---

(9) Ibid.

(10) Par exemple en 1135, dans l'affaire des serfs de Payerne, *ratiocinatione christianitatis*, (*Christianitas* a ici, à-peu-près, le même sens que *Religion*, lorsqu'on s'en sert pour désigner un ordre, la religion de S. Jean de Jérusalem. Ainsi, il veut dire, le tribunal spirituel, *la cour de chrétienté*). Ch. d'Herrg. Nous aurons encore un exemple remarquable de cet usage sous l'année 1394.

(11) Renaud en 1148, les deux autres en 1152.

(12). Il l'envoya auprès de l'héritière de Bourgogne, et Ulric parvint à la lui faire épouser. La succession de Rodolphe, le duché de Souabe, le royaume de Germanie, se trouvant obéïr à un seul et digne maître, Berthold crut qu'il étoit prudent de solliciter sa grace. Frédéric, occupé de projets plus vastes, le confirma dans la lieutenance des seigneuries placées en deçà du Jura (13), et lui donna, avec la vice royauté d'Arles (14), l'avouerie des trois évêchés de Sion, de Genève et de Lausanne (15). 1156.

La paix règna depuis entre la Franche-Comté et le duc Berthold. L'empereur tourna Lausanne.

---

(12) Il est appellé *bonus et summus marchio* dans le régistre mortuaire de Beronmunster. Zurlaub. tables, p. 39. Cet Ulric, ou son oncle, fut marquis en Toscane, de 1139 à 1151. Herrg. et Zurl. *Comes prædives de Lentzburg.* Ch. de 1173. — Tschudi, 1152.

(13) Depuis 1127, il a le titre de *Rector Burgundiæ.* Doc. ap. Schœpflin.

(14) Dipl. cité par Schœpflin, d'après Paradin, hist. de Lyon, T. II, et Bosius, *Antiq. Vienn.*

(15) *Advocatia cum investiturâ regalium.* Otto de S. Blasio, c. 21. Otto Frisinh. *Frideric.* L. I, ch. 9.

ses armes contre les Guelfes, et Berthold le suivit. Mais les seigneurs ecclésiastiques et laïques de la Bourgogne, qui avoient résisté aux anciens rois, par obstination, ou par amour de la liberté, conçurent des allarmes, en voyant que le nouveau lieutenant étoit un homme de haute considération, de qui ils avoient plus à craindre qu'à espérer. Le siége épiscopal de Lausanne étoit occupé par Amedée d'Hauterive (16), qui s'étoit fait religieux dans sa jeunesse, ainsi que son père et seize chevaliers (17). Frédéric, auprès de qui il remplissoit les fonctions de chancelier, lui donna le droit de rentrer dans les biens de la table épiscopale qui en avoient été distraits (18), et d'assembler à sa cour les barons et les serfs (19) de Notre-Dame. Humbert,

(16) Du Dauphiné. Guich.

(17) *Excerpta vitar. episc. Laus. per monachum.* msc. Ruchat. C'est ainsi qu'en 1078, Wido, comte de Mâcon, se retira avec ses fils et treize chevaliers dans l'abbaye de Clugny, pendant que leurs épouses alloient à Marigny prendre le voile.

(18) *In colligendis et dispensandis et revocandis ablatis.* Chron. episcop. msc. Moudon.

(19) *Personæ.*

comte de Savoye, étant parti pour la Palestine, lui confia (20) la tutèle de son fils ainé (21), et se trompa si peu dans ce choix, qu'Amedée, pour protéger les biens de son pupille, battit le dauphin de Viennois, qui étoit son cousin (22). Avec non moins de bonheur et de courage, il empêcha le comte de Genevois de bâtir une tour à l'endroit le plus élevé de la ville de Lausanne (23). Cet évêque, sachant que les souverains ne sont point établis pour leur propre avantage, mais pour faire le bien (24), s'expliqua si judicieusement sur les droits des chanoines et des bourgeois (25), que la chartre où il les spécifia, devint la règle de la postérité. Il avoit

---

(20) *Amico intimo.* Epist. ad Humbertum. Guich. Sav. T. II, p. 38.

(21) *Amedeus peccator* etc. Ch. pour S. Maurice, 1150.

(22) Guigo VII, près de Montmeillan, 1153.

(23) *Chartular. Lausann.*

(24) *Subditis nostris prodesse magis quam præesse, Dei exemplo, debemus*, disoit Wido, son prédécesseur, dans une chartre en faveur de l'abbaye de Hauterive.

(25) *Recognitio Arducii, præpositi Laus.*

dans son chapitre dix prêtres, avec autant d'aides et de sous-aides. Ce chapitre assemblé jugeoit les voleurs, et toutes les affaires (26) des vassaux (27) et des serfs des chanoines. Les duels juridiques avoient lieu en présence du prévôt. Les bourgeois de Lausanne, d'Avenches, de Bulle et de Courtille supportoient les dépenses de l'évêque, quand il se rendoit auprès de l'empereur, pour des choses qui intéressoient le bien général. Les anciens bourgeois (28) de la ville n'étoient point responsables des emprunts qui n'avoient pour objet que l'aggrandissement de l'évêché. Amedée reconnut volontiers l'a-
1157. vouerie de la maison de Zæringen; Berthold jura (29) de ne point troubler l'élection de l'évêque, de laisser entre ses mains les fiefs de l'église, de n'être à charge ni à son palais, ni aux maisons des chanoines, des chevaliers

---

(26) *Quamvis grande scelus perpetraverint ac enorme.*

(27) *Servientes.*

(28) Les citoyens, *cives*, sont déjà distingués des bourgeois, *burgensibus.*

(29) *Chartul. Lausann.* 1157.

et des bourgeois, ni aux métairies de leurs gens, par des logemens, des étapes (30) et autres actes d'autorité; mais plutôt de venger tous les torts dont l'église auroit à se plaindre. En conséquence, après un conseil tenu entre les chanoines, les chevaliers et les bourgeois, il fut fait serment (31) au duc, conformément à sa dignité, que le clergé iroit le chercher processionnellement, et que les bourgeois lui donneroient à manger (32) deux fois avec l'évêque et son cortège (33). Bientôt après, mourut Amedée d'Hauterive, laissant un nom illustré par ses vertus. Il légua au chapitre deux métairies (34), dont le revenu étoit destiné à célébrer le jour anniversaire de sa mort par des messes, un banquet et des aumônes. Il légua de même à son successeur un anneau d'or dans lequel étoit enchassé un gros saphir (35) et huit homélies (36), pour

(30) *Nec hospitaretur — pro pabulo.*

(31) *Recognitio Lausannensium.*

(32) *Procurationes facere.*

(33) *Cum familiâ.*

(34) Yvonant et Grassi; *chron. episcop.*

(35) *Chron. chartul.*

(36) Elles sont imprimées dans la Bibl. max. patrum. T. XX, p. 1262.

que la lecture servit tous les ans à l'édification de son troupeau (37). Quelque vaste que fut son diocèse, il n'avoit permis dans l'espace de quatorze ans, que quatre séparations de gens mariés, et sa propre conduite avoit toujours été irréprochable (38). En mourant, il donna à ses crédules diocèsains une indulgence plénière ; mais la piété de ses derniers momens tourna encore au profit de l'évêché :
1158. il cita un seigneur d'Aubonne qui le désoloit par ses brigandages (39) au tribunal du souverain juge. Il eut pour successeur Landri de Dornach. Celui-ci disposa de l'avouerie en faveur de Guillaume et d'Othon de Gerenstein (40), qui la vendirent au duc de Zæringen (41). Landri refusa de souscrire à

---

(37) Depuis la purification jusqu'à la quinquagésime. Ruchat.

(38) *Chron. chartul.*. Il disoit qu'il ne pouvoit pas *inire unde exierat.* Excerpt.

(39) *Chr. chartul.*

(40) De Garisten. *Chr. episcop.* Gerenstein étoit situé dans les collines de l'Oechtland à peu de distance de Berne.

(41) L'emploi du duc à Lausanne s'appelloit comme à Zurich, *advocatia* ; car pour désigner l'autorité

ce marché (42); il porta ses plaintes au S. Siège, fortifia les hauteurs enclavées dans la ville (43), bâtit sur un rocher le château de Lucens, et garnit de tours les métairies (44) et le bord du lac (45). En peu de tems tout le pays, sans en excepter les lieux saints, fut le théâtre de la guerre, au point que l'empereur fut forcé d'accorder à l'abbaye de

---

qu'il exerçoit, il n'y avoit point de titre plus relevé que celui de duc. Or il ne pouvoit se nommer ni duc de Souabe, où Zurich étoit enclavé, ni duc de Bourgogne, où il y en avoit d'autres que lui. De même, comme il y avoit eu, à Zurich, des avoués sous ses prédécesseurs, ceux-ci furent maintenus dans leurs places, après que l'empereur lui eût confié cette portion de sa puissance.

(42) Et avec raison, cette avouerie n'étoit point une propriété de la maison de Gerenstein. Il falloit aussi obvier à ce que Berthold, en réunissant tous les titres, n'acquit une puissance illimitée. Cependant l'accord de même nature qu'il fit en 1157, avec Amedée de Savoye, n'éprouva aucune contradiction.

(43) *Super Convalou.* Chron. chart.

(44) La tour de Poëdoux, près de Chèbres, et celle auprès de Courtille.

(45) *Turris de ripa;* chron. episc. aujourd'hui la tour d'Ouchy.

Savigny un diplôme de protection pour sa prévôté de Lutry (46). Pendant que le duc se maintenoit par force dans l'avouerie, et que Landri s'occupoit avec gloire de la culture et des fortifications, ce dernier fut représenté au pape comme adonné au libertinage, et peu versé dans les matières spirituelles (47). Sa dignité, dont il se démit,
1174. fut donnée à un Toscan (48), qui se nommoit Roger. Celui-ci adressa à l'empereur (49) et au pape (50) des plaintes amères contre le duc. Quand le pape et l'empereur eurent fait la paix, on renouvella l'accord d'Amedée et de Berthold (51); mais la haine d'une part et

(46) La possession de cette prévôté, (de laquelle dépendoit l'église de Broe, au-dessous de Gruyères, Castellaz,) avoit été confirmée à cette abbaye sous l'empereur Henri IV. Le diplôme dont il est parlé ici, est de 1162. Il existe de la même année un pareil dipl. du duc en faveur de l'abbaye de Hautecrest.

(47) *Chron. chart.*

(48) Ibid. Excerpt. Il étoit *de vico pisano.*

(49) Ch. de Henri, év. de Strasbourg, 1174.

(50) Il alla à Rome. *Excerpt.*

(51) Ch. du pape, 1178.

et l'oppression de l'autre, durèrent autant que la maison de Zæringen.

Le duc avoit cédé l'avouerie de l'évêché de Genève à Amedée, comte de Genevois (52), qui gouvernoit presque toute la rive septentrionale du lac Léman (53). Berthold avoit pris ce parti, attendu que Genève est un passage très-important du royaume d'Arles. Arducius de Faucigny, dont les mœurs avoient été fort dérangées dans sa jeunesse (54), étoit alors évêque de Genève. Il maintint avec fermeté contre les entreprises d'A- Genève.

(52) Descendant d'Aymon, qui consentit le traité de Seissel, dont il est parlé au chap. précédent, et fils d'Amedée, l'ennemi du duc. Ce commissariat étoit peut-être un article du traité.

(53) On trouve dans une chartre de 1192, le titre de *comes gebennensium et valdensium.* On voit même cet Amedée agir en suzerain à l'égard des biens d'un sire de Palesieux, et de *omnia usuaria de Jorat.* Dipl. de 1162 en faveur de Hautecrets. Ces comtes sont aussi nommés avant tous les voisins et vassaux, dans les affaires de l'abbaye de S. Maurice, située dans le Valais. Traité entre cette abbaye et la maison de Savoye, 1177.

(54) *Epist. S. Bernhardi*, 1135, ap. Spon.

medée la domination épiscopale tant dans la ville que sur les fiefs et les châteaux du diocèse (55). Apprenant que l'empereur avoit confié au lieutenant de Bourgogne, et celui-ci au comte son ennemi (56), la souveraineté de Genève, il rappella à Frédéric le jour où il l'avoit accueilli à Spire, avec les honneurs dûs à un prince (57), et à l'exemple de ses prédécesseurs, l'avoit investi d'une puissance immédiate et inaliénable. Les princes de l'empire donnèrent raison à l'évêque, et Frédéric lui fit expédier une bulle d'or, pour l'instruction du clergé et de tous ceux qui en dépendoient (58), de tous les chevaliers, bourgeois et domiciliés (59) de la

---

(55) Traité entre l'évêque et le comte *apud Greysiacum*, 1155. *Recordationes* des droits épiscopaux. Confirmation par le pape, 1157. Ces dissentions eurent lieu du vivant d'Amedée le père.

(56) Un bref du pape Victor, 1160, prouve que le fils l'étoit aussi. Sp.

(57) *Sicut tantum principem decuit.* Dipl. de l'emp. 1153.

(58) *Casati.*

(59) *Burgenses*, originairement habitans, qui demeuroient dans le fauxbourg; mais la signification de

ville de Genève, ainsi que de tous les sujets de l'évêché. Cette bulle portoit, " qu'il ne „ devoit avoir d'autre avoué que l'apôtre St. „ Pierre (60), qu'il ne seroit soumis qu'à „ l'empereur; que si l'empereur alloit à Ge- „ nève, il ne seroit tenu que de chanter pen- „ dant trois jours des litanies pour le S. Em- „ pire Romain ". Ainsi Arducius demeura prince de Genève (61), sous l'autorité immédiate de l'empereur (62).

L'évêché de Sion obtint la même indépendance, lorsqu'Humbert, comte de Savoye, qui lui conféroit les droits de haute justice (63), eût abandonné le parti impérial dans Sion.

---

ce mot varie tellement d'après les localités, qu'à Lausanne, *illi de Burgo*, dans le plaid-général d'Aymon de Cossonay, avoient des prérogatives considérables, dont ne jouissoient point les autres bourgeois, tandis qu'à Genève, le titre de Bourgeois fut toujours inférieur à celui de citoyen.

(60) Patron de la ville.

(61) *Supremus dominus atque princeps*, dans la Bulle.

(62) Trois dipl. de l'emp. 1162. Abandon du comte, Ibid. Spon.

(63) Il est probable que Berthold avoit fait avec

les guerres d'alors, et cessé de vivre, pendant qu'il étoit au ban de l'empire. A la vérité le comte Thomas rentra en grace; mais l'évêché du Valais fut réservé à l'empire (64). L'objet de cette réserve étoit de ne pas laisser au pouvoir d'un même seigneur un si grand nombre de passages importans. Les vallées qui s'étendoient jusqu'aux sources du Rhône (65) avoient été défrichées par beaucoup de gentils-hommes, venus de France dans le Valais par la Savoye, ils (66) se rencontrèrent avec les seigneurs du canton de Zurich (67).

---

lui un arrangement pareil à celui que nous lui avons vû faire avec Aymon, comte de Genevois. Les historiens représentent le duc comme extrêmement riche, sans que l'on connut les sources de cette opulence. Peut-être vendoit-il l'administration des droits qu'il lui étoit incommode ou peu intéressant d'exercer par lui-même.

(64) Dipl. de l'emp. Henri VI, 1189, annullé en 1330.

(65) *Vallis Agerana.*

(66) Conrad de Brienz étoit frère de Rodolphe, seigneur de Raron. Ch. de l'évêque de Constance, 1219.

(67) Ch. du Baron de Regensberg, pour le gou-

Le baron de Thurn, qui demeuroit à Gestelenbourg (68), étoit le plus distingué d'entr'eux et plus puissant que les loix. Aussi l'abbé de St. Maurice, dont il étoit vidame (69), et l'évêque de Sion, de qui il tenoit le fief de Gestelenbourg (70), dont il portoit la bannière (71), et dans la ville duquel il exerçoit la mairie (72), vivoient avec lui

---

vernement de Wiler près de Brunig. 1190. Lorsqu'on se rappelle les seigneuries de la maison de Seldenburen, situées dans le voisinage (le seigneur de Seldenburen demeuroit à peu de distance de Bonstetten, qui étoit aussi dans le Zurichgau), on voit se fortifier la conjecture de J. C. Fusslin, Géogr. T. I, savoir que le comté du Zurichgau s'étendoit jusque dans l'Engelberg.

(68) M. de Zurlauben, lieutenant-général, est le dernier rejetton de cette ancienne famille. Ses armoiries sont les mêmes que celles des dauphins de la Tour-du-Pin, et d'autres particularités font conjecturer avec assez de vraisemblance, que les barons de Thurn étoient d'origine Dauphinoise.

(69) A Olon et Vouvray. Traité entr'eux par la médiation de l'arch. de Tarantaise, 1157.

(70) Traité entre l'évêque et le baron, 1177.

(71) Autre traité, 1219.

(72) Traité de 1177.

en grande mésintelligence. L'archevêque de Tarantaise fit si bien, que l'évêque conserva dans la ville de Sion la haute et basse justice, l'usage de la milice en cas de nécessité, et les impôts tant annuels qu'extraordinaires (73), et qu'il demeura seigneur des étrangers (74). On règla que le tribunal décideroit de ses petits différends avec le baron, et que les grands seroient jugés à la pluralité des voix par la bourgeoisie (75). De leur côté, les seigneurs du pays convinrent en même tems, que lorsque le baron, homme-lige de la maison de Savoye (70), serviroit en personne dans les troupes du comte, ses sujets du Valais ne marcheroient pas moins au secours de l'évêque, et ne prêteroient aucun serment que ce prélat n'en fut instruit d'a-

---

(73) *Tallio*, taille. V. la convention relative à la taille des serfs établis près du Lonzo. Valeria, 1181.

(74) *Adventitiorum.*

(75) *Manu casatorum.*

(76) On sait que les barons possèdent ce titre comme attaché à leur personne, ou par une baronnie immédiate, et qu'ils peuvent en même tems être vassaux d'un autre seigneur.

vance (77). *Enfin, comme le baron faisoit assassiner sur les chemins ceux qui refusoient de payer la douane à ses employés, ils arrêtèrent que l'évêque avoit le droit de leur donner une escorte* (78).

Frédéric, se voyant père de plusieurs enfans, chercha à les rendre puissans dans les pays qui servent à la fois de rempart et d'issue à l'Allemagne, à la France et à l'Italie, et qui étoient aussi voisins du duché de Souabe, héritage de leurs ayeux, que des domaines qui formoient la succession de leur mère. Ulric de Lenzbourg, son ami, étant mort l'année suivante, sans laisser de postérité mâle (79), l'empereur se rendit à Lenzbourg (80), nomma son fils Othon, comte

2°. La maison Impériale acquiert.

Lenzbourg.

(77) Traité de 1219.

(78) Tous ces droits de l'évêque sont aujourd'hui constatés par des documens, mais on ne leur assigne d'autre origine que le comté et le gouvernement qui leur tombèrent en partage.

(79) Arnoud son frère vivoit encore en 1181; nous ne savons pas si l'empereur entra en arrangement avec lui, à l'égard de son fils, ni quel fut cet arrangement.

(80) Dipl. imp. en faveur d'Interlachen, 1173.

Palatin de Bourgogne (81), et lui donna à titre de fief, le comté de Rore (82). Quant aux biens que les comtes de Lenzbourg ne tenoient point des empereurs, et qu'ils avoient ou défrichés par eux-mêmes, ou reçus de leurs ancêtres, Richenza, dans la personne de qui s'éteignoit cette famille, les porta aux comtes de Kibourg (83). Beronmunster, qui étoit sous la protection de l'empereur (84), choisit pour prévôt un fils de la comtesse
Glaris. Richenza (85). Frédéric obtint du couvent de Sekingen, que le comte Palatin, son fils, en seroit l'avoué. Le canton de Glaris étoit sujet de ce monastère (86). A la mort de

---

(81) Tschudi 1173. Acte sur les limites d'Uri et de Glaris, 1196.

(82) Voilà pourquoi Othon de S. Blaise, c. 21, écrit que l'empereur s'est procuré la seigneurie de Lenzbourg par forme de présent ou pour de l'argent. Ch. du C. P. Hugues en faveur de l'église de Ruod, 1253.

(83) Ch. des gentils-hommes de Benken, 1322.

(84) L'emp. Frédéric, 1173. Herrg.

(85) Ch. de 1186. Ibid.

(86) De là, l'acte cité dans la note 81.

l'impératrice Béatrix (87), Othon fut investi non-seulement de la Haute-Bourgogne, mais encore de la vice-royauté d'Arles (88). Il est probable que tous les peuples des bords du Rhône avoient déjà rendu hommage à sa dignité, lorsqu'Humbert de Savoye eût été mis au ban de l'empire (89).

L'avouerie de Coire.

En accordant à l'évêque de Coire, pour tout le tems de sa vie, l'exemption de tout service de vasselage, l'empereur le détermina à prendre pour avoué son second fils Frédéric (90). Depuis des siècles, cet évêché avoit de riches possessions dans les vallées supérieures du Rhin, aux environs de Coire et près de l'Arlenberg. Il avoit acquis au pied du mont Julien, et vers les sources

---

(87) En 1185. Dunod.

(88) *Archisolium arelatense.* Oth. de S. Blas. Le duc de Zæringen mourut la même année que l'impératrice; ainsi sa mort peut avoir occasionné ce changement.

(89) Car, au moins par rapport au Valais; ce que dit Dunod à ce sujet, ne peut être vrai que jusqu'en 1189. V. not. 64.

(90) Ch. de 1170, Tschudi, Herrg.

de l'Inn, les droits des anciens comtes de Camertingen (91); dans les Alpes où il touchoit l'évêché de Côme, le plus puissant des deux, avoit le plus reculé ses limites. L'avouerie de l'évêché de Coire avoit été jusqu'alors entre les mains du comte Rodolphe de Pfullendorf dans le Linzgau, qui, s'étant consacré à la défense de la Terre Sainte (92), donna, en partant, son fief à Frédéric, fils de l'empereur. Celui-ci laissa quelques biens situés dans le Zurichgau, au comte Albert de Habsbourg (93), gendre du comte de Pfullendorf (94). Ces domaines lui valurent le surnom de *Riche* (95); et quatre siècles après,

(91) Fusslin, géogr. T. III, p. 191.

(92) *Additio Hepidani*, 1180. ap. Goldast.

(93) Ott. de S. Blasio, c. 21.

(94) *Act. Mur.* M. de Zurlauben, tables, p. 29.

(95) Herrg. généal. T. I, L. I, c. 17. Le texte d'Othon de S. Blaise porte que l'empereur donna au comte *comitatum Turicensem*, *advocatiam Sekingensis ecclesiæ et prædia conquisita de Biedertan*. Ainsi l'on ne savoit pas encore à quel titre Othon avoit eu occasion de fixer les limites de Glaris et d'Uri, dans l'acte de la note 81. Mais toute cette affaire n'est pas suffisamment éclaircie.

Philippe II, roi d'Espagne, l'un de ses descendans, maitre de l'Espagne, de l'Italie et des deux Indes, formoit encore des souhaits.

Il résulte évidemment de ce qu'on vient de lire, que le duc de Zæringen étoit gouverneur impérial de Zurich, landgrave de Bourgogne, et lieutenant de l'Oechtland, du pays de Warasch (96), et de Lausanne; qu'Arducius, pendant cinquante ans qu'il fut évêque de Genève (97), et ses successeurs, eurent la principauté de cette ville; que l'évêque du Valais étoit comte indépendant; qu'Othon, comte Palatin, administroit la justice à Rore, dans l'Aargau, et que son frère, le duc Frédéric, étoit le plus grand seigneur de la Rhétie. Récapitulation.

II. Villes des ducs de Zæringen.

Berthold de Zæringen fit alors entourer de murs quantité d'anciens villages, et bâtit des villes libres, pour que derrière leurs fortifications, les paysans des terres de l'empire se réunissant avec d'autres particuliers qui n'étoient pas plus serfs qu'eux-mêmes, n'eus-

(96) Il faut entendre la partie située dans l'Helvétie.

(97) De 1135 à 1185.

sent rien à craindre des ennemis. En qualité de gouverneur héréditaire, il percevoit un cens sur chaque maison (98); les marchandises lui payoient aussi des droits, parce qu'en tout pays, les chemins et les ponts appartiennent au seigneur (99). Le desir du changement, l'espoir du gain, mais sur-tout l'amour de la liberté, de l'ordre et du repos, contribuèrent à peupler les villes (100). Les causes des bourgeois étoient portées devant douze ou vingt-quatre conseillers choisis entre leurs pairs (101) et présidés par un avoyer

---

(98) *Areæ*; ailleurs *Curtes*.

(99) Ces droits n'étoient pas onéreux pour les étrangers. Après une année revolue, le duc héritoit du tiers des biens des personnes mortes sans héritiers.

(100) Cette description des villes bâties par les ducs de Zæringen est tirée du code de Fribourg en Brisgau, 1120; ap. Schœpfl. *Zar. Bad.* T. V, p. 50.

(101) Par le mot de *pairs*, il faut entendre ceux qui vivoient sous les mêmes loix, car l'esprit de ce privilège, justement précieux, consistoit à avoir pour juges des hommes qui ne pouvoient se prévaloir d'aucune distinction, et non pas précisément des personnes du même rang ou de la même profession. Dans cette dernière acception, l'on est aussi souvent

qu'ils élisoient tous les ans. Elles se décidoient d'après leurs aveux ou sur la parole d'un nombre suffisant de témoins, conformément à un code aussi simple qu'il étoit court. Il n'étoit permis ni d'attaquer ses concitoyens devant les juges d'un autre siège, ni de produire contr'eux des témoins étrangers. Aucun des serviteurs du duc ne pouvoit paroître en témoignage contre les bourgeois; aucun juge n'avoit droit de les faire arrêter, quand même ils se seroient rendus coupables de faux témoignage ou de vol. Dans les cas douteux, on ne s'en remettoit point à la fantaisie du seigneur; on avoit recours au duel, ou l'affaire se portoit devant le tribunal de Cologne, dont la jurisprudence étoit le modèle de toutes les loix données par les ducs de Zæringen aux villes qu'ils fondèrent. Chacun, sa vie durant, étoit maître de ce qu'il pos-

---

exposé aux mauvais effets de la jalousie de métier, qu'aux dangers de l'ignorance. C'est dans le premier sens que les bourgeois de la Suisse et même les sujets de la plupart des cantons, sont jugés par leurs pairs, car les loix sont les mêmes pour l'avoyer que pour les particuliers.

sèdoit. Cette propriété passoit aux veuves ; la ville entière prenoit soin des orphelins. Lorsqu'un tuteur ne remplissoit pas ses obligations, le duc s'emparoit de son bien, et les bourgeois lui infligeoient des punitions corporelles. Ils avoient l'inspection des poids et mesures, objets si importans dans le commerce d'alors. Quand ils voyageoient dans le pays, ils étoient exempts des droits de péage. Les excès commis dans le vin étoient jugés sur le pied des crimes nocturnes. Les conseillers et les bourgeois fixoient le prix du vin, du pain et de la viande, qui formoient les principaux alimens (102). Il étoit défendu aux bouchers (103) d'acheter des

---

(102) *Optima refectio*, chorograph. chartul. Lausan ; après ce que l'on nommoit *Frismiga*. Ce terme pourroit à la rigueur signifier *fromage*. On voit par un document de 1352 que le fromage jouoit un rôle principal dans les repas. Cependant il faut, peut-être, lire *Friscinga*, c'est-à-dire des animaux encore jeunes, *animal nondum perfectum*. Act. Mur.

(103) *Carnificibus*. Cod. de Fribourg. On lit dans les chroniques, vers l'an 1341, qu'une petite troupe de Bernois, dans laquelle se trouvoit le bourreau, étant sortie de la ville pour une entreprise guerrière,

veaux ou des porcs quinze jours (104) avant ou après la St. Martin. C'étoit l'époque où les bourgeois faisoient leurs provisions pour l'hyver. On abattoit la maison des meurtriers et le sol restoit désert pendant un an. Les loix parloient sur-tout aux sens, les hommes les moins instruits comprennent ce langage. Le seigneur ne pouvoit ni forcer qui que ce fut de devenir bourgeois, ni empêcher l'habitant d'une ville d'en sortir à son gré; les hommes libres et les serfs cherchoient d'autant plus volontiers dans les villes un abri contre les dangers de la dispersion. Les derniers étoient présumés libres, si, dans l'année, leur seigneur ne les revendiquoit pas et né-

---

combattit vaillamment près d'Almedingen. On pourroit en conclure que ce peuple n'avoit point pour la personne du bourreau ce mépris, peut-être injuste, mais utile, qui est commun à toutes les nations. Mais il peut se faire aussi que l'on ait mal traduit des chroniques latines le mot *Carnifex*, et que l'homme en question fut simplement un boucher, ou même de la tribu des bouchers, qui comptoit alors dans son sein beaucoup de braves gens.

(104) Quinze nuits, à parler exactement; car ils comptent encore aujourd'hui de cette manière.

gligeoit de prouver ses droits par le témoignage de sept d'entre ses parens. Dans les occasions urgentes qui intéressoient la commune entière, les bourgeois se taxoient eux-mêmes (105). Falloit-il accompagner leur seigneur, ils avoient le privilège de ne s'écarter qu'à une distance d'où ils pouvoient revenir coucher dans leur maison. Ces maisons étoient le seul gage qu'il eut de leur fidélité (106). Ils étoient solidaires pour le bien comme pour le mal. Chez eux, l'amour du prochain ne s'étendoit pas en général sur toute l'humanité souffrante (107); il n'embrassoit que leur voisinage. Mais ces foibles associations étoient excusables d'opposer, à leur retour vers l'état de barbarie et de dispersion les plus forts liens qui pouvoient resserrer l'union de leurs membres: tout ce qui leur étoit étranger ne cherchoit qu'à les retenir par

(105) *Collecta.*

(106) Il n'avoit que ce moyen de les forcer *gratiæ suæ reformari.*

(107) Ils ne le connoissoient pas dans le sens de la sublime parabole du Samaritain.

par force dans l'abaissement d'où elles aspiroient à sortir.

Berthold, à qui son père et son oncle avoient donné l'exemple d'encourager ces établissemens, érigea en ville Fribourg (108) village situé dans l'Oechtland (109) sur des rochers escarpés qui commandent la Sane. Comme elle touchoit aux possessions des comtes de Gruyères et de Neuchâtel, et à celles de l'évêque de Lausanne, il la destinoit à servir de fort aux simples gentils-hommes (110). Il la fonda en partie sur un terrein dépendant de l'abbaye de Payerne (111), Fribourg. 1178.

(108) Il est déjà fait mention d'un *Curatus*, curé, de Fribourg, dans une chartre de 1162, Ruchat, T. V, seize ans avant que la ville fut fondée ; et Lambert *mansionarius dal Fribor*, doit aussi appartenir à ce lieu *Lib. Don. Altarip.*

(109) Les documens du code de Fribourg que l'on croyoit perdu, sont insérés dans la *Franchise de Gerlier*, ouvrage du comte Rodolphe de Nidau, qui donna les mêmes loix à ce village.

(110) De là cette formule employée dans la lettre de Berthold à Fribourg, 1179, *salut et victoire sur l'ennemi!*

(111) A l'endroit où est située l'église de S. Nicolas. Ch. de 1178.

mais principalement sur son propre territoire, avec l'appui et le conseil de plusieurs (112) barons (113); et malgré les obstacles que lui opposèrent d'autres seigneurs, les bourgeois, inquiétés par ceux-ci, durant la construction des murs, se virent obligés de solder des gens de guerre (114); et pour subvenir à cette dépense (115), ils mirent une taxe sur toutes les maisons tant religieuses (116) que laïques; il n'étoit pas facile de garder avec peu de monde, sur un sol aussi âpre, la vaste enceinte de Fribourg. Malheureusement la liberté et l'inégalité s'y établirent en même tems, non-seulement parce que les premiers habitans n'avoient pas tous une fortune pareille, mais parce que les barons, pour qui la bourgeoisie étoit une nouveauté,

---

(112) Balm, Blonay, Montagny, Estavayé, Sigena, Egistor, (Signau, Jægistorff,) ect. signèrent la chartre de 1178.

(113) Ils prennent ce titre dans la chartre de Roget, évêque de Lausanne, 1182.

(114) *Adjutores conductitios.* Lettre de 1179.

(115) *Pro donativâ Mercede.*

(116) Par exemple, celles de l'abbaye d'Hauterive.

eurent la sottise de faire remarquer à leurs concitoyens la différence qu'ils croyoient exister entr'eux (117). Ils prièrent aussi l'évêque, lors de la consécration de l'église, de permettre qu'ils fussent inhumés dans les monastères voisins (118). Six cens ans de communauté n'ont pas suffi pour confondre la race allemande et la race romane des bourgeois de Fribourg (119). On parle encore allemand sur les bords de la rivière (120), et roman sur les rochers, et plusieurs bourgeois n'entendent pas les deux langages. L'Oechtland avoit cet avantage sur beaucoup d'autres contrées,

---

(117) De là le titre de barons dans la ch. citée not. 113, et ceux de *Burgenses majores et minores* dans la lettre de 1179.

(118) A Hauterive, à Marsens, à Payerne. Ils vouloient être distingués après leur mort, comme pendant leur vie.

(119) L'époque de la fondation remonte à l'année 1178.

(120) La vieille ville, et attendu que sa destination fut d'être une ville allemande, c'est en allemand que se traitent encore aujourd'hui les affaires de l'administration, quoique ceux qui en sont chargés entendent beaucoup mieux le françois.

qu'il s'y trouvoit moins de grands fiefs, que de terres d'anciens gentils-hommes, dont les ayeux avoient défriché ces déserts. Il en résulta que, grace au travail des moines de Hauterive, et à la protection de la nouvelle ville, tout le pays fut cultivé avec un zèle extraordinaire. Aussi Fribourg eût-il en peu de tems une population plus nombreuse que d'autres villes (121) régies par les mêmes loix, mais différemment situées. L'abbaye d'Hauterive fut son émule en richesses et en travaux utiles (122). Plusieurs, afin de vivre en paix, mettoient leurs biens sous la protection de ce monastère; d'autres le faisoient entrer pour une part dans leur héritage, en se consacrant eux-mêmes au seigneur (123). Une mère, lorsque son fils bien-aimé lisoit sa première épitre (124); un jeune homme sur le point d'entreprendre un voyage dan-

(121) Cerlier, Aarberg, Nidau.

(122) De là vint ce dicton populaire: Fribourg n'a qu'un denier de rente de plus qu'Hauterive.

(123) Ch. des frères de Pont, 1209.

(124) Donation de Jeanne d'Orsonens.

gereux (125), pour se rendre à des écoles éloignées; des barons à leur départ pour les croisades (126), un comte frappé de la mort imprévue d'un illustre chevalier (127); des églises pour avoir des hosties (128); et des mourans, afin de se garantir des peines du purgatoire (129), la dotoient comme à l'envi. Ces donations étoient constatées, soit par des chartres en bonne forme (130), soit au moyen d'une pierre que l'on plaçoit sur l'autel (131), ou par la présence de *la commune assemblée près de l'église* (132). Tous les pères n'étoient

---

(125) Donat. d'Amedée de Ville. Elles sont toutes dans le *Lib. Donat.*

(126) Ch. de Walther de Blonay, 1216.

(127) *Compunctus.* Comme Ulric de Neuchâtel.

(128) *Pyxidem plenam hostiis.*

(129) *Ut Christianitas eis redderetur. Christianitas* veut dire ici communion chrétienne, et cette clause avoit sur-tout l'excommunication pour objet.

(130) Confirmations par les papes, 1142, 1146, etc. du chap. de Lausanne.

(131) Rodolphe *de Grangiis* donna ainsi *Jura regalia.*

(132) *In conspectu parochiæ. In azenario* (Terre Sainte) *de pratellis.*

point alors en état de donner avec exactitude l'âge de leurs fils (133), quand on avoit besoin de leur consentement; et plusieurs savoient à peine, en manière de signature, former les cinq voyelles et y passer un trait (134). C'étoit beaucoup si l'on trouvoit un maître d'écriture dans sept villages (135). Les hommes épars dans les campagnes, s'inquiétoient peu de leurs voisins. Lorsqu'il s'agissoit de déterminer les possessions de l'abbaye, il falloit s'en rapporter à l'autorité des moines eux-mêmes (136). Assidus au travail, même les jours de fête (137), ils conquirent à la sueur de leur front (138) sur les bêtes sauvages une étendue considérable d'excellent terrein (139). Ils distribuèrent à des cul-

---

(133) *Quem tredecim annorum fore adstruxerat.*

(134) *Charta testimonio quinque vocalium litterarum et incisionis per medium confirmata.* 1173.

(135) Dans les sept *casalibus buschiliæ de Unens.*

(136) Le pape Lucius III, 1182, Innocent III, 1198.

(137) *Decima proprii laboris eorum.*

(138) Permission d'Innocent III, 1198.

(139) *Terra luporum in Cotterel; casale luporum.*

tivateurs des biens abandonnés (140), des prairies enfoncées dans les Alpes (141) et de vastes cantons, hérissés de forêts et de brossailles (142). Ils firent des essais de froment, de seigle (143), d'avoine, de pois, de vigne, de poiriers, de chataigniers (144), et de toute sorte de plantes, qu'ils changeoient de lieu suivant la qualité du sol (145). Le couvent encourageoit la tixeranderie (146) et la nature des ouvrages se diversifioit de plus en plus, à mesure que la population alloit en augmentant. Ainsi s'élevèrent des foulons, des fourreurs, des charpentiers, des maçons, des serruriers (147) et des vitriers. Il y avoit

(140) *Locus* pertuis *ubi tres* antiquæ *semitæ conjunguntur.*

(141) *Termini qui* dividunt *Alpes.*

(142) *Consuetudo de buschiliâ in Unens; septem casalia ejus usimentum habent.* — *Desaley in undecim partes.*

(143) Messeal.

(144) *Tres cupæ de castaneis.*

(145) *Campus in quo primum vineæ fuerat.*

(146) *Illi de Altaripâ dederunt ulnam panni tunicam.*

(147) *Fullo de Corpastour; cementarius de Af-*

dans l'Oechtland des arquebusiers, des coureurs (149) et des marchands par état (150). Ce fut alors que les grands et les petits, au lieu des noms de leurs familles, communs (151) à tous ceux qui en faisoient partie, commencèrent à en prendre de particuliers, tirés des villes et des châteaux dans lesquels ils étoient nés (152), ou dont ils étoient sei-

---

concie; domus carpentariorum de Unens; Cuno pelleterius; Petrus pellifex; faber de Vonant.

(148) Il y avoit déjà des fenêtres vitrées dans l'église de l'abbaye.

(149) *Balistarius de Montagnie; Wilhelmus cursor abbatis.*

(150) *Radolphus mercator, de Novocastro.*

(151) *Ulrich de Ochtlandiâ*, 1173; *Ulrich de Equestor*, du comté Equestre, un chevalier du Valais.

(152) *Beroz de Avrie*, (que l'on écrit aussi *Avril*, *de Aprilibus*, maintenant Affry) 1173; les seigneurs de Goumoens; *de Tribusvallibus* (Treyvaux); Corbéres; Troitorrens (maintenant Treytorrens); Villars; Despindes (d'Espendes); de Planfeyun; d'Echarlens (Echallens, Tscherliz); chevalier de Prangin; Mont-Macun; de Pelpâ, Cudrefin; de Adventichâ (d'Avenche); Englisberg; chevalier de Praroman; Colombier; Rances; chevalier de Donno Petro (Dompietre); Essarra (faut-il entendre d'Esserts

gneurs, de leurs emplois (153) et de mille autres accessoires (154). Leur multitude les obligeoit de se disperser, et plus le pays étoit peuplé, moins il étoit facile et plus il étoit nécessaire de se distinguer les uns des autres. Telle étoit la situation de l'Oechtland, à la naissance de Fribourg. Les seigneurs et les paysans de trois lieues à la ronde s'unirent avec ses habitans. *La ville et la campagne* (155) *ne formoient qu'une seule commune, sous un avoyer, élu chaque année par tous les citoyens, usage qui s'est conservé jusqu'à ce jour.*

Berthold V, marcha sur les traces de son père (156). Cette maison avoit un plan qui n'étoit point le fruit des passions, mais que lui dictoient les circonstances. A cette épo- Berne. 1191.

---

ou de la Sarra)? Villette; de Valerys; d'Horuns; Sedor; de Prez; Hauteville; chevalier de Vicens.

(153) *Advocatus* Uzenstorf; *minister Bosonis;* Li Sechaus (échanson) d'Arconcie; *minister de Viveis;* Dapifer de Blonay; *Mestralez de S. Symphoriano*, Metrel de S. Sophorin.

(154) Thuring li bels dois.

(155) Appellée *la vieille république.*

(156) Berthold IV, mourut en 1185.

que, tous les grands barons des Alpes, et tout ce qu'il y avoit de seigneurs puissans en Bourgogne, mirent leurs forces en campagne contre le lieutenant de l'empire. Les historiens des villes fondées par la maison de Zæringen, disent que c'étoit par haine d'une administration équitable. Eux, se croyoient attaqués dans les franchises dont leurs pères avoient joui; mais ils furent battus à deux reprises (157). Ce double échec leur vint de ce qu'ils n'agirent pas de concert (158), et qu'au lieu de profiter d'une foule de positions favorables, ils se retirèrent, à l'approche de l'ennemi, dans les vallées neigeuses des Alpes (159), où les rocs et les glaciers ne permettoient point de mouvemens avantageux (160). Vers ce tems, le duc érigea en

---

(157) En 1190, entre Avenches et Payerne; En 1191, dans le Grindelwald.

(158) Les seigneurs de Bubenberg, de Montagny, etc. étoient dans le parti du lieutenant.

(159) Le 12 Avril 1191.

(160) Inscription d'une porte de Berthoud, ap. Schœpfl.; chronique de Justinger; Tschudi, 1190.

petites villes un lieu nommé Berthoud (161), situé dans le Landgraviat, près d'un ancien château de sa famille (162), et Moudon, autre village du Jorat (163). Il cherchoit encore un endroit sûr, protégé par les franchises impériales, à une égale distance de tous ses ennemis, et qui ne fut point suspect à ses partisans. Il y avoit à côté du château de Nidek, une petite bourgade appellée Berne (164), située sur une presqu'isle que forme le rapide Aar, à sa sortie du lac de Thun. Tous les rivages voisins entre lesquels ses eaux bruyantes font mille détours, sont aussi hauts qu'escarpés. Devant Berne, s'étendoit une vaste prairie; derrière, un bois encore plus vaste. Du Gurten, colline peu éloignée, on distinguoit quelques métairies (165), une

(161) Ce nom vient sans doute de celui de fondateur.

(162) Justinger.

(163) Tschudi, 1170.

(164) *Burchardus de* Berno, *Miles*, 1182, (neuf ans avant la fondation de la ville); ap. Schœpfl. T. IV, p. 104.

(165) Bumplitz. Rodolphe III, 1016.

paroisse (166) et des châteaux forts, épars dans les déserts. Du côté de l'Aargau, une hauteur bornoit la vue. Au-delà du bois, les possessions de la maison de Neuchâtel se perdoient dans le lointain, jusqu'au pied du Jura, dont la chaîne toujours uniforme, séparoit la Haute-Bourgogne et l'Helvétie. Derrière le Gurten, s'élèvent, comme par étages, des montagnes qui vont gagner les glaciers des Hautes-Alpes, placés dans la région de l'air, où quelques sommets qu'aucun pied d'hommes n'a foulés, dressent leurs aiguilles solitaires. Environ un mois après que Berthold eut défait les barons dans l'une des plus hautes vallées des Alpes, il fit entourer Berne de murs et de fossés (167) par Cuno de Bubenberg (168); Cuno l'étendit au-delà de la première enceinte qui lui avoit été tracée, et la sienne fut encore outrepassée dans la suite. La prospérité de la nouvelle ville parut long-tems incer-

(166) Kœnitz.

(167) Justinger, 1420, les monnoyes de la ville de Berne jusqu'en 1656; Tschudi, 1191.

(168) Son maréchal, suiv. Alb. de Bonstetten, chron. 1481.

taine : le climat est rude ; la contrée étoit en grande partie sauvage ; mais l'amour de la liberté y rassembla la noblesse des environs, *parce qu'aucune maison primère ne devoit y exercer sa domination et qu'elle étoit sous la protection de l'empire*, comme faisant partie de ses domaines. *Cette protection ne rendoit pas les hommes libres et les bourgeois plus dépendans que ne l'étoient les grands barons. Le bourgeois, sous cet abri, étoit aussi en sûreté dans sa maison que le seigneur dans son château.* Les illustres empereurs de la famille d'Hohenstaufen savoient maintenir l'accord de la vaste république dont ils étoient les chefs, par l'activité imposante de leur génie. Ils remplissoient l'Europe du bruit de leurs grandes actions, et protégeoient cent nations obéïssantes, ou leur donnoient des loix, quand elles résistoient à leurs armes. Le seigneur d'Egerdon (169) construisit une rue entière. Celui de Bubenberg, à qui appartenoit la rive (170), avec droit de pêche et

(169) *Vicus de Egerdon.* Ch. de 1314. La rue des seigneurs, M. de Watteville, mss.

(170) Le Matten. Sa maison a passé en 1516 aux Erlach.

de moulin, demeuroit sur la hauteur qui regarde l'Aar. Rodolphe d'Erlach, chevalier (171), d'une ancienne noblesse Bourguignonne, allié (172) par les fiefs, sinon par

---

(171) Nommé dans la chartre du comte Ulrich de Neuchâtel en faveur d'Hauterive. Adrien de Bubenberg attesta en 1470, devant le grand conseil, que les Erlach avoient été bourgeois de Berne, depuis sa fondation. *Twingherrenstreit* de Frikard.

(172) Le premier Erlach, dont il soit fait mention dans les documens, est Walther, fondateur de l'église de Grosshonstelten, vers 1100. Son nom et celui de Christophe se trouvent dans les régistres des Tournois en 1104 et 1165, ces catalogues ne prouvent pas l'ancienneté d'une famille, mais ils font voir l'idée que l'on en avoit. V. dans les fragmens historiques de Berne, T. I, A. 1298, une tradition sur la parenté des Erlach et de la maison de Neuchâtel. Au reste il est constaté, par les documens, 1°. que les Erlach furent châtelains (*castellani*) de Cerlier, en allemand Erlach, d'où ils prirent leur nom, et le rang de ces sortes de châtelains étoit le même que celui des vicomtes dans d'autres villes. (Broussel *de usu feudor.* ap. Ducange, voce *castellanus*); 2°. que, lorsque Bremgarten fut détruit en 1299, sa ruine, préjudiciable au comte Rodolphe de Neuchâtel, le fut également à Ulric d'Erlach, car l'un et l'autre fu-

le sang, à la maison de Neuchâtel; les seigneurs de Muhlern (173) et quantité d'autres nobles chevaliers, dont les familles ne subsistent plus, et dont nous n'aurions pas soupçonné l'existence, s'ils n'eussent été citoyens de Berne, allèrent s'y établir. Le nom d'Erlach est le seul qui survive à tous ces noms (174). Deux fois cette maison a sauvé les Bernois d'une ruine totale; sept fois elle a donné des chefs à la république (175). De bonnes

---

rent dédommagés en même-tems par la ville de Berne, l'un et l'autre donnèrent à la fois quittance de cette indemnité; 3°. qu'Hartmann de Nidau, prévôt de Soleure, (de la généalogie duquel il n'existe point, à la vérité, de documens), étoit cousin des Erlach.

(173) Bubenberg. loc. cit.

(174) Ibid. Leur maison et celle des Muhlern, les seules qui fussent encore debout en 1470, ne subsistent plus.

(175) Diebold Schilling dédia en 1480 à l'avoyer Rodolphe d'Erlach une histoire de cette famille. V. sur son service militaire en France, *l'Hist. Milit. des Suisses* de M. de Zurlauben; en d'autres pays, (car parmi les généraux Suisses, ceux de cette maison se sont sur-tout illustres dans la guerre de mer), *l'Hist. Milit. des Suisses* de M. May.

familles bourgeoises de Zurich et de Fribourg en Brisgau (170) portèrent à Berne l'esprit social. L'espoir du gain y attira un grand nombre d'artisans. La concorde et l'émulation embellirent la vie d'une foule de commodités jusqu'alors inconnues, et l'on vit ce peuple, sage et satisfait, consulter dans toutes ses entreprises, son agrément et sa sûreté. La ville fut construite en bois. L'évêque de Lausanne y consacra une église en l'honneur de la mère de Dieu (177); mais dans la suite, S. Vincent le martyr fut choisi pour patron de Berne. Un avoyer, assisté d'un conseil (178), fut chargé de l'administration. Les loix étoient les mêmes que celles de Cologne et de Fribourg. La bourgeoisie, sans être nombreuse, étoit forte par ses mœurs; elle consistoit en braves guerriers et en cultivateurs

(176) Sur-tout la famille Muntzer. Justinger.

(177) Registre du chapitre de Berne.

(178) V. le *Handfeste*, 1218. Au commencement il y avoit un conseil de douze, et un grand conseil de cinquante. Chartre de Marquard de Rotenbourg, 1249.

vateurs laborieux, qui regardoient la liberté comme ce qu'il y a de plus précieux et de plus honorable en ce monde. Ainsi nâquit la république de Berne sous l'empereur Henri VI, et sous Berthold V, duc de Zæringen.

III. 1°. Etat de la seigneurie de Zæringen.

Peu après s'éleva entre la maison impériale et le duc Berthold un différend tel que des voisins puissans n'ont que trop de sujets d'en voir. Mais pendant que Conrad, duc de Souabe, frère de l'empereur, préparoit de grandes forces contre Berthold, lui-même périt assassiné par un amant de sa femme (179). Henri VI ne lui survêcut pas longtems. La maison de Zæringen avoit acquis la plus haute considération par l'activité successive des cinq derniers ducs, et par ses antiques richesses (180), que Berthold V avoit accrues d'une manière plus heureuse que digne d'éloges (181). Ces raisons engagèrent les ennemis de la famille d'Hohenstaufen à lui offrir la couronne impériale. Ils désiroient aussi avoir un souverain qui leur fut

1196.

1197.

(179) Ursperg.
(180) Othon de S. Blaise.
(181) Ursperg.

redevable de toute sa puissance. Berthold aima mieux conserver celle que lui assuroient les dignités de ses pères, que d'être un empereur sans autorité. Il se fit rembourser par Philippe, frère d'Henri VI, à peu près le double de ce qu'il avoit dépensé (182) en démarches préliminaires (183). Après quoi, il vécut en paix avec lui et avec Othon, comte palatin, son frère, et administra encore vingt-ans les seigneuries héréditaires de sa maison, riche, victorieux, redoutable aux grands, et traitant les villes avec une affection paternelle.

2°. Genève. Le droit et la force continuoient de lutter à Genève. Comme les anciennes villes, à raison de la sureté, étoient presque toutes bâties sur des collines, d'où elles se prolongeoient dans la plaine, les citadelles construites dans leur enceinte étoient souvent dangereuses pour la liberté; et les habitans de la partie basse ne voyoient pas sans jalousie ceux qui demeuroient sur les hau-

---

(182) 11000 marcs pour 6000.

(183) Schœpflin, d'après les contemporains.

teurs (184). Pendant la vieillesse d'Arducius, Guillaume, comte de Genevois (185) fortifia son château placé dans la ville haute. Arducius s'opposa à cette entreprise, et l'archevêque de Tarantaise ordonna la démolition du mur, sous peine d'excommunication (186). Mais Arducius ayant été remplacé par Nantellin, celui-ci ne put s'empêcher de se plaindre du comte à l'empereur. Le comte s'échappa de la cour de ce prince, et ce motif l'ayant fait mettre au ban de l'empire, non seulement l'évêché rentra dans ses fiefs, mais il fallut encore que Guillaume payât vingt-mille sols de dédommage-

---

(184) Dans un document de 1184, on distingue déjà à Genève les divisions nommées *civitas et villa*. *Cité* et *Rues-basses* forment encore la division actuelle.

(185) Suivant la généalogie de Guichenon, Amedée, à qui le duc de Zæringen avoit voulu donner le gouvernement de Genève, avoit un fils qui s'appelloit comme lui, et un frère nommé Guillaume. Le premier ne laissa qu'une fille, dame de Gex; le second fut la souche des comtes subséquens de Genevois. Il eût deux fils, Humbert et Guillaume II.

(186) Sentence rendue à Aix par l'archevêque de Vienne, 1184. ap. Spon.

ment (187). Ce fut au milieu de ces troubles que la renommée des exploits de Saladin le Curde effraya toute la chrétienté (188). Ce sultan d'Egypte avoit conquis Jérusalem et s'étoit emparé du tombeau du Rédempteur. Tous les potentats ayant suspendu leurs querelles, Nantellin différa aussi l'exécution du jugement rendu en sa faveur (189). Il se contenta d'exiger toute sureté pour son clergé, pour ses sujets, et pour ceux de ses partisans, que Guillaume prétendoit lui appartenir (190). Le comte jura la paix à Genève devant l'autel de S. Pierre sur une hostie consacrée, et ses frères (191), ainsi que leurs nobles vassaux, sur les reliques. Ceux-ci (192) furent pris pour ôtages de sa

---

(187) *Solidos.* — Dipl. de l'emp. Frédéric, Casal, 1186. Deux explic. du même, Mulhausen, même ann. Ibid.

(188) Marai ben Joseph, hist. d'Egypte, 1171, dans le magaz. de M. Busching.

(189) *Quandam suffrenciam fecit.*

(190) *Suos facit.*

(191) Seigneurs de Faucigny et de Jaiz (Gex).

(192) *Vavassores.*

fidélité (193), trente vavasseurs promirent de recevoir deux fois par an la discipline (194), au cas où la paix ne seroit point observée. L'autorité des évêques n'en demeura pas moins plus foible et plus chancelante que ne fut ensuite l'indépendance de Genève dans ses guerres contre des princes plus puissans qu'elle ; car chaque évêque se formoit un nouveau plan de conduite d'après sa façon de penser. Pierre de Sessons (195) négligea beaucoup de choses pour lesquelles Arducius auroit fatigué le pape et l'empereur (196). Il chercha moins sa sureté dans le maintien de ses prérogatives, que dans le soin de désunir les seigneurs voisins (197). Cependant on auroit pu n'accuser que les circonstances, des prétentions que Tho-

(193) *Securitates.*

(194) *Arbitra mentum* de l'archev. de Vienne, ap. Spon.

(195) De 1213 à 1219.

(196) Un interdit contre le comte de Genevois ; l'hommage de Faucigny ; la souveraineté de Gex. Il permit que le comte fut nommé à Genève dans les ordonnances. *Enquête contre l'év. de Genève.* Ibid.

(197) *Jactavit ostile quod ipsi se tenerent.*

mas, comte de Savoye, manifesta pour lors sur Genève (198). Mais Pierre de Sessons perdit les cœurs de ses sujets par la légéreté de ces manières (199) ; on lui reprocha son affectation à porter des habits courts ; on lui sut mauvais gré de ce qu'il se levoit rarement pour aller à matines, et de ce qu'il oublioit de donner sa bénédiction dans les rues. Ce n'étoient pas encore là tous les griefs que l'on avoit contre lui ; il étoit passionné pour la chasse à l'oiseau ; il alloit avec une suite de trente chevaux, loger chez de pauvres prêtres ; il permettoit aux ecclésiastiques de jouer aux échecs et aux dés (200), et ne leur infligeoit qu'une amende de quarante sols, une fois payée, lorsqu'ils avoient des concubines, ou de vingt-cinq, quand ils s'étoient rendus coupables d'adultère. Il n'avoit point les mœurs de son état. Ce fut en vain qu'il fit monter jusqu'à mille marcs (201) les revenus de la table épisco-

(198) Enquête et déclaration du comte Thomas à l'évêque Bernard, 1211.

(199) *Incessu levis et gestu.*

(200) *Scucis et dcciis.*

(201) Gautier évaluoit en 1731 cette somme à

pale (202) ; qu'il fit construire dans l'isle qui est près de Genève un château pour la défense de ses habitans (203) , qu'il ouvrit avec Marseille un commerce d'étoffes (204), et que souvent il disposa des bénéfices vacans en faveur de jeunes gens pauvres qui se trouvoient capables de les remplir ; inégal dans ses démarches, il oublia que chez un prince-évêque, la considération due au premier de ces titres, dépend des vertus que le second suppose. Il négligeoit la chaire, le confessional, les visites de diocèse et la confirmation, et ne tenoit pas toujours dans sa cathédrale les synodes annuels (205). Il sembloit favoriser davantage la confrérie (206)

30000 livres de Genève. 14 $\frac{1}{2}$ de ces livres valent 24 liv. de France.

(202) Il répara aussi Marval.

(203) La tour qui passe pour être l'ouvrage de César. Gautier.

(204) *Racellum.*

(205) On en tenoit de semblables à Lausanne. Ch. de l'év. Roger, en faveur d'Hauterive, 1201. Ces assemblées remplaçoient les anciens conciles annuels.

(206) *Confraternitas.*

qui se chargeoit de la réparation des ponts que celle qui avoit soin de l'entretien de l'église de S. Pierre. Il ressembloit en beaucoup de choses à ces papes qui, dans les quinzième et seizième siècles, hâtèrent, par leur faute, la chûte de leur domination. Avec des qualités excellentes, ils étoient dépourvus de celles que demandoit leur dignité. Sous un gouvernement auſſi mal combiné, Genève seroit devenue une dépendance de la Savoie, si le duc de Zæringen n'eut opposé à la rapacité du comte Thomas une guerre impitoyable (207), et si le chapitre de Genève n'avoit eu la vigilance d'un sénat. Il peut se faire qu'au tems où Guillaume, comte de Genevois, étoit frappé de l'interdit, un évêque eut cedé au comte Thomas les droits que Guillaume exerçoit auparavant dans Genève (208), ou qu'il lui eut conferé le vidommat

---

(207) *Post guerram ducis Bertholdi crevit nemus Trous.* Chorogr. chartul. Laus. Traité de paix de Hautecrest, 1211. Chartul. Laus.

(208) Voilà pourquoi il pût avoir en 1200 un juge à Genève, nommé Jean Alavard, comme Guichenon le remarque avec soin.

qui avoit été engagé à ses prédécesseurs (209). Depuis longtems ces prélats jugeoient en personne : Pierre de Sessons établit un official (210), parce que l'usage habituel du droit romain embrouilloit les affaires (211). Il donna à cens perpétuel (212) les biens que ses devanciers faisoient cultiver pour leur compte, & cette mesure fit craindre qu'il ne devint plus indifférent au sort des laboureurs ; car il avoit le défaut de regarder l'argent comme la meilleure de toutes les richesses. A mesure que les hommes se multiplioient, et que les arts méchaniques commençoient à fleurir, les grands abandonnoient l'antique simplicité, et n'envisageoient de déshonneur dans aucun des moyens capables de leur procurer de l'argent. *Avec de l'adresse, il est toujours facile de recueillir où l'on n'a pas semé.* Les paysans des environs de Genève se plaignoient déjà d'une multitude de taxes inouïes jusqu'a-

---

(209) Par les ancêtres de Pierre de Confignon. *Enquête.*

(210) *Officialis curiæ.*

(211) Hénault, règne de Philippe Auguste.

(212) *Accensivit.*

lors (213). L'évêque de Lausanne changeoit à son gré la valeur des monnoyes (214). Près de l'Orbe, dans le passage qui conduisoit sur le territoire de la Haute-Bourgogne, *s'élevoit un château, ou pour mieux dire, un repaire de voleurs, qui se nommoit Les Clefs* (215). Comme les loix étoient réduites au silence, on étoit obligé de munir les villages de tours ou de murailles (216). Les incendiaires étoient communs. A Genève, on violoit les femmes dans la ville même (217). Widò de Malagny, évêque de Lausanne, étoit si dissolu dans ses

---

(213) Enquête.

(214) *Quassavit monetam.* Chron. chartul. On trouve dans un dipl. de l'emp. Frédéric en faveur de l'év. Ortlieb, 1152, les plaintes des Bâlois rélativement à la fausse monnoye.

(215) Bref d'Innocent II, à Widon *de Marlaniaco*, év. de Lausanne; chron. chartul. Au surplus le vrai nom est les Clefs, les Clés; mais, pour nous conformer à l'usage, nous écrirons Lesclées.

(216) Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, en 1211, fortifie Villarceaux et Lutri. Guillaume d'Escublens, son successeur, imite son exemple. *Chron. épiscop.* Conrad de Zæringen doit avoir fait construire des remparts autour de Morges.

(217) Enquête.

mœurs, qu'on le dépouilla de son évêché (218). D'un autre côté le peuple commençoit à combattre pour l'indépendance; on fondoit des villes, afin d'assurer la défense du pays, et des monastères, pour favoriser la culture. Toutes les tentatives n'étoient pas épuisées; on ne distinguoit pas encore bien clairement ce que deviendroit chaque nation.

3°. Le Valais.

Durant la guerre de Berthold contre la maison de Savoye, il voulut subjuguer ou punir le Valais (219), pour le faire répentir de l'affection qu'il portoit à son ennemi. Il se fraya 1211. un chemin presqu'impraticable dans les Hautes Alpes sur le Grimsel, dont les glaciers forment la source de l'Aar. Quand les habitans du Valais apperçurent la fumée des villages supérieurs, auxquels ses troupes avoient mis le feu, ils allèrent l'attendre près du

(218) *Propter enormitates et incontinentiam suam.* Chron. chart.

(219) Tout est obscur à cet égard; l'on ne peut s'étayer que de conjectures. Celle-ci est fondée sur ce que la guerre avec la Savoye duroit encore en 1211, et que la tentative contre le Valais eût lieu la même année.

bourg d'Ulrichen, sous la bannière de Warin, évêque de Sion. Les seigneurs Bourguignons se conduisirent en hommes à qui il ne paroissoit pas convenable d'augmenter par une victoire la grandeur importune de Berthold; les Valaisans se battirent, comme on se bat pour la liberté (220).

4°. La Haute-Bourgogne. Biens.

Le Valais et Genève se contentoient d'une paisible indépendance. Parmi les seigneurs laïques, le comte Palatin marchoit de pair avec le duc de Zæringen; le comte de Savoye ne leur étoit pas inférieur. Les maisons de Gruyères et de Neuchâtel étoient riches en

1200. possessions. Après la mort d'Othon, comte Palatin, fils de l'empereur Frédéric, Othon de Meran, seigneur du Tirol, qui avoit épousé sa fille, devint comte de Bourgogne. Il eût aussi dans la succession de Lenzbourg tout ce qui pouvoit écheoir aux femmes. L'avouerie du couvent de Sekingen, auquel appartenoit le pays de Glaris, passa au comte de Habsbourg (221). L'abbaye libre

(220) Simler, *Vallesia*. Tschudi, 1191, inscription d'Ulrichen.

(221) Ch. du comte Rodolphe de Habsbourg, 1207.

(222) de Romainmotier, qui dans les tems antérieurs, s'étoit félicitée de la protection de la Bourgogne (223), se gardoit alors elle-même, et demeura dans cette situation, tant que Berthold vécut. Le prévôt, dans sa cour ecclésiastique, jugeoit avec son vicaire-général et son châtelain, les causes de ses vassaux, près du lac de Joux, dans la vallée qui renferme la source de l'Orbe (224) et en beaucoup d'autres endroits.

5°. La Savoye.

L'empereur Philippe I, s'avisa d'inféoder à Thomas, comte de Savoye, Moudon, château du duc de Zæringen (225). L'intention de

---

Herrg. Il est à remarquer qu'on ne lui propose pas pour modèle Othon, mais Arnoud, comte de Bade.

(222) Bulle ou plutôt indication d'une bulle de Clément II, 1046.

(223) Ch. rélative à une Saline de Salins, 1083.

(224) *Possessio de lacu* (lac de Joux) est reconnue dans une chartre de 1143, par Wido, év. de Lausanne. On trouve Val-Orbe dans une autre ch. du même prélat, 1148.

(225) Diplôme impérial rélatif à ce château (*castrum*). Ruchat rejette ce document; il n'est pas douteux qu'il ne soit apocryphe. Au reste, si ce n'est pas une faute répétée jusqu'à trois fois dans la copie,

Philippe étoit d'occuper le duc, ou bien, il ne savoit pas ce qu'il signoit. Berthold empêcha par la force l'exécution de cet accord insoutenable (226). La maison de Savoye s'enrichissoit alors des vastes propriétés que les reines de Bourgogne avoient données à l'abbaye de S. Maurice; mais Amédée III les lui rendit par principe de conscience (227). Lorsqu'il partit avec Louis IX, roi de France, pour la Terre-Sainte, ce ne fut qu'avec les plus grandes promesses de restitution qu'il prit à ce monastère une table d'or, du poids de soixante-cinq marcs. Humbert son fils alla plus loin: des brigands, aux portes même de S. Maurice, attaquoient les serfs et les troupeaux de cette abbaye (228); il les protégea

---

l'empereur s'y nomme Philippe II, dans la ridicule prétention d'être un des successeurs de ce Philippe l'arabe, qui fut empereur avec son fils, de 245 à 250.

(226) Il faut rapporter ici la destruction de la tour d'Ouchy, *chron. chartul. Laus.* et la détention d'un chevalier de Dompierre, *apud meldun*, lib. donat. altarip.

(227) Ch. d'Amedée, 1143.

(228) Ch. du comte Humbert, 1177.

contre leurs entreprises. Les possessions de plusieurs couvens lui furent également redevables de leur sécurité (229) et cette conduite lui valut le surnom de Saint. Dangereux pour les laïques, ces princes croyoient expier les vexations qu'ils leur faisoient souffrir, en prodiguant ailleurs les services et les bienfaits.

6°. Neuchâtel.

Dans l'Helvétie allemande, et dans l'Helvétie romane (230), la maison de Neuchâtel (231) tenoit à double titre plusieurs fiefs de l'évêché de Lausanne. Ces comtes avoient défriché le pied du Jura (232), les bords du lac de Bienne (233), de la Sil et de l'Aar

---

(229) Amedée de Lausanne, ch. de 1150. Ses plaintes contre Renaud; deux chartres des donations du comte Humbert dans les vallées de Bagnes et d'Octier.

(230) *In Theutonicâ et in Romaniâ terrâ.* Investit. de l'év. Roger, 1180.

(231) Neuchâtel est nommé pour la première fois dans une ch. de 1162.

(232) Colombier, Corcelles, Vaux-Marcus et Gorgier sont cités dans les régistres de Hauterive et chez Dunod.

(233) Le comte Mangold paroît en 1165 comme seigneur du château de Nidau; Dunod. Anesum, Ne-

(234). Ils étoient avoués de l'abbaye d'Hauterive (235), riches d'ailleurs en joyaux (236) et en possessions. Ils comptoient parmi leurs vassaux (237) plusieurs chevaliers, vavasseurs et gens d'église. Ils donnèrent à la ville de Neuchâtel les loix qui gouvernoient celle de Bezançon (238), la plus distinguée des villes de la Haute-Bourgogne. Enfin, ils peuplèrent des vallées (239) enfoncées dans le Jura, et en améliorèrent le terrein avec de la marne, pour y former des prairies (240).

Dans

---

vrol, Tesson, (Diesse) sont cités dans un dipl. du pape en faveur du couvent de Cerlier, 1182.

(234) Mangold possédoit déjà Strasborg; Dunod. Inféodation de Selsach et Betlach, par S. Urs, de Soleure, 1181, Herrg. Bref du pape, 1182, où l'on trouve Grenichen (*Grangiæ*).

(235) Papiers d'Hauterive.

(236) Ch. par laquelle Berthold prend 24 joyaux, de la maison de Neuchâtel, en gage pour 80 liv.

(237) *Homines*, Le comte Ulric III, 1238.

(238) 1214, Dunod.

(239) *Vallis Rubea*, lib. donat. altarip. maintenant Val-de-Ruz. On a donc eu tort de croire que ce nom étoit la traduction du nom allemand *Rudolfsthal.*

(240) *Marnglerix* se trouve aussi plusieurs fois dans les rég. d'Hauterive.

Dans l'Helvétie allemande, la maison de Habsbourg s'aggrandissoit avec tant de rapidité et de bonheur (241), et les anciennes richesses des comtes de Kibourg les rendoient si puissans, que l'on ne savoit laquelle de ces deux familles, à l'extinction de celle de Zæringen, partageroit le premier rang avec les comtes de Savoye, ou s'y maintiendroit seule. A la mort du comte Palatin, la maison de Habsbourg avoit acquis l'avouerie de Sekingen, et le comté de Rore dans l'Aargau, fief masculin qui appartenoit auparavant aux Lenzbourg (242). Les comtes de Kibourg héritèrent de ceux de leurs biens qui étoient situés dans les Alpes. Ils bâtirent Diessenhofen (243), petite ville située au bord du Rhin, dans le voisinage d'une forêt. Le comte

7°. Habsbourg.

8°. Kibourg.

(241) Plaintes rélatives à des injustices. *Act. Mur.* p. 71.

(242) De-là, la ch. de 1239, ap. Herrg. Les seigneurs de Habsbourg n'avoient auparavant qu'un bien patrimonial et point de comté dans l'Aargau.

(243) Il y avoit auparavant deux métairies en ce lieu. Le comte Hartman donna le code en 1178. Il est cité dans la ch. de confirm. de 1260.

Hartman lui accorda les droits et les franchises dont jouissoient les villes des ducs de Zæ-
1180. ringen (244). Ce fut encore lui qui fonda Winterthur, dans la plaine qui s'étendoit au-dessous de Kibourg (245). Ces fondateurs de villes, dont l'amitié étoit infiniment précieuse aux empereurs (246), brilloient dans les exercices de la chevalerie (247). Chez eux, il se rendoient à l'église à cheval, le faucon sur le poing. Ces jours-là, ils avoient leur couvert mis chez le Curé, qui donnoit de l'avoine à leur monture, et un œuf à leur oiseau (248).

---

(244) *De jure civium Colonensium apud Friburg sententia discutietur.* Ibid. Lorsqu'à Fribourg, où l'on suivoit le code de Cologne, on avoit des doutes sur le sens de la loi, Cologne étoit la cour supérieure, où il étoit expliqué. Hartman veut de même que l'on aille chercher à Fribourg l'explication de ce qui semblera équivoque à Diessenhofen.

(245) Fusslin, géogr. T. IV.

(246) Le comte Hartman fut un des premiers partisans de l'emp. Fréderic. Chron. d'Anshelm. A. 1212. msc.

(247) Relation du Tournoi de Zurich, 1165. Ibid.

(248) Coutume de la seigneurie de Mœrsbourg. Fusslin, loc. cit. T. I, p. 100.

La frontière de la Rhétie (249) étoit sous la domination des comtes de Rapperschwyl, dont la puissance et la gloire, comme celles des comtes de Tokenbourg, avoient pour base la culture pénible de leur territoire. Ils habitoient les montagnes qui terminent les déserts des Alpes. Sans autre plaisir que la chasse, ils trouvoient le bonheur dans leur château solitaire. Le comte Rodolphe de Rapperschwyl sentoit bien qu'il ne falloit pas le chercher ailleurs, lorsqu'il revint avec empressement, des pays étrangers, dans les bras de son épouse. Son intendant alla à sa rencontre, et lui annonça, par un coup-d'œil significatif, qu'il avoit une fâcheuse nouvelle à lui apprendre. " Parle-moi de ce que tu „ voudras, lui dit le comte; seulement garde-„ toi d'accuser ma femme, la bien-aimée de „ mon cœur et la seule joye de ma vie ". L'intendant eut peur; son dessein étoit précisément d'accuser la comtesse d'infidélité. Il

9°. Rapperschwyl.

1091.

(249) La marche supérieure, Tuken, Grynau, et Uznach furent portés, en 1187, dans la maison de Tokenbourg, par une fille de celle de Rapperschwyl. Fusslin, loc. cit. T. III, p. 24.

feignit que la mauvaise nouvelle dont il étoit porteur, regardoit les incursions des ennemis de son maître, et lui conseilla de bâtir un fort et une ville à l'endroit où le lac de Zurich est le plus resserré entre deux langues de terre. Telle fut l'origine de Neurapperschwyl (250), près d'un passage important, qui donne entrée dans la Rhétie, l'Italie et le territoire d'Einsidlen. L'avouerie de ce couvent étoit possédée par la maison de Rapperschwyl (251).

10°. Tokenbourg.

Le comte Rodolphe, dont nous venons de parler, comparé avec Henri, comte de Tokenbourg, prouve combien il vaut mieux pousser à l'excès la bonté que la méfiance et l'injustice. Idda, femme de ce dernier, de la maison de Kirchberg, ayant négligé de fermer la fenêtre de son appartement, un corbeau enleva son anneau de mariage, un vassal de Henri le trouva et le mit à son doigt, où le comte le reconnut. Transporté de fureur, il courut près de sa malheureuse épouse, et la jetta dans les fossés du château. Ensuite il fit traîner le vassal, attaché à la queue

(250) Tschudi, 1091.

d'un cheval sauvage, le long des rochers. Cependant la comtesse avoit eu le bonheur de s'accrocher à un buisson, d'où elle sortit dans l'obscurité. Elle alla se réfugier dans un bois, où elle vêcut de racines et d'eau, remplie de confiance dans le Protecteur de l'innocence qu'on opprime. La sienne fut bientôt démontrée, et, peu de tems après, Idda fut retrouvée par un chasseur. Mais, malgré les supplications de Henri, elle ne voulut jamais consentir à vivre avec ce barbare, et acheva saintement et paisiblement ses jours dans l'abbaye de Fischingen (252).

L'abbé de St. Gall avoit des revenus plus considérables que l'évêque de Coire (253); les empereurs recherchèrent l'avouerie de son couvent (254); dans les diètes, il avoit rang parmi les princes de l'empire (254); il se rendoit sous les drapeaux de leurs chefs, 11e. S. Gall.

(251) Ibid. 1142, 1177.

(252) Généalogie de la maison de Tokenbourg, par un conventuel de Fischingen. Fusslin, L. C. T. IV,

(253) Tschudi, 1179.

(254) Ibid. 1201.

(255) Ibid. 1206.

suivi de vingt casques couronnés (256). L'état ecclésiastique avoit tellement dégénéré de sa paisible essence, qu'un jour de vendredi saint, un abbé de St. Gall courut à la tête de sa milice, faire lever le siége du château de Forstek (257). Aussi, quoique supérieurs à bien des comtes en domaines et en dignité, ces seigneurs préparèrent le renversement de leur pouvoir; *car tout gouvernement perd sa force, dès qu'il s'éloigne des principes auxquels il doit son existence.*

12°. Bâle. Parmi les villes qui s'élevoient de toute part, les rivales de Fribourg et de Berne étoient, dans l'Helvétie Romane, Lausanne et Genève, et Zurich et Bâle dans l'Helvétie allemande. La liberté sembloit devoir luire plus tard sur les peuples gouvernés par de petits princes, qui avoient moins à donner et plus de besoin que l'empereur ou la maison de Zæringen. La bourgeoisie de Bâle désiroit une égalité raisonnable dans l'administration publique. Elle s'étoit partagée en tribus, d'après les principaux métiers, parce qu'elle

(256) Tschudi, 1208.

(257) Ibid. 1202, 1203.

devoit les progrès de sa prospérité à ces branches d'industrie. Il en étoit de même dans toute l'Helvétie ; et cette particularité, source de sagesse pour ces corporations bourgeoises, ne laissa pas en même tems de retrécir un peu leurs idées. Chez les anciens Romains, l'héroïsme des gens de la campagne, qui formoient le plus grand nombre et la partie la plus importante des tribus, faisoit toujours pencher la balance en faveur des grandes entreprises. Les tribus helvétiques ressemblèrent à celles des républiques de la Grèce ; seulement elles furent moins extraordinaires dans le bien et dans le mal. Le conseil souverain de la communauté de Bâle, sous l'autorité des évêques, étoit composé de quatre chevaliers et de huit notables, choisis dans les anciennes familles de la bonne bourgeoisie. Douze membres, tirés des tribus, complettoient ce sénat. Il étoit renouvellé tous les ans, un jour de fête, *et présenté au peuple* par huit électeurs, que l'évêque choisissoit parmi les chanoines, les chevaliers, les notables bourgeois et les tribus. *C'étoit lui qui instituoit le grand tribun ; il confirmoit aussi*

le bourgmestre. (258). Ainsi tous les états qui, par leurs lumières, leur sang et leurs biens, concouroient à la splendeur de Bâle, concouroient de même à son gouvernement, institution parfaitement conçue, pour que, dans les affaires générales, toutes les idées particulières tournassent au profit de la chose publique. Bâle étoit alors la plus grande ville de l'Helvétie et de la Rhétie.

13°. Zurich. La situation de Zurich étoit telle, que les nations envioient sa prospérité et que toutes les améliorations des provinces d'Allemagne et d'Italie lui devenoient avantageuses. C'étoit un entrepôt de commerce, d'où les gouverneurs impériaux maintenoient la tranquillité et la sûreté des communications en faveur des marchands, et protégeoient la culture depuis Courval jusques dans le Rhingau. Elle

(258) V. sur cette constitution de 1210, la chronique de Bâle, par Wurstisen. On croit généralement, mais sans autorités suffisantes, que les tribus furent distribuées à l'exemple des villes d'Italie. Le comte Werner de Bade, donne à une famille de Zurich, le nom de Tribuns (*Tribuni*). Tab. de Zurlauben, p. 149; mais l'on sait que ce titre servoit anciennement à désigner un tout autre emploi.

faisoit passer dans les pays adjacens, le sel, les vins d'Allemagne, et les harengs de la mer du nord. On y échangeoit le fer du septentrion pour les denrées du midi. Elle transmit à une infinité de villes les premiers modèles de l'art des tisserands d'Italie (259), et cette branche de négoce valut à ses habitans un avantage inestimable, le sentiment de la dignité du peuple, pour le soutien de laquelle les villes confédérées de la Lombardie s'armèrent plutôt que le reste de l'Europe. Ce fut de la Lombardie et de Zurich que les idées de liberté et de confédération se répandirent dans toutes les villes baignées par le Rhin, la plus belle portion de l'Allemagne; et ces idées se réalisèrent sous diverses formes, jusque vers les derniers tems de la famille impériale d'Hohenstaufen. Arnaud de Bresse, élève d'Abeilard, de cet homme qui s'efforça d'expliquer, par la nouveauté de la pensée ou de l'expression (260), beaucoup de vérités inconnues, fut un des principaux

(259) Hist. du commerce de M. Schinz, en all.

(260) *Sensuum vel verborum novitate.* Bern. Guidonis.

étrangers qui cherchèrent dans les Alpes un réfuge contre les factions des Guelfes et des Gibelins, contre la guerre et la tyrannie. Arnaud avoit l'ame élevée. Il s'étoit fait une loi de l'abstinence la plus rigoureuse (261). Il avoit apprécié la hiérarchie romaine d'après les vues des pontifes (262), et contemploit la religion dans la majesté primitive de sa mystérieuse sublimité. Partisan d'une antique croyance, où de grandes vérités s'allioient à d'épaisses ténèbres, voici quelles

---

(261) S. Bernard de Clairvaux lui rend ce témoignage dans la lettre remplie de fiel qu'il écrit contre lui à l'évêque de Constance: *si vultis scire, homo est neque manducans neque bibens.*

(262) Ou plutôt d'après les vues qu'ils auroient dû avoir, d'après sa façon de penser mystique. Elle devoit perdre d'autant plus à être envisagée de cette manière, qu'elle pouvoit à peine se défendre, lorsqu'on la jugeoit selon le sens littéral de l'écriture. Quoique forcée, avec le tems, de fonder, le plus qu'il lui fut possible, son crédit sur cette dernière base, l'esprit de son institut s'en éloignoit absolument, et elle se vit obligée d'avoir recours au prétexte du bien public pour le justifier aux yeux des personnes éclairées.

étoient ses maximes : " Dieu est tout ; la „ création entière n'est qu'une de ses pensées. „ Dieu, Jésus - Christ et l'ame humaine ne „ sont qu'un ; le pêché consiste dans leur „ séparation. La prison du corps est une „ punition infligée à l'ame pécheresse : il n'y „ a point de péché où la charité réside. Le „ Saint-Esprit est le sens de l'écriture sainte „ (263). Il faut rompre les liens de la ma- „ tière et s'élancer vers la source de l'éternelle „ clarté ; par ce moyen l'homme se divinise, „ et trouve son bonheur dans la contempla- „ tion de l'Être suprême. Celui qui annonce „ et pratique cette doctrine est vraîment „ prêtre de Jésus - Christ ; mais le démon a „ séduit le clergé par les illusions passagères „ des richesses et du luxe, accoutumé qu'il „ est à se servir de la matière, indifférente „ d'ailleurs, pour détruire le royaume de „ Dieu (264) ". Ces propositions des mys-

---

(263) Dans le même sens que l'on dit *Esprit des loix.*

(264) Comparez à ce sujet les dépositions de Gérard en 1037, (Landulph. Sen. Mediol. *Hist. sui temp.*) et celles d'Amalrich, (Bern. Guidonis ad 1204). L'his-

tiques furent étrangement défigurées : on y mêla l'erreur, trop commune parmi les hommes, de vouloir régler d'après leurs imaginations, le plan de la Providence qui nous est inconnu. Plusieurs rejettèrent cette loi de

---

toire des mystiques, cette histoire si importante, soit par rapport à celle des anciennes traditions, de la croyance religieuse et sur-tout de la psychologie, soit à raison de l'influence durable que leur doctrine exerce sur l'humanité, en ne cessant de se montrer sous une forme toujours nouvelle, mérite d'être traitée avec plus d'indulgence que ne l'ont fait quelques auteurs. Mais pour l'entreprendre, il faut d'abord ne point se scandaliser du langage des mystiques, et l'étudier, comme on doit se familiariser avec l'étrange vocabulaire de Platon, de peur de se méprendre au vrai sens de ses expressions. En second lieu, il faut se préserver de ce ton tranchant et qui ne devient que trop commun, au moyen duquel on rejette sans examen ce qui n'est point à la mode dans le siècle où nous vivons. Il règne chez beaucoup de mystiques une originalité hardie, qui, je l'avoue, en rabaisse quelques-uns au-dessous de la raison, mais qui en élève d'autres, et souvent les mêmes au degré le plus sublime, où nos pensées, nos sentimens, nos idées, sont capables de nous faire atteindre. Nulle part on ne trouve le génie si voisin de l'extravagance,

la nature qui nous ordonne de propager notre existence : d'autres crurent que, pour être parfaitement semblables au Rédempteur, il étoit nécessaire de mourir comme lui (265). En second lieu, on eut l'imprudence d'appliquer cette doctrine aux constitutions des États, matière embrouillée et profonde, où la vérité ne devoit pas luire si-tôt. De là s'ensuivirent des révoltes sanglantes, la mort d'une infinité d'honnêtes gens, des calomnies répandues contre une doctrine que l'on n'entendoit pas ; et comme il n'arrive que trop souvent à l'humaine foiblesse, l'exaltation des meilleures têtes dégénéra souvent en orgueil. Les mysti-

(265) Ceci est tiré de la déposition de Gérard, loc. cit. Cependant, l'archevêque peut avoir mal entendu des expressions exaltées qui ne signifioient que le crucifiement des passions et la mort indispensable du *moi* humain. Peut-être aussi a-t-on poussé la folie jusqu'à vouloir que ces métaphores fussent prises au pied de la lettre. Il est malheureusement vrai que les hommes se creusent trop l'imagination, jugent trop l'Eternel d'après eux-mêmes, pour imiter les vertus de Jésus Christ et faire leurs affaires temporelles, sans s'inquiéter d'autre chose ; ils sont toujours au-delà du but.

ques devroient ou renoncer entièrement au monde, ou porter dans l'administration de la chose publique, assez de présence d'esprit et de courage pour éclairer les autres et leur servir de guides (266).

Arnaud de Bresse, ayant passé en Bourgogne, trouva dans l'évêché de Lausanne plusieurs partisans de ses opinions (267). Les habitans de Zurich prêtèrent ensuite l'oreille à ses discours. Une multitude de bourgeois et de paysans embrassèrent sa doctrine (268), et la transmirent sans altération à leurs descendans (269). Il alla prêcher jusque dans

---

(266) L'histoire prouve qu'un grand homme d'état peut être infatué des opinions des mystiques. Il n'y a rien de si contradictoire que l'ame humaine ne puisse allier.

(267) Gérard avoit vécu en 1037 dans les montagnes voisines. Hanrich y étoit en 1116. Fuesslin, Hist. ecclés. du moyen âge, en all.

(268) *Nobile Turegum doctoris nomine falso*
Insedit, totamque brevi sub tempore terram
Perfidus impurâ fædavit dogmatis aurâ.
Gunther Ligur.

(269) *Servat adhuc uvæ gustum gens illa paternæ.*
Ibid.

Rome la destruction de l'autorité papale, au tems où le peuple de cette ville, excité par quelques nobles, ou peut-être séduit par la nouveauté du spectacle, rétablit l'ancien sénat (270); par malheur les mœurs et les principes de la Rome des Scipions étoient plus étrangers à ce peuple que les noms de ses dignités. Lorsque Frédéric I alla en Italie se faire couronner par Adrien IV, Arnaud, jugé suivant les loix ecclésiastiques et civiles, fut condamné et brûlé vif (271): ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, la partie de sa doctrine que les Zuricois adoptèrent avec le plus d'empressement, fut celle qui

---

(270) *In capitolium senatum erexit.* Nicol. de Aragon. *Gest. pontif.* Ce fut le souvenir de son ancienne grandeur qui empêcha alors le peuple Romain de parvenir à l'indépendance, comme les bourgeois de plusieurs villes d'Italie. Il avoit trop d'orgueil pour commencer par le travail et la subordination et avancer ensuite pas à pas.

(271) Il alla à Zurich en 1139; retourna en Italie en 1145, fut brûlé en 1155. Gunther a bien jugé sa doctrine:

Veraque multa quidem, nisi tempora nostra fidelcs
Respuerent monitus, falsis admixta docebat.

s'accordoit le mieux avec les penchans du plus grand nombre (272). Toutes les villes de ce canton étoient mal disposées en faveur du pape, peut-être parce que la puissance de leurs évêques, sembloit l'unique obstacle qu'éprouvoit leur liberté.

14°. Abbayes. Quantité de riches abbayes avoient été subjuguées (273) ou dépouillées de leurs biens par les seigneurs, soit qu'ils eussent abusé de leurs avoueries (274), soit qu'ils eussent employé la force ouverte (275). On en fonda de nouvelles, à raison des services que ces sortes d'établissemens rendoient à l'agriculture. Les bourgeois désiroient des prêtres

(272) V. sur sa durée Vitodur. 1339, et inf.

(273) Confirm. de l'év. de Bâle à Moutier-Grand-Val, 1160.

(274) Ainsi Udelhard de Viviers ne sollicita que par intérêt personnel l'avouerie de Chictres, près de Payerne. Dipl. de Frédéric, 1153. Herrg.

(275) Alexandre III, en faveur de S. Alban, près Bâle contre le duc de Zæringen, etc. 1168, ap. Schœpfl. T. V, p. 110. Jugement du duc pour l'abbaye de Stein, 1169, Ibid. p. 112. Le pape Honorius à l'év. de Bâle, 1217, Ibid. p. 145.

prêtres séculiers (276), parce que le sentiment qu'ils avoient de leur dignité s'offensoit de l'obligation d'aller aux offices des chanoines. Les paysans du canton de Zurich ne respectoient plus les religieux, attendu que ceux-ci avoient enfin oublié leur règle et toutes leurs réformes, et que, négligeant les exemples de leurs premiers fondateurs, ils avoient cessé d'être indifférens pour les choses d'ici-bas et de s'approcher en esprit de la divinité (277). Aussi le baron de Regensberg ayant fondé un couvent de prémontrés à Ruti, les paysans, dirigés par un cordonnier nommé Berthold, ne se firent-ils aucun scrupule d'en renverser les bâtimens (278). Diethelm, comte de Tokenbourg, donna cependant aux chevaliers de St. Jean de Jérusalem la maison noble de Bubikon (279). Les barons d'Eschenbach fondèrent à Cappell une abbaye

(276) Chartre pour le clergé de Zurich, 1187.

(277) La foi dont les premiers moines étoient remplis, leur inspiroit l'amour du travail.

(278) Ch. de Ruti, 1206, Fuesslin, Géogr. T. I, p. 136.

(279) Epitaphe à Bubikon, 1207. Ibid. p. 135.

de l'ordre de citeaux (280), et la dame de Fluntern fit venir à Zurich des chanoines de St. Augustin (281). En cela les nobles faisoient ce qu'avoient intérêt de faire de bons économes, ou les pères de plusieurs enfans, ou bien ils croyoient, à force de donations pieuses, mériter le ciel en s'affranchissant de combats pénibles avec eux-mêmes (282). L'ancienne noblesse touchoit à son déclin; les abbayes étoient des aziles décens pour les filles des pauvres gentilshommes (283); d'ailleurs, grace au peu de vestiges de la vie régulière, qui s'y étoient conservés, un couvent nourrissoit encore plus de monde qu'une baronnie: de là vint que, sans envisager

(280) Confirmation par Herman, évêque de Constance, 1185.

(281) Ch. de 1148; ap. Fuesslin, T. III, p. 325.

(282) On trouve encore, Ittingen dans un dipl. de Henri le Lion, 1145, Herrg. Fischingen, dont il est parlé plus haut; Embrach dans une ch. rélative à des reliques, 1188. Chron. de Silbereisen, T. I.

(283) Couvent de religieuses à Buchs, 1197. Stumpf. Chron. de la Suisse; commanderie des chevaliers de S. Lazare et de chevalières de Jérusalem dans les couvens de Seedorf et de Gfenn, 1185. Relat. des choses trouvées à Seedorf, et idée de son origine, en all.

aucunement la sainteté de l'état monastique; plusieurs barons, vû l'inaliénabilité des biens de l'église, regardoient cet emploi de leur fortune comme l'action la plus avantageuse à leur famille et à celles de leurs amis, et comme une disposition garantie non seulement par les loix canoniques, mais encore par toutes les loix sur lesquelles repose la société humaine. Ce fut d'après cette manière de voir que deux seigneurs de Langenstein fondèrent l'abbaye de St. Urbain dans l'Aargau (284); celle de Zofingen, fondée par les comtes de Frobourg, n'en étoit pas éloignée (285). Cuno de Buchsée, homme libre (286) et sans enfans, sensible à l'hospitalité qu'il avoit trouvée chez les chevaliers de St. Jean, durant trois pélérinages qu'il avoit faits à Jérusalem, donna à leur hôpital sa terre de Buchsée (287), pour y héberger les pauvres

(284) Ch. de 1194. Théât. de Soleure, par Haffner, en all. T. II.

(285) Il en est fait mention pour la première fois en 1211. Mss. de M. de Watteville.

(286) *Homo ingenuus et suæ potestatis.*

(287) Acte de fondation, 1180. Schœpfl. L. C. p. 125.

et les voyageurs. Le baron Thuring de Brandis, vivifia une vallée sauvage, en fondant à Trub (288) l'abbaye de Sainte Croix. En deux endroits de la seigneurie de Neufchâtel, les moines changèrent des vallons marécageux en campagnes cultivées (289). Sur cette rive du lac de Joux, que d'âpres montagnes séparent de toutes les habitations humaines, et où sept cents ans auparavant, Ponce Pilate s'étoit construit un hermitage, Ebal, baron de Lasarra (290), fonda une abbaye de Prémontrés (291). Grace au travail de ses reli-

(288) Confirm. de l'empereur, 1239. L'avouerie demeura à la maison de Brandis. Refus du seigneur de Trachselwald, 1278. Donat. de Thuring de Brandis, gouverneur de Trub, au petit couvent de religieuses de Ruggsau sous Trub, parce que la fille d'un bourgeois de Berthoud y avoit été reçue, 1316 etc.

(289) Confirm. du pape en faveur de Cerlier, 1182. L'abbé *Fontis-Andreæ*, (Fontaine-André dans le Val-de-Ruz,) le prévôt d'Avenches, le couvent de Bulle, sont cités dans les régistres de Hauterive.

(290) Ch. de 1186. (de l'anc. trad. françoise, car elle étoit indubitablement écrite en latin.) Suivant laquelle, Ebal étoit un seigneur de Granson, probablement fils de Hugues, frère de Walter, rappellés dans les ch. de Hauterive.

(291) On a sur ses foibles commencemens, 1°. une

gieux, sécondés par ceux de Romainmotier (292), cette vallée devint fertile en moins d'un demi siècle, jusqu'aux possessions de l'abbaye bourguignone de St. Claude (293), et à dater de cette époque, elle jouit d'une plus grande prospérité que La Sarra même.

Ainsi, au commencement du treizième siècle, sous la domination des empereurs de la maison d'Hohenstaufen, et sous la lieutenance de Berthold V, duc de Zæringen, les comtes de Savoye, de Habsbourg et de Kibourg étoient les seigneurs les plus puissans de l'Helvétie. Ceux de Rapperschwyl, de

Récapitulation.

chartre, par laquelle Wido, év. de Lausanne, lui donne *Bellavardam*, 1141; 2°. une d'Arducius, même ann.; 3°. une donation d'Ebal de Granson, de Guillaume et Lutold de Corbière, 1149.

(292) Ch. par laquelle l'év. de Lausanne constate que cette abbaye possède *ecclesiam de Quarnans*, etc. 1140. Le lac de Joux se nommoit alors Quarnans. D'un autre côté, l'empereur confirme *more et mixte imper. et omni modo jurisdict.* au baron de La Sarra, jusqu'à une lieue du lac Quinsonnet, maintenant lac des Rousses.

(293) Ch. de 1186. Traité de l'év. de Belley, abbé de S. Claude, pour 160 truites (*trottus*), 1157. La Sarra y est nommée *Sarrata*.

Tokenbourg et de Neuchâtel les égaloient en possessions (294); mais non pas en splendeur. Les seigneurs ecclésiastiques de Genève, de Lausanne, de Sion, de Bâle, de Coire et de St. Gall se contentoient de leur dignité. Les bourgeois, au moyen de leur union et d'un genre de vie qui leur étoit particulier, commençoient à briser leurs chaînes, et s'élevoient au niveau des autres conditions. *Peut-être ne leur manquoit-il que des confédérations pour que les grands fussent allarmés de leur essor.* Les progrès de l'agriculture et des arts rendoient la cupidité des princes d'autant plus active et plus entreprenante, qu'il n'y avoit point de correspondance entre les sujets des différentes seigneuries, et que l'espoir d'aucune assistance étrangère ne les enhardissoit à désobéir. *Pour que la liberté reparut sur la terre, il falloit qu'une destinée bienfaisante rapprochât de nouveau les nations devenues étrangères les unes aux autres.*

(294) Déduction faite de ce que les maisons de Habsbourg et de Savoye possédoient hors de l'Helvétie.

TABLE

Des matières contenues dans le second Tome.

Suite du Livre premier.

CHAP. X *Charlemagne.* 751-843. Page 1
Rois Carlovingiens. Constitution générale. Administration. Progrès de la puissance des grands. Mœurs.
CHAP. XI. *Démembrement de l'empire de Charlemagne.* 843-879. 41
Etat du pays. Kibourg. Zurich. Rapperschwyl. Lenzbourg. Einsidlen. S. Gall. Lucerne. La Valteline. Bipp. Le Valais. Idée générale. Constitution de l'empire. Partages. Démembrement de l'empire.
CHAP. XII. *Le royaume d'Arles et le second royaume de Bourgogne.* 879-1032. 75
I. *Origine du royaume d'Arles. Ses rapports avec l'empire; avec le S. Siège. Origine du second royaume de Bourgogne. Ses rapports avec l'Empire.* II. *Règne de Rodolphe I. Rétablissement du duché de Souabe. Rodolphe II. Sa mort. Conrad. Invasion des Sarasins. Fondation de Payerne.* III. *Etat du pays.* 1. *Le Pays-de-Vaud.* 2. *l'Oechtland.* 3. *L'Aargau. Habsbourg* (*condition des paysans*). *Lenzbourg.* 4. *Le Thurgau. Kibourg. Zurich* (*bourgeoisie*). *S. Gall* (*littérature; mœurs des grands*). *Le Thurgau en général. Einsidlen.* 5. *La Rhétie. Gla-*

ris. La Haute-Rhétie. Récapitulation. IV. *Rodolphe III. Fin du second royaume de Bourgogne.*

CHAP. XIII. *Les empereurs de la maison de Franconie.* 1032-1125. Page 198

L'empereur devient roi de Bourgogne. Guerre entre l'empereur et le pape. Rodolphe empereur en concurrence avec Henri. Exploits d'Ulric d'Eppenstein. Commencement de la puissance de la maison de Zaringen. Etat 1°. *de la Rhétie.* 2°. *De l'Helvétie. Fondations. Engelberg. Schaffouse. Muri. Beronmunster. S. Alban près de Bâle. Bellelay. S. Jean. Frienisberg. Buchsée. Rugisberg. Interlachen. Seedorf. Rougemont. Hautecrest. Marsens. Hauterive. Montheron. Bonmont.* 3°. *Le Valais.* 4°. *Genève. Puissance de la maison de Zaringen.*

CHAP. XIV. *Les ducs de Zaringen.* 1127-1218. 276

I. 1°. *Le duc de Zaringen lieutenant de Bourgogne, avoué des évêchés de Lausanne, Genève et Sion.* 2°. *La maison Impériale acquiert Lenzbourg, Glaris, l'avouerie de Coire. Récapitulation.* II. *Villes des ducs de Zaringen. Fribourg. Berne.* III. 1°. *Etat de la seigneurie de Zaringen.* 2°. *Genève.* 3°. *Le Valais.* 4°. *La Haute-Bourgogne. Biens.* 5°. *La Savoye.* 6°. *Neuchâtel.* 7°. *Habsbourg.* 8°. *Kibourg.* 9°. *Rapperschwyl.* 10°. *Tokenbourg.* 11°. *S. Gall.* 12°. *Bâle.* 13°. *Zurich.* 14°. *Abbayes. Récapitulation.*

Fin de la Table de la seconde partie du Livre premier.

80714

Digitized by Google